Employment and Immigration Canada

1986-87 Estimates

Part III

Expenditure Plan

86-02174/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1986

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1987-III-11
ISBN 0-660-53158-5

Canada: $12.00
Other countries: $14.40

Price subject to change without notice.

1986-87 Estimates

Part III

Employment and Immigration Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

There are five chapters in this document. Chapter 1 provides an introduction to the Commission/Department. Chapters 2, 3 and 4 present the Expenditure Plans for each of the Commission/Department's Programs, and Chapter 5 presents the Unemployment Insurance Account.

Chapters 2 to 4 begin with extracts from Part II of the Estimates for the particular Program being described. This is to provide continuity with the other Estimates documents. Also included are extracts from Volume II of the Public Accounts. These are provided as an aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

Each of these chapters that contain Program Expenditure Plans is divided into sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Chapter 5, the Expenditure Plan for the Unemployment Insurance Account has its own format, due to its unique nature.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. A general table of contents lists the various chapters, and detailed tables of contents are provided for each Program. Within Section I of each Program Expenditure Plan, a financial summary provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Commission/Department Summary	1-1
Corporate and Special Services Program	2-1
Employment and Insurance Program	3-1
Immigration Program	4-1
Unemployment Insurance Account	5-1

Commission/Department Summary

Roles and Responsibilities of Employment and Immigration Canada

The passage of Bill C-27, the Employment and Immigration Reorganization Act, in 1977, created the Canada Employment and Immigration Commission by integrating the Unemployment Insurance Commission and the Department of Manpower and Immigration. The legislation also created the Department of Employment and Immigration which provides services to the Commission and the Minister in the form of two major activities: Strategic Policy and Planning, and Public Affairs. The Commission and the Department together are titled the Canada Employment and Immigration Commission/Department (CEIC/D).

The Commission/Department administers its activities and services under the following Programs:

- the Corporate and Special Services Program,
- the Employment and Insurance Program, and
- the Immigration Program.

The current Mission Statement, which presents CEIC/D's objectives, can be paraphrased as follows:

- working with individuals, communities, the provinces and the private sector, CEIC/D has two basic aims:
  - to help the job market operate more efficiently and more equitably, and
  - to manage the entry of people into Canada.

The Mission Statement is meant to provide a relatively stable framework to guide the operations of CEIC/D.

The first aim of the Mission Statement is still based essentially on the 1966 Report of the Economic Council and is broadly consistent with the Active Manpower Policy developed by the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) in 1964. The key assumptions are that: (i) there is a need for government intervention in the labour market to overcome both functional and structural barriers, and (ii) management of the over-all level of economic activity is achieved through macro-economic policies. The basis for current immigration policy is the 1976 Immigration Act and the deliberations that led up to this legislation in a Special Joint Committee on Immigration Policy. According to the Act, immigration policy is to be designed and administered to promote the domestic and international interests of Canada.

Organization Structure

The Commission is composed of a Chairman, Vice-Chairman and two Commissioners. The Chairman is the presiding officer of the Commission. The Vice-Chairman exercises such powers, duties and functions as the Chairman may specify under authority found in subsection 8(2) of the Employment and Immigration Reorganization Act. Subsection 8(3) permits the Vice-Chairman to exercise all powers, duties and functions of the Chairman when the Chairman is absent, incapable, or when the position is vacant.

One Commissioner was named following consultation with organizations representing workers, and the other after consultation with associations representing employers. This structure was developed to give labour and management representation in the formulation, approval and implementation of programs affecting workers and employers.

The smaller Department of Employment and Immigration was created so that the government would have a Minister for the portfolio and to strengthen the traditional relationship existing between departments and the central agencies involved in policy-making. The Minister presides over the Department. In addition, a major organizational change occurred in August 1985 when a Minister of State for Immigration was appointed. The Minister of State is responsible for immigration policy and for the delivery of the Immigration Program.

The Deputy Minister is the chief executive officer of the Department, and is supported by the Associate Deputy Minister, the Assistant Deputy Minister responsible for Strategic Policy and Planning, and the Director General responsible for Public Affairs. By statute, the Deputy Minister and Associate Deputy Minister of the Department of Employment and Immigration are the Chairman and Vice-Chairman, respectively, of the Employment and Immigration Commission. Figure 1 presents the organization of CEIC/D.

Finally, CEIC/D's internal organization has been restructured, largely in the areas of National Employment Services and Labour Market Development, so as to provide a better focus on, and coordination for, the delivery of the Canadian Jobs Strategy. In National Headquarters, the Labour Development Group will be renamed the Canadian Jobs Strategy Group. This group will become the focal point for the Canadian Jobs Strategy. The existing Employment Services Group will be realigned internally and will take on those responsibilities of the previously named Labour Market Development Group that are not directly related to program components of the Canadian Jobs Strategy. In the Regional Headquarters, an internal restructuring will be implemented that will separate the delivery of the Canadian Jobs Strategy from the program support activity of the Strategy.

Figure 1: Organization Structure

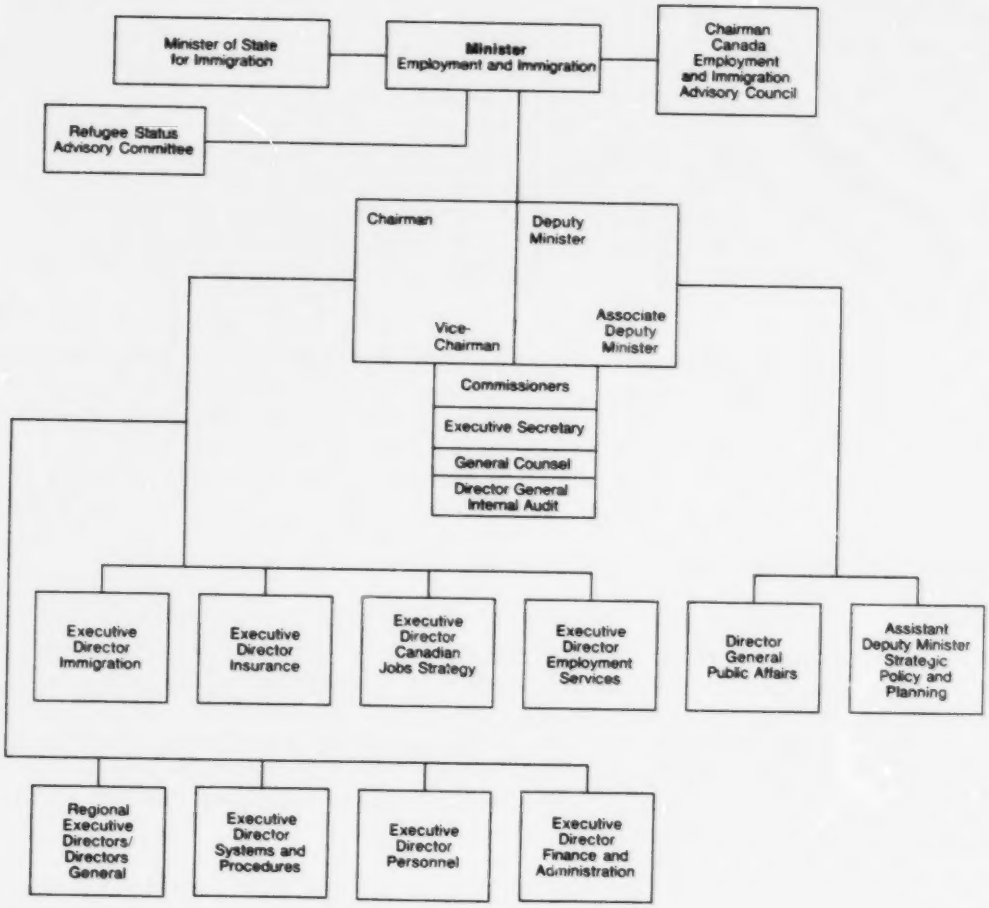

Figure 2: Department Spending Plan by Program ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Change $	%	For details see page
Corporate and Special Services	**297,109**	288,583	8,526	2.95	2-1
Employment and Insurance	**5,210,233**	5,410,858	(200,625)	(3.71)	3-1
Immigration	**130,497**	138,001	(7,504)	(5.4)	4-1
Gross Budgetary	**5,637,839**	5,837,442	(199,603)	(3.42)	
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account*	**909,123**	915,107	(5,984)	(0.65)	
Net Budgetary	**4,728,716**	4,922,335	(193,619)	(3.93)	

* In accordance with Sections 63 and 135 of the Unemployment Insurance Act, the costs of administration of this Act shall be charged to the Unemployment Insurance Account and financed through employee and employer premiums. On this basis, the operating costs of the Commission/Department related to the administration of the Unemployment Insurance Act are recovered from the Unemployment Insurance Account. The method used in calculating the UI administrative costs is discussed on page 5-13.

Priorities

The priorities of Employment and Immigration Canada are determined by, and intended to further the over-all economic and social goals of the federal government. For 1986-87, the following areas will be given priority attention:

- achievement of a demonstrably improved employment service by the end of 1986-87, resulting from the revitalization process for National Employment Services;
- consolidation in implementing the Canadian Jobs strategy, in collaboration with the provinces, communities and the private sector; and
- further development of a positive working environment that supports the needs of individual employees and recognizes their contribution towards the achievement of the organization's mission in a period of resource restraint.

These priorities will be publicized internally and externally to ensure that the orientation of CEIC/D is fully understood by its personnel, clients, and economic partners.

Corporate and Special Services Program Expenditure Plan

1986-87

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 2-4

Extracts from Volume II of the Public Accounts 2-6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87
   1. Highlights 2-7
   2. Financial Summary by Activity 2-8
B. Recent Performance
   1. Highlights 2-10
   2. Review of Financial Performance 2-12
C. Background
   1. Introduction 2-13
   2. Legal Mandate 2-13
   3. Program Objective 2-13
   4. Program Organization for Delivery 2-15
D. Planning Perspective and Performance Review
   1. Environment 2-18
   2. Initiatives 2-19
   3. Update on Previously Reported Initiatives 2-20
   4. Program Effectiveness 2-21

Section II
Analysis by Activity

A. Departmental Management and Administration 2-22
B. Commission Management and Administration 2-27
C. Systems and Procedures 2-33
D. Administration of Government Annuities 2-38
E. Administration of Social Insurance Numbers 2-42
F. Canada Employment and Immigration Advisory Council 2-45

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 2-47
   2. Personnel Expenditures 2-48
B. Cost Analysis 2-49
C. Government Annuities Account - Financial Statements 2-50
D. Changes in Program/Activity Structure 2-55

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $37,788,000 in support of the Corporate and Special Services Program. The remaining expenditures, estimated at $16,308,000 for the Minister's salary and motor car allowance, Supplementary Retirement benefits for Annuities Agents and contributions to employee benefit plans will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates	1985-86 Main Estimates
	Corporate and Special Services Program		
1	Program expenditures	**6,806**	5,750
5	Program expenditures	**30,982**	20,904
(S)	Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	**40**	42
(S)	Supplementary Retirement Benefits - Annuities agents pensions	**35**	35
(S)	Contributions to employee benefit plans	**16,233**	15,789
	Total Program	**54,096**	42,520

Extracts from Part II of the Estimates

Votes - Wording and Amounts

Vote No.	Department or agency (dollars)	1986-87 Main Estimates
	Corporate and Special Services Program	
1	Corporate and Special Services - Departmental Administration - Program expenditures	6,806,000
5	Corporate and Special Services - Canada Employment and Immigration Commission - Program expenditures	30,982,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates						1985-86 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary				Total	
		Operating	Capital	Sub-total	Less: Revenues credited to the Vote		
Departmental Management and Administration	397	23,457	176	23,633	14,545	9,088	8,035
Commission Management and Administration	2,503	239,865	1,463	241,328	206,737	34,591	25,898
Systems and Procedures	389	24,155	353	24,508	17,842	6,666	5,044
Administration of Government Annuities	106	3,572	11	3,583	-	3,583	3,418
Administration of Social Insurance Numbers	131	3,354	87	3,441	3,441	-	-
Canada Employment and Immigration Advisory Council	8	615	1	616	448	168	125
	3,534	295,018	2,091	297,109	243,013	54,096	42,520
1985-86 Authorized person-years	3,719						

Extracts from Volume II of the Public Accounts

Use of Appropriations for 1984-85

(dollars)	Main Estimates	Total Appropriations	Actual Use
Voted Budgetary Expenditures			
Vote 1 - Departmental Administration - Program expenditures	5,970,500	7,747,500	**5,608,940**
Vote 5 - Administration - Program expenditures	22,738,000	33,064,259	**30,753,332**
	28,708,500	40,811,759	**36,362,272**
Statutory Budgetary Expenditures			
Statutory - Minister of Employment and Immigration - Salary and motor car allowance	40,500	41,683	**41,683**
Statutory - Supplementary Retirement Benefits - Annuities agents' pensions	35,000	36,029	**36,029**
Statutory - Contributions to employee benefit plans	14,314,000	16,437,000	**16,437,000**
	14,389,500	16,514,712	**16,514,712**
Total Program	43,098,000	57,326,471	**52,876,984**

The above extract reflects the new Program structure implemented in 1985-86 and 1986-87 (See Figure 38 on page 2-56). For additional details regarding the expenditures and recoveries from the Unemployment Insurance Account, refer to Figure 2 on page 2-12.

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87

1. Highlights

The Corporate and Special Services Program has the following goals for 1986-87:

Departmental Management and Administration

Strategic Policy and Planning: to implement and maintain appropriate data gathering and monitoring mechanisms in support of the Canadian Jobs Strategy (see page 2-25).

Public Affairs: to lend public affairs support to implementation of the revitalization process for National Employment Services, to promote awareness of and encourage participation in the Canadian Jobs Strategy, and to strengthen internal communications (see page 2-26).

Commission Management and Administration

Financial Services: to assist CEIC/D to respond to Government initiatives associated with the policy of reducing the size of the public service and over-all Government expenditure (see page 2-31).

Personnel Services:

- to develop further a positive working environment that supports the needs of individual employees and recognizes their contribution to the productive achievement of the organization's mission in a period of resource restraint (see page 2-32).

- to continue implementation of the Regional Personnel Services System (RPSS) with delivery of the system in the final five regions, delivery of Phase II and, subject to an adequate communication system, commencement of Phase III (see page 2-32).

Systems and Procedures: to continue the development and implementation of a variety of automated systems to support the delivery of service to the public and improvement of the internal administration of CEIC/D (see pages 2-19 and 2-37).

2. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1986-87			Forecast 1985-86				
	Expenditure	Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	Net expenditure	Change in Net Expenditure	For Details See Page
Departmental Management and Administration	23,633	14,545	9,088	22,527	14,706	7,821	**1,267**	2-22
Commission Management and Administration	241,328	206,737	34,591	234,748	205,517	29,231	**5,360**	2-27
Systems and Procedures	24,508	17,842	6,666	24,003	18,974	5,029	**1,637**	2-33
Administration of Government Annuities	3,583	-	3,583	3,418	-	3,418	165	2-38
Administration of Social Insurance Numbers	3,441	3,441	-	3,294	3,294	-	-	2-42
Employment and Immigration Advisory Council	616	448	168	593	468	125	**43**	2-45
	297,109	243,013	54,096	288,583	242,959	45,624	**8,472**	
Person-Years	3,534	-	3,534	3,768	-	3,768	**(234)**	

Explanation of Change: The net financial requirements for 1986-87 are 18.6 per cent or $8.5 million higher than the 1985-86 forecast expenditures. The increase is primarily due to

	($ millions)
• a decrease in resources associated with the Government's policy of reducing the size of the public service and the over-all Government expenditure (91 person-years);	(2.8)
• an increase in resources associated with the Canadian Jobs Strategy (4 person-years);	1.5
• an increase in common services costs payable to Public Works Canada ($1,534,000), Supply and Services Canada ($1,297,000), and Treasury Board ($3,251,000);	6.1
• a decrease related to the exclusion of summer program resources in 1986-87 (44 person-years);	(1.4)

($ millions)

- a decrease in funding related to the streamlining of the operations for Program delivery, as announced in the Economic Statement of November 1984 (103 person-years); and (3.3)

- an increase in salaries and wages due to inflation. 8.6

Explanation of 1985-86 Forecast: The 1985-86 forecast is $3 million higher (seven per cent) than the 1985-86 Main Estimates of $42.5 million (Extracts from Part II of the Estimates, page 2-5). The difference of $3 million reflects the following major offsetting items:

($ millions)

- an increase in resources for the Challenge '85 program (44 person-years); 1.4

- an increase in resources associated with the Canadian Jobs Strategy (58 person-years); and 2.3

- a decrease in resources associated with the government's policy to reduce expenditures. (0.5)

The above represent items approved through Supplementary Estimates, items transferred from Treasury Board Vote 10 - Employment Initiatives, and items fully or partially recoverable from the Unemployment Insurance Account in accordance with the UI Act and associated Regulations.

B. Recent Performance

1. Highlights

The highlights of Program performance for 1985-86 are as follows:

- updating and enhancement, via an improved intelligence and data gathering system, of the Planning Environment Assessment Document; the Document identifies and analyzes factors, such as external socio-economic trends and trends in the internal policy environment of CEIC/D, which are strategically important for achieving the longer-term priorities of the organization; in addition, through the medium of the Advisory Committee on Planning Environment Assessment, a new process of information dissemination and networking was initiated;

- development of national communications strategies for implementation of the revitalization process for National Employment Services and for the Canadian Jobs Strategy;

- development and implementation of a public affairs policy defining the role of the Public Affairs Branch in strategic planning and external relations and the role of Public Affairs and other executive directorates in the issues management process;

- the conducting of a corporate survey of the Planning and Accountability Process, with the participation of all headquarters and regional executive heads; as a result, improvements have been made in data reporting, target setting and performance measurement;

- implementation of briefings and updates for the Internal Audit Bureau to keep them constantly apprised of the workings of the process and the latest available plans, results and evaluations; this has led to an independent review of budgets and reports;

- introduction of a multi-year human resource planning process, integrated into the Planning and Accountability Process, with particular emphasis on provision of human resource forecast data and long-term planning in staff training;

- revitalization of the Incentive Awards Program by maximizing its impact and visibility; and

- continuing implementation of the Regional Personnel Services System (RPSS) with delivery of the system at national headquarters and in the British Columbia/Yukon Region and Atlantic regions.

The highlights of Program performance for 1984-85 were as follows:

- maintenance and enhancement of the Unemployment Insurance (UI) pay system to ensure continued efficient processing at record levels;

- continued updating of the technology of the UI pay process with the installation of more optical character recognition equipment, programmable mail inserters, and upgraded computer processors;

- implementation of new systems, procedures and training packages, in preparation for the introduction of UI legislation (Bill C-56);

- enhancement of insurance abuse detection systems through implementation of the Consolidated Overpayment Detection System, and a cross-match between the insurance-claimant master file and training-recipient files;

- identification, development and approval of suitable performance indicators, key volumes and ratios for the Personnel Division; and

- presentation of briefing sessions on the Planning and Accountability Process, with special emphasis on inputs to the Chairman's Planning Guidelines.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85						
	Actual			Main Estimates			
	Expenditure	Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	Net expenditure	Expenditure	Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	Net expenditure	Change in net expenditure
Departmental Management and Administration	21,835	13,876	7,959	22,391	14,378	8,013	(54)
Commission Management and Administration	239,913	205,182	34,731	229,736	204,434	25,302	9,429
Systems and Procedures	28,366	21,445	6,921	23,039	16,777	6,262	659
Administration of Government Annuities	3,107	-	3,107	3,371	-	3,371	(264)
Administration of Social Insurance Numbers	3,589	3,589	-	3,308	3,308	-	-
Employment and Immigration Advisory Council	652	493	159	625	475	150	9
	297,462	244,585	52,877	282,470	239,372	43,098	9,779
Person-Years	3,829	-	3,829	3,742	-	3,742	87

The above numbers have been adjusted to reflect the new Operational Plan Framework implemented in 1985-86 and 1986-87 (see pages 2-55 and 3-79).

Explanation of Change: The $9,779,000 difference between 1984-85 actual net expenditures and the Main Estimates is comprised of the following major items:

	($ millions)
• an increase in payment to Public Works Canada for accommodation,	3.3
• an increase in resources related to the purchase of medium sized computer equipment and upgrading of the CEIC/D main frame equipment.	6.5

C. Background

1. Introduction

Creation of the Corporate and Special Services (CSS) Program in 1985-86 consolidated the following three previously existing Programs: the Departmental Administration Program, the Commission Administration Program, and the Annuities Program. In addition, one activity, administration of social insurance numbers, was transferred to the CSS Program from the Employment and Insurance Program (Vote 10).

2. Legal Mandate

The Department was created under the Employment and Immigration Reorganization Act, which was given assent on August 5, 1977. This statute also created the Canada Employment and Immigration Commission.

In addition, the Government Annuities Account was established on September 1, 1908, under the Government Annuities Act, RSC, c. G6, and was modified by the Government Annuities Improvement Act, SC 1974-75-76, c. 83.

The Government Annuities Act provided legislative authority for the sale of government annuities and the establishment of the Government Annuities Account. The Government Annuities Improvement Act increased the rate of return on government annuity contracts, provided for percentage increases in benefits and discontinued any further sale of government annuities.

3. Program Objective

The objective of the Corporate and Special Services Program is to ensure the development and implementation of policies and programs, and provide strategic, operational and administrative support to enable Employment and Immigration to carry out its mission and to provide for such other functions allocated to it.

There are six sub-objectives:

- to develop, manage, administer, coordinate and review the policies, priorities and programs of Employment and Immigration Canada to ensure that federal labour market, income-related and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals; and to provide information to the public in an effective and efficient manner;

- to provide effective and timely management, administrative and operational support to the programs of the Commission in accordance with the policies, directives, standards and level of service approved by CFIC/D and the central agencies;

- to design, develop, advise on, implement, provide and maintain efficient and effective systems, procedures and management tools and techniques in support of CEIC/D program and service objectives;

- to administer government annuities contracts in accordance with the Government Annuities Act and the Government Annuities Improvement Act;

- to contribute to the administration of specific government programs through the issuance of social insurance numbers to qualified individuals; and

- to provide support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Corporate and Special Services Program is composed of six activities which relate directly to the six sub-objectives just identified. Each of these activities is in turn divided into sub-activities, as presented in Figure 3. For more details, see Analysis by Activity in Section II (see pages 2-22 to 2-46).

Figure 3: Activity Structure

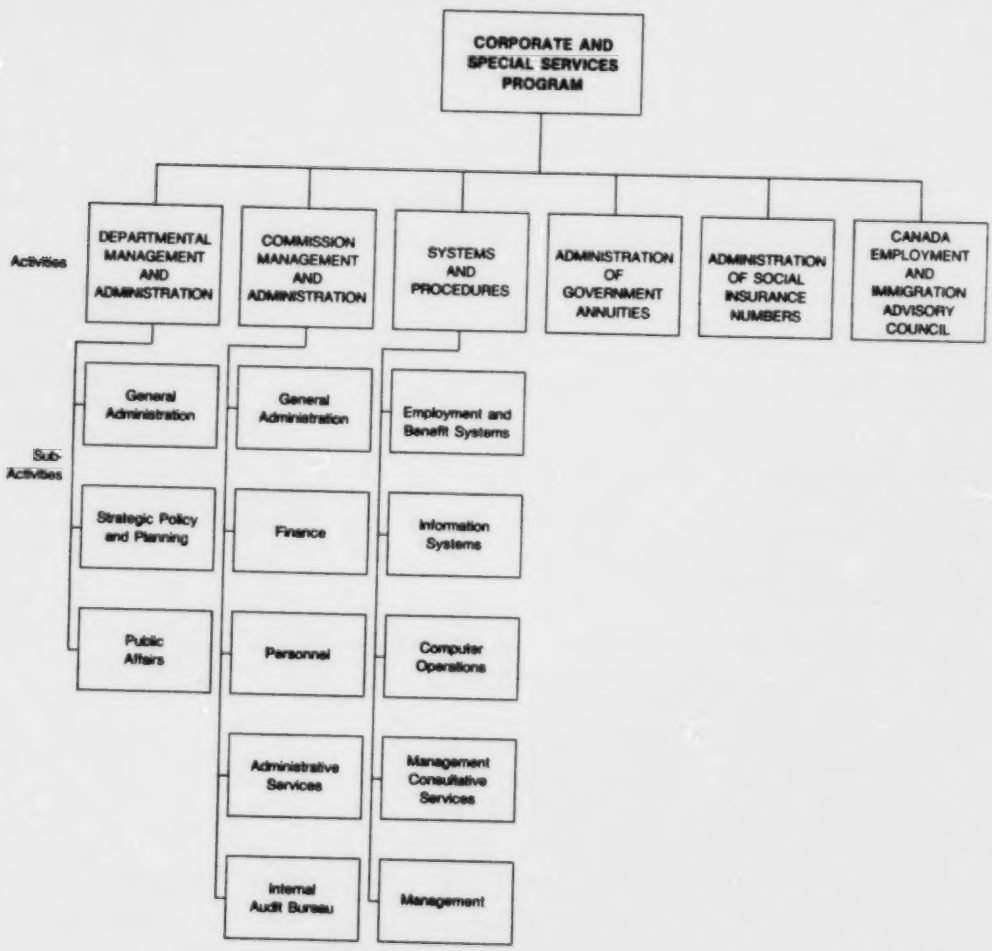

Organization Structure: As stated previously, the Corporate and Special Services Program is divided into six activities. Figure 4 relates the Program's organizational structure to its activities by showing the 1986-87 resources required.

Departmental Management and Administration: This activity includes the Minister's office and the offices of the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Strategic Policy and Planning, Public Affairs and Legal Services (see page 2-22).

Commission Management and Administration: This activity includes the Office of the Commissioners for Workers and Employers, the Regional Executive Directors/Directors General, and the Executive Secretariat. In addition, the following Commission support services are included: Financial and Administrative Services, Personnel Services and the Internal Audit Bureau (see page 2-27).

Systems and Procedures: This activity provides for the design and administration of policies, plans, and programs for CEIC/D's electronic data processing and telecommunications systems and facilities, and the associated clerical and manual systems (see page 2-33).

Administration of Government Annuities: This activity provides for the management of annuity accounts issued to individuals and groups under the provisions of the Government Annuities Act, and is administered by the Director General, New Brunswick Region (see page 2-38).

Administration of Social Insurance Numbers: This activity contributes to the administration of specific government programs through the issuance of social insurance numbers to qualified individuals. It is administered by the Director General, New Brunswick Region (see page 2-42).

Canada Employment and Immigration Advisory Council: This group provides support services to the Council of the same name (see page 2-45).

Figure 4: 1986-87 Resources by Organization/Activity ($000)

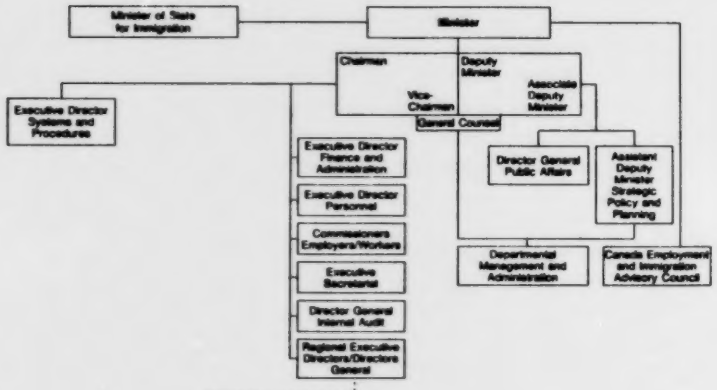

Activity								Activity Total
Departmental Management and Administration	(387 P-Y)					23,833		23,833
Commission Management and Administration	(2,503 P-Y)				241,328			241,328
Systems Procedures	(389 P-Y)	24,508						24,508
Administration of Government Annuities	(108 P-Y)		3,583					3,583
Administration Social Insurance Numbers	(131 P-Y)			3,441				3,441
Canada Employment and Immigration Advisory Council	(8 P-Y)						616	616
PROGRAM TOTAL		24,508	3,583	3,441	241,328	23,633	616	297,109

D. Planning Perspective and Performance Review

1. Environment

The government's social and economic agenda and the Neilsen Task Force have brought about a fundamental re-examination of CEIC/D policies and programs, with a view to improving their relevance to the problems they are intended to address, increasing their cost effectiveness, and improving the quality of service to the public. Partnership with other levels of government and the private sector, as well as decentralization of decision-making to those who have direct contact with the public are fundamental tenets of the government's philosophy for improving government operations.

The emphasis on partnership with the private sector and with provincial and municipal governments and agencies has particular application to CEIC/D, due to increased sharing of the responsibility for management of Canada's economic and social well-being. This partnership will be supported through a marked emphasis on consultation, consensus-building and a shift towards decentralization of the policy-making process.

Relations with the private sector will be influenced by a need to move away from policies that were perceived in the past as 'intervening' in the market place, and, at the same time, a need to respond to voluntary sector interest group pressures on government to achieve equity and other social goals.

The area of federal-provincial relations are expected to continue to be dominated by the need to harmonize policies and reduce public sector duplication, taking into account the provincial view that the achievement of national economic goals are best met by building on regional strengths.

The government's over-all commitment to make federal programs more efficient and effective, in an effort to reduce the government's deficit is expected to have particularly important implications for CEIC/D's administrative and support functions. A decrease in the size of the public service by 15,000 in the next six years, constrained financial resources, and a fundamental re-thinking of the basic tenets of programs and organizational and service delivery mechanisms will test the ingenuity of management. In such an environment of change, the issue of human resource management will be in the forefront, both in mobilizing staff in support of change and providing the necessary training to allow them to function efficiently and effectively in an altered environment.

CEIC/D has long recognized the need for training and education of its staff and is becoming increasingly aware of the value of a collective consciousness towards this effort. CEIC/D's concern with human resource development is reflected deliberately and explicitly in the form of a corporate priority for 1986-87, which calls for the

further development of 'a positive working environment, supporting the needs of individual employees...', and in the CEIC/D Philosophy of Management which recognizes that 'our employees are our most valuable resource' and that 'our managers, in partnership with our employees, are responsible for achieving our mission'.

2. Initiatives

Initiatives for the Corporate and Special Services Program in 1986-87 include:

Departmental Management and Administration

Strategic Policy and Planning: to initiate pre-evaluation assessments of the six programs implemented as part of the Canadian Jobs Strategy. This is one of the important elements of the data gathering and monitoring component of the Strategy (see page 2-25).

Commission Management and Administration

Financial Services: to integrate the approved Operational Plan Framework for the Employment and Insurance Program into the internal systems and processes.

Personnel Services:

- to develop comprehensive human resource plans to address in a coordinated and consistent way the human resource requirements and implications of the Canadian Jobs Strategy and the revitalization process for National Employment Services;
- to undertake specific activities to improve the management and administration of staff training in CEIC/D;
- to link the Career Planning and Review process into RPSS by developing a skills inventory and inventory modules for employees ready for assignments; and
- to improve the representation of target groups within CEIC/D.

Systems and Procedures

- to complete the implementation of the first phase of the National Employment Services System which will cost $1.9 million annually and will save 48 person-years in the National Employment Services activity of the Employment and Insurance Program; and

- to continue the implementation of the Field Operational Support System (Immigration) and the Regional Personnel Services System (Personnel) which are expected to cost $2.8 million and $0.9 million respectively during 1986-87 (see page 2-37).

3. Update on Previously Reported Initiatives

Strategic Policy and Planning:

- Following consultations with economic partners and the provinces, the Canadian Jobs Strategy was announced in June 1985. The Strategy entailed a complete redesign of the government's labour market programs and a fundamental change in the way human resources are developed in Canada.

- Evaluations will have been completed on various programs administered by Employment and Immigration Canada.

Financial Services:

- Integration of the Operational Plan Framework for the Corporate and Special Services and Immigration Programs into the internal systems and processes was completed.

- The redevelopment and approval of a new Operational Plan Framework for the Employment and Insurance Program (resulting from the new Canadian Jobs Strategy) was coordinated.

Personnel Services:

- CEIC/D continues to improve its representation of women at the middle and upper management levels. However, special attention must be directed towards improvement of indigenous and disabled representation. A ten year plan has been developed to improve CEIC/D's target group representation. In accordance with this plan employment equity should be achieved by 1995-96.

- With the integration of training, affirmative action, official languages and classification/staffing plans into a comprehensive Human Resources Management Plan (HRMP), Personnel Services met its implementation goals within the financial and human resources allocated. The HRMP has gone through significant changes for 1986-87 with the improvement of the already integrated plans and the addition of a Development Plan, and Technological Change and Work Force Adjustment Plan.

Systems and Procedures

- Upgraded computer facilities valued at a cost of $22 million were installed.

- Internal systems were revamped to efficiently make payments to East Coast fishermen unable to fish due to ice conditions.

4. Program Effectiveness

The over-all impact and effectiveness of the Corporate and Special Services Program is measured by the level and quality of service provided to the operating programs of CEIC/D through the various administrative and support activities of this Program.

CSS Program services are assessed directly through the CEIC/D Planning and Accountability Process (P&AP). This process ensures management accountability and provides continuous review, assessment, evaluation and direction for any necessary corrective action by managers and senior executives through

- development, implementation, reporting and evaluation of management contracts; and

- conducting internal audits and reviews.

In addition, there is provision in the P&AP for indirect general assessment of the CSS Program on a periodic basis through program evaluations of other CEIC/D Programs.

Section II
Analysis by Activity

A. Departmental Management and Administration

Objective

To develop, manage, administer, coordinate and review the policies, priorities and programs of Employment and Immigration Canada, to ensure that federal labour market, income-related and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals; and to provide information to the public in an effective and efficient manner.

Resource Summary

Figure 5: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	5,269	94	5,016	102	5,627	121
Strategic Policy and Planning	11,531	173	10,662	182	9,229	155
Public Affairs	6,833	130	6,849	136	6,979	150
	23,633	397	22,527	420	21,835	426
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	14,545		14,706	-	13,876	-
	9,088	397	7,821	420	7,959	426

Explanation of Change: The net financial requirements for 1986-87 are 16.2 per cent or $1.3 million higher than the 1985-86 forecast expenditures. The increase is primarily due to

	($ millions)
• an increase in resources associated with the Canadian Jobs Strategy (4 person-years);	1.2

- a decrease in resources associated with the Government's policy of reducing the size of the public service and the over-all Government expenditure (16 person-years); (0.5)

- a decrease in funding related to the streamlining of operations for program delivery, as announced in the Economic Statement of November 1984 (4 person-years); (0.2)

- a decrease related to the exclusion of summer program resources in 1986-87 (4 person-years); and (0.2)

- an increase in salaries and wages due to inflation. 0.9

Figure 6: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	18,324	78	18,159	80	17,335	79
Transportation and communications	645	3	584	3	762	3
Professional and special services	3,456	14	2,696	12	2,739	13
Other	1,032	4	1,012	5	774	4
	23,457	99	22,451	100	21,610	99
Capital	176	1	76	-	225	1
	23,633	100	22,527	100	21,835	100
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	14,545	-	14,706	-	13,876	-
	9,088	-	7,821	-	7,959	-

Past Financial Performance

Figure 7: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	5,627	121	5,137	101	490	20
Strategic Policy and Planning	9,229	155	10,621	183	(1,392)	(28)
Public Affairs	6,979	150	6,633	136	346	14
	21,835	426	22,391	420	(556)	6
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	13,876		14,378		(502)	
	7,959	426	8,013	420	(54)	6

Description

This activity includes the Minister's office and the offices of the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister, Legal Services, Strategic Policy and Planning, and Public Affairs, and is composed of the following three sub-activities:

General Administration: This covers the functions of the offices of the Minister, the Deputy Minister, the Associate Deputy Minister and Legal Services.

Strategic Policy and Planning: Strategic Policy and Planning performs research and policy analysis to ensure that federal labour market, income-related, and immigration policies and programs are developed and implemented in an effective manner consistent with national economic and social goals.

Public Affairs: The Public Affairs Branch provides services to CEIC/D in planning, research, evaluation, coordination and operation of information, advertising and promotional projects. The collective efforts of the Branch result in a public who are better informed about the services available through their local Canada Employment Centre (CEC) or Canada Immigration Centre (CIC), the role of CEIC/D's programs and services, and the federal government's efforts on their behalf.

Performance Information/Resource Justification

The following figures show the ratio of departmental management and administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures. In both instances, the ratios have remained relatively constant over the three-year period.

Figure 8: Relationship of Departmental Management and Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Departmental Management and Administration person-years	**397**	420	426
Total CEIC/D person-years	**24,079**	27,194	26,628
Percentage of total	**1.6**	1.5	1.6

Figure 9: Relationship of Departmental Management and Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures ($000)*

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Departmental Management and Administration expenditures	**23,633**	22,527	21,835
Total CEIC/D expenditures	**1,179,516**	1,200,725	1,178,277
Percentage of total	**2.0**	1.9	1.9

* Excludes transfer payments, Government's Contributions to the UI Account, courses purchased from provinces, the Outreach Program, and the Diagnostic Services Program.

Departmental Management and Administration has identified the following significant planned outputs for 1986-87:

Strategic Policy and Planning: to implement and maintain appropriate data gathering and monitoring mechanisms in support of the Canadian Jobs Strategy will entail major undertakings in the gathering and analysis of information; this information will be related to regional and small area data, occupational/sectoral data, training data, labour market data, as well as being used for monitoring, assessment and evaluation purposes.

Public Affairs:

- to encourage more effective use by clients of employment services available at CECs; to advise staff of the revitalization process for National Employment Services and to inspire their full commitment and participation;

- to develop an awareness of, encourage participation in and promote the benefits of the Canadian Jobs Strategy; in addition, to show the government's support of equitable participation of target groups in each strategy program;

- to disseminate timely information on policies, programs and procedures in order to enhance staff performance in the delivery of service to the public, and to recognize outstanding performance;

- to provide timely and accurate information on the Unemployment Insurance (UI) Program to claimants, employers and other interested groups, as well as changes to UI; and

- to provide a full range of information on immigration matters to posts abroad and Canadian audiences.

B. Commission Management and Administration

Objective

To provide effective and timely management, administration and operational support to the programs of the Commission in accordance with the policies, directives, standards and level of service approved by CEIC/D and the central agencies.

Resource Summary

Figure 10: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	13,710	236	14,481	286	14,596	319
Financial Services	67,678	1,030	62,052	1,086	59,706	1,085
Personnel Services	24,825	581	24,447	616	27,015	646
Administrative Services	129,806	580	128,447	613	133,032	597
Internal Audit Bureau	5,309	76	5,321	84	5,564	85
	241,328	2,503	234,748	2,685	239,913	2,732
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	206,737		205,517		205,182	
	34,591	2,503	29,231	2,685	34,731	2,732

Explanation of Change: The net financial requirements for 1986-87 are 18 per cent or $5.3 million higher than the 1985-86 forecast expenditures. The increase is primarily due to

	($ millions)
• an increase in salaries and wages due to inflation;	6.3
• an increase in common services costs payable to Public Works Canada ($1,534,000), Supply and Services Canada ($1,297,000) and Treasury Board ($3,251,000);	6.1
• an increase in the recovery from the Unemployment Insurance Account;	(1.2)

($ millions)

- a decrease in funding related to the streamlining of operations for program delivery, as announced in the Economic Statement of November 1984 (86 person-years) (2.8)
- a decrease related to the exclusion of summer program resources in 1986-87 (39 person-years) (1.0)
- a decrease in resources associated with the Government's policy of reducing the size of the public service and the over-all Government expenditure (57 person-years) (1.7)
- a decrease in resources for tenant services. (0.4)

Figure 11: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	106,185	44	101,893	43	105,349	44
Transportation and communications	15,475	6	15,580	7	17,295	7
Professional and special services	17,297	7	16,091	7	17,474	7
Rental of buildings	87,340	36	85,806	36	83,138	35
Purchased repairs and upkeep	6,935	3	7,400	3	6,442	3
Other	6,633	3	6,496	3	6,970	3
	239,865	99	233,266	99	236,668	99
Capital	1,463	1	1,482	1	3,245	1
	241,328	100	234,748	100	239,913	100
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	206,737		205,517		205,182	
	34,591		29,231		34,731	

Past Financial Performance

Figure 12: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
General Administration	14,596	319	7,916	194	**6,680**	**125**
Financial Services	59,706	1,085	68,074	1,104	**(8,368)**	**(19)**
Personnel Services	27,015	646	24,150	623	**2,865**	**23**
Administrative Services	133,032	597	124,782	644	**8,250**	**(47)**
Internal Audit Bureau	5,564	85	4,814	88	**750**	**(3)**
	239,913	2,732	229,736	2,653	**10,177**	**79**
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	205,182		204,434		**748**	
	34,731	2,732	25,302	2,653	**9,429**	**79**

Description

The function of the Commission Management and Administration is to provide a variety of management, operational and administrative services within the over-all objective of the Corporate and Special Services (CSS) Program. Results obtained through the provision of these services contribute to policy and program development and implementation by CSS.

The Commission Management and Administration activity is composed of the following five sub-activities:

General Administration: This sub-activity essentially involves services to facilitate and support the collective work of CEIC/D senior management and incorporates the offices of the Commissionners for Workers and Employers, the regional Executive Directors and Directors General, and the Executive Secretariat.

Financial Services: Within this sub-activity departmental operational planning documents are analysed to ensure that resource needs have been clearly defined, assigned costs and substantiated to enable management to make effective decisions regarding future financial requirements. CEIC/D financial expenditures and operational results are analysed and reported to all levels of management, and general financial accounting services are provided both at national headquarters and regional

offices. In addition, financial policies, systems and procedures are monitored and evaluated continually to assess their appropriateness and effectiveness, and new systems and procedures are developed or existing systems modified to eliminate deficiencies.

Administrative Services: This includes the provision of services to departmental employees and all levels of management in the areas of materiel, facilities, directives, recorded information management, telecommunications and word processing.

Personnel Services: Within this sub-activity appropriate personnel policies, practices and procedures are developed including those related to human resource planning, staff relations, staffing and classification; training, development and counselling of staff; official languages; pay and benefits; data management; affirmative action; organization design and development; and senior management services.

Internal Audit Bureau: This includes the appropriate planning, development, conduct and management of audit assignments to ensure identification of problem areas and adequate recommendations for resolution.

Performance Information/Resource Justification

The following figures show the ratio of Commission Management and Administration person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures. In both instances, the ratios have remained relatively constant.

Figure 13: Relationship of Commission Management and Administration Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Commission Management and Administration person-years	2,503	2,685	2,732
Total CEIC/D person-years	24,079	27,194	26,628
Percentage of total	10.4	9.9	10.3

Figure 14: Relationship of Commission Management and Administration Expenditures to Total CEIC/D Expenditures ($000)*

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Commission Management and Administration expenditures	**241,328**	234,748	239,913
Total CEIC/D expenditures	**1,179,516**	1,200,725	1,178,277
Percentage of total	**20.5**	19.6	20.4

* Excludes transfer payments, Government's Contributions to the UI Account, courses purchased from provinces, the Outreach Program, and the Diagnostic Services program.

The Commission Management and Administration activity has identified the following significant outputs for 1986-87:

Financial Services:

- to monitor the national and regional implementation of expenditure reduction plans with a view to achieving the goals established for CEIC/D; and
- to continue implementation of the Treasury Board approved Operational Plan Framework in accordance with the approved work plan.

Administrative Services:

- to participate with Public Works Canada in the phased implementation of Revenue Dependency spin-off systems, such as those for Accommodation Management Information and Charging for Services, to ensure that CEIC/D's requirements are met; the activity includes the establishment of internal procedures for the implementation of these systems; and
- to develop a Strategic Plan on Accommodation for the CEC and CIC offices of the future; to assess the conditions of existing accommodation, to determine the perceived needs for improving these offices, to estimate the costs of change, to develop a plan of implementation, and to have this plan approved by all senior levels of management.

Personnel Services:

- to continue implementation of the three phases of the Regional Personnel Services System (RPSS) initiated in 1984-85; RPSS has been designed specifically to streamline routine operations, reduce the clerical work load, improve dramatically the quality of personnel information both for internal personnel management and for central agencies; and

- to further improve the multi-year human resources planning process by

  - ensuring a greater degree of input from the Heads of various functional areas concerning major national operational goals and objectives which will have significant impacts on human resources; and

  - providing more comprehensive direction to all levels of management concerning major national human resources priorities, strategies, time frames and costs.

C. Systems and Procedures

Objective

To design, develop, advise on, implement, provide and maintain efficient systems, procedures, and management tools and techniques in support of CEIC/D program and service objectives.

Resource Summary

Figure 15: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Employment and Benefit Systems	**5,588**	**106**	5,115	111	5,342	115
Information Systems	**6,352**	**101**	8,338	109	5,819	112
Computer Operations	**10,080**	**133**	8,132	140	14,662	145
Management Consultative Services	**1,525**	**32**	1,536	34	1,623	36
Management	**963**	**17**	882	19	920	20
	24,508	**389**	24,003	413	28,366	428
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	**17,842**		18,974		21,445	
	6,666	**389**	5,029	413	6,921	428

Explanation of Change: The net financial requirements for 1986-87 are 33 per cent or $1.6 million higher than the 1985-86 forecast expenditures. The increase is primarily due to

	($ millions)
• an increase in salaries and wages due to inflation;	1.3
• a decrease in the recovery from the Unemployment Insurance Account;	1.1

- a decrease in resources associated with the Government's policy of reducing the size of the public service and the over-all Government expenditure (15 person-years); (0.5)

- a decrease in funding related to the streamlining of the operations for program delivery, as announced in the Economic Statement of November 1984 (9 person-years) (0.4)

Figure 16: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	17,926	73	17,411	73	16,669	59
Professional and special services	1,342	6	1,332	5	1,071	4
Rental of office equipment	1,885	8	1,885	8	1,438	5
Other	3,002	12	3,022	13	2,311	8
	24,155	99	23,650	99	21,489	76
Capital	353	1	353	1	6,877	24
	24,508	100	24,003	100	28,366	100
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	17,842		18,974		21,445	
	6,666		5,029		6,921	

Past Financial Performance

Figure 17: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Employment and Benefit Systems	5,342	115	4,747	107	595	8
Information Systems	5,819	114	5,117	109	702	5
Computer Operations	14,662	145	10,997	148	3,665	(3)
Management Consultative Services	1,623	36	1,382	35	241	1
Management	920	18	796	20	124	(2)
	28,366	428	23,039	419	5,327	9
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	21,445		16,777		4,668	
	6,921	428	6,262	419	659	9

Description

This activity is undertaken by the Systems and Procedures organization and includes the following responsibilities:

- formulation of policies on the acquisition and use of electronic data processing (EDP) and telecommunications equipment, facilities and services, and the provision of advice, guidance and direction to regions in these matters;
- planning, acquisition, and control of EDP and telecommunications equipment, facilities and services;
- development, implementation, on-going maintenance and enhancement of EDP and telecommunications systems and associated procedures;
- development and on-going maintenance of the operational procedures for the delivery of the Insurance Program; development and maintenance of the training materials for staff involved in the delivery of the Insurance Program;
- provision of advice, guidance and direction to the regions regarding procedures related to insurance claims processing;
- operation of the national headquarters data centre in support of systems development and centralized operational systems; and
- provision of management analysis, forms design, and management services.

Due to extensive automation in the delivery of service to the public in both aspects of the Employment and Insurance Program there is a correspondingly high degree of integration. Thus Systems and Procedures not only has direct responsibility for headquarters' EDP and telecommunications activities and the associated clerical systems, but also advises and provides technological and functional support to the regional elements of the Employment and Insurance Program. This ensures efficient use of EDP and program resources for automated delivery of service to the public.

The Systems and Procedures activity is composed of the following five sub-activities:

Employment and Benefit Systems: This involves the development of policies and programs for benefit pay and control systems, labour market systems, wage loss insurance systems, employment systems, and liaison with regions. It includes the Director General of Employment and Benefit Systems and staff.

Information Systems: This covers the development of policies and programs for annuities systems, social insurance number systems, immigration systems, Strategic Policy and Planning systems, financial systems, administration systems, personnel systems, advanced systems, software, programming standards, hardware selection, information systems liaison with regions, Management Information Systems, and coordination. It includes the Director General of Information Systems and staff.

Computer Operations: This involves headquarters computer operations; the provision of hardware, operating software and telecommunications support; the development of standards for EDP operation and security; and the monitoring of regional computer centres. It includes the Director of Computer Operations and staff.

Management Consultative Services: This includes administering project management; conducting organization analysis and development; work study; network planning and analysis; systems identification, analysis and design; feasibility studies; and forms design. It includes the Director of Management Advisory Services and staff.

Management: This includes the development of policies and programs to provide an efficient network of computer systems to the Commission. It includes the Executive Director of Systems and Procedures and staff.

Performance Information/Resource Justification

The following figures show the ratio of Systems and Procedures person-years and expenditures to total CEIC/D person-years and expenditures. In both instances the ratios have remained relatively constant.

Figure 18: Relationship of Systems and Procedures Person-Years to Total CEIC/D Person-Years

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Systems and Procedures person-years	**389**	413	428
Total CEIC/D person-years	**24,079**	27,194	26,628
Percentage of total	**1.6**	1.5	1.6

Figure 19: Relationship of Systems and Procedures Expenditures to Total CEIC/D Expenditures ($000)*

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Systems and Procedures expenditures	24,508	24,003	28,366
Total CEIC/D expenditures*	1,179,516	1,200,725	1,178,277
Percentage of total	2.1	2.0	2.4

* Excludes transfer payments, Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account, courses purchased from provinces, the Outreach Program and the Diagnostic Services Program.

The Systems and Procedures activity has identified the following significant planned outputs for 1986-87:

- to develop automated support for the Canadian Jobs Strategy;
- to continue the expansion of the Field Operations Support Systems (FOSS III) for the Immigration Program;
- to continue the implementation of the Regional Personnel Services System (RPSS) in conjunction with Personnel Services;
- to continue the development of the National Employment Services System (NESS) which will consolidate, integrate and link employment-related systems in an on-line mode as part of the revitalization of National Employment Services; and
- to continue the development of office automation systems which will improve access to corporate data and the flow of information.

D. Administration of Government Annuities

Objective

To administer Government annuities contracts in accordance with the Government Annuities Act.

Within this objective, goals for 1986-87 include

- the processing of approximately 1,535,000 annuity payments; and
- the processing of 48,000 enquiries, 7,500 maturities and 7,300 death settlements.

Resource Summary

Figure 20: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Government Annuities	3,583	106	3,418	108	3,107	99
	3,583	106	3,418	108	3,107	99
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	-		-		-	
	3,583	106	3,418	108	3,107	99

Figure 21: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3,231	90	3,064	90	2,816	91
Other O&M and capital	352	10	354	10	291	9
	3,583	100	3,418	100	3,107	100
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	-		-		-	
	3,583		3,418		3,107	

Past Financial Performance

Figure 22: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Government Annuities	3,107	99	3,371	109	(264)	(10)
	3,107	99	3,371	109	(264)	(10)
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	-		-		-	
	3,107	99	3,371	109	(264)	(10)

Description

This activity provides for the management of annuity accounts issued to individuals and groups under the provisions of the Government Annuities Act. The Annuities Improvement Act of 1975 formally ended the sale of annuities. This activity represents a distinct component of the Corporate and Special Services Program and corresponds to a unique sub-objective, (see page 2-50 for audited statements of the Government Annuities Account).

The Annuities Branch is a division of National Services situated in Bathurst, New Brunswick. National Services reports to the New Brunswick regional headquarters located in Fredericton, New Brunswick.

The Director General of the New Brunswick region is the manager accountable for delivery of the Annuities activity. The resolution of any policy issues is the responsibility of the Executive Director, Insurance.

Since 1908 more than 553,000 annuity contracts and group certificates have been issued. Of these, approximately 81,050 contracts and group certificates are still in deferred payment status, while about 148,300 are currently under payment. Annuities under payment are held by nearly 124,200 annuitants who receive approximately 1.5 million cheques annually. The servicing of these contracts will continue for at least another 40 years. Figure 23 provides a schedule of dates at which these annuities not yet under payment are slated to mature.

Figure 23: Schedule of Annuities and Maturity Dates as of March 31, 1985

April 1 - March 31	Deferred Individual Contracts	Deferred Group Pension Certificates	Total
Before April 1, 1985	350	489	839
1985-1990	9,089	18,493	27,582
1990-1995	5,982	19,545	25,527
1995-2000	3,277	12,758	16,035
2000-2005	1,820	5,801	7,621
2005-2010	1,014	1,183	2,197
2010-2015	557	238	795
2015-2020	284	49	333
After March 31, 2020	112	8	120
Total	22,485	58,564	81,049

Performance Information/Resource Justification

The major output of the Annuities activity is the number of contracts under administration, the number of annuity payments processed, the number of enquiries processed, the number of maturities processed and the number of death settlements processed. Work load and average unit costs are presented in Figure 24.

Figure 24: Work Load and Average Unit Cost

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	Volume	**$**	Volume	$	Volume	$
Number of contracts administered	**204,000**	**17.56**	216,000	15.82	229,000	13.57
Number of annuity payments processed	**1,535,000**	**2.33**	1,526,000	2.24	1,515,234	2.05
Number of enquiries processed	**48,000**	**16.42**	50,000	15.16	58,155	11.77
Number of maturities processed	**7,500**	**57.33**	8,000	51.50	7,538	49.49
Number of death settlements processed	**7,300**	**44.11**	7,400	42.97	7,401	37.83

E. Administration of Social Insurance Numbers

Objective

To contribute to the administration of specific government programs through the issuance of social insurance numbers (SIN) to qualified individuals. Specifically,

- the number of social insurance cards issued per person-year will remain relatively constant at approximately 6,336; and
- the cost per social insurance card issued will remain at approximately $4.15.

Resource Summary

Figure 25: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast* 1985-86		Actual* 1984-85	
	$	**P-Y**	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Social Insurance Numbers	**3,441**	**131**	3,294	134	3,589	136
	3,441	**131**	3,294	134	3,589	136
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	**3,441**	**-**	3,294	-	3,589	-
	-	**131**	-	134	-	136

* Excludes resources associated with the proof-of-identity program, which are being transferred to the Employment and Insurance Program in 1986-87 (see page 2-55).

Figure 26: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3,126	91	2,975	90	3,230	90
Other O&M and capital	315	9	319	10	359	10
	3,441	100	3,294	100	3,589	100
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	3,441		3,294		3,589	
	-		-		-	

Past Financial Performance

Figure 27: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85*					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Administration of Social Insurance Numbers	3,589	136	3,308	133	281	3
	3,589	136	3,308	133	281	3
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	3,589		3,308		281	
	-	136	-	133	-	3

* This activity was previously reported under the Employment and Insurance Program in 1984-85 and excludes resources associated with the proof-of-identity program which are being transferred to Employment and Insurance in 1986-87 (see page 2-56).

Description

The SIN program provides for the issuance and control of social insurance numbers by processing, examining and certifying SIN applications and proof-of-identity documents. The administration of social insurance numbers represents a distinct component of the Corporate and Special Services Program and its objective corresponds to a unique sub-objective.

The Regional Director General for the New Brunswick Region is responsible for all operational aspects while the Executive Director, Insurance, is responsible for the development of SIN program policy.

Performance Information/Resource Justification

The major output of this activity is the number of social insurance cards issued. It involves both variable and non-variable components.

Resource requirements for variable activities are allocated on the basis of the number of SIN applications received for Bathurst operations. Work load and average unit costs are presented in Figure 28.

Figure 28: Work Load and Average Unit Cost

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	Volume	**$**	Volume	$	Volume	$
Number of SIN cards issued	**830,000**	**4.15**	835,000	3.94	883,888	4.06
Number of SIN applications received	**896,000**	**3.51**	902,000	3.34	952,044	3.45

The trend in the past years has been a reduction in the number of SIN cards issued from a high of one million in the late 1970s to 883,000 in 1984-85. Further reductions are anticipated as a result of the Government's decision to introduce a $10.00 fee effective July 1, 1985 for the issuance of replacement SIN cards to the general public. This fee includes all direct costs as well as indirect costs. Preliminary indications are that the total number of SIN cards issued could stabilize around the 820,000 to 840,000 mark.

F. Canada Employment and Immigration Advisory Council

Objective

To provide support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council.

Resource Summary

Figure 29: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	616	8	593	8	652	8
	616	8	593	8	652	8
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	448		468		493	
	168	8	125	8	159	8

Figure 30: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	317	51	294	50	361	55
Other O&M and capital	299	49	299	50	291	45
	616	100	593	100	652	100
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	448		468		493	
	168		125		159	

Past Financial Performance

Figure 31: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Employment and Immigration Advisory Council	652	8	625	8	27	-
	652	8	625	8	27	-
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	493	-	475	-	18	-
	159	8	150	8	9	-

Description

The activity includes the cost of providing support services to the Canada Employment and Immigration Advisory Council, remunerating its members, and covering their expenses. The Council consists of a Chairman and 15 to 21 other members, to be appointed by the Governor-in-Council.

Performance Information/Resource Justification

This activity provides the Canada Employment and Immigration Advisory Council with support services such as secretariat services, policy and research analysis, consultation and report-writing. The Council advises the Minister on all matters within the Department/Commission's mandate. It receives direction from the Minister once or twice a year. A work program is set up by calendar year and the Council reports to the Minister. The Minister is then required to table the Council's report with their recommendations in Parliament.

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 32: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Personnel			
Salaries and wages	**115,988**	114,154	112,336
Contribution to employee benefit plans	**16,233**	15,978	16,437
Other personnel	**16,888**	13,664	16,987
	149,109	143,796	145,760
Goods and services			
Travel and relocation	**6,269**	6,258	5,564
Other transportation and communications	**10,798**	10,864	13,085
Information	**3,202**	3,034	2,818
Professional and special services	**22,447**	20,471	21,523
Rentals	**91,950**	90,422	86,212
Purchased repair and upkeep	**8,386**	8,854	7,530
Utilities, materials and supplies	**2,736**	2,752	4,536
All other expenditures	**121**	122	17
	145,909	142,777	141,285
Total operating costs	**295,018**	286,573	287,045
Capital			
Construction and acquisition of machinery and equipment	**2,091**	2,010	10,417
	297,109	288,583	297,462
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	**243,013**	242,959	244,585
Total expenditures	**54,096**	45,624	52,877

2. Personnel Expenditures

Figure 33: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1986-87 Average Salary Provision
	86-87	85-86	84-85		
Management	77	76	76	50,350 - 96,300	66,137
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	87	112	115	14,570 - 65,080	49,109
Library Science	6	6	8	19,782 - 50,712	33,923
Other	1	1	5		
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	469	371	384	13,912 - 57,987	36,802
Computer Systems Administration	194	175	157	19,423 - 63,583	40,272
Financial Administration	251	241	232	13,853 - 57,980	39,440
Information Services	81	82	81	13,579 - 57,980	41,303
Organization and Methods	137	131	137	13,926 - 57,980	39,708
Personnel Administration	223	210	221	13,330 - 59,510	39,744
Program Administration	226	158	195	13,912 - 57,987	38,385
Purchasing and Supply	19	9	9	12,766 - 57,980	35,764
Other	2	1	1		55,316
Technical					
Drafting and Illustration	4	3	3	15,557 - 40,310	28,729
General Technical	10	12	12	12,635 - 55,682	35,242
Social Science Support	23	25	25	12,635 - 57,764	33,574
Administrative Support					
Communications	20	23	23	15,634 - 31,824	23,025
Data Processing	87	109	109	13,352 - 37,130	24,023
Clerical and Regulatory	1,358	1,591	1,642	12,932 - 31,743	22,463
Office Equipment Operation	9	15	15	12,665 - 25,271	17,197
Secretarial Stenographic, and Typing	219	278	255	12,636 - 31,946	21,817
Operational					
General Labour and Trades	6	7	7	14,776 - 40,676	22,671
General Services	15	16	16	13,253 - 39,988	21,776
Minister's Exempt Staff	10	14	14		40,000

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1985. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowances for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

B. Cost Analysis

Figure 34 shows the total cost of the Program. Revenue credited to the Vote consists of the costs of the Program recovered from the Unemployment Insurance Account in accordance with the Unemployment Insurance Act. Other costs are for accommodation provided by Public Works Canada ($3,810,000), surgical-medical insurance ($705,000), and other miscellaneous services provided free by other government departments ($443,000).

In addition, an estimated $1.2 million in revenue will be generated as a result of the Government's decision to charge a fee of $10.00 for the replacement of social insurance number cards.

Figure 34: Net Cost of Program by Activity ($000)

	Expenditures 1986-87	Revenues Credited to the Vote	Estimates 1986-87	Add Other Costs	Deduct Revenue	Net Cost 1986-87	Net Cost 1985-86
Corporate and Special Services	297,109	243,013	54,096	4,958	1,200	**57,854**	46,369

C. Government Annuities Account

1. Financial Statements

Figure 35: Government Annuities Account: Balance Sheet as at March 31, 1985 ($000)*

Assets		
	1984-85	1983-84
Deposit with the Receiver General for Canada	1,020,498	1,046,824
Accrued interest due from Canada	74,988	76,777
Accounts receivable	176	184
	1,095,662	1,123,785

Liabilities		
	1984-85	1983-84
Accounts payable	18	17
Actuarial surplus due to Canada	6,015	1,139
Actuarial reserves	1,089,629	1,122,629
	1,095,662	1,123,785

* See page 2-53 for accompanying notes.

Figure 36: Government Annuities Account: Statement of Actuarial Reserves for the Year Ended March 31, 1985 ($000)*

	1984-85	1983-84
Balance at beginning of the year	1,122,629	1,148,238
Excess of payments and other charges over income for the year	26,985	24,470
Actuarial surplus - Excess of recorded actuarial reserves over calculated actuarial reserves at end of the year	6,015	1,139
Balance at the end of the year	1,089,629	1,122,629
Represented by:		
Accumulated premiums and accrued interest for unmatured annuities	384,941	429,180
Present value of matured annuities	704,688	693,449
Total Actuarial Reserves	1,089,629	1,122,629

* See page 2-53 for accompanying notes.

Figure 37: Government Annuities Account: Statement of Operations for the Year Ended March 31, 1985 ($000)*

	1984-85	1983-84
Income		
Interest from Canada	74,988	76,777
Premiums	770	1,017
Other	81	61
	75,839	77,855
Payments and other charges		
Annuity payments	99,205	98,274
Premium refunds	3,404	3,664
Unclaimed annuities	215	387
	102,824	102,325
Excess of payments and other charges over income for the year	26,985	24,470

* See page 2-53 for accompanying notes.

2. Notes to Financial Statement, March 31, 1985

Authority and Purpose: The Government Annuities Account was established in 1908 by the Government Annuities Act, RSC c. G-6, and modified by the Government Annuities Improvement Act, SC 1974-75-76, c. 83.

The purpose of the Act was to assist individuals and groups of Canadians to provide for their later years by purchasing Government annuities. The Improvement Act increased the rate of return on Government annuity contracts, increased their flexibility and discontinued future sales.

The Account is administered by the Canada Employment and Immigration Commission and operates through the Consolidated Revenue Fund.

Significant Accounting Policies:

Basis of Accounting: The accounts of the Government Annuities Account are maintained on an accrual basis.

Actuarial Reserves: In accordance with Section 15 of the Act, and with the Government Annuities Regulations, actuarial reserves comprise: (i) in respect of unmatured annuities, accumulated premiums and accrued interest, and (ii) in respect of matured annuities, the present value of such annuities actuarially determined on the basis of such rate or rates of interest and mortality tables as is prescribed.

Actuarial Surplus due to Canada: If at the end of any fiscal year the recorded amount of actuarial reserves exceeds or is less than the calculated amount of actuarial reserves, the difference results in an actuarial surplus or deficit which is charged or credited to the Government Annuities Account within the Consolidated Revenue Fund.

Interest from Canada: Interest from Canada is calculated annually on actuarial reserves, at a rate of seven per cent, as required by the Improvement Act.

Unclaimed Annuities: Unclaimed annuities represent amounts transferred to the Consolidated Revenue Fund in respect of annuities that could not be paid because the annuitants could not be located.

Actuarial Surplus: As of March 31, 1985, a refined retrospective valuation method for deferred annuities was adopted, which resulted in a $13,373,000 reduction in actuarial reserves and therefore in a corresponding amount of additional actuarial surplus being generated.

The assumptions regarding the distribution of matured government annuities by frequency and by incidence of payment were also revised.

The ensuing modification providing for the earlier incidence of payment than assumed heretofore resulted in an increase in actuarial reserves of $7,358,000 thus reducing by the same amount the actuarial surplus for the year.

Had these two changes not taken place, the actuarial surplus would have amounted to $829,000 instead of the actual amount of $6,015,000.

Actuarial Reserves: The method utilized to calculate the actuarial reserves of $1,089,629,000 (1984 - $1,122,629,000) was in accordance with subsection 15(1) of the Government Annuities Improvement Act, S.C. 1974-75-76, c. 83 and the Regulations pertaining thereto.

The Regulations provide that the mortality tables to be used in the preparation of tables for determining the values of annuities shall be the Annuity Table for 1949 without projection for males and females and modified by Projection Scale C.

Mortality experience in recent years has shown that life expectancy has increased at a faster rate than that provided by Projection Scale C. Should this trend continue at the same rate in the future, the 1949 Mortality table adjusted by Projection Scale C may need to be modified and could result in a potential liability that would impact future actuarial reserves. Sufficient information is not available at this time to determine this liability. However, the Canada Employment and Immigration Commission has mortality analysis and projects in progress to determine this amount.

Services Provided Without Charge: Administrative services are provided to the Account by the Canada Employment and Immigration Commission without charge.

For the year ended March 31, 1985, the cost of these services amounted to $3,654,000 (1984 - $3,532,000), including amounts for services provided without charge by other Government departments to the Commission.

D. Changes in Program/Activity Structure

In 1985-86 the Commission/Department underwent changes in its program/activity structure. Several existing Programs were combined into a new "Corporate and Special Services Program" as described below:

- the Departmental Administration Program;
- the Administration Program;
- the Annuities Program; and
- the Social Insurance Number activity (except for the Record of Employment and the Unemployment Insurance Tax Enquiries sub-activities, which were combined with the Insurance Benefit Services activity).

In addition, for 1986-87, the proof-of-identity program, of the Social Insurance Number activity, was combined with the Program Management and Joint Services Activity of the Employment and Insurance Program.

Figure 38 compares the old and new structures using the 1984-85 Main Estimates as an illustration.

Figure 38: 1984-85 Main Estimates Crosswalk ($000)

Old Structure	Estimates 1984-85	New Structure	Estimates 1984-85
Departmental Administration Program (Vote 1)		**Corporate and Special Services Program**	
Departmental Administration	22,391	Departmental Management and Administration (Vote 1)	22,391
	22,391		22,391
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	14,378	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	14,378
	8,013		8,013
Person-Years	420	Person-Years	420
Administration Program (Vote 5)			
Administration	241,119	Commission Management and Administration (Vote 5)[1]	229,736
Accounts Receivable	9,643	Systems and Procedures (Vote 5)[1]	23,039
Canada Employment and Immigration Advisory Council	625	Canada Employment and Immigration Advisory Council (Vote 5)	625
	251,387		253,400
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	219,673	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	221,686
	31,714		31,714
Person-Years	3,043	Person-Years	3,080
Employment and Insurance Program (Vote 10)			
Social Insurance Number	7,698	Administration of Social Insurance Numbers (Vote 5)[2]	3,308
	7,698		3,308
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	7,698	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	3,308
	-		-
Person-Years	244	Person-Years[2]	133
Annuities Program (Vote 30)	3,371	Administration of Government Annuities Program (Vote 5)	3,371
	3,371		3,371
Person-Years	109	Person-Years	109
		Program Total	282,470
		Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	239,372
		Total Estimates	43,098
		Total Person-Years	3,742

1. Commission Management and Administration, and Systems and Procedures were realigned to reflect approved Operational Plan Framework changes.

2. The "Record of Employment" and the "Unemployment Insurance Tax Enquiries" sub-activities were combined with the "Insurance Benefits Services" activity. Certain common services costs, such as personnel, finance and administration, were combined with Commission Management and Administration. In addition, the 1984-85 Main Estimates have been adjusted to reflect the transfer of the proof-of-identity program to the Employment and Insurance Program in 1985-87.

Employment and Insurance Program Expenditure Plan

1986-87

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 3-4

Extracts from Volume II of the Public Accounts 3-7

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87
   1. Highlights 3-8
   2. Financial Summary by Activity 3-12
B. Recent Performance
   1. Highlights 3-16
   2. Review of Financial Performance 3-30
C. Background
   1. Introduction 3-22
   2. Legal Mandate 3-22
   3. Program Objective 3-23
   4. Program Organization for Delivery 3-23
D. Planning Perspective and Performance Review
   1. Environment 3-25
   2. Initiatives 3-27
   3. Update on Previously Reported Initiatives 3-30
   4. Program Effectiveness 3-35

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development 3-39
B. National Employment Services 3-46
C. Unemployment Insurance 3-58
D. Program Management and Joint Services 3-68

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 3-72
   2. Personnel Expenditures 3-73
   3. Transfer Payments 3-74
B. Cost Analysis 3-77
C. Changes in Program/Activity Structure 3-78
D. Past Performance Information - Employment Training and Direct Job Creation 3-79
E. Human Resource Development Program Information 3-85

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is sought in these Estimates to spend $1,587,809,200 during 1986-87 to operate the Employment and Insurance Program. The amount is net of estimated expenditures of $666,110,000 for administrative services to be charged to the Unemployment Insurance Account. Other operating expenditures, an estimated $76,314,000 for contributions to employee benefit plans, will be met under existing statutory authority. Statutory authority also exists for $2,679,000,000 for the government's contribution to the Unemployment Insurance Account and $201,000,000 in respect of Fishermen's Benefits.

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates	1985-86 Main Estimates
	Employment and Insurance Program		
10	Operating expenditures	73,932	525,131*
15	Grants and contributions	1,513,877	663,955
(S)	Government's contribution to the Unemployment Insurance Account	2,679,000	2,422,200
(S)	Government's contribution in respect of Fishermen's Benefits	201,000	194,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	76,314	71,824
	Total Program	4,544,123	3,877,110

* Includes resources associated with the proof-of-identity program transferred from Corporate and Special Services Program in 1986-87 (see page 2-56).

Extracts from Part II of the Estimates

Votes - Wording and Amounts

Vote No.	Department or agency (dollars)	1986-87 Main Estimates
	Employment and Insurance Program	
10	Employment and Insurance - Operating expenditures	73,932,000
15	Employment and Insurance - The grants listed in the Estimates, contributions and payments to provinces, municipalities, other public bodies, community organizations, private groups, corporations, partnerships and individuals, in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of projects undertaken by them for the purposes of providing employment to unemployed workers and contributing to the betterment of the community.	1,513,877,200

Extracts from Part II of the Estimates

Program by Activities

(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates							1985-86 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary					Total	
		Operating	Capital	Transfer Payments	Sub-Total	Less: Revenues Credited to the Vote		
Human Resource Development Programs	2,223	128,289	122	1,756,021	1,884,432	-	1,884,432	1,453,231
National Employment Services	5,194	234,594	238	144,856	379,688	234,832	144,856	163,659
Unemployment Insurance	8,509	3,012,973	1,816	201,000	3,215,789	335,542	2,880,247	2,616,200
Program Management and Joint Services	2,436	116,976	348	-	117,324	95,736	21,588	14,020
Benefits paid in accordance with the following sections of the Unemployment Insurance Act, 1971 (S.C. 1970-71-72, c. 48):								
Sections 38 and 39 with respect to the Human Resource Development Programs Activity				-360,000	-360,000		-360,000	-335,000
Section 37 with respect to the National Employment Services Activity				-27,000	-27,000		-27,000	-35,000
	18,362	3,492,832	2,524	1,714,877	5,210,233	666,110	4,544,123	3,877,110
1985-86 Authorized Person-Years	18,229							

Extracts from Volume II of the Public Accounts

Use of Appropriations for 1984-85

	Main Estimates	Total Appropriations	Actual Use
	$	$	$
Voted Budgetary Expenditures			
Vote 10 - Employment and Insurance - Operating expenditures	537,553,000	622,880,547	587,319,385
Vote 15 - Employment and Insurance - the grants listed in the Estimates, and contributions	1,081,785,000	1,468,555,004	1,199,599,502
	1,619,338,000	2,091,435,551	1,786,918,887
Statutory Budgetary Expenditures			
Statutory - Government's contribution to the Unemployment Insurance Account	2,559,000,000	2,787,649,210	2,787,649,210
Statutory - Government's contribution in respect of Fishermen's Benefits	150,000,000	158,753,646	158,753,646
Statutory - Contributions to employee benefit plans	65,882,000	75,982,000	75,982,000
Statutory - Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	1,201	1,201
	2,774,882,000	3,022,386,057	3,022,386,057
	4,394,220,000	5,113,821,608	4,809,304,944

The above extract reflects the new Program structure implemented in 1985-85 and 1986-87 (see Figure 36 on page 3-79). For additional details regarding the expenditures and recoveries from the Unemployment Insurance Account, refer to Figure 2 on page 3-20.

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87

1. Highlights

Canadian Jobs Strategy: In June 1985 a complete redesign of the Government's labour market programs was announced. Entitled the "Canadian Jobs Strategy", it is built on a joint federal-provincial-territorial statement of principles announced at the First Minister's Conference in February. These principles state that training and job creation must

- focus on the real, continuing needs of the labour market with greater emphasis on small business and entrepreneurship;
- allow flexibility to meet changing regional and local needs, with room for innovation;
- provide simpler, less confusing and more accessible programs, with clearly defined objectives;
- recognize the shared responsibilities of the federal government, the provinces, and the private sector; and
- extend equal opportunities for all Canadians particularly those at a disadvantage in the labour market.

To ensure that assistance is effective, the Strategy reflects a basic reorientation. Instead of short-term cyclical problems, it addresses the fundamental structural issues of the economy and labour market development. Job training, job creation and economic development are linked to provide Canadians with valuable skills, practical work experience, and meaningful employment opportunities.

Six programs have been created to meet immediate needs and offer a framework of action. These programs are the first step in putting the Canadian Jobs Strategy into place. They are not the final solution to labour market problems, but they address specific and pressing problems, with assistance to those who need help urgently. In 1986-87, it is expected that $1.6 billion will be spent on the Canadian Jobs Strategy ($1.5 billion under the Human Resource Development activity and $0.1 billion under the National Employment Services activity).

Concurrent with implementation of the revised labour market strategy, a process of consultation and negotiation with provincial governments is presently being conducted. Consultation is also occurring at a regional and local level in each province to determine the appropriate mix of labour market programs for these areas. The

final determination of program budgets and levels for each province will be made in 1986. Further details on the Strategy can be found on page 3-27 and pages 3-39 to 3-45.

General Goals by Activity: The following goals have been established for the Employment and Insurance Program in 1986-87 and are presented by activity:

Human Resource Development (see pages 3-39 to 3-45): This activity contains five of the six new program thrusts of the Canadian Jobs Strategy, namely Skill Shortages, Job Development, Job Entry, Skill Investment, and National Labour Market Innovations. The sixth thrust, Community Futures program, is presented as part of the National Employment Services activity for this year only. The objectives to be pursued in 1986-87 are

- the provision of training for workers in areas of current or anticipated occupational shortages designated at the national or regional level (under the Skill Shortages program);
- the provision of training/employment opportunities to assist long-term unemployed individuals to participate effectively in the labour market (under the Job Development program);
- the provision of an integrated combination of on-the-job and off-the-job training and work experience to those having difficulty in making the transition from school or the home into the labour market (under the Job Entry program);
- the provision of training for those whose employment is sensitive to change or elimination because of changing technology or markets (under the Skill Investment program);
- the funding of new approaches to labour market adjustment (under the National Labour Market Innovations program); and
- the provision of training and work experience for women, Native People, disabled persons and visible minorities under the various programs of the Canadian Jobs Strategy.

National Employment Services (see pages 3-46 to 3-57): The following goals have been established for 1986-87 based on the three principal sub-activities:

- to provide workers, employer clients and institutions with the necessary information on which to base labour market decisions, through the development of a data base consisting of elements such as employer profiles, wages and conditions of employment, employment opportunities, and area or community profiles (under the Labour Market Information program);

- to ensure job opportunities are matched with available workers and employers get the skilled workers they need in a timely and effective manner, resulting in a projected 743,100 Canada Employment Centre (CEC) placements, a projected 216,250 Canada Farm Labour Pool placements and a projected 23,600 offers of financial assistance (excluding day haul assistance to agricultural workers) to encourage and facilitate the geographical mobility of workers (under the Labour Exchange program and the Adjustment Services program); and

- to encourage human resource planning by the private sector and adjustment of enterprises and individuals to changing labour market conditions, through services provided by the Outreach Program which is projected to place 85,000 clients, and through a projected 300 new Industrial Adjustment Service Agreements and 2,800 Work Sharing Agreements (under the Adjustment Services program).

Revitalization of National Employment Services (see pages 3-31 and 3-48) will remain an important force in defining a suitable framework for employment services. Major initiatives to be addressed during the budget year are

- the completion of the progressive expansion of user-trials; and

- development of the 40 series, a series of projects aimed at defining and developing improved management practices.

The Community Futures program (see page 3-49) will assist communities in their efforts to identify, develop and implement measures to help individuals adjust to their economic environment and to expand employment by

- establishing Community Futures Committees to provide a single-window approach to employment development and adjustment programs and services in selected communities, and

  to involve the private sector and all levels of government in assessment of the community's problems and in the design of suitable remedies;

- supporting the community's plan for creation of additional self-sustaining employment, or its strategy for employment growth and recovery;

- assisting workers affected by closures and mass layoffs, or living in those selected communities, to have access to better employment opportunities; and

- encouraging employers and their workers to deal jointly with labour adjustment problems arising from technological and other industrial change.

Unemployment Insurance (see pages 3-58 to 3-67): The following goals have been established for the Unemployment Insurance activity in 1986-87:

- the processing of enquiries, claims and appeals in a rapid, accurate and understandable manner, including
  - maintenance of the number of claims with administration errors at a level less than nine per cent of claims handled;
  - maintenance of the volume of initial and renewal claims still pending decisions on benefits three weeks after registration at a level not exceeding 12 per cent;
  - processing claims for benefits so that the average elapsed time between receipt and registration of an application and the first payment or equivalent date will not exceed 21 calendar days;
- the hearing of a projected 90 per cent of appeals within 30 days of filing;
- the prevention, deterrence, and detection of abuse or fraud through the investigation process; and
- the collection of premiums payable to the Unemployment Insurance Account by Revenue Canada (Taxation), and the administration of the premium reduction program, whereby the volume of applications processed will total a projected 36,500.

2. Financial Summary by Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1986-87			Forecast[1] 1985-86				
	Expenditure	Recoverable Expenditures from the Unemployment Insurance Account	Net Expenditure	Expenditure	Recoverable Expenditures from the Unemployment Insurance Account	Net Expenditure	Change in Net Expenditure	For details see page
Human Resource Development	1,524,432[3]	-	1,524,432	1,673,828[2]	-	1,673,828	(149,396)	3-39
National Employment Services	352,688	234,832	117,856	347,350	218,972	128,378	(10,522)	3-46
Unemployment Insurance	3,215,789	335,542	2,880,247	3,273,094	354,894	2,918,200	(37,953)	3-58
Program Management and Joint Services	117,324	95,736	21,588	116,586	98,282	18,304	3,284	3-68
	5,210,233	666,110	4,544,123	5,410,858	672,148	4,738,710	(194,587)	
Person-Years	18,362	-	18,362	19,976	-	19,976	(1,614)	

1. The forecast for 1985-86 reflects the new program/activity structure implemented in 1986-87 (see page 3-78).

2. The Canadian Jobs Strategy programs are in the process of implementation. The assessment and approval of applications, the commencement of activities and the resulting cash demands are difficult to forecast. The difference between the authorized levels of $1.9 billion and the forecast expenditures of $1.67 billion is based on historical patterns where this differential was in the range of $0.28 billion.

3. This figure does not include an amount of $163.8 million for CEIC/D's share of Challenge '86 to be appropriated in Treasury Board Vote 10.

Explanation of Change: The financial requirements for 1986-87 are 4.1 per cent or $194.6 million lower than the 1985-86 forecast expenditures. This decrease is primarily due to the following major items:

	($ millions)
Human Resource Development:	
• expiration of funding for the Challenge '85 program (582 person-years) (see Figure 1, Note 3)	(170.0)
• other miscellaneous adjustments	20.6
National Employment Services:	
• a decrease in resources due to the Government initiative to reduce the size of the public service and over-all expenditures (210 person-years)	(4.2)
• an increase in salaries and wages due to inflation	9.3
• an increase in costs recovered from the Unemployment Insurance Account	(15.9)

Unemployment Insurance:	($ millions)
• a decrease due to the expiration of term resources for non-discretionary increases in Unemployment Insurance work load (744 person-years)	(28.8)
• a decrease in funding for the upgrading of regional and headquarters computer centres	(3.1)
• a decrease in expenditures in respect of the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance	(3.1)
• an increase in the cost of services provided by Revenue Canada (Taxation) in respect of Unemployment Insurance premium collection	2.7
• an increase in the cost of salaries and wages due to inflation	12.8
• a decrease in resources associated with the Government's policy of reducing the size of the public service and the over-all Government expenditure (20 person-years)	(0.8)
• a decrease in the Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	(59.2)
• an increase in the Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	21.0
• a decrease in the recovery from the Unemployment Insurance Account	19.4
• other miscellaneous adjustments	1.1
Program Management and Joint Services:	
• a decrease in resources due to the Government's policy of reducing the size of the public service and the over-all Government expenditure (95 person-years)	(3.2)
• an increase in salaries and wages due to inflation	4.2

	($ millions)
• a decrease in the recovery from the Unemployment Insurance Account	2.5

Explanation of 1985-86 Forecast: The 1985-86 forecast is $861.6 million higher (22.2 per cent) than the 1985-86 Main Estimates of $3,877.1 million (Extracts from Part II of the Estimates, pages 3-4 and 3-6). The difference of $861.6 million is composed of the following major items:

Human Resource Development:	($ millions)
• additional funding for the Challenge '85 program (582 person-years)	170.0
• additional funding for the Employment Creation grants and contributions	35.2
• additional funding for implementation of the new Canadian Jobs Strategy (451 person-years)	325.3
• other miscellaneous increases	24.5
National Employment Services:	
• a decrease in contributions for the Local Employment Assistance and Development (LEAD) program	(8.5)
• an increase in resources for the IAS/MILAP program for carry-over commitments from 1984-85	5.7
• a decrease in the recovery from the Unemployment Insurance Account	2.0
Unemployment Insurance:	
• an increase in respect of non-discretionary increases in the Unemployment Insurance work load (506 person-years)	22.6
• an increase for additional work load generated through changes to the Unemployment Insurance Regulations with respect to earnings on separation (238 person-years)	6.2

	($ millions)
• an increase resulting from the establishment of the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance	4.0
• an increase in the Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	316.0
• a decrease in the Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	(14.0)
• an increase in the recovery from the Unemployment Insurance Account	(31.7)
• other miscellaneous adjustments	(1.1)
Program Management and Joint Services:	
• a decrease in the recovery from the Unemployment Insurance Account	4.3

B. Recent Performance

The highlights and review of financial performance provided in the following pages are based on the program/activity structure which was in place in 1984-85. The activities included Employment Training, Direct Job Creation, National Employment Services, Insurance Benefits Services and Program Administration.

1. Highlights

Employment Training: The goal of providing training in areas of the economy where skills are in demand and of increasing the earnings and employment potential of workers was fundamental in 1984-85. The specific targets for achieving the goal and the degree of success in meeting those targets are as follows:

- the purchase of 13.5 million full-time institutional training days; this target was exceeded and 13.7 million days were purchased;

- the signing of a projected 17,695 general industrial training contracts; the actual number of signed contracts was 16,836, and the less than planned activity is principally attributed to the restriction, in December 1984, of general industrial training activities to special needs clients only;

- the signing of a projected 4,800 industrial training contracts in selected highly skilled trades and occupations; this target was exceeded and 6,857 contracts were signed; the increase in contracting activity is attributed to the increase in shorter duration courses in 1984-85, which permitted a larger number of contracts to be signed over that originally planned; and

- the signing of a projected 98 agreements with provinces and non-profit organizations to provide financial assistance in the modernization of training facilities and in the development of additional training capacity; the actual number of signed agreements was 78 because, of the projects approved, several were for very large amounts which resulted in fewer projects signed.

Further information on Employment Training in 1984-85 is provided in Figures 37 to 40 in Section III D, pages 3-80 to 3-83.

The highlights of Program performance during 1985-86 included projections which were subsequently affected by the implementation of the Canadian Jobs Strategy. Original projections included the signing of 12,000 general industrial training contracts and 3,800 industrial

training contracts in selected highly skilled trades and occupations. Both of these projections were subsequently revised to 1,700 and 1,175, respectively, due to budget reductions and program phase-outs in preparation for the new Strategy.

Direct Job Creation: In 1984-85, programs implemented under the job creation policy approved by Cabinet on April 18, 1983, continued to address the four distinct but complementary objectives: short-term contra-cyclical measures to deal with unemployment due to temporary economic downturns (through Canada Works); long-term community-based employment growth (through Local Employment Assistance and Development - LEAD); human resource development to ensure equity and skill enhancement for particular labour market groups (through Career Access and Job Corps); and the provision of a foundation of training and work experience in order to facilitate the transition of youth from school to work (through the Youth Training Option).

The following is a summary of actual performance against plans for 1984-85:

- the creation of 320,021 work-weeks of employment and 7,294 jobs in support of local employment growth (Local Employment and Assistance Development); this figure was lower than the established goal due to a reduction of the original budget by 17 per cent (from $100 million to $83 million); furthermore, when the target was first set for each mode of the program, it was based on rough assumptions with no past experience, since all modes except operational Corporations were new; assumptions were also made about take up in each mode; these too were incorrect with greater take up in more expensive modes than projected;

- the creation of 1,895,693 work-weeks of employment, supportive of contra-cyclical stabilization and developmental objectives (Canada Works); this figure was higher than the established goal due to an increase in funds from $426.1 to $567.7; these amounts include Section 38 UI Benefits; and

- the creation of 1,294,978 work-weeks of employment supportive of human resource development (Job Corps and Career Access); this figure was lower than the established goal due to a reduction of Career Access' original budget from $289 million to $141 million; these amounts include Section 38 UI Benefits.

Further information is provided in Section III D, pages 3-84 and 3-85.

National Employment Services: National Employment Services recorded the following achievements in 1984-85:

- Canada Employment Centre (CEC) regular placements totalled 659,309, an increase of 16.5 per cent over the 1984-85 projection, reflecting improvements in the national economic situation; and

- assistance was provided under the Canada Mobility Program in 55,193 instances including day haul, an increase of 28.4 per cent over the 1984-85 projected volume.

Measures were undertaken during 1984-85 to improve the ability of CECs to address the needs of those clients having difficulty in securing and retaining productive employment. These measures included the following:

- Outreach: 287 projects were funded at a total cost of $22.2 million and 78,086 clients were placed in full-time or part-time employment;

- Overcoming Employment Barriers: this booklet, an updated version of the PLACE program, was drafted and finalized and will be used by employment counsellors and clients to determine whether clients are ready for jobs and to identify appropriate measures to overcome barriers to employment;

- COMPASS: a self-help computerized system for job-searching techniques used by clients; this system was implemented in the CECs of the 80s and will be further developed for more extensive use if the evaluation of the pilot trial now being undertaken proves to be positive;

- How to Find a Job in Today's Market: this self-help booklet was finalized and is intended to supplement the Creative Job Search Techniques (CJST) program;

- Comprehensive Counsellor Training: the Competency-Based Training Program (CBTP) is designed for employment cousellors to improve their ability to provide effective services to worker clients; modules I, II and VII of the CBTP in both languages were delivered and preliminary work on the development of two additional modules was completed;

- total employment assistance provided to unemployed or underemployed youth continued to escalate during recent years; total CEIC/D expenditures oriented to youth employment increased from an estimated $1.11 billion in 1983-84 to about $1.24 billion in 1984-85: the number of youth participants increased from an estimated 2,146,600 in 1983-84 to 2,337,300 in 1984-85;

- Canada Farm Labour Pools made 245,511 placements and transfers from other regions, which was 39.5 per cent over the original estimate; this achievement was associated with better-than-average fruit and vegetable harvests;

- Industrial Adjustment Service signed 517 new agreements; this increase of 29 per cent over the original estimate was due to increased program funding during 1984-85; and

- 3,978 work sharing agreements were approved, 34 per cent less than the original estimate of 6,000; the economic recovery in Ontario and Quebec reduced the need for work sharing assistance.

Unemployment Insurance: The following achievements were recorded in 1984-85:

- in terms of the processing of enquiries, claims and appeals in a rapid, accurate and understandable manner,

  - the volume of initial and renewal claims processed during 1984-85 was 3.5 million; the efficiency in processing them was 526 claims per person-year,

  - the error rate in processing claims for benefit was 11.8 per cent compared to the forecast of 9.8 per cent,

  - the time to process claims lengthened on average to 23.6 days compared to the target of 21 days,

  - 82 per cent of appeals were heard within 30 days of filing compared to the goal of 90 per cent;

- the detection/prevention investigation process resulted in the recovery of $102 million in overpayments and penalties, far exceeding the goal of $84 million;

- continuing entitlement interviews at 402,500 were 42,000 below the established goal reflecting a response to the shortage of employment opportunities; and

- the volume of applications processed relative to the Premium Reduction program was 34,500 compared to a forecastd 36,500.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85						
	Actual			Main Estimates			
	Expenditure	Recoverable Expenditures from the Unemployment Insurance Account	Net Expenditure	Expenditure	Recoverable Expenditures from the Unemployment Insurance Account	Net Expenditure	Change in Net Expenditure
Employment Training	904,777	6,389	898,388	926,353	15,500	910,853	(12,465)
Direct Job Creation	838,761	-	838,761	608,804	-	608,804	229,957
National Employment Services	327,792	219,110	108,682	338,883	189,652	149,231	(40,549)
Insurance Benefit Services	3,277,724	331,074	2,946,650	3,028,532	319,532	2,709,000	237,650
Program Administration	122,090	105,266	16,824	118,506	102,174	16,332	492
	5,471,144	661,839	4,809,305	5,021,078	626,858	4,394,220	415,085
Person-Years	20,513	-	20,513	18,773	-	18,773	1,740

The above numbers have been adjusted to reflect the new Operational Plan Framework implemented in 1985-86 and 1986-87 (see pages 2-55 and 3-79).

Explanation of Change: The 1984-85 actual expenditures are $415 million higher (9.4 per cent) than the 1984-85 Main Estimates. This change is primarily due to

($ millions)

Employment Training:

- restriction of general industrial training activities to special needs clients only in December 1984 resulted in lower expenditures and person-year utilization than planned (11.2)
- slower than anticipated economic recovery resulting in late project starts, and restriction of Critical Trade Skills Training expenditures to nationally designated occupations, contributed to the under-expenditure in terms of the authorized funding level (13.5)
- a decrease in the recovery from the Unemployment Insurance Account 9.0
- other miscellaneous adjustments 3.2

Direct Job Creation:

• additional expenditures in the Canada Works program associated with the 1984 Summer Canada component ($134 million) and higher than anticipated demand	192.5
• lower than anticipated demand for the Career Access program	(79.1)
• increased requirement for Employment Creation grants and contributions	92.2
• funds provided from Treasury Board Vote 10 for CECs for students and the Native Internship program	16.7
• other miscellaneous adjustments	7.7

National Employment Services:

• lapses in miscellaneous items	(10.0)
• an increase in the recovery from the Unemployment Insurance Account	(30.0)

Unemployment Insurance:

• increased expenditures as a result of non-discretionary increases in work load above the initial forecast (231 person-years)	18.7
• an increase in the Government's contribution to the Unemployment Insurance Account	228.6
• an increase in the Government's contribution in respect of Fishermen's Benefits	8.8
• an increase in the recovery from the Unemployment Insurance Account	(18.7)

C. Background

1. Introduction

The Employment and Insurance Program is a major part of the federal government's social and economic development effort. A number of other federal departments and other levels of government have programs that complement this effort.

The Employment and Insurance Program is delivered through a network of Canada Employment Centres (CECs) and related points of service. In addition, CEC services are extended through contracts with community-based organizations to serve the employment disadvantaged clients of about 300 Outreach projects (see page 3-54) across Canada. Their activities are coordinated and supported by a regional office in each province and by national headquarters. The CECs are the focal point for the identification and resolution of local employment and insurance problems. Feedback from them is used in programs to improve the efficiency of the Canadian labour market.

Employer-related services provided through CECs include

- recruitment of workers; assistance in human resource development; provision of labour market information, details and advice on programs and services, and information and financial assistance for employee training; and provision of particulars and assistance in the discharge of employers' responsibilities under the Unemployment Insurance (UI) Program.

Worker-related services provided through CECs include

- referrals to jobs, information on jobs and the labour market generally; access to employment programs such as training, mobility and employment counselling, diagnostic services and in-depth employment counselling for those facing employment barriers; selection and referral for training and income support as applicable; answering of enquiries and provision of information to workers concerning unemployment insurance; provision of details to workers concerning unemployment insurance; processing of claims for benefits and processing of decisions on benefit entitlement.

2. Legal Mandate

The Unemployment Insurance Act is the major legislative base for the Employment and Insurance Program. The program exercises its mandate under the Unemployment Insurance Act and Regulations (including job creation, work sharing benefits and training benefits), the National Employment Service Regulations, the National Training Act and

Regulations (formerly the Adult Occupational Training Act and Regulations), the Mobility Regulations and the Labour Mobility and Assessment Incentives Regulations made pursuant to Appropriation Acts.

3. Program Objective

The objective of the Employment and Insurance Program is to develop and apply a framework of policies and programs necessary for the efficient functioning of the Canadian labour market consistent with national, social and economic goals in a manner which promotes

- a labour force which meets national occupational requirements;
- an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, individual groups, and regions; and
- equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: Activities within the Program have been revised in 1986-87 due to the complete redesign of the government's labour market programs under the new Canadian Jobs Strategy. Further details can be found in Section III C, page 3-78. The program is now composed of four activities with a number of associated sub-activities, as shown in Figure 3.

Figure 3: Activity Structure

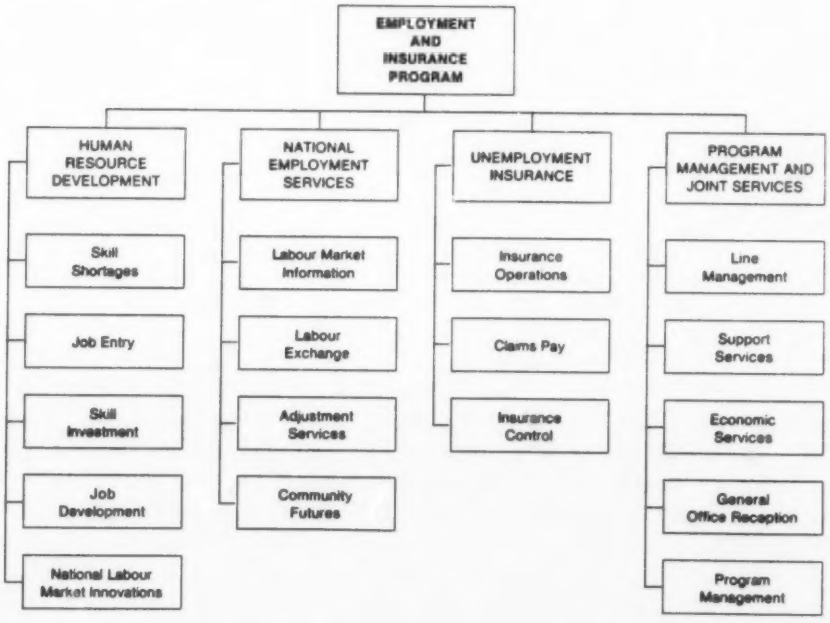

Organization Structure: National headquarters is responsible for policy development, national planning and the monitoring of program and policy implementation. These responsibilities are assigned to three Executive Directors. The 10 regional headquarters coordinate program implementation and the delivery of services within the local offices under their jurisdiction.

Figure 4: 1986-87 Resources by Organization/Activity ($000)

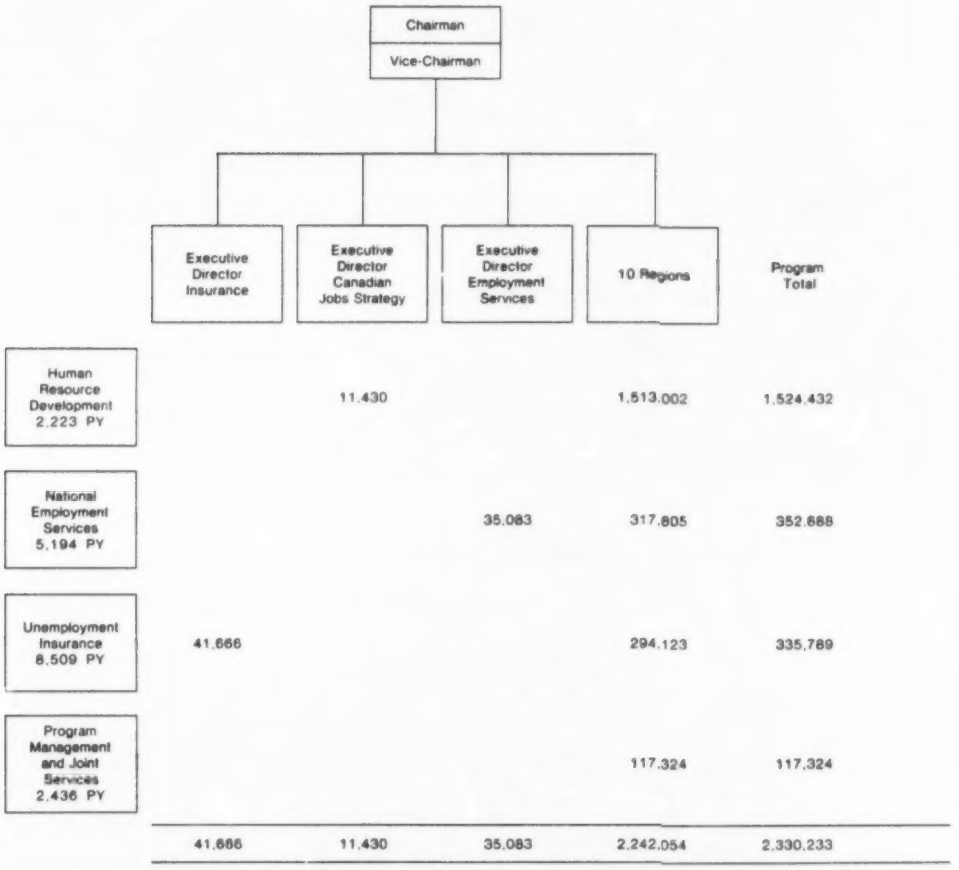

* This figure does not include the following: the recovery from the UI Account, the Government's contributions to the Unemployment Insurance Account and in respect of Fishermen's Benefits, or the benefits paid in accordance with Sections 37, 38 and 39 of the Unemployment Insurance Act.

D. Planning Perspective and Performance Review

1. Environment

The Employment and Insurance Program's mandate is highly sensitive to labour market conditions, and the impact and effectiveness of operations are measured in terms of the speed and extent to which these conditions are addressed.

The Department of Finance, in its May 1985 budget, forecast real gross national product (GNP) growth to be 2.4 per cent in 1986, employment growth to be 2.1 per cent and the unemployment rate to be 10.3 per cent. The actual unemployment rate for 1985 is now expected to be at or below the rate forecast for the end of 1986. Forecasts for the year 1987 were not released in the budget. Predictions by other agencies, reflect uncertainties for that year, as forecasts range from 2.5 to 4.2 per cent for real GNP growth, 1.7 to 1.9 per cent for employment growth, and 9.0 to 9.7 per cent for the unemployment rate.

The service sector is expected to continue to be the main source of employment growth throughout the planning period, although growth rates may begin to taper off towards the end of the decade. Small business enterprises will, as in the past, continue to be the main source of employment strength.

Strong pressures are expected to continue for Canada to improve productivity through an accelerated rate of adoption of technological change, among other factors, in order to increase the competitiveness of the country in shifting world markets.

While there exists great uncertainty about the impact of technological change on net employment levels, there is general agreement that specific industries and certain occupations will be signficantly affected, requiring important adjustment measures. With respect to skill shortages, potential bottlenecks will likely involve very specific skills.

Since the fastest growing occupations and those contributing most to employment are not expected to be highly skilled technological occupations, the government's agenda for achieving economic renewal stresses employment creation through the private sector, adjustment, the removal of obstacles to growth, and the need to enhance trade. It is in recognition of the importance of education and training for the enhancement of productivity, and in recognition of the important adjustment problems which lie ahead if a successful transition to higher levels of growth and productivity is to occur, that the Canadian Jobs Strategy has been developed. It is expected to provide a complementary and supportive mechanism for measures aimed at rekindling the entrepreneurial spirit. It will do so by supporting human resources development in keeping with the needs of private sector

employers, especially the small business sector. By increasing flexibility in the labour market, the Canadian Jobs Strategy is thus expected to contribute to the removal of signficant obstacles to growth.

A crucial aspect of this Strategy is the development and maintenance of good working relations with the provinces and the private sector, the forging of new linkages at the community level and the need to maintain a streamlined and decentralized delivery of services to clients.

The Canadian Jobs Strategy was also developed to further the social aims of the government, embodying explicit and enhanced equity objectives in furtherance of the government's goal to promote social justice, which itself is seen as an important contributor to the successful pursuit of economic goals.

In further support of the federal government's social goals, and as an offshoot of the MacDonald Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada, the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance (Forget Commission) is currently reviewing the UI Program, with a report expected by March, 1986. On the basis that there are social costs to be borne in the adaptation to changes in the labour market, and that unemployment insurance is fully recognized and accepted as the 'safety net' for those who have been deprived of employment and a livelihood, the Commission is asking a number of fundamental questions: Is UI what we want it to be? Can we adapt UI to help better distribute the social costs of change? Is the system fair, and relevant to the individual?

In keeping with the government's over-all concern to ensure that programs and services are developed and delivered with maximum effectiveness, CEIC/D will continue to place priority on the planning, accountability and control processes, and the information systems which save these processes. For example, the Revitalization of National Employment Services should experience a significant advancement in 1986-87.

The government's goal of promoting social justice through explicit and enhanced equity objectives, and its belief that an environment conducive to equity and fairness is indispensable to developing national consensus around economic renewal strategies, will have far-reaching implications for CEIC/D in general, and the Employment and Insurance Program in particular.

With respect to the coming into force of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, specific recommendations have already been formulated by the Parliamentary Committee on Equality Rights with direct application to immigration policy and UI. Among others, these include recommendations on conditions of admission and sponsorship of relatives, maternity and parental benefits, and the definition of and benefits to be granted to part-time workers.

Regarding the labour market more specifically, a key landmark reflecting the growing significance accorded to equity issues was the setting up of the Commission of Inquiry on Equality of Employment and the release of its report underscoring the importance of reducing systemic discrimination. While a number of legislative and program changes have been introduced throughout the Government as a result of the Commission of Enquiry on Equality in Employment (Abella Report), further changes may be required as a result of the recommendations of the Parliamentary Committee on Equality Rights, particularly with respect to enforcement and the broadening of the application of contract compliance measures. The setting up of goals for target group participation in the key program components of the Canadian Jobs Strategy constitutes another avenue in support of the Government's commitment to the goal of equity.

Challenges to CEIC/D on the broad issue of employment equity will be the degree of commitment to this principle by the private sector, particularly small business, and public attitudes towards who should be the subject of equity measures.

2. Initiatives

Human Resource Development: The Canadian Jobs Strategy (CJS) announced in June 1985, consists of six programs which address specific and pressing problems with assistance to those who need help urgently.

Skill Shortages: This program will ensure that critical skill shortages are alleviated, filling employers' needs for workers with specialized training (see page 3-42).

Job Development: This program offers meaningful assistance for the long-term unemployed, with individualized skill development and practical employment opportunities (see page 3-42).

Job Entry: This program will help young people and women who face difficulties entering the labour market, through a combination of training and work experience. Previously there were few, if any, effective programs for these people (see page 3-43).

Skill Investment: This program brings help to workers whose jobs are threatened by changing technology and economic conditions. With an unprecedented mechanism to coordinate the efforts of workers and employers, people will have the chance to learn new skills before they are laid off or their existing skills become redundant (see page 3-44).

National Labour Market Innovations: This program will stimulate the search for new initiatives and innovative solutions to labour market problems outside the framework of traditional solutions. It will ensure that the Strategy as a whole remains responsive to changing needs (see page 3-44).

Community Futures: This program, included under National Employment Services, will offer help for workers in communities facing chronic high unemployment, plant closures, mass layoffs, or severe economic decline. The program will focus on mobilizing community resources to create long-term employment opportunities (see page 3-49).

These programs mark a fundamental departure from the previous training and job creation programs. They are not written in stone and leave room for adjustment as needs are identified. Discussions are continuing with the provinces over the next few months to work out the essential details of federal-provincial cooperation. Adjustments to the programs will be made as required. Future institutional training arrangements are also being discussed with the provinces and changes will be made to ensure that institutional training will become an integral part of the new Strategy.

The Strategy also recognizes that consultation must be more than an afterthought and that links between business, labour and community groups must be strengthened. In recognition of this need, Local Advisory Councils (LACs) representing community leaders from business, labour and voluntary groups are being established across Canada. Working with federal and provincial representatives, the Councils will meet regularly to discuss ways to respond to the needs and demands of local labour market conditions. Councils provide the link between an effective national strategy and one which meets the needs of the community. The Local Advisory Councils will provide useful advice to the government on programs and services delivered through the Canada Employment Centres (see page 3-29).

Finally, CEIC/D has changed its budget process for 1986-87. Regions will be provided with a lump sum allocation for the Canadian Jobs Strategy. This methodology provides greater flexibility to the region to tailor its program, in consultation with the provinces and Local Advisory Councils, to meet the particular needs of the region and its localities.

National Employment Services: The following initiatives have been adopted under National Employment Services.

Small Business Initiative: This initiative began in the spring of 1985 and was developed to enhance the placement service for those employers with less than 100 employees. Through this program each CEC is to designate an officer who is to be the contact point for all local small business employers. Providing such support to small business will result in a streamlining of job order taking, improved screening of workers and enhanced follow-up on job orders and referrals. The positive results from this initiative are expected to be further realized during 1986-87.

Local Advisory Councils: During the fall of 1985, all regions proceeded with the development of Local Advisory Councils (LACs). These councils are designed to involve our social and economic partners to ensure that our programs and services are responsive to the needs of the communities served. Consultation is of prime importance in this undertaking and should serve to assist in the achievements of targets established in relation to all target groups, i.e. women, Native people, disabled persons, visible minorities, youth and special needs clients. This initiative will be carried further during 1986-87.

Employment Equity: The Report of the Commission of Enquiry on Equality in Employment (Abella) was tabled in November 1984 and a series of new initiatives were approved by Cabinet in February 1985. These initiatives include the extension of Employment Equity requirements to government contractors, the federally regulated private sector (Bill C-62) and federal Crown corporations. In order to assist with implementation, CEIC/D will provide them and all other employers with consultative services and client service programs in support of new federal measures in Employment Equity.

The enforcement mechanism will be through the present mandate of the Canadian Human Rights Commission. No new agency will be necessary. CEIC/D will receive reports submitted by employers under the requirements of Bill C-62, and analyze and consolidate these for tabling in Parliament. Availability data will be developed and disseminated to those involved in the implementing of Employment Equity. Contractors who have certified their commitment to implementation of Employment Equity under the Federal Contract Program will be monitored by CEIC/D as well.

These new initiatives will be complemented by the Consultative Services on Employment Equity offered in the regions and at headquarters. All employers are eligible for this service.

Unemployment Insurance: The role and direction of Unemployment Insurance may be radically adjusted as a result of two major program reviews:

- the Commission of Inquiry on Unemployment Insurance will study the program and its role in the over-all social security and economic framework of the country; and
- the MacDonald Royal Commission on the Canadian Economy recommended extensive alterations to the Unemployment Insurance Program.

Until such time as the results of these reviews are made public and appropriate responses are determined, no major initiatives are planned. Rather, the consolidation of improvements pertaining to the accurate, timely, understandable and sensitive delivery of UI benefit payments will be continued.

3. Update on Previously Reported Initiatives

Continuing Initiatives - National Employment Services:

National Occupational Classification (NOC): The NOC is a new classification system designed to measure, analyse and project the labour market. It will reflect the nature of work and industrial structures in Canada. As indicated in the 1985-86 estimates, the Canadian Classification and Dictionary of Occupations will eventually be phased out as NOC/JOBSCAN is implemented.

Industry occupational studies will continue to determine NOC occupational groupings. These studies will be based on representative samples developed for establishments comprising approximately one-third of employment in manufacturing processing and approximately one-fourth of employment in public utilities, communications and transportation.

National occupational surveys will continue with concentration on the development of occupational classification data for administrative, managerial, technical and professional occupations.

JOBSCAN: JOBSCAN is a data base composed of worker skills and employer requirements developed to improve the process of labour exchange. JOBSCAN checklists will be developed for up to 20 occupational areas in conjunction with the industry studies. A program of validation of existing checklists by industry will continue. An automated pilot project will commence.

Employer Services Counsellor Training Program: Development of Component A of the Employer Services Counsellor Training Program was completed in early 1985-86 and implementation started through the delivery of three training sessions for trainers (one French, two English). Implementation of Component A is continuing in 1985-86 (the aim is to train 15 per cent of employment counsellors) and in 1986-87 (40 per cent of employment counsellors). A second component will be developed and implemented in 1986-87.

Local Marketing Plan: This is a mechanism by which the CEC can look at its market and identify the needs of that community in the coming year. It will therefore help the CEC in its planning of service delivery. The intent of the plan is to identify those segments of the employee population who would benefit from CEC assistance and who would have a beneficial impact on the functioning of the local labour market. The Local Marketing Plan will be field-tested through the revitalization user-trial system in late 1985-86 and early 1986-87 (see page 3-31).

CHOICES: It is expected that in 1986-87 a version of CHOICES, the computerized career information and exploration system, will be ready for use with micro-computers and will be based on CEIC/D's specifications. Sixty-six (66) micro-computers were leased in 1985-86 and are presently being used by CECs across the country; the software package being used, on an interim basis, is leased and will be replaced by CEIC/D's own version once it has been developed. Costs for operation and maintenance of the CHOICES system are forecast at $756,000 for 1985-86 and are estimated to go down to approximately $400,000 in 1986-87.

COMPASS: CEIC/D purchased 11 micro-computers for COMPASS (the self-help computerized system for job-searching techniques used by clients) in 1984-85 at a cost of approximately $110,000. These have been installed in 10 CECs for a pilot trial and an evaluation of the trial is expected to be completed by early 1986-87. COMPASS costs for operation and maintenance are forecast at $68,587 for 1985-86 and will be higher in 1986-87 if the pilot trial shows COMPASS to be effective. New modules, presently being planned, will need to be developed, tested and implemented.

Native Urban Reception Centres: The experimental Urban Reception Centre, established in 1983-84 in Regina, was maintained in 1984-85. The fundamental concept of an Urban Reception Centre was the integration of an employment service with other services normally provided by a Native community group such as a Friendship Centre. The purpose of the experiment was to determine whether and how such an arrangement could result in a qualitatively better employment service for Native newcomers to the urban environment.

An assessment of this experiment showed that relatively few of the Urban Reception Centre's clientele were newcomers and that the Urgan Reception Centre services replicated services already available through the Commission's Outreach and Job Corps programs. As a result, the Commission will not be pursuing the Urban Reception Centre concept any further, but will instead concentrate its efforts on achieving substantial urban Native participation in the Canadian Jobs Strategy.

Revitalization: The Revitalization process is continuing on schedule. Of the 59 projects which have been approved, 46 have been completed and decisions to implement new policies or procedures have resulted from 26 of the completed studies.

In 1984-85, a number of major changes were referred to field tests through a user-trials program designed to test the practicability of the new policy or procedure. The user-trial program has led to implementation of new assessment criteria for Outreach proposals, a new registration policy, a service needs determination process, improved self and group services and improved management of the counselling

service. During 1985-86, a number of additional initiatives were tested or studied including services to employers, local marketing plans, unemployment insurance interface and employment equity services.

Also, the plans have been adjusted to accelerate the implementation of approved initiatives by the end of 1986-87. A progressive expansion program has been approved which will allow for phased implementation of all new initiatives while at the same time analyzing results and conducting operational assessments to ensure that appropriate adjustments to the implementation plan are made.

A series of projects, the 40 series, will aim to review and revise, as necessary, current National Employment Service management practices and policies. This will improve the capacity of managers at all levels to achieve objective goals and standards and, in view of envisaged future requirements, to manage change effectively.

As the role, function and structure of National Employment Services evolves during the Revitalization process, CEIC/D will continue to develop appropriate support systems to enhance the efficiency and effectiveness of the Service.

Full implementation of all aspects of the Revitalization of management processes and support systems will be phased in over several years.

Youth: CEIC/D's Canada Employment Centre (CEC) network will continue to assist the integration of hundreds of thousands of young Canadians into productive employment through the provision of labour market information, employment testing and counselling as required, and through referrals to existing employment opportunities.

The 11 existing "Specialized Youth Units" of CEIC/D will continue to assist young people (aged 15 to 19), who require special help because of economic and social disadvantages, to enter into productive employment.

Approximately 450 CECs for Students will continue to operate between April and September, staffed by approximately 1,500 senior students and recent post-secondary graduates. Some 400,000 temporary and casual placements are anticipated for 1986-87.

In 1986-87, the goal regarding youth employment and employability will be to counteract the increased employment difficulties facing young people in today's labour market by reinforcing several important aspects of the employment assistance provided to youth until now.

Consultations will continue between the various levels of government, as well as with business, labour, and interested voluntary organizations, with a view to harmonizing the youth employment initiatives of each, and maximizing complementarity among the individual youth programs.

Cooperative Education Program (CEP): Launched in September 1984, CEP helps offset the institutional administrative costs associated with starting or expanding cooperative education (work/study) projects, thus encouraging the growth of experimental learning as one means of helping more students enter the labour market as productive full-time workers. This program is being incorporated as an option of the Job Entry program of the new Canadian Jobs Strategy.

Affirmative Action/Employment Equity: The program aims to improve employment opportunities, utilize the full potential of all workers, and achieve appropriate representation of specific target groups at all levels in all occupations in the labour force. The designated target groups include women, Native people, physically disabled persons, and visible minorities.

Affirmative Action/Employment Equity consultants assist employers to analyze their employment policies and the composition of their work force in developing the necessary measures to remove systemic barriers and to achieve adequate representation of target groups.

NESS: NESS Phase I, a computerized inventory of worker clients was piloted in the Atlantic Region in June 1984. Based on the results of the pilot, NESS Phase I will be extended across the country to all CECs currently using the Metropolitan Order Processing System (MOPS). NESS Phase II, a computerized inventory of our employer-clients, was being tested in the Atlantic Region commencing in the fall of 1985 with plans to implement it further during 1986-87. NESS will ultimately link most CECs, the National Job Bank (NJB) and other planned computerized information systems into one comprehensive national system.

Canadian Occupational Projection System (COPS): During 1985-86, sector studies in the automotive, shipbuilding, and mining sectors were completed. A federal-provincial Technical Conference was held in the fall of 1985. The first Occupational Outlook document will be produced in the spring of 1986.

Completed Initiatives:

Employment Training: During 1984-85 a number of measures were taken to more effectively enable women to enter training, for example, expanding the definition of non-traditional occupations so that employers receive a higher subsidy for training women in more occupations and increasing by 50 per cent the number of part-time courses purchased.

In 1984-85, the National Training Program gave priority to training for occupations in demand in the labour market, emphasizing occupations of national importance and taking regional shortages into consideration. With the implementation of the Canadian Jobs Strategy in 1985-86, the emphasis continued on labour market shortages, in that the Skill Shortages program focused on designated occupational skill shortages. The process of designating such shortages has been refined with greater participation of the private sector in the identification of needs.

The initiatives planned for 1985-86 require a degree of modification. For institutional training the emphasis was to be on methods of linking courses for academic upgrading to the skill-related courses that lead to occupations which are or will be in demand. This emphasis has led to a greater awareness that the marketability of skills is more important than pure upgrading. However, while there has been an increase in follow-through of skill linkages, the results are not measurable.

A second initiative for 1985-86 was to link industrial training to human resource development as an integral part of the policies and plans of the private sector. During 1985-86, a limitation was placed on the General Industrial Training program, restricting funds to special needs clients only. As well, funds for Critical Trades Skill Training were reduced from $100 million to $57 million with $30 million committed to carry over. These occurences effectively limited the efforts to link human resource development with training.

Job Creation Programs: Over 1984-85, the framework of programs continued to respond to identified needs of the labour market through the three policy objectives identified at the time of consolidation of the previous initiatives: short-term contra-cyclical measures to deal with unemployment due to temporary economic downturns (Canada Works); long-term employment growth in areas where chronic unemployment persists (LEAD - Local Employment Assistance and Development); and human resource measures to help youth and the disadvantaged gain work-learning experience (Job Corps and Career Access).

In view of the high unemployment levels faced by youth, a higher than forecast effort had to be made to help redress the situation. While the throne speech of December 1983 had announced that more than half of the job creation resources of $266 million would be directed to youth, additional funds awarded to job creation allowed even more activity towards this target group, with the result that well over $0.5 billion helped over 183,000 youth find that all-important first job or learning experience.

Improved Administration of the Unemployment Insurance Act: These improvements have now been fully implemented. In place are programs to assist employers to provide accurate information upon which to base claims decisions, as well as quality control of those decisions.

CEIC/D's Comprehensive Longer-Term Plan, now referred to as the UI Blueprint has been implemented for improved management of the UI Program and development of its infrastructure. The work plan to address the sensitivity and understandability of the UI Program has been incorporated within this Blueprint.

In 1984-85 a number of specific initiatives were undertaken and mechanisms were put into place to implement various projects. A process to invite total participation in the program and to identify initiatives was implemented.

4. Program Effectiveness

The over-all impact and effectiveness of the Employment and Insurance Program are measured by the social and economic effect of the various program elements. The complete redesign of CEIC/D's labour market programs under the Canadian Jobs Strategy has resulted in a requirement to develop new measures to determine the impacts and effects of the program. These new measures will be developed during the next fiscal year.

In addition to program effectiveness measures, CEIC/D has undertaken a number of program evaluation studies designed to identify the strengths and weaknesses of its programs. The findings of studies recently completed are presented below by activity.

Human Resource Development: Four evaluations of program components in the Human Resource Development activity were completed in 1985-86.

The Human Resource Development activity was completely redesigned in 1985-86 in accordance with the new Canadian Jobs Strategy. It was not possible to evaluate the effectiveness of the Canadian Jobs Strategy during 1985-86 because insufficient time had elapsed to assess its impact on the labour market. The findings of evaluations completed in 1985-86 pertain to previous elements of the Human Resource Development activity. Many of these findings have been incorporated into the design of the Canadian Jobs Strategy to improve the effectiveness of the activity.

An evaluation of the National Institutional Training program revealed that those who received training in 1983-84 derived greater benefits from skill courses than from courses in basic education. Most of the skill trainees received training for occupations that were in surplus in 1983-84. In general, the employability and earnings of trainees improved after training, as did the employability and earnings of members of a comparison group who did not receive training over the same time period.

Language training provided under the National Institutional Training program enabled trainees to achieve large gains in employability and earnings. Refugees and immigrants achieved substantial gains, while interprovincial migrants did not share these gains.

Two components of Challenge '85 were evaluated in 1985-86: Summer Employment/Experience Development (SEED) and Work Orientation Workshops (WOW). Both components were well received by all groups associated with the program. Students placed with non-profit organizations and municipalities were found to be more satisfied with the program than those placed with private sector firms. A higher proportion of incremental jobs was provided in the non-profit sector, as opposed to the private sector. Moreover, jobs provided in the non-profit sector were generally more relevant to the students' studies and career interests.

The WOW component of Challenge '85 was successful in raising students' level of commitment to complete high school. Furthermore, many of those who had planned to leave school were reconsidering their decision as a result of having participated in the program.

National Employment Services: Five evaluations of program components in the National Employment Services activity were completed in 1985-86.

An evaluation of the Industrial Adjustment Service confirmed that it is an effectively delivered and cost-effective program which assists employers and workers in jointly dealing with a wide range of employment problems related to industrial, technological and economic changes. The program has a rationale that is still valid, and the evaluation clearly demonstrated the important potential role of industrial relations in promoting economic adjustment.

An evaluation of the Canada Mobility Program indicated that the program is continuing to relocate people from slack labour regions to tighter labour regions. The evaluation also found that some elements of the program financed moves that would have occurred without the aid of the program.

Another evaluation focussed on the effects of the Outreach program in enhancing the employability of its clientele, reflecting its orientation towards assisting individuals who are experiencing special difficulties competing in the labour market and who are not able to benefit effectively from regular CEC services. The findings indicated that the specialized approach of Outreach had a positive impact in reducing the job search time for workers seeking placement assistance. In addition, there was an improvement in post-program employment duration for those with little or no prior job history. Two areas of potential concern were identified: a substantial proportion of activities focussed on workers who perhaps had sufficient skills that

they might have found employment without the program's assistance; and, at the other extreme, there was a small "hard core" group of workers experiencing chronic unemployment whom the program was unsuccessful in helping.

Womens' Employment Career Counselling Centres (WECCs) were established on a pilot basis to supplement the services available to female clients in regular CECs. The evaluation indicated that WECCs were successful in attracting the major categories of their target clientele. WECCs also offered a wider range of CEIC/D services and spent more time counselling workers than did regular CECs. The WECC services received substantially higher satisfaction ratings than did the services of regular CECs. The evaluation findings also indicated that there was little evidence to date that unemployed workers experienced any substantial change in their employability after receiving assistance. In addition, WECCs had no major impact on moving their clientele away from traditional female occupations and into non-traditional ones. Compared to regular CECs, however, it was found that a higher proportion of women moved into training for both traditional and non-traditional jobs; this training should impact favourably on improved longer term employability.

Specialized Youth Units (SYUs) were established on a pilot basis to supplement the regular services available to younger clients in CECs. While the program evaluation did indicate certain difficulties in precise program targetting, a number of important beneficial impacts were identified. For example, SYUs were demonstrated as having been effective in contributing to the integration of young clients into the labour market by enhancing their employability through intensive services. In addition, the confidence of young people who received the service was enhanced, and SYUs were successful in reaching young persons with severe employment barriers.

Unemployment Insurance: Three evaluations of the Unemployment Insurance activity were completed in 1985-86.

An evaluation of the UI Premium Reduction program found that the premium reduction has a positive but secondary influence on firms' decisions to provide wage loss insurance. The evaluation questioned the appropriateness of the methodology used for calculating the premium reduction. Participating employers and their workers not only benefitted directly from the premium reduction, but indirectly as well from the non-compensated savings attributable to non-participants. An alternative methodology was proposed to deal with this inequity.

Evaluation findings related to the Report on Hirings program confirmed the earlier detection effect of over-payments resulting from the UI Program. Some 21 per cent of all over-payments are detected by this program as a result of 74,000 voluntary participating employers. From the CEIC/D point of view, the program is cost-justified. The 1983-84 data revealed that the average return was $9.00 per $1.00 of costs.

A longitudinal study of UI controls indicated that intensified control activities had a considerable impact upon the incidence of disqualification and disentitlements, detection of over-payments, and the amount of UI benefits paid. The incremental cost-effectiveness ratio relating benefit savings to additional costs was calculated to be more than six to one.

Section II
Analysis by Activity

A. Human Resource Development

Objective

To increase the marketability and employability of Canadians, and to meet the needs of the labour market, by developing and adapting the skill base of Canada's human resources through a combination of work-experience and training. The Human Resource Development activity aims

- to provide support for training in existing and potential occupational skill shortages in order to provide the economy with the skills necessary to remain competitive (Skill Shortages);
- to assist long-term unemployed individuals to participate effectively in the labour market (Job Development);
- to assist persons who are having difficulty making the transition from school or home into the labour market; the related objective of the Cooperative Education and Future Summer Programming options of Job Entry is to encourage and support the initiatives of students preparing to enter the labour market (Job Entry);
- to assist employed workers to obtain new skills in response to changing technology and markets (Skill Investment); and
- to stimulate and support innovative labour market initiatives through pilot programs and projects, demonstration projects and development activities which will lead to the improved functioning of the labour market (National Labour Market Innovations).

Resource Summary

Figure 5: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85[1]	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Gross expenditures	1,884,432	2,223	2,023,828	2,783	2,101,582	3,509
Less: Section 38 and 39 expenditures[2]	360,000	-	350,000	-	358,044	-
	1,524,432	2,223	1,673,828	2,783	1,743,538	3,509
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	-	-	-	-	6,389	-
Net activity expenditures	1,524,432[3]	2,223	1,673,828[4]	2,783	1,737,149	3,509

1. This figure represents total expenditures under the previous program structure (excluding the LEAD program) for both the Job Creation and Employment Training activities. Refer to pages 3-80 and 3-84 for further details.

2. Section 38 relates to the job creation activities, under authority of the Unemployment Insurance Act, which creates productive term employment for unemployed persons. The program is designed to stabilize the labour market and respond to worker dislocation. Section 39 relates to income support paid to full-time trainees, under authority of the Unemployment Insurance Act, while taking training under the Human Resource Development program.

3. This figure does not include an amount of $163.8 million for CEIC/D's share of Challenge '86 to be appropriated in Treasury Board Vote 10.

4. The Canadian Jobs Strategy programs are in the process of implementation. The assessment and approval of applications, the commencement of activities and the resulting cash demands are difficult to forecast. The difference between the authorized levels of $1.9 billion and the forecast expenditures of $1.67 billion was based on historical patterns where this differential was in the range of $0.28 billion.

Figure 6: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85[1]	
	$	%	$	%	$	%
Operating and Capital						
Personnel	80,886	5	101,587	6	107,542	6
Other	42,699	3	38,705	2	21,004	1
Purchase of training from provinces[2]	-	-	522,355	32	511,833	30
Industrial training-provincial administrative services	4,826	-	3,159	-	5,733	-
Total Operating and Capital	128,411	8	665,806	40	646,112	37
Grants and Contributions[3]	1,396,021	92	1,008,022	60	1,097,426	63
	1,524,432	100	1,673,828	100	1,743,538	100
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	-		-		6,389	
	1,524,432		1,673,828[4]		1,737,149	

1. Excludes the Local Employment Assistance and Development (LEAD) program which has been transferred to the National Employment Services activity (see page 3-78).

2. In 1986-87, purchase of training from provinces has been reclassified as a transfer payment and is included as Grants and Contributions.

3. This excludes $360.0 million for Sections 38 and 39 UI benefits (see footnote 2 under Figure 5).

4. The Canadian Jobs Strategy programs are in the process of implementation. The assessment and approval of applications, the commencement of activities and the resulting cash demands are difficult to forecast. The difference between the authorized levels of $1.9 billion and the forecast expenditures of $1.67 billion was based on historical patterns where this differential was in the range of $0.28 billion.

Past Financial Performance

Details of the financial and program performance for the Employment Training and Job Creation activities which existed in 1984-85 are described in Section III D, on pages 3-80 to 3-85.

Description

The Human Resource Development activity focuses on the objective to increase the marketability and employability of Canadians and to meet the needs of the labour market. Within this activity are five sub-activities; Skill Shortages, Job Development, Job Entry, Skill Investment and National Labour Market Innovations.

Skill Shortages: The objective of the Skill Shortages program is to provide support for training in occupations where existing and potential skill shortages exist in order to provide the economy with the skills necessary to remain competitive.

The program is currently comprised of skill shortages agreements under the Workplace-Based Option which can include a mixture of on-the-job and off-the-job training and the Direct Training Purchase Option whereby CEIC/D purchases training at public and private institutions.

The program assists the training of owners, managers and employees of private sector firms, employers (profit, non-profit and voluntary organizations and Crown Corporations) and the self-employed.

Job Development: The objective of the Job Development program is to assist long-term unemployed individuals to participate effectively in the labour market.

This sub-activity is focussed on the long-term unemployed who are experiencing fundamental employment difficulties based on a number of factors. The program consists of different options from which skill and employment development activities most suited to enhancing the employment prospects of longer-term unemployed individuals can be constructed. These options are subsidized projects (General), subsidized projects (severely employment disadvantaged), and individually subsidized jobs.

Such activities can involve

- creating new productive workplace oriented jobs that combine relevant training and/or skill acquisition activities and related work experience through subsidized projects managed by either private or non-profit sector employers;

- subsidizing employment and needed training in individual job placements for employment disadvantaged persons; and

- enabling severely employment-disadvantaged persons to become more ready for employment by subsidizing projects involving the development of linkages with community resources and the support of services designed to motivate and build more positive attitudes and life skills.

As part of Job Development, CEIC/D also purchases training courses from provincial schools, colleges and technical institutes and from approved private institutions (Direct Training Purchase Option).

Job Entry: Job Entry has as its objective the assistance of persons having difficulty making the transition from school or home to the labour market and encouraging and supporting the initiatives of students preparing to enter the labour market. The following three options of Job Entry are designed to support this objective:

Cooperative Education: This option is designed to provide secondary and post-secondary students with work experience integrated with and related to their field of study. The objective of Cooperative Education is to provide students with the necessary preparation to enter the labour force once their studies are completed. Secondary school boards and post-secondary institutions will implement work study programs on a contract basis with CEIC/D.

Summer Programming: Summer work experience related to the chosen career path of students planning to return to school will be provided under this option.

Entry and Re-entry: Entry is designed for unemployed youth without a post-secondary diploma and provides a combination of basic job skills training and direct experience in the workplace. The duration of Entry training may vary from 26 to 52 weeks.

Assistance will be provided through the Re-entry option to women entering or re-entering the labour market after an absence of at least three years during which time they were primarily engaged in homemaking activities. Re-entry is designed to provide for assessment and enhancement of present skills through a combination of basic skills training and direct experience in the workplace. Re-entry will also provide continuing support and guidance to participants. The duration of Re-entry training may vary from 16 to 52 weeks.

Entry and Re-entry utilize the expertise of coordinators, persons or organizations who design and deliver individual training projects. On contract with CEIC/D, coordinators arrange for placements of participants with training hosts; contract professionals to provide basic job skills training; assess the progress of participants; and monitor the project to ensure proper implementation of the approved Entry or Re-entry plan. Re-entry coordinators will be required to have

previous experience in the design and delivery of women's employment programs or to collaborate with groups possessing such expertise. Participants will receive income support, in the form of allowances, or, if eligible, unemployment insurance benefits. Supplementary allowances are also available for expenses related to dependant care, travel, living away from home and commuting.

As part of Job Entry, CEIC/D also purchases training courses from provincial schools, colleges and technical institutes (Direct Training Purchase Option).

Skill Investment: The objective of the Skill Investment program is to assist employed workers to obtain new skills in response to changing technology and markets. Funded training is to be incremental and directed to skills in demand by employers.

The program currently includes agreements under the Small Business Training Option, which assists the training of workers, managers and owners of small businesses and the self-employed; Extended Training Leave Option, which encourages employers to permit workers to leave for training purposes; Training Trust Fund Option, which encourages employers and employees to share responsibility for training through contributions to funds established for training purposes; and the Direct Training Purchase Option whereby CEIC/D purchases training courses from provincial schools, colleges, technical institutes and approved private institutions.

National Labour Market Innovations: The objective is to stimulate and support innovative labour market initiatives through pilot programs, demonstration projects and short-term developmental activities which will lead to the improved functioning of the labour market.

The program contributes to the cost of proposals, that are undertaken by the private sector and other economic partners in labour market development.

Proposals considered for funding must be new and not be part of the established authorities of regular programs or on-going activities, although experimentation to improve established practices could be considered. The pilot programs, demonstration projects and short-term developmental activities must identify the areas within which they have implications for improvement or change and demonstrate the feasibility for longer-term implementation in these areas if successful.

Performance Information/Resource Justification

With the announcement of the Canadian Jobs Strategy in June 1985, CEIC/D was required to revise the delivery systems and processes in job creation and training programs. While implementing the new Strategy, the commitments made under the previous labour market program had to be honoured. Figure 7 displays the forecast expenditures in 1985-86 under the revised structure.

Figure 7: 1985-86 Forecast Expenditures ($000)

	Gross Expenditures[1]	Less: Section 38	Section 39	Net Expenditures[3]
Job Development[1]	651,709	115,000		536,709
Skill Shortages	70,183			70,183
Job Entry	249,660		6,100	243,560
Skill Investment	21,238			21,238
National Labour Market Innovations	15,094			15,094
Institutional Training[2]	931,451		228,900	702,551
Employment Creation	35,177			35,177
Skills Growth Fund	49,316			49,316
	2,023,828[1]	115,000	235,000	1,673,828

The figures above include commitments under the previous labour market program structure.

1. For presentation purposes, Section 38 resources are displayed with Job Development (68 person-years, $2.8 million in operating resources and $34.2 million in contribution funds).

2. In 1986-87 Institutional Training will be incorporated within Job Development, Skill Shortages, Job Entry and Skill Investment.

3. The Canadian Jobs Strategy programs are in the process of implementation. The assessment and approval of applications , the commencement of activities and the resulting cash demands are difficult to forecast. The difference between the authorized levels of $1.9 billion and the forecast expenditures of $1.67 billion was based on historical patterns where this differential was in the range of $0.28 billion.

B. National Employment Services

Objective

The objective of this activity is to

- provide workers, employer client and institutions with the necessary information on which to base labour market decisions (Labour Market Information);
- match job opportunities with available workers so that employers get the skilled workers they need in a timely and effective manner (Labour Exchange);
- encourage private sector human resource planning and induce and support the adjustment of enterprises and individuals appropriate to changing labour conditions (Adjustment Services); and
- promote and support equality of access to jobs for all residents of Canada (Community Futures).

Resource Summary

The National Employment Services activity accounts for approximately 15 per cent of total Program expenditures (excluding UI and Fishermens' contributions) and 28 per cent of the total person-years. The sub-activity structure in Figure 8 reflects a revised planning structure implemented for this activity for 1986-87.

Figure 8: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	16,456	340	14,781	305	14,235	317
Labour Exchange	124,968	2,996	99,176	2,292	117,402	2,904
Adjustment Services	136,367	1,646	164,931	2,567	148,608	2,038
Community Futures	99,897	212	92,462	216	79,727*	154
	377,688	5,194	371,350	5,380	359,972	5,413
Less: Section 37 expenditures	25,000	-	24,000	-	32,180	-
	352,688	5,194	347,350	5,380	327,792	5,413
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	234,832	-	218,972	-	219,110	-
	117,856	5,194	128,378	5,380	108,682	5,413

* Reflects the expenditures in the previous job creation structure under the Local Employment Assistance and Development (LEAD) program.

Figure 9: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	192,542	55	188,112	54	184,580	56
Other O&M and Capital	42,290	12	40,341	12	41,039	13
Grants and contributions	117,856	33	118,897	34	102,173	31
	352,688	100	347,350	100	327,792	100
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	234,832		218,972		219,110	
	117,856		128,378		108,682	

Past Financial Performance

Figure 10: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Labour Market Information	14,235	317	20,950	485	(6,715)	(168)
Labour Exchange	117,402	2,904	90,620	2,818	26,782	86
Adjustment Services	148,608	2,038	208,523	1,895	(59,915)	143
Community Futures	79,727	154	108,790*	232	(29,063)	(78)
	359,972	5,413	428,883	5,430	(68,911)	(17)
Less: Section 37 Expenditures	32,180	-	90,000	-	(57,820)	-
	327,792	5,413	338,883	5,430	(11,091)	(17)
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	219,110	-	189,652	-	29,458	-
	108,682	5,413	149,231	5,430	(40,549)	(17)

* Reflects the transfer of Local Employment Assistance and Development Program (LEAD) from the Human Resource Development activity (see page 3-84).

Description

The National Employment Services activity relates to the development and delivery of the information system and the adjustment mechanisms which will assist the labour market to function more efficiently and equitably. More concisely stated, the mission of National Employment Services is to effect more timely and beneficial labour market adjustments than would otherwise occur. To this end, in 1984-85 a number of major changes were referred to user-trials under the Revitalization of National Employment Services. The purpose of the user-trials was to determine the practicality of a new policy or procedure. The results of the trials to date has led to a decision by the National Steering Committee on Employment Services to implement new assessment criteria for Outreach proposals, a new registration policy, a service needs determination process, improved self and group services and improved management of the counselling services.

Following changes introduced to the activity structure in 1986-87, National Employment Services is now comprised of the following sub-activities.

Labour Market Information: Each CEC must pattern its operation according to the characteristics and needs of the local labour market. Thus, it becomes the focal point for the gathering, processing and dissemination of labour market information. This allows the CEC to facilitate the development, administration and delivery of all its programs and services: insurance, immigration and employment; and the setting of objectives.

This sub-activity also provides support services to the Local Advisory Councils (LACs) that have been established in each local labour market as part of the Canadian Jobs Strategy. The councils are aimed at facilitating the required cooperation among the various participants in the local labour market and at ensuring that the mix of programs to be applied at the local level responds to the needs of the local labour market.

Labour Exchange: This component is essentially a labour brokerage service carried out by the CECs and, in certain agricultural areas, by the Canada Farm Labour Pools (CFLPs).

It entails obtaining job vacancies from employers and maintaining an inventory of prospective workers. Then either through a public display of the vacancy which allows workers to make a selection themselves or through a search of inventory, the CEC/CFLP refers workers to employers. An integral part of this process is the initial service determination interview with worker clients and/or employers which is used to decide the type and degree of service to be provided.

Adjustment Services: This component is characterized by intervention mechanisms that are designed to help workers, employers, communities and regions deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components.

The ultimate goal of these mechanisms is to promote and support the adaptation of communities, regions, individuals and industrial sectors to changing labour market conditions and to promote equality of opportunity to compete for and have access to jobs.

Community Futures: This program is designed to provide employment development support and labour adjustment assistance to communities hit by major layoffs and plant closures, or faced with chronic unemployment, and communities that are struggling with economic decline but have some permanent growth and development opportunities.

Through a combination of business, labour, community, local government, federal and provincial cooperation, commitment and collaborative support, Community Futures will

- create permanent employment through a process of community-based initiatives;
- facilitate and speed up community employment development and worker adjustment; and
- provide timely support and a single-window approach to accessing employment development and adjustment assistance programs.

Program elements will include the use of Community Futures Committees, a Business Development Option involving assistance in the form of loans or grants to businesses and self-employed entrepreneurs, and a relocation option to assist workers to find new employment in other locations.

Performance Information/Resource Justification

The National Employment Services activity is delivered through four distinct sub-activities. Information on these sub-activities is provided on the following pages.

Labour Market Information: Effective operation of the labour market is dependent upon workers, employers and institutions having the necessary information available in order to make informed decisions concerning CEIC/D programs and services. Two issues of immediate concern emerge in relation to labour market information.

In order to free personnel for more specialized duties, greater reliance will have to be placed on electronic data processing. Also more effective ways and means of obtaining input from and providing advice and information to CEIC/D's economic partners will need to be devised.

In response to the above issues, a major initiative has been undertaken to study and develop specifications for new systems of occupational analysis, classification and data. The National Occupational Classification is scheduled to be completed by the end of 1988. At this time, a firm date for completion of validation and testing to the point of national implementation has not been established.

Resources are determined by establishing the minimum staff required to develop, collect and maintain the various data bases as well as to disseminate the information seen as essential for the on-going operations of an effective employment service.

Data bases and performance indicators for them are being developed under the Revitalization process for National Employment Services and will be progressively implemented in several phases once the results of user-trials at the regional and field levels are known.

Figure 11 provides information on the allocation of resources in this sub-activity.

Figure 11: Expenditure Allocation

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	**P-Y**	$	P-Y	$	P-Y
National Occupational Analysis Classification System	**3,057**	**48**	1,501	23	1,978	30
Economic Services	**8,598**	**155**	8,598	155	7,718	153
Other	**4,801**	**137**	4,682	127	4,539	134
	16,456	**340**	14,781	305	14,235	317

Labour Exchange: The priority of Labour Exchange is to help employers in private and public sectors find suitable workers and to help job seekers find work. CEIC/D operates 460 CECs as well as 187 itinerant points of service in isolated or remote communities. In addition, service is provided at 105 post-secondary institutions, nine casual labour offices, 11 Specialized Youth Units, seven Women's Employment Counselling Centres, 49 employment development sub-offices with 10 regional offices and over 300 Outreach projects, operating through contracts for service. During the summer, these offices are further augmented by approximately 450 CECs for Students. CECs provide a screening and referral service. Job seekers are instructed in the development of job search plans and are provided with leads to employment opportunities. Employment counsellors may also take action to interest prospective employers in job seeking clients.

Figure 12 provides quantitative information related to the output data currently collected for National Employment Services. Work will continue to develop as part of the Revitalization of National Employment Services to develop performance indicators which will truly reflect the effect of interventions in the labour market.

The Service Needs Determination (SND) interview developed through the Revitalization process, has been approved for national implementation and will take place in all CECs during 1986-87. The SND interview allows local offices to more accurately assess the needs of our clients and eliminates the requirement that all clients using the services of a CEC be registered. As a result of this change to the client registration policy and increasing reliance on self-service techniques, the number of registrations and services will decrease significantly. This will permit more effort to be directed towards the provision of assistance to worker-clients who encounter employment barriers and to members of those target groups identified as Government priorities. Emphasis on target groups and special needs clients entails a greater amount of effort and resources to achieve the same results. As the volumes for registration and revivals cannot be compared to previous years, they have not been included as part of the National Employment Services output.

Figure 12: Labour Exchange Outputs

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Employee-clients referred to employers	2,234,500	2,229,000	2,773,515
Vacancies notified[1]			
Casual	262,300	302,000	309,592
Regular	714,000	729,850	738,945
Placements[2]			
Casual	253,200	287,600	294,735
Regular[3]	706,150	723,150	731,925
SNC Placements[4]	24,560	23,500	29,247
Female non-traditional placements	42,180	43,200	36,282
Female placements	362,170	260,000	254,290

1. Includes Canada Farm Labour Pool (CFLP) vacancies notified.

2. Includes CFLP placements.

3. Includes on-campus placements.

4. SNC - Special Needs Clients.

In order to support the Labour Exchange activity in 1986-87, NESS - Phase I, a computerized inventory of worker clients, will be extended across the country to all CECs currently using the Metropolitan Order Processing System (MOPS). Figure 13 provides details on expenditures.

Figure 13: NESS I Expenditures

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Other Operating Costs	1,201	1,201	-
Person Years	-	61	-

In addition to the labour exchange service provided to CEC clients, funds are provided for a specialized employment service to local agricultural communities. Figure 14 provides details on expenditures and outputs.

Figure 14: Canada Farm Labour Pools

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Number of Pools	65	65	65
Contributions ($000)	5,994	5,994	5,952
Total Placements and Transfers-in	216,250	265,000	245,511

Adjustment Services: The adjustment services component is characterized by intervention mechanisms that are designed to help workers and employers in various communities and regions to deal with problems that are beyond the scope of the Labour Market Information and Labour Exchange components. A range of programs and services has been developed to promote adaptation among employers and workers to existing and future labour market conditions.

There are two basic services provided to workers: counselling (provided through CECs) and Outreach Services (provided by community-based organizations funded through contributions). Further assistance is provided under the Canada Mobility Program.

Two groups of clients have been designated as potential recipients of these services:

- target group clients who include youth, women, Native and disabled persons, visible minorities; and
- special needs clients who are identified by employment counsellors as being employable but not presently ready for a job because of problems of a personal nature which are adversely affecting their employability, and who require above average levels of employment counselling and intervention before participation in regular CEIC/D programs.

Counselling: Figure 15 provides information on the outputs of the counselling service in CECs.

Figure 15: Counselling Service Output

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Counselling interviews	875,000	880,160	1,016,537

Outreach Services: a delivery method which involves the provision of funds to community-based organizations for the extension of employment-related services such as identifying and assessing the need for remedial services, job placement, and marketing and follow-up support to designated groups where CEC services cannot be used effectively. Among the desired results are the indirect placement of clients in jobs found by themselves as a result of project activity, and direct client placement made through employer, CEC and community contact by project staff.

Figure 16: Outreach Placements

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Number of placements	85,000	83,000	78,086
Payments to organizations ($)	24,256,000	23,120,000	22,172,729

Canada Mobility Program: Assistance is also provided to workers under the Canada Mobility Program. This program encourages the mobility of workers who are unemployed, underemployed or about to become unemployed, for whom work is not available locally, and who wish to seek or move to employment in the nearest appropriate locality. The employment obtained must be a difficult-to-fill vacancy. The program provides four general categories of financial assistance:

- exploratory assistance which encourages workers to seek employment in the nearest areas where suitable work is available;
- relocation assistance which encourages the employee-client to relocate with family members to the nearest area where suitable employment has been found;
- temporary employment assistance which includes assistance to workers in one area for travel to another area in order to accept employment of six weeks to nine months duration, assistance to workers for travel to obtain employment services, and assistance to seasonal agriculture workers for travel to employment of up to nine months duration; and
- day haul assistance to agricultural workers travelling to the work site.

Figure 17 provides quantitative data related to the Mobility Program.

Figure 17: Mobility Program Expenditures

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Exploratory assistance			
No. of assistances	5,000	5,200	4,848
Contributions ($000)	1,500	1,800	1,557
Relocation assistance[1]			
No. of assistances	5,560	5,200	10,000
Contributions ($000)	5,800	5,500	8,044
Temporary employment[2]			
No. of assistances	13,000	13,000	1,432
Contributions ($000)	1,530	1,530	2,013
Special travel			
No. of assistances	-	-	1,557
Contributions ($000)	-	-	108
Seasonal agriculture			
No. of assistances	-	-	37,356
Contributions ($000)	-	-	2,438
Day Haul (agriculture)[3]			
No. of Person-Days	112,000	108,060	-
Contributions ($000)	1,500	1,500	-

1. Reduced from 1984-85 levels as a result of tightened eligibility criteria introduced April 1, 1985.

2. In 1985-86, the definition of temporary employment was revised to include assistance provided to workers in seasonal agriculture (up to nine months duration) and travel for the purposes of receiving employment services.

3. As of April 1, 1985 CECs began maintaining information on the number of agricultural workers receiving assistance for daily travel to the work site. The above estimates reflect person-days of travel and anticipated expenditures.

As for employers, activities are designed to assist them to achieve effective utilization of their human resources through a variety of programs and services aimed at providing the required supply of qualified workers, and helping them to face adjustment problems in changing labour market conditions. These programs include Industrial Adjustment Service, Work Sharing, and Federal-Provincial Employment Development Agreements.

Industrial Adjustment Service (IAS): This program is designed to help workers adjust to and take advantage of economic, technological and other changes in a particular company, industry or community. In 1986-87, CEIC/D expects to enter into 300 agreements including employer/worker adjustment committees designed to solve identified human resource problems. The financial costs for these agreements are consolidated in Figure 18.

Figure 18: Industrial Adjustment Service (IAS)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Number of new agreements	300	447	517
Contributions ($000)[1]	3,550[2]	8,850	5,536
IAS under MILAP	400	1,636	196

1. Does not include Modified Industry and Labour Adjustment Program (MILAP) funds.
2. Does not include contributions for major mobility agreements.

Work Sharing: In 1986-87, CEIC/D expects to enter into 2,800 Work Sharing agreements designed to avoid layoffs through the use of alternative income support, using UI benefit payments for a maximum of 26 weeks in temporary layoff situations and up to 50 weeks in cases of permanent layoffs. For example, a firm facing a 20 per cent reduction in production would normally plan to lay off one-fifth of its work force. Through work sharing the company could employ its total work force on a four-day per week basis. The reduction from 40 hours to 32 hours a week would cut production by the required 20 per cent

without reducing the number of employees. The company would pay its employees for the hours they worked while UI benefits would be paid for the day they were not working.

Figure 19 provides quantitative data related to Work Sharing agreements.

Figure 19: Work Sharing Agreements

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Number of agreements approved	2,800	2,500	3,978
Layoffs averted	14,905	16,000	22,576
Benefits paid ($)	25,000	24,000	32,180

Federal-Provincial Agricultural Employment Development Agreements: There are agreements with eight provinces to promote federal-provincial consultation and cooperation in the development of policies and initiatives, and to provide a means of sharing equally the cost of implementing agricultural employment measures such as housing, research and promotion. Figure 20 provides details on expenditures.

Figure 20: Federal-Provincial Agricultural Employment Development Agreements

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Number of agreements	9	8	8
Contributions ($000)	1,012	991	615

C. Unemployment Insurance

Objective

The objective of the Unemployment Insurance activity is to promote an economy capable of growth and adaptation without undue burden on individuals, groups or regions through the provision of temporary income support to qualified workers.

Within the above objective, specific sub-objectives include the following national goals:

- to develop legislative, regulatory and program policies and guidelines to provide for the effective and efficient management of the UI Account;
- to determine eligibility for benefits with respect to applications to establish a benefit period, and to determine initial and continuing entitlement to benefits while a benefit period is in existence;
- to process appeals and enquiries in a rapid and accurate manner;
- to process claimants' reports and pay UI benefits to individuals in a timely and accurate manner;
- to protect the integrity of the UI Account through the prevention, deterrence or detection of abuse, misuse and fraud;
- to provide for the collection of premiums payable to the Unemployment Insurance Account by Revenue Canada (Taxation), and to process applications for premium reduction in an accurate and timely manner; and
- to provide temporary income to qualified workers during periods of unemployment, and/or while they are engaged in developmental activities to maintain or improve their employability.

Resource Summary

Expenditures for the Unemployment Insurance activity (excluding the Government's Contributions to the UI Account and Fishermen's Benefits) will account for approximately 41 per cent of the 1986-87 operating budget for Employment and Insurance. Personnel costs account for 79 per cent of the operating costs for the Unemployment Insurance activity.

Figure 21: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates[1] 1986-87		Forecast[2] 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Insurance Operations						
Claims Processing and Enquiries	199,654	6,206	206,666	6,894	170,184	6,587
Premium Reduction	1,996	62	1,921	62	1,892	64
Revenue Collection	31,592	-	28,874	-	27,640	-
Program Management and Design	16,432	284	18,541	285	49,587	292
	249,674	6,552	256,002	7,241	249,303	6,943
Claims Pay						
Regional Computer Centres	49,773	996	64,138	1,071	53,452	1,051
	49,773	996	64,138	1,071	53,452	1,051
Insurance Control						
Investigation and Control	33,630	918	32,142	920	26,868	919
Program Management and Design	2,712	43	2,612	43	1,698	39
	36,342	961	34,754	963	28,566	958
Total Operating Costs	335,789	8,509	354,894	9,275	331,321	8,952
Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	2,679,000	-	2,738,200	-	2,787,649	-
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	201,000	-	180,000	-	158,754	-
	3,215,789	8,509	3,273,094	9,275	3,277,724	8,952
Less: Recoverable expenditures from Unemployment Insurance Account	335,542		354,894	-	331,074	-
	2,880,247	8,509	2,918,200	9,275	2,946,650	8,952

1. Estimates do not include resources to handle the additional work load complexities resulting from the UI regulatory changes in respect of the treatment of earnings on separation and pensions as income.

2. The 1985-86 forecast includes 238 person-years and $6.2 million in respect of the UI regulatory change in respect of the treatment of earnings on separation as income.

Figure 22: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	264,192	8	270,385	8	262,499	8
Professional and special services	36,355	1	35,390	1	32,332	1
Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	2,679,000	84	2,738,200	84	2,787,649	85
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	201,000	6	180,000	6	158,754	5
Other	35,242	1	49,119	1	36,490	1
	3,215,789	100	3,273,094	100	3,277,724	100
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	335,542		354,894		331,074	
	2,880,247		2,918,200		2,946,650	

Past Financial Performance

Figure 23: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Insurance Operations						
Claims Processing and Enquiries	170,184	6,587	195,766	6,741	(25,582)	(154)
Premium Reduction	1,892	64	1,773	58	119	6
Revenue Collection	27,640	-	27,640	-	-	-
Program Management and Design	49,587	292	9,829	147	39,758	145
	249,303	6,943	235,008	6,946	14,295	(3)
Claims Pay						
Regional Computer Centres	53,452	1,051	50,274	1,097	3,178	(46)
	53,452	1,051	50,274	1,097	3,178	(46)
Insurance Control						
Investigation and Control	26,868	919	32,185	952	(5,317)	(33)
Program Management and Design	1,698	39	2,065	26	(367)	13
	28,566	958	34,250	978	(5,684)	(20)
Total operating costs	331,321	8,952	319,532	9,021	11,789	(69)
Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account	2,787,649	-	2,559,000	-	228,649	-
Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	158,754	-	150,000	-	8,754	-
	3,277,724	8,952	3,028,532	9,021	249,192	(69)
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	331,074	-	319,532	-	11,542	-
	2,946,650	8,952	2,709,000	9,021	237,650	(69)

Description

The Unemployment Insurance activity consists of the following five sub-activities: Insurance Operations, Claims Pay, Insurance Control, the Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account and the Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits.

Insurance Operations: This sub-activity includes the responsibility for efficient and timely determination of an individual's entitlement to receipt of Unemployment Insurance benefits, the payment of such benefits to eligible individuals, the maintenance of the data processing facilities necessary to produce benefit payments and process management data for CEIC/D. Interviews of claimants to ensure that they are actively seeking employment and otherwise continue to be eligible for the receipt of benefits are also included as is the answering of enquiries from claimants and the general public related to individual claims or the program in general. In addition, responsibility for the maintenance of the legislative base for the UI Program and the development of appropriate policies and procedures for the administration of the Program are included, as are costs related to the collection of premiums payable to the Unemployment Insurance Account by Revenue Canada (Taxation), and the provision of premium reductions to qualified employers.

Claims Pay: This sub-activity responds to decisions made at the local office (CEC) with respect to individuals' entitlement to Unemployment Insurance benefits. It involves the creation of a benefit and over-payment master record for each claimant; the receipt, review and processing of claimants' reports and the issuance of warrants to claimants.

Insurance Control: This sub-activity includes the responsibility for detecting, and as a consequence, deterring fraud and abuse, and for ensuring the timely and orderly issuance of correct information by employers and claimants.

Government's Contribution to the Unemployment Insurance Account: The Unemployment Insurance Act requires that an amount equal to the "Government cost of paying benefit" be credited to the Unemployment Insurance Account. The "Government cost of paying benefit" includes regionally extended benefits and extension benefits paid pursuant to Job Creation projects (Section 38) and Training Programs (Section 39).

Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits: The Government contributes to the Unemployment Insurance Account an amount equal to the net difference between premiums collected from fishermen and the UI benefits provided.

Performance Information/Resource Justification

This activity involves two major functions: the processing of claims for unemployment insurance and the issue of warrants by the regional computer centres. This accounts for 74 per cent of the total operating expenditures for the Unemployment Insurance activity.

Development of the UI resourcing formula (or algorithm) commenced in April 1984. Completion of Phase I (development of a national formula) was achieved in mid-September 1984. The formula was first applied to predict resource requirements for 1985-86 and the results of this application were used in support of a Treasury Board submission in the spring of 1985.

Work on the formula is continuing. The addition of 1984-85 data to the data base will begin to overcome a weakness identified earlier by expanding the data base to four years from three. Work is also continuing on applications of the formula at the regional level. The possibility of application at the national level has been eliminated as an option. The remaining options include individual regional formulas and a distribution model; it is these options which are currently under study.

The national formula will be used again as a support system to estimate 1986-87 resource requirements. Application at the regional level is being be tested for internal use during 1985-86.

Continued use of the model(s) will entail annual maintenance of the data base and experience testing.

Figure 24: Work Load and Average Unit Costs

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Insurance Operations						
Initial and renewal claims taken	3,404,000	58.65	3,410,000	60.61	3,466,000	51.68
Employers registered (premium collection)	1,126,000	28.06	1,035,000	27.90	1,035,000	26.71
Premium reduction applications processed	36,500	54.69	36,500	49.78	38,000	49.79
Claims Pay						
Warrants issued	32,800,000	1.52	33,635,000	1.91	33,958,000	1.57
Insurance Control						
Investigations completed	1,055,000	31.88	1,100,000	30.17	1,094,000	24.56

Figure 25 relates total work load to total person-years, expressed in terms of output per person-year. Figure 26 displays speed of service and quality control indicators.

Insurance Operations: Resource levels required for claims processing are determined on the basis of projected work load and the level of service provided to the public. The projected work load for 1986-87 is based on an expected unemployment rate as forecast by the Department of Finance, as well as on the number of applications expected for work sharing, training or special benefits. The level of control activity also determines the resources required for claims processing by affecting the level of in-person contact, the volume of revised claims, appeals to Boards of Referees and appeals to Umpires.

Increased resources devoted to claims processing also result in an over-all reduction in the number of over-payments and under-payments of benefits to individuals. In 1986-87, it is anticipated that the percentage of claims with errors leading to over-payments and under-payments will be reduced, as a result of improvements made to the UI Program.

Changes to Sections 57 and 58 of the Unemployment Insurance Regulations have introduced a new work load element into the Insurance Operations area. The changes deal with the definition and treatment of earnings on separation and pensions as income. These changes were introduced during 1985-86 and will continue to have a significant impact on resources in 1986-87 due to the additional work load generated by the additional complexities involved in processing claims. As a consequence, productivity in the processing of claims decisions is expected to decrease by approximately two per cent in 1986-87. Improved work processes together with the national availability of on-line services have enabled this temporary decline in productivity to be kept to a minimum (see Figure 25: Processing/ Output per Person-Year).

The percentage of initial and renewal claims processed within 28 days in 1986-87 is fixed at 90 per cent. Speed of service objectives in terms of the average number of days to process an initial or renewal claim will be fixed at 21 days in 1986-87. It is also expected that the percentage of initial and renewal claims pending three weeks or more will be kept to an average of 12 per cent nationally (see Figure 26: Speed of Service and Quality Control Indicators).

Claims Pay: Resource levels required for the issuance of warrants are also based on the expected unemployment rate. The regional computer centres, whose primary responsibility is production of warrants, also play a major role in processing management information and reporting for CEIC/D. A three per cent increase in productivity is expected in warrant issue productivity in 1986-87 (see Figure 25: Processing/ Output per Person-Year).

Insurance Control: The work load in this sub-activity is concerned with preventing, detecting, and as a consequence, deterring fraudulent or misrepresentative attempts to obtain UI benefits, and the timely and orderly issuance of correct information by employers and claimants.

The Unemployment Insurance regulatory changes in respect of pension income will have resource implications in 1986-87 in terms of determining where simultaneous pension/UI payments take place - a new control activity.

In 1986-87, it is forecast that approximately 1.1 million investigations will be carried out. The current level of effort in detection of abuse, misuse and fraud will be maintained. Productivity in terms of investigations completed per person-year is expected to remain relatively constant for 1986-87.

Figure 25: Processing/Output per Person-Year

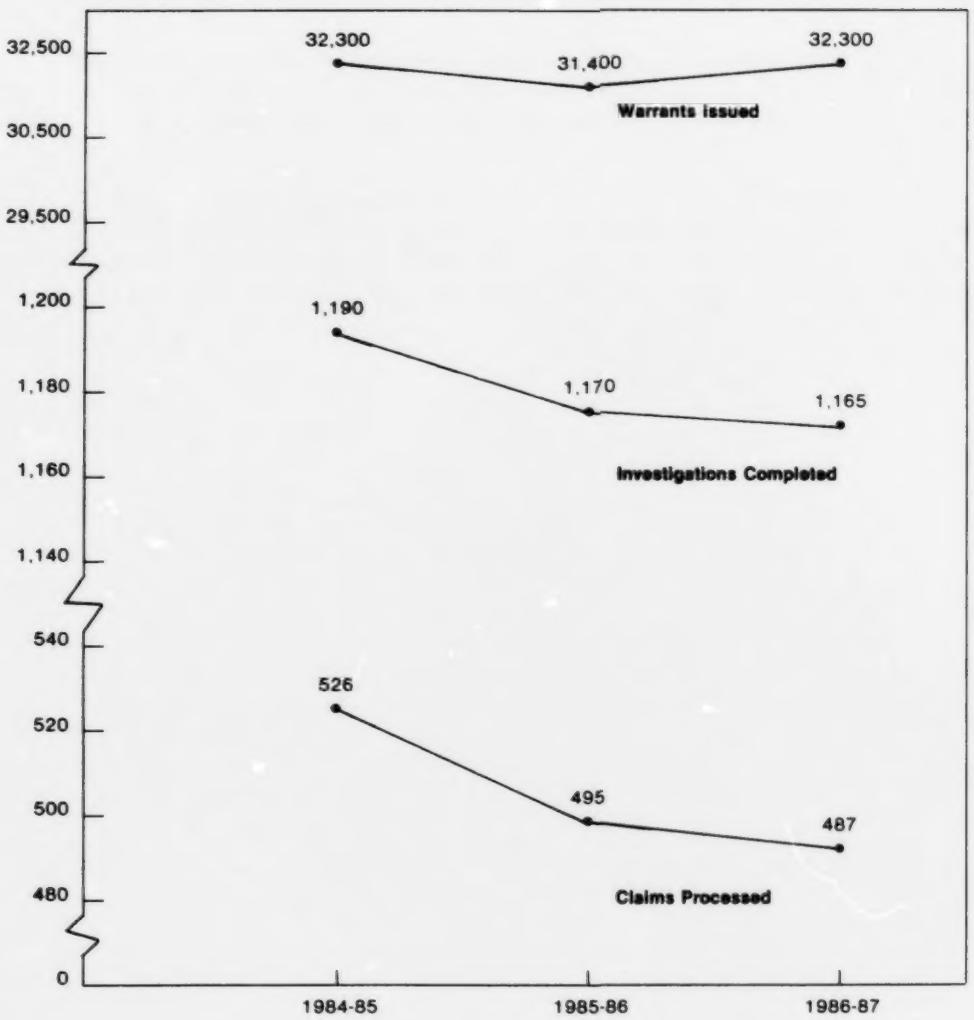

Note: The decline in productivity in claims processed per person-year from 1984-85 to 1985-86 is due to the additional complexities involved in processing a claim as a result of changes to the Unemployment Insurance Regulations with respect to earnings on separation from employment. The further decline in productivity results from the planned introduction in January 1986 of further amendments to the Unemployment Insurance Regulations with respect to pension income being considered as earnings.

Figure 26: Speed of Service and Quality Control Indicators

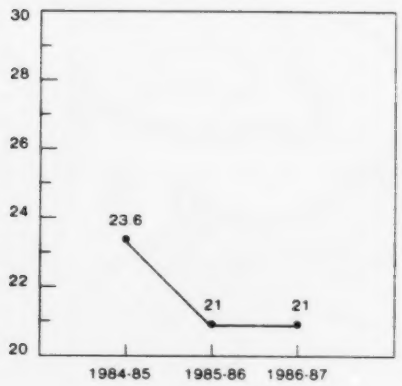

Average Number of Days to Process Initial and Renewal Claims

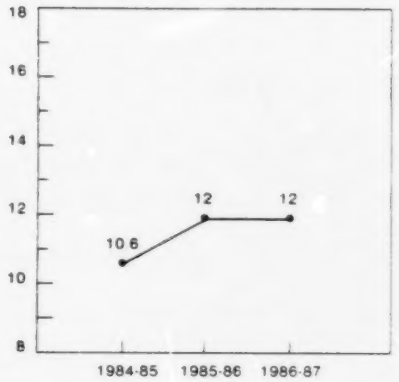

Percent of Initial and Renewal Claims Pending 3 weeks or more.

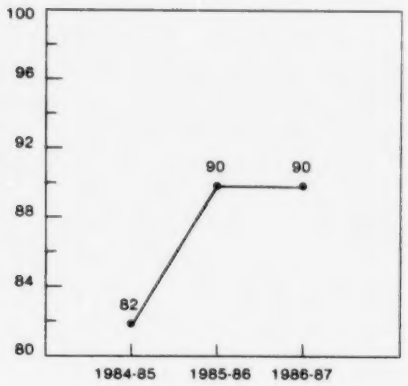

Percent of Initial and Renewal Claims Processed withing 28 days

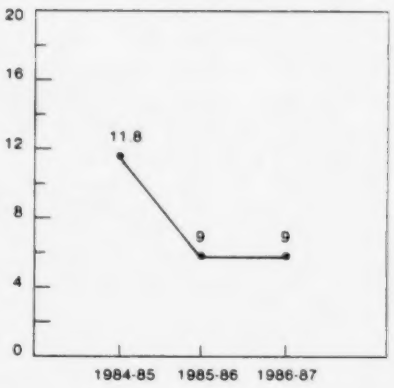

Claims with errors causing an overpayment / under-payment as a percent of claims monitored under Qualify Control

D. Program Management and Joint Services

Objective

To manage the delivery of services to the public, the delivery of joint program services to the public and the development of requisite legislative, regulatory and program policies.

Resource Summary

Program Management and Joint Services represent five per cent of total Program expenditures (excluding UI and Fishermen's contributions) and 13 per cent of Program person-years.

Figure 27: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management and Joint Services	117,324	2,436	116,586	2,538	122,090	2,639
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	95,736	-	98,282	-	105,266	-
	21,588	2,436	18,304	2,538	16,824	2,639

Figure 28: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	87,216	74	86,454	74	81,210	67
Other	30,108	26	30,132	26	40,880	33
	117,324	100	116,586	100	122,090	100
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	95,736		98,282		105,266	
	21,588		18,304		16,824	

Past Financial Performance

Figure 29: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Administration	122,090	2,639	118,506	2,625	3,584	14
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	105,266	-	102,174	-	3,092	-
	16,824	2,639	16,332	2,625	492	14

Description

This activity provides for a number of joint program delivery and management activities which cannot be directly allocated to sub-activities that encompass specific programs (such as Job Entry, Skill Shortages, etc.) or services (Labour Exchange, Insurance Operations, etc.). Approximately 94 per cent of the person-year resources for this activity are in the field, where the activity includes the Regional Directors of Employment and Insurance, Economic Services, District Managers, CEC Managers and their administrative support staff.

The major components of this activity are as follows:

Line Management: The delivery of the various Employment and Insurance programs at regional headquarters, district offices and local offices.

Support Services: Administrative support to the Employment and Insurance Program including data collection preparation, and analysis of managerial and statistical reports. This component includes staff who provide personnel, financial and administrative services at local office levels.

General Office Reception: This component includes the greeting of members of the public at local offices, identifying the aim of their visit and directing them to the appropriate location.

Program Management: The development of policies and programs of Employment and Insurance at national and regional headquarters. It includes management personnel and their immediate staff.

Performance Information/Resource Justification

Figures 30 and 31 show the ratio of Program Management and Joint Services person-years and expenditures to the Employment and Insurance Program totals. In both instances the ratios have remained relatively constant over the three-year period.

Figure 30: Relationship of Program Management and Joint Services Person-Years to Total Employment and Insurance Person-Years

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Program Management and Joint Services person-years	**2,436**	2,538	2,639
Employment and Insurance person-years	**18,362**	19,976	20,513
% of Program Management and Joint Services to Employment and Insurance	**13.3**	12.7	12.9

Figure 31: Relationship of Program Management and Joint Services Expenditures to Total Employment and Insurance Expenditures

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Program Management and Joint Services ($000)	**117,324**	116,586	122,090
Employment and Insurance* ($000)	**785,773**	815,604	786,580
% of Program Management and Joint Services to Employment and Insurance	**14.9**	14.3	15.5

*Excludes transfer payments, UI and Fishermen's Benefits contributions, Outreach Program, the Diagnostic Services program, and the courses purchased from provinces.

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 32: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Personnel			
Salaries and wages	545,097	572,572	553,015
Contributions to employee benefit plans	76,314	70,832	75,982
Other personnel costs	3,425	3,134	6,834
	624,836	646,538	635,831
Goods and Services			
Travel and relocation	14,515	19,800	18,173
Telephone and telegraph	12,802	14,395	24,184
Postage, freight and express	17,117	23,015	18,987
Printing	8,740	11,604	12,863
Other information	13,947	12,807	5,331
Purchase of training from provinces*	-	522,355	511,833
Industrial training provincial administrative services	4,826	3,159	5,733
Other professional and special services	101,001	81,073	63,077
Rental of equipment	11,003	16,424	5,412
Other rentals	326	476	654
Purchased repair and upkeep	716	1,422	4,538
Other utilities, materials and supplies	3,891	6,183	6,621
Government's contribution to the UI Account	2,679,000	2,738,200	2,787,649
All other expenditures	112	342	17
	2,867,996	3,451,255	3,465,072
Total operating costs	3,492,832	4,097,793	4,100,903
Capital			
Construction and acquisition of machinery and equipment	2,524	6,146	11,888
Transfer payments	1,714,877	1,306,919	1,358,353
	5,210,233	5,410,858	5,471,144
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	666,110	672,148	661,839
	4,544,123	4,738,710	4,809,305

* For 1986-87 the purchase of training from the provinces has been reclassified as a transfer payment item.

2. Personnel Expenditures

Figure 33: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1986-87 Average Salary Provision
	86-87	85-86	84-85		
Management	131	132	122	50,350-96,300	63,603
Scientific and Professional					
Actuarial Science	2	3	-	22,583-64,468	58,826
Economics, Sociology and Statistics	108	60	64	14,570-65,080	44,726
Education	33	36	36	13,609-68,070	49,373
Library Science	2	-	-	19,782-50,712	27,989
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	391	341	350	13,912-57,987	33,964
Computer Systems Administration	19	15	15	19,423-63,583	39,675
Financial Administration	6	-	-	13,853-57,980	36,897
Information Services	3	4	4	13,579-57,980	35,763
Organization and Methods	7	6	6	13,926-57,980	40,037
Personnel Administration	9	6	7	13,330-59,510	36,999
Program Administration	8,979	8,447	8,587	13,912-57,987	33,891
Technical					
Social Science Support	21	20	20	12,635-57,764	32,789
Administrative Support					
Communications	30	39	40	15,364-31,824	19,149
Data Processing	267	326	330	13,352-37,130	23,356
Clerical and Regulatory	7,899	8,333	8,735	12,932-31,743	21,867
Office Equipment Operation	24	16	25	12,665-25,271	20,197
Secretarial, Stenographic, Typing	419	434	420	12,636-31,946	20,703
Operational					
General Services	11	11	12	13,253-39,988	21,277
General Labour and Trades	1	-	-	14,776-40,676	24,794

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1985. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 34: Details of Transfer Payments ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Grants			
National Employment Services			
Frontier College of Canada	175	175	175
Grants to voluntary non-profit organizations for activities that will assist in improving the employability of groups of Canadians such as disabled persons, Natives, women, youth, and other special groups	390	390	389
Canada Labour Market and Productivity Centre	2,055	2,557	1,635
Grants to community futures development corporations formed by community-based organizations incorporated on a non-profit basis	34,520	16,793	6,091
Total Grants	37,140	19,915	8,290
Contributions			
Human Resource Development			
Payments to provinces, municipalities, federal, crown corporations not mainly funded through appropriations provincial/territorial institutions, companies, businesses, organizations, educational training bodies, ad hoc groups and individuals in accordance with agreements entered into between the Minister and such bodies in respect of agreements undertaken for training, employment development, work experience, and pilot demonstration projects	1,396,021	974,980	980,296

Figure 34: Details of Transfer Payments ($000) (continued)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
National Employment Services			
Payments to provinces, companies and individuals under agreements entered into by the Minister of Employment and Immigration with the provinces subject to approval of the Governor in Council and with corporations or individuals acting as managers of Canada Farm Labour Pools for the organization and use of workers for farming and related industries, including undischarged commitments under previous agreements:			
Community Futures Program	57,018	67,522	67,127
Federal/Provincial Agricultural Employment Development Agreements	1,012	991	615
Canada Farm Labour Pools	5,994	5,994	5,952
Payments in accordance with regulations approved by the Governor in Council to provinces, employers, workers, communities, adjustment and development committees representing insolvent firms or communities in respect of Labour Mobility and Adjustment Incentive Regulations	14,887	21,755	19,356
Payments to organizations or individuals in support of activities complementary to Labour Market Policy:			
Business Management Development	630	775	103
Options North	1,175	1,095	184
Unemployment Insurance			
(S) Government's Contribution in respect of Fishermen's Benefits	201,000	180,000	158,754
Total Contributions	1,677,737	1,253,112	1,232,387

Figure 34: Details of Transfer Payments ($000) (continued)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Items Not Required			
Employment Creation - Grants	-	33,042	117,130
Grants to Voluntary Organizations - Literacy Corps	-	600	399
Human Resource Planning Boards - Contributions	-	250	147
Cooperative Education Program* - Contributions	-	-	-
Total Items Not Required	-		
Total Transfer Payments	1,714,877	1,306,919	1,358,353

* The associated expenditures for 1984-85 and 1985-86 have been reflected under the Human Resource Development program.

B. Cost Analysis

Figure 35 shows the total cost of the Program. Revenue credited to the Vote consists of the costs of the Program recovered from the Unemployment Insurance Account in accordance with the Unemployment Insurance Act. Other costs are for accommodation provided by Public Works Canada ($11,988,000), surgical-medical insurance ($2,218,000), and other miscellaneous services provided free by other Government departments ($1,395,000).

Figure 35: Net Cost of Program by Activity ($000)

	Expenditures 1986-87	Revenue credited to the Vote	Total Estimates 1986-87	Other Costs	Net cost 1986-87	Net cost 1985-86
Employment and Insurance	5,210,233	666,110	4,544,123	15,601	4,559,724	3,887,376

C. Changes in Program/Activity Structure

In 1985-86, the CEIC/D changed the activity structure of the Employment and Insurance Program. Figure 36 compares the old and the new structures for the 1985-86 Main Estimates.

Figure 36: 1985-86 Main Estimates Crosswalk ($000)

Old Structure	Estimates 1985-86	New Structure	Estimates 1985-86
Employment Training	805,321		
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	14,210		
	791,111		
Person-Years	956		
Direct Job Creation	426,671	Human Resource Development	1,132,441
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	-	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	14,210
	426,671		1,118,231
Person-Years	1,010	Person-Years	1,750
National Employment Services	238,339	National Employment Services	349,580
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	209,231	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	220,921
	29,108		128,659
Person-Years	4,991	Person-Years	5,410
Insurance Benefit Services	314,290	Unemployment Insurance	323,211
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	314,290	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	323,211
	-		-
Person-Years	8,231	Person-Years	8,531
Program Administration	135,993	Program Management and Joint Services*	116,600
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	121,973	Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	102,580
	14,020		14,020
Person-Years	2,991	Person-Years*	2,538
Program Total	1,920,614	Program Total	1,921,832
Less: Recoverable expenditures from Unemployment Insurance Account	659,704	Less: Recoverable expenditures from Unemployment Insurance Account	660,922
	1,260,910		1,260,910
Person-Years	18,179	Person-Years	18,229

* Includes resources associated with the proof-of-identity program transferred from Corporate and Special Services Program.

D. Past Financial and Program Performance - Employment Training and Direct Job Creation

1. Employment Training (Figures 37 to 40)

Figure 37: Review of 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Institutional Training	871,509	462	901,987	448	(30,478)	14
General Industrial Training	94,912	280	106,151	326	(11,239)	(46)
Critical Trade Skills Training	74,174	89	87,669	99	(13,495)	(10)
Skills Growth Fund	86,855	11	85,806	4	1,049	7
Management	4,688	95	3,740	80	948	15
	1,132,138	937	1,185,353	957	(53,215)	(20)
Less: Section 39 expenditures	227,361		259,000		(31,639)	
	904,777	937	926,353	957	(21,576)	(20)
Less: Recoverable expenditures from the Unemployment Insurance Account	6,389		15,500		(9,111)	
	898,388	937	910,853	957	(12,465)	(20)

Figure 38: Institutional Training Statistics

	Actual 1984-85
Program Funds ($000)	
Purchase of training from provinces	511,832
Training allowances	106,350
Unemployment insurance benefits	227,192
Trainee travel	11,480
	856,854
Training Days, Utilization, Trainee Starts	
Full-time training days purchased (million)	13.7
Utilization rate (%)	87.8
Full-time trainee starts (000)	153.6
Part-time trainee starts (000)	63.2
Units costs: program funds per trainee start ($000) (full-time only)	5.6
Trainee completions and employability	
Training completion rate (%)	81.7
Proportion of skill trainees in training for occupations of national importance (%)	26.9
Post-training employment rate (%)*	55.9
Proportion of women in skill training for non-traditional occupations (%)	12.5
Proportion of total trainees who are:	
Women in other than apprenticeship (%)	41.9
Youth (%)	40.5
Natives (%)	7.3
Disabled (%)	0.3

* Data from the trainee follow-up survey showing the employment status of skill course trainees three months after course completion.

Figure 39: Industrial Training Statistics

	General Industrial Training	Critical Trade Skills Training
	Actual 1984-85	Actual 1984-85
Contributions ($000)	81,908	68,634
Provincial administrative services ($000)	3,284	2,449
Program funds ($000)	85,192	71,083
New trainee starts (000)	30.7	11.9
Contracts signed (000)	16.8	6.9
Unit cost: Program funds per trainee started ($000)	2.8	6.0
Trainee completions* (000)	30.3	9.5
Proportion of trainees who are:		
Women (%)	25.7	6.0
Youth (%)	37.5	36.3
Natives (%)	7.0	0.7
Disabled (%)	2.3	0.2
Proportion of trainees in training for higher-skill occupations (%)	94.1	99.5

* Trainees completing training in the current fiscal year include trainees who commenced training prior to the current fiscal year.

Figure 40: Skills Growth Fund - Statistical Data

	1982-83	1983-84	1984-85
Projects approved	120	126	78
Value of projects approved ($ millions)	46.9	118.6	44.0
Signed agreements*	23	156	126
Expenditures ($ millions)	18.3	36.8	86.4

* Signed agreements result from previous project approvals; therefore, agreements and expenditures may refer to approval in previous years.

2. Direct Job Creation (Figures 41 to 42)

Figure 41: Review of 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Canada Works[1]	610,840	1,188	440,796	309	170,044	879
Job Corps	39,722	58	40,167	85	(445)	(27)
Career Access[2]	164,507	449	297,455	208	(132,948)	241
Employment Creation	121,591	52	29,392	27	92,199	25
CECs for Students and Native Internship	16,677	670	-	-	16,677	670
Management	16,107	155	7,994	111	8,113	44
	969,444	2,572	815,804[3]	740[3]	153,640	1,832
Less: Section 38 expenditures	130,683	-	207,000	-	(76,317)	-
Total[4]	838,761	2,572	608,804	740	229,957	1,832

1. The actual figures for Canada Works include $134.203 million and 334 person-years associated with Summer Canada Works component of the 1984 Summer Student Employment Initiatives.

2. The actual figures for Career Access include $15.451 million and 37 person-years associated with Summer Career Access component of the 1984 Summer Student Employment Initiatives.

3. The Main Estimates figures exclude $156.559 million and 1,082 person-years associated with the Summer Student Employment Initiatives. Their resources were approved under Treasury Board Vote 10 - Main Estimates, and subsequently transferred to CEIC/D.

4. Excludes the Local Employment Assistance and Development program (LEAD) which has been transferred to the National Employment Services activity.

Figure 42: Work-Weeks of Employment Created

	Actual 1984-85
Canada Works	
$000 Contributions/UI benefits	567,753
Total work-weeks contracted	1,895,693
$ Contributions/work-week	299
Work-weeks/operating person-years	1,596
Local Employment Assistance and Development	
$000 Contributions (projects)	64,604
Total work-weeks contracted (projects)*	120,521
$ Contributions (projects)/work-week*	536
Work-weeks/operating person-years (projects)*	780
$000 Grants and Contributions (corporations)	8,614
Total corporations operating	49
Job Corps	
$000 Contributions	37,332
Total work-weeks contracted	97,984
$ Contributions/work-week	381
Work-weeks/operating person-years	1,703
Career Access	
$000 Contributions/UI benefits	141,717
Total work-weeks contracted	1,196,994
$ Contributions/work-week	118
Work-weeks/operating person-years	2,985
Youth Training Option	
$000 Contributions/UI benefits	7,002
Total Training Weeks	26,535
$ Contributions/Training-Week	264
CECs for Students	
$000 Operating funds	14,030
Total placements	410,353
$ Operating funds/placements	34
Native Internship Program	
$000 Operating funds	2,647
Total work-weeks created	6,107
$ Contributions/work-week	433
Work-weeks/operating person-years	54

* These are based on project activity only and do not include work-weeks for operational corporations.

E. Human Resource Development Information

National Labour Market Innovations: The Innovations program is the medium through which new and creative approaches to labour market change can be tested and developed. It provides a means for stimulating and supporting innovative labour market initiatives through pilot programs, demonstration projects and short-term developmental activities which will lead to the improved functioning of the labour market.

Businesses, organizations (including non-profit/voluntary agencies, labour organizations), educational and training bodies, municipalities, individuals and federal or provincial crown corporations that are not mainly funded through appropriations are eligible to participate in the program.

Proposals will be considered for funding that operate within the framework of the priority areas established by the Minister in consultation with the National Innovations Advisory Committee. In order to be funded, initiatives must be demonstrated to be new and innovative (a new model or an innovative application of an existing model) and not be part of regular programs or on-going activities.

Innovations is managed at the national level, and all regions are briefed on the submissions made to the program, to ensure that proposals that duplicate each other are not developed.

Immigration Program Expenditure Plan

1986-87

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4-4

Extracts from Volume II of the Public Accounts 4-6

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87
   1. Highlights 4-7
   2. Financial Summary by Activity 4-8
B. Recent Performance
   1. Highlights 4-11
   2. Review of Financial Performance 4-14
C. Background
   1. Introduction 4-15
   2. Legal Mandate 4-15
   3. Program Objective 4-15
   4. Program Organization for Delivery 4-16
D. Planning Perspective and Performance Review
   1. Environment 4-19
   2. Initiatives 4-20
   3. Update on Previously Reported Initiatives 4-21
   4. Program Effectiveness 4-23

Section II
Analysis by Activity

A. Management and Policy Development 4-25
B. Program Operations 4-29
C. Settlement 4-35
D. Adjudication 4-40
E. Refugee Status Advisory Committee 4-44

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object
   1. Expenditures by Object 4-48
   2. Personnel Expenditures 4-49
   3. Transfer Payments 4-50
B. Cost Analysis 4-50
C. Changes in Program/Activity Structure 4-51
D. Glossary of Operational Terms 4-53

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is sought in these Estimates to spend $120,554,000 during fiscal year 1986-87 in the operation of the Immigration Program. In addition to this amount, $9,943,000 for contributions to employee benefit plans will be met under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates	1985-86 Main Estimates
	Immigration Program		
20	Operating expenditures	**86,691**	82,079
25	Contributions	**33,863**	33,863
(S)	Contributions to employee benefit plans	**9,943**	9,629
	Total Program	130,497	125,571

Votes - Wording and Amounts

Vote No.	Department or agency (dollars)	1986-87 Main Estimates
	Immigration Program	
20	Immigration - Operating expenditures	**86,691,000**
25	Immigration - Contributions	**33,863,000**

Extracts from Part II of the Estimates

Program by Activities

(thousands of dollars)	1986-87 Main Estimates					1985-86 Main Estimates*
	Authorized person-years	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Program Operations	1,883	79,550	330	-	**79,880**	74,512
Settlement	36	1,406	7	33,863	**35,276**	35,240
Adjudication	92	3,828	16	-	**3,844**	3,844
Refugee Status Advisory Committee	25	1,614	5	-	**1,619**	1,613
Management and Policy Development	147	9,849	29	-	**9,878**	10,362
	2,183	96,247	387	33,863	**130,497**	125,571
1985-86 Authorized person-years	2,229					

* The activity structure has been changed and the figures for 1985-86 have been adjusted to conform with the new structure (see page 4-51 for a full explanation of the change).

Extracts from Volume II of the Public Accounts

Use of Appropriations for 1984-85

(dollars)	Main Estimates	Total Appropriations	**Actual Use**
Voted Budgetary Expenditures			
Vote 20 - Immigration - Operating expenditures	81,432,000	88,539,842	**84,238,054**
Vote 25 - Immigration - Contributions	31,863,000	33,863,000	**33,377,091**
	113,295,000	122,402,842	**117,615,145**
Statutory Budgetary Expenditures			
Statutory - Contributions to employee benefit plans	8,662,000	9,982,000	**9,982,000**
Statutory - Refund of amounts credited to revenue in previous years	-	14,040	**14,040**
	8,662,000	9,996,040	**9,996,040**
Total Program	121,957,000	132,398,882	**127,611,185**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1986-87

1. Highlights

Immigration levels are determined annually following extensive consultations and are reported to Parliament each autumn. The announced immigration level for calendar year 1986 has been set at 105,000 to 115,000 immigrants. This number is made up of 45,000 family class immigrants, 16,000 refugees and designated class immigrants, 4,000 to 7,000 immigrants processed under humanitarian special measures, 12,000 to 15,000 selected workers, 4,000 business immigrants, and 2,000 retirees. In addition, it is estimated that 22,000 to 26,000 spouses and dependents will accompany the selected workers and business immigrants. (For definitions, see "Categories of Immigrants" in glossary.)

Operationally, Immigration has the following goals:

- to ensure that decisions made throughout Canada and at posts overseas consistently reflect current policies and procedures (see pages 4-20 to 4-21);
- to enhance the strategy of preventative enforcement through a wider range of international contacts (see pages 4-21 and 4-22);
- to carry out Canada's international responsibilities towards refugees by developing and implementing legislation for a framework that will provide a quasi-judicial tribunal to assess the merit of claims set in the content of Immigration controls to prevent abuse; this will enable the assessment refugee status requests in Canada in a fair and cost-effective manner (see pages 4-21 and 4-22);
- to deal with anticipated changes in the refugee determination process so that they are incorporated into regular field operations with minimal disruption (see pages 4-22 and 4-45);
- to develop proposals to amend the terms and conditions of the Adjustment Assistance Program (AAP) to allow for a more positive use of AAP funds, such as purchasing Canadian work experience or paying certain training allowances, while maintaining the current per capita cost of AAP (see pages 4-22 and 4-23 and also pages 4-37 and 4-38);

- to continue with the Host Program for Refugee Settlement and launch a small number of new pilot projects (see page 4-23); and

- to continue supporting the voluntary sector through the Immigrant Settlement and Adjustment Program (ISAP) (see page 4-37).

2. Financial Summary By Activity

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast* 1985-86	Change	For Details See Page
Management and Policy Development	9,878	11,141	(1,263)	4-25
Program Operations	79,880	78,441	1,439	4-29
Settlement	35,276	42,843	(7,567)	4-35
Adjudication	3,844	3,831	13	4-40
Refugee Status Advisory Committee	1,619	1,745	(126)	4-44
Total	130,497	138,001	(7,504)	
Person-years	2,183	2,234	(51)	

* The activity structure has been changed and the figures for 1985-86 have been adjusted to conform with the new structure. All numbers in the following tables will be based on the new activity structure. Refer to Section III for more details on this conversion (see page 4-51).

Explanation of Change: The financial requirements for 1986-87 are five per cent or $7.5 million lower than the 1985-86 forecast expenditures. The decrease is primarily due to

	($ millions)
• a decrease in resources associated with the Government's policy of reducing the size of the public service and the over-all Government expenditure (19 person-years)	(0.7)
• a decrease related to the exclusion of summer program resources in 1986-87 (see "Challenge 85" in the glossary)	(0.3)

	($ millions)
• a decrease in resources resulting from the new visitor visa requirements (20 person-years)	(0.5)
• a decrease in resources related to the detention and deportation process	(0.6)
• a decrease in resources resulting from the implementation of FOSS III in 1985-86 (for definition of FOSS, see glossary)	(1.1)
• a decrease in resources related to the Immigrant Settlement and Adaptation Program (see page 4-37)	(0.5)
• a decrease in resources related to the Adjustment Assistance Program (see page 4-37)	(7.1)
• a decrease in resources related to visa cost recovery and other miscellaneous items (7 person-years)	(0.8)
• an increase in salaries and wages due to inflation	4.2

Explanation of 1985-1986 Forecast: The 1985-86 forecast is $12.4 million higher (10 per cent) than the 1985-86 Main Estimates of $125.6 million (Extracts from Part II of the Estimates, page 4-5). The difference of $12.4 million reflects the following major offsetting items:

	($ millions)
• an increase in resources related to the Adjustment Assistance Program (see page 4-37)	7.1
• an increase in resources for FOSS III implementation (item approved in Supplementary Estimates)	1.1
• an increase in resources related to the detention and deportation process (item approved in Supplementary Estimates)	2.4
• an increase in resources related to the implementation of the visa cost recovery program	0.4

	($ millions)
• an increase in resources associated with additional safety, security and legal costs for Program operations (item approved in Supplementary Estimates)	0.5
• an increase in resources related to the Immigrant Settlement and Adaptation Program (item approved in Supplementary Estimates)	0.5
• an increase in resources related to the Challenge '85 Program	0.3

B. Recent Performance

1. Highlights

The highlights of Program performance for the calendar year 1984 were as follows (see "Categories of Immigrants" in glossary):

- during 1984, 88,239 immigrants were admitted to Canada; over-all levels for 1984 had been set at 90,000 to 95,000;
- a total of 6,558 selected workers were admitted in accordance with measures introduced in 1982 designed to grant admission only to those with approved job offers;
- 1,900 entrepreneurs and self-employed persons were admitted in 1984; administrative measures were introduced to increase interest in Canada by business people abroad;
- some 15,400 refugees and designated class immigrants were admitted in 1984;
- the number of foreign students decreased by 10.3 per cent from 95,369 to 85,578, while temporary workers increased in 1984 by 9.4 per cent from 130,716 to 143,004.

The Immigration Program's performance against its stated operational goals for 1984-85 was as follows:

- in relation to carrying out Canada's international responsibility towards refugees by receiving a projected 5,000 requests for refugee status in Canada,
  - the total number of requests for refugee status received by the Refugee Status Advisory Committee was 5,101, representing a slight increase of two per cent over the expected volume;
- in relation to ensuring that inadmissible persons do not enter or remain in Canada,
  - information concerning false documentation is being exchanged amongst Canada, Australia, the United States and Britain;
  - airlines have been contacted regarding staff training in fraudulent document recognition; and
  - new emphasis has been placed on overseas enforcement;

- in relation to facilitating the early adaptation of immigrants to Canada,

  - Adjustment Assistance Program (AAP) costs were $30,124,000 while Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) costs were $3,203,000 (see Figures 19 and 20 on pages 4-37 and 4-38 for more detail);

  - new operating guidelines for the AAP were implemented nationally; the purpose of these new instructions is to provide better control over program funds and improved guidelines for Canada Employment Centre (CEC) counsellors in the delivery of AAP;

  - the Host Program for Refugee Settlement (see page 4-37) has been implemented on a pilot basis to facilitate the settlement and adaptation of government-assisted refugees and members of designated classes; pilot projects have been implemented in various regions in Canada and are to be extended into 1986-87; and

  - ISAP workers have been trained by officers from National Employment Services to manage Job Finding Clubs, and clubs are being established in Saskatchewan, Alberta, Manitoba, Quebec, Ontario and New Brunswick;

- in relation to improving the efficiency and effectiveness of the Immigration Program delivery process through the continuing development and implementation of FOSS - the Field Operational Support System (see glossary),

  - developmental costs for 1984-85 were $814,565 excluding salaries;

  - the conversion of 14 registries was initiated to create an automated environment;

  - the detailed design phase of the registry support module was completed; and

  - the implementation phase of the registry support module was initiated;

- in relation to preparing recommendations for the Minister on approximately 2,500 projected new refugee status claims, the total number of claims completed was 3,709 which is a significant increase (48 per cent) over the projected volume; the target was exceeded owing to several factors:

  - the resources of the Refugee Status Advisory Committee (RSAC) and its Secretariat were augmented by CEIC/D to

provide 31 person-years, instead of the 26 originally allocated, and RSAC had the benefit of three additional person-years, provided without cost to it, from other organizations;

- the Minister appointed new members to RSAC itself, for the most part private members not encumbering person-years, which facilitated the consideration of more claims;

- internally, a number of planned initiatives and activities were curtailed or cancelled to devote resources to casework at the expense of other activities;

- new efficiency measures were introduced for the processing of claims in the on-going effort to streamline operations while maintaining high standards of fairness in the adjudication of individual claims; and

- within limits, overtime for staff was also employed to augment outputs;

- in relation to preparing recommendations for the Minister on refugee status claims by reducing the time taken to process initial committee decisions on claims,

  - RSAC has established an internal priority system to accelerate the processing of claims from individuals who are detained by Immigration or who are undergoing severe emotional or financial difficulties;

  - the oral hearings pilot project in Toronto and Montreal allows for claimants in those cities to voluntarily allow a member of RSAC to observe their claim and to then conduct a separate interview, which leads to a speedier determination;

  - the "average" length of time for a claim to be considered reflects the consequences of a priority system which requires a long period of time for consideration of claims not deemed priority; and

  - at the year-end, with a backlog of 3,710 claims, the average processing time was somewhat in excess of one year, approximately 13 to 14 months.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management and Policy Development	8,140	178	7,714	134	426	44
Program Operations	80,692	1,970	76,172	1,938	4,520	32
Settlement	34,080	28	33,188	37	892	(9)
Adjudication	3,131	81	3,264	84	(133)	(3)
Refugee Status Advisory Committee	1,568	29	1,619	26	(51)	3
	127,611	2,286	121,957	2,219	5,654	67

Explanation of Change: The $5.7 million difference between 1984-85 actual expenditures and 1984-85 Main Estimates is comprised of the following major items:

($ millions)

- additional Supplementary Estimates for
  - development and implementation of FOSS III (see glossary) (21 person-years) 1.0
  - transfer of Query Response Centre (see glossary) from Corporate and Special Services Program (24 person-years) 0.8
  - detention and deportation process 2.1
  - expanded visitor visa requirements (15 person-years) 0.5
  - increase in payments under the Adjustment Assistance Program 1.5
- lapses in miscellaneous items 0.2

C. Background

1. Introduction

The Immigration Program is charged with the federal government responsibility for policy development and the admission to Canada of visitors, permanent residents and refugees, as well as assisting with the settlement in Canada of permanent residents and refugees. The Program manages immigration levels and provides policy direction to the Department of External Affairs. It also protects Canadians against the entry of persons who may be a danger to their health and safety or the security of Canada.

The realization of Immigration Program responsibilities requires cooperation from other federal departments, provincial governments, private organizations and individuals. The federal departments include

- External Affairs, which provides immigration services abroad;
- Revenue Canada (Customs and Excise), which provides primary immigration inspection at points of entry to Canada;
- Solicitor General (RCMP and Canadian Security Intelligence Service), which is responsible for the prosecution of immigration violations on behalf of CEIC/D and for liaison on security matters;
- Health and Welfare, which is responsible for assessing the medical histories of those classes of persons requiring medical examination before being admitted to Canada, and for providing non-insured medical services to immigrants upon arrival in Canada; and
- Secretary of State, which is responsible for the longer-term social and cultural integration needs of immigrants.

2. Legal Mandate

The legislation which guides CEIC/D in immigration matters is the Immigration Act, 1976 and Immigration Regulations, 1978.

3. Program Objective

The objective of the Immigration Program is to contribute to the economic, social, humanitarian and cultural interests of Canada and to meet our international responsibilities through the administration and admission of immigrants and visitors to Canada, settlement of immigrants in Canada, and the provision of effective control of persons seeking to come into or remain in Canada, taking into account the health, safety and the security of Canada.

4. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The activity structure has been changed from that used in previous years. For further details on this change, refer to Section III, on page 4-51. The Program is divided into the following five activities.

Management and Policy Development: This activity provides the direction, planning, control, and coordination necessary to ensure the efficient and effective use of Immigration Program resources and to develop policies and programs for the admission and control of immigrants and visitors, including the management of immigration levels and provision of policy direction to the Department of External Affairs, which is responsible for immigration operations abroad (see page 4-25).

Program Operations: This activity includes all tasks related to the admission, settlement, management and control of immigrants, temporary foreign workers, foreign students and other visitors, as well as the development and establishment of procedures, guidelines and instructions so that officers at the Department of External Affairs, Revenue Canada (Customs and Excise), the Royal Canadian Mounted Police, and Immigration can differentiate among non-Canadians who should be admitted to, denied admission to, allowed to remain in, or removed from Canada (see page 4-29).

Settlement: This activity includes tasks which facilitate the adaptation and settlement of recently arrived permanent residents to the social, economic and cultural life of Canada through services provided by federal, provincial or municipal governments or voluntary agencies. It also includes the transportation and reception of immigrants including refugees and members of designated classes (see page 4-35).

Adjudication: This activity covers the adjudication of cases with respect to admission to Canada or removal therefrom, and detention or release during the inquiry and removal process (see page 4-40).

Refugee Status Advisory Committee (RSAC): Although the RSAC is included within the activity structure of the Immigration Program for funding purposes, it is an independent advisory body. In conjunction with the Immigration Program, it administers Canada's international legal obligations with respect to Convention refugees as outlined in Sections 45 to 48 of the Immigration Act, 1976, and provides advice to the Minister on matters relating to the protection of Convention refugees in Canada (see page 4-44).

Figure 3: Activity Structure

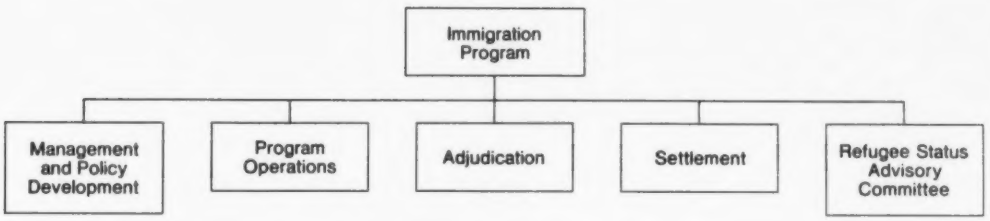

Organization Structure: Immigration operations are highly decentralized. Of the approximately 2,200 personnel, about 2,000 are located in 10 regional offices and 106 Canada Immigration Centres (CICs) across the country.

The five branches at national headquarters develop policies and systems to provide for the efficient and uniform application of the Immigration Act and associated Regulations.

The 10 Regional Executive Directors/Directors General, through the Directors of Immigration, are responsible for the application of policies, systems and procedures relating to the Government's immigration policy.

Figure 4: 1986-87 Resources by Organization/Activity ($000)

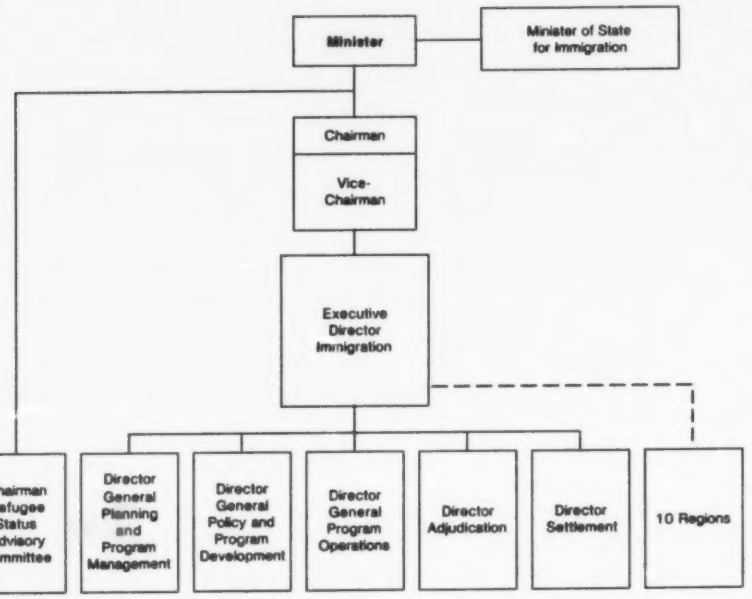

	Chairman Refugee Status Advisory Committee	Director General Planning and Program Management	Director General Policy and Program Development	Director General Program Operations	Director Adjudication	Director Settlement	10 Regions	Total
Refugee Status Advisory Committee 25 P-Y	1,619							1,619
Management and Policy Development 141 P-Y		2,845	3,082				3,951	9,878
Program Operations 1,883 P-Y				4,793			75,087	79,880
Adjudication 92 P-Y					461		3,383	3,844
Settlement 36 P-Y						706	34,570	35,276*
	1,619	2,845	3,082	4,793	461	706	116,991	130,497

*Includes $33,863,000 for Contributions.

D. Planning Perspective and Performance Review

1. Environment

A major study of future immigration levels was completed in 1985; it led to a Government decision to begin increasing immigration in a moderate, controlled manner. The rationale for such an increase is threefold: social, to facilitate opportunities for assisted relatives to come to Canada; economic, to expand the number of selected workers allowed to immigrate in order to meet future labour market needs; and demographic, to help delay the possible onset of future population decline in Canada. The immigration level is anticipated to reach between 115,000 and 125,000 by 1987 at which time further review will be given to the level.

A basic consideration in increasing immigration in 1986 and 1987 has been the view that the Program's basic aims, which are social, humanitarian and economic, should be applied in a more balanced way when Canada's immigration needs are being met. Therefore, the Government is determined to first rework the economic component because of its impact on the social and humanitarian elements: e.g. due to a May 1982 restriction on independent applicants that required pre-arrangement of a job before processing, the admissibility of brothers and sisters of Canadian residents had been severely reduced. Although the economic component is being revised, the strong commitment to family class immigrants has been maintained and government-assisted refugees increased by 1,000 to a level of 12,000 in 1986. The above approach recognizes that immigration will continue to reflect a balanced set of needs in Canada and that increases in one category will not be at the expense of any other category (for definitions, see "Categories of Immigrants" in glossary).

Funds appropriated under the Settlement activity will continue to be delivered for the purpose of settling newcomers in Canada. Funding of community groups through the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP) along with lending from the Transportation Loan Fund will continue through the upcoming year. In addition, income support will be provided under the Adjustment Assistance Program (AAP) to eligible newcomers (see page 4-37).

Over the past few years, many persons have entered Canada by subterfuge, with the intention of claiming refugee status. This was done to gain time in Canada. This abuse led to the launching of a major study of refugee determination by Rabbi Plaut. Plaut presented his recommendations in June 1985 and these, and the resulting work, have led to the development of proposals to change the refugee determination process and to deal with claimants caught in the backlog (see page 4-45). Should these measures be approved, they will allow Canada to continue to meet its obligations as a refugee-receiving country.

This will be the first year of operation of a cost recovery system designed to collect fees for services. A fee schedule has been established that sets fees for services provided by Immigration. It has been established in such a way as to avoid the unintentional side effect of inhibiting persons from coming to Canada as visitors. For further details, refer to Figure 33 in Section III (page 4-51).

1986-87 will be the first full year of operation of FOSS - the Field Operation Support System (see glossary). Implementation of this system marks the beginning of a large scale commitment to the use of technology to assist in the entry and control of persons in Canada. This will lead to changes in procedures regarding the way people are dealt with by local offices.

2. Initiatives

In 1986-87 the following initiatives will be emphasized:

Immigrant Selection: A new selection system was implemented on January 1, 1986 to facilitate an increase in the number of assisted relatives and independent applicants without relatives coming to Canada (see "Categories of Immigrants" in glossary). The new system requires that all applicants meet the same criteria and pass mark, with a bonus being given to eligible assisted relatives. Occupations which are open will be designated by CEIC/D, and those which are closed will continue to represent a bar to admission unless the applicant has arranged employment. A new criterion for level control will be used to regulate the total flow of applications so that the announced level of selected workers is met.

International Cooperation: CEIC/D is also playing an active role in the continuing work of the Organization for Economic Cooperation and Development (OECD)'s Working Party on Migration. A major conference on International Migration has been arranged by the OECD for late February 1986. It is to be followed by a reshaping of Working Party activities in 1986-87 to focus more directly on the increasingly similar migration patterns in member countries and the need to develop more systematic and shared responses to the common problems of illegal migration, settlement of migrants and projections of demographic and labour market needs in OECD countries.

Operational Monitoring and Analysis(definitions of terminology in this paragraph appear in the glossary): In 1986-87, increased emphasis will be placed on the monitoring and review of selected operational outputs. The outputs to be monitored in the Program Operations activity are as follows: examinations conducted and reports written under Section 20 of the Immigration Act; documentation completed concerning immigrant and visitor admission and refusal; family class and assisted relative applications processed; temporary workers, foreign students and other authorizations processed; investigations conducted and reports written under Section 27 of the Immigration Act

or arrests made under Section 104; cases presented before an adjudicator; removals effected; appeals presented before the Immigration Appeal Board; refugee examinations taken under oath; and release hearings presented. Output will be examined to ensure that it reflects national policy and procedures, and that there is operational consistency among regions and among posts overseas.

3. Update on Previously Reported Initiatives

Continuing Initiatives

Preventative Enforcement: Immigration has pursued a strategic approach to enforcement through close cooperation with colleagues in the United States, Britain and Australia. This initiative will be expanded in 1986-87 to include a wider range of contacts through such organizations as the International Air Transport Association, the European Civil Aviation Commission and the American Transport Association. Practical solutions will be sought to the international problem of refugees and the movement of undocumented immigrants.

CEIC/D officials will continue to work with airlines and airline associations to encourage careful screening of documents and to assist them in training staff in fraudulent document recognition.

CEIC/D and the Department of External Affairs are working to develop a joint enforcement strategy for overseas operations. Major enforcement posts have stated their requirements with respect to implementing overseas control measures.

Refugee Policy Review: During 1986-87 the review should be moving into its final stages possibly leading up to a new refugee determination process for those who claim this status while in Canada.

Improved Quality of Service: The continued development of the automated Field Operational Support System (FOSS) remained a high priority in 1985-86. FOSS is an on-line information network for local CICs, airports and border points. It contains case status information, and has update capability. The development and implementation of FOSS III, which started in 1983-84, has a planning period ending in 1987-88 at a cost of $7,809,100. The approved activities for 1986-87 are the installation of national status entry, status query, and national registry modules and a pilot project for the full document entry module in the British Columbia region.

In 1985-86, a pilot project with Customs resulted in the installation of 23 computer terminals on the primary inspection line (PIL) in Terminal 1 at Pearson International Airport.

The Computer Assisted Immigrant Processing System (CAIPS) pilot project in Hong Kong is to begin in early 1986. Tapes generated by CAIPS will replace the use of documents to update files. CAIPS will also generate visitor and immigrant documents.

1986-87 will see the evaluation and probable expansion of the full document entry module to approximately 50 CICs; the evaluation of the PIL project to determine the feasibility of expanding FOSS to all Customs PILs; the evaluation of CAIPS and recommendation on future expansion; and the introduction of on-line error correction and an investigation to determine the possibility of expanding FOSS to External Affairs Consular offices in the United States.

Immigrant Settlement: Continuing priority will be assigned to efforts leading to early job placement, the maintaining of activities leading to the economic settlement of newcomers, particularly refugees, and the emphasis on knowledge of and access to community services.

A review of the pressing demand for language training coupled with some of the legislative and policy restraints imposed under the National Training Act is currently being conducted. This review will place an emphasis on the social and economic implications of proficiency in English or French, particularly for immigrant spouses and the elderly.

The acquisition of English or French has been established as a prerequisite for the successful adaptation and settlement of immigrants to Canada. New language training opportunities, particularly for immigrant spouses and the elderly, will continue to be pursued in 1986-87.

Completed Initiatives

Preventative Enforcement: While visitor visas have been effective in preventing the movement of inadmissible persons to Canada, there has been an increase in the use of fraudulent visas and travel documents to circumvent entry requirements. Increased collaboration among developed nations has been implemented to counter these fraudulent activities. Canada, Australia, the United States and Britain are exchanging information on techniques for document detection, counterfeiting rings, and documents identified as false.

As part of the review of the system of refugee determination in Canada, a comprehensive review of visitor visa policy was undertaken in 1985-86. It involved analysis of existing visitor traffic patterns and the historical effectiveness of visas as a control mechanism, as well as the experiences of other countries. This study also encompassed the efficacy of our present reliance on port of entry examinations and looked both at ways of improving the effectiveness of our current examination procedures and the implications of shifting our emphasis from control on entry to preventative control measures.

Refugee Policy Review: Cabinet approval is being sought for a new refugee determination process to give legal force to our international legal obligation to protect refugees, in a way that is more efficient but no less fair than the existing system. Once direction has been

received from Cabinet, officials will proceed with the technical and legal aspects of this work. There has been consultation with the public. An initiative to provide increased capacity for oral hearings did not obtain sufficient support to be put into effect as an interim measure in the summer of 1985, but is still pending.

Immigrant Settlement: The incorporation into employment manuals of operating guidelines developed and implemented for the AAP will facilitate the task of Employment counsellors providing for the economic settlement of newcomers, particularly refugees.

The Host Program for Refugee Settlement is a pilot project which was initiated in 1985-86. It is designed to facilitate the settlement and adaptation into Canadian communities of government-assisted refugees and designated class persons requiring financial support under the Adjustment Assistance Program (AAP) and who would benefit from the assistance of a host group. Host groups will provide direct emotional support and orientation, equalizing the base of services to both government-assisted and privately sponsored refugees alike (see page 4-37).

4. Program Effectiveness

Three major areas have to be examined when considering the Immigration Program. The primary area is the selection, admission and eventual settlement in Canada of immigrants and refugees. The second is the control in Canada of permanent residents, students, temporary workers, or visitors. The third area is the denying of entry to or the removal of non-citizens deemed to be a threat to the health and safety of Canadians or the security of Canada.

The Program produces a number of socio-economic impacts and effects based on the above three areas. In regard to the first area, immigrants contribute to the cultural and social fabric and to the economy of Canada. The selection and settlement of refugees allows Canada to meet its humanitarian commitment to help alleviate the worldwide refugee problem. The second and third areas have the result of enhancing Canada's trade, commerce and tourism while at the same time protecting the health and safety of Canadians and the security of Canada.

In addition to on-going performance measurement carried out by departmental managers, periodic program evaluations are carried out on components of the program. A major evaluation was completed in 1985-1986 to assess the impact and effects of entrepreneurial immigration. The study confirmed that the program resulted in material benefit to Canada in terms of businesses established, jobs created and new funds invested. This result provided a major input into the decision to increase the future intake of entrepreneurs.

The study also identified two main areas in program design that needed improvement. These led to the relaxation of the requirement for a detailed business proposal, since it was not always adhered to, and to placing more emphasis on conditional visas, since recipients of these visas tended to be more likely to have established a successful business than those who were granted unconditional or provisional visas.

Another major evaluation initiated in 1985-1986 is scheduled for completion in 1986-1987. This evaluation constitutes a pilot project carried out at three Canadian airports, designed to ascertain the effectiveness of the control of visitors and returning residents at the primary inspection line.

Section II
Analysis by Activity

A. Management and Policy Development

Objective

To provide the direction, planning, control and coordination necessary to ensure the effective and efficient use of Immigration Program resources and to develop policies and programs for the admission and control of immigrants, temporary workers, foreign students and other visitors, including the management of immigration levels and provision of policy direction to the Department of External Affairs, which is responsible for immigration operations abroad.

Resource Summary

For 1986-87, the Management and Policy Development activity represents seven per cent of the total available person years. It accounts for seven per cent of the salary dollars and 29 per cent of the operating funds.

Figure 5: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management	4,741	65	5,348	69	3,907	78
Policy Development	5,137	82	5,793	88	4,233	100
	9,878	147	11,141	157	8,140	178

Figure 6: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	5,494	56	5,759	52	6,508	80
Transportation and communications	1,004	10	960	9	612	7
Professional and special services	1,547	16	1,498	13	467	6
All other operating costs	1,833	18	2,924	26	553	7
	9,878	100	11,141	100	8,140	100

Past Financial Performance

Figure 7: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Management	3,907	78	3,703	59	204	19
Policy Development	4,233	100	4,011	75	222	25
	8,140	178	7,714	134	426	44

Explanation of Change: The $0.4 million difference between 1984-85 actual expenditures and 1984-85 Main Estimates is comprised of the following major items:

($ millions)

- additional Supplementary Estimates
  - development and implementation of FOSS III (see glossary) (21 person-years) 1.0
  - transfer of Query Response Centre (see glossary) from Corporate and Special Services Program (24 person-years) 0.8

($ millions)

- transfer of resources to Program Operations activity in support of increased work load (1.3)
- lapses in miscellaneous items (0.1)

Description

The Management and Policy Development activity is comprised of two major sub-activities: Management, and Policy Development.

Management: The Management sub-activity deals with the management of administrative activities at national and regional headquarters. It develops and maintains management services in support of other activities; develops training programs for Immigration, External Affairs and Revenue Canada (Customs and Excise) officers, develops and maintains data systems; provides resource planning and management for the Immigration Program as well as secretariat services for the Immigration Program and the Minister's Immigration portfolio.

Policy Development: The Policy Development sub-activity manages the development of Immigration policy and programs in Canada and abroad. It plays an essential role in the achievement of the social, economic, cultural and humanitarian goals established in the Immigration Act. The goals are shaped into specific policies for the admission of immigrants by economic, social, and humanitarian components, policies for the admission of temporary workers, students and visitors, and policies to protect Canadian society from undesirable aliens and enhance Canadian society and its economy. Policy planning must take account not only of provincial and national concerns, but a volatile international environment as well. To support this area, detailed monitoring and analysis of immigrant and visitor movements takes place.

Performance Information/Resource Justification

These sub-activities, Management and Policy Development, are reflected in all aspects of the Immigration Program. They are best measured in terms of the success of the other activities and by the Department of External Affairs in its execution of immigration operations abroad.

The Management sub-activity has no direct results. It provides the administrative support necessary for Program delivery.

The Policy Development sub-activity has two direct results available for performance information. They are the attainment of announced immigration levels and assessment of levels attained by component. Figure 8 provides data on results.

Figure 8: Attainment of Immigration Levels and Assessment of Levels Attained by Component

Legend:

BI - Business Immigrant
FC - Family Class
REF - Refugee
SW - Selected Worker

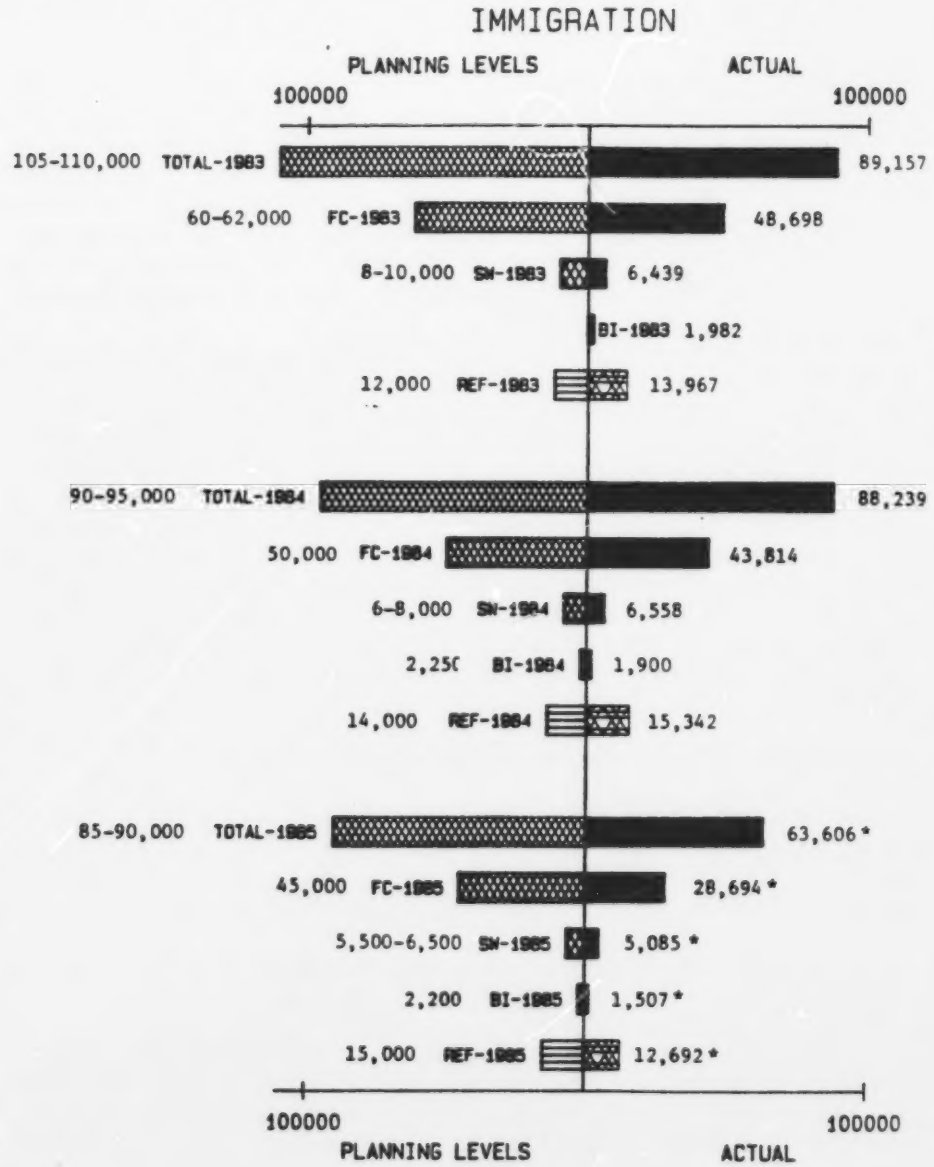

*Jan-Sep 1985

B. Program Operations

Objective

To admit, manage and control immigrants, temporary foreign workers, foreign students and other visitors; to develop and establish procedures, guidelines and instructions so that officers of the Department of External Affairs, officers of Revenue Canada (Customs and Excise), officers of the Royal Canadian Mounted Police, and immigration officers can differentiate among non-Canadians who should be admitted to, denied admission to, allowed to remain in or removed from Canada.

Resource Summary

For 1986-87, the Program Operations activity represents 86 per cent of the total available person years. It accounts for 86 per cent of the salary dollars and 64 per cent of the operating funds.

Figure 9: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operational Management	13,580	320	13,335	325	13,718	335
Program Delivery	66,300	1,563	65,106	1,588	66,974	1,635
	79,880	1,883	78,441	1,913	80,692	1,970

Figure 10: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	69,892	88	67,615	86	67,720	84
Transportation and communications	4,724	6	4,959	6	4,695	6
Professional and special services	4,122	5	4,541	6	5,826	7
All other operating costs	1,142	1	1,326	2	2,451	3
	79,880	100	78,441	100	80,692	100

Past Financial Performance

Figure 11: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Operational Management	13,718	335	12,949	329	769	6
Program Delivery	66,974	1,635	63,223	1,609	3,751	26
	80,692	1,970	76,172	1,938	4,520	32

Explanation of Change: The $4.5 million difference between 1984-85 actual expenditures and 1984-85 Main Estimates is comprised of the following major items:

	($ millions)
• additional Supplementary Estimates for	
- detention and deportation process	2.1
- expanded visitor visa requirements (15 person-years)	0.5
• transfer of resources from Settlement, and Management and Policy Development activities to support increased work load	1.8
• increases in miscellaneous items	0.1

Description

The Program Operations activity is principally concerned with effective delivery of the Immigration Program both in Canada and abroad. It consists of the following two sub-activities.

Operational Management: This sub-activity exists at the national, regional and district levels. It provides appropriate resourcing, coordination, staff training and development services as well as general administrative support. It encompasses systematic monitoring of operations and analysis of operations and intelligence data to ensure that Program delivery and its effects in Canada and abroad are

consistent with existing legal and policy requirements. Operational procedures and instructions are developed as a result of legislative or policy initiatives or in response to changes or inadequacies in the Program or its delivery. Individual cases are reviewed when representations are received or when action is taken under the Immigration Act against permanent residents.

Program Delivery: This sub-activity encompasses all services provided by Canada Immigration Centres (CICs) at points of entry to Canada and inland. It includes such functions as secondary examinations, investigations, processing of immigrant or visitor applications on behalf of persons outside Canada, processing refugee status claims, processing requests by visitors who wish to extend or vary the conditions of their admission, case presentation and appeals, as well as direct support services to these functions.

Performance Information/Resource Justification

Operational Management: The Operational Management sub-activity has no direct results. It provides guidance to the field by the creation of operational proceedures and instructions and the interpretation of policy and legislation. As well this sub-activity is responsible for the preparation of ministerial replies on individual immigration cases.

Program Delivery: In 1986-87 some 30 to 35 million visitors are expected to come to Canada. Of these, approximately two million will be examined by immigration officials.

The results of this sub-activity are entries, landings, extensions, authorizations and removals (see glossary) of individuals in accordance with the Immigration Act and Regulations.

Resources are mainly allocated on the basis of forecast work volumes and negotiated performance expectations. There is also a requirement to provide a basic service across Canada to meet public needs and legal requirements. Service must be provided and control exercised at numerous small ports of entry. At eight border crossings, service must be provided 24 hours a day. Continuous 24 hour service is also provided at three other ports of entry for the period between May and October. These requirements create a problem in terms of fixed resources versus productivity. The uneven distribution of work load and resources leads to disparate levels of efficiency.

Figure 12: Operations Work Load

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85	Actual 1983-84
Secondary examinations*	1,900,000	1,995,993	1,857,078	1,924,577
Section 20(1) reports*	20,000	21,544	22,263	24,887
Investigations*	64,000	65,185	65,560	71,004
Cases presented	10,500	11,536	11,413	12,805
Removals effected*	3,000	3,953	3,493	6,391
Immigration applications	70,000	61,616	68,884	62,391
Extensions and authorizations*	220,000	229,565	246,036	221,683
Person-years	1,883	1,913	1,970	1,520

* See glossary, page 4-53 for definitions.

The number of Section 20(1) reports (see glossary) was higher than anticipated in 1984-85. While visas reduced inadmissible traffic from affected countries, a higher incidence of inadmissible traffic was detected among visitors from the United States and certain European countries. However, improved enforcement/control practices applied outside of Canada are expected to reduce the volume of Section 20(1) reports in 1986-87. Similarly, volumes of cases presented and removals are likely to show some reduction.

Investigations (see glossary) declined in 1984-85 to 65,560. The extension of visitor visa controls has helped reduce the number of illegal immigrants entering Canada and hence also reduce inland investigations. Also, the number of person-years devoted to investigations has declined as some resources have been shifted into the refugee determination process.

The number of extensions and authorizations (see glossary) issued is expected to decline slightly in 1986. Several provinces have changed their fee structures for foreign students resulting in a significant drop in student authorizations between 1983 and 1985. The decline will slow considerably over 1986 but fewer authorizations are nevertheless expected. With the introduction of cost recovery, fewer extensions are expected from those in Canada with visitor status. It seems likely that original authorizations with longer validity periods will be sought so that visitors can avoid additional charges levied against each extension application.

Operational Effectiveness: The rate of refusals (Section 20(1) reports plus withdrawals) to total secondary examinations has remained steady at three to four per cent although secondary examination volumes have fluctuated modestly. This indicates that secondary examination effectiveness has remained constant over the period (terminology defined in glossary).

Figure 13: Section 20(1) Reports/withdrawals vs Secondary Examinations

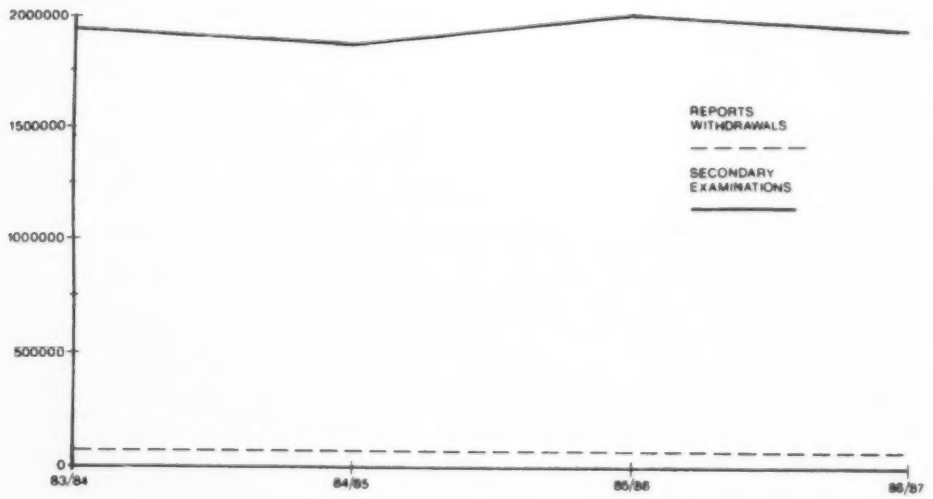

In general the effectiveness of investigations, as measured by the volume of resulting Section 27 reports and Section 104 arrests, has remained fairly constant since 1983. There was a slight increase in reports in 1984-85 even though total investigations declined. This reflects the impact of the special status adjustment program for long term illegal immigrants in which numerous reports were written for which no investigation work was ever done (terminology defined in glossary).

Figure 14: 27 Reports/104 Arrests vs Investigations

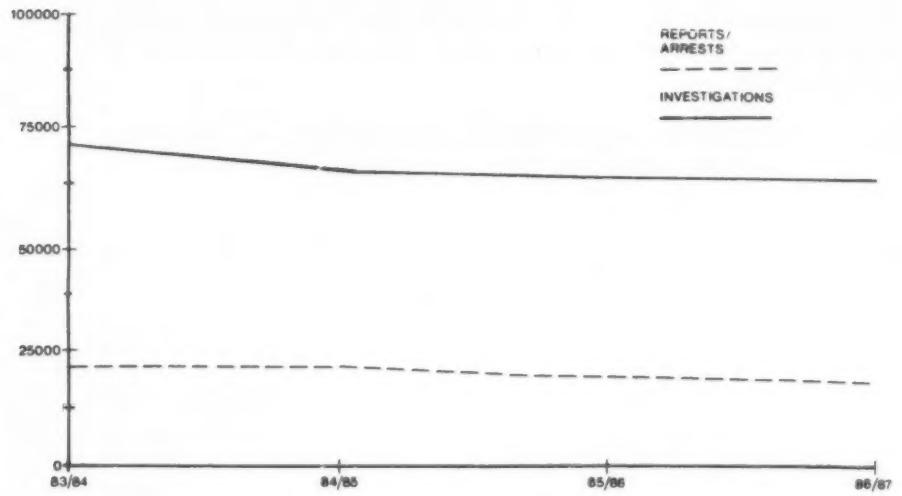

Inland visitor applications are expected to decline by approximately 10 per cent between 1983-84 and 1986-87. This decline is occurring because fewer foreign students are coming to Canada to study and, in general, visitor applications are granted for longer periods resulting in fewer extension applications. The ratio of refusals to total applications has remained almost constant suggesting that the Act, Regulations and policies governing visitors in Canada are being consistently applied.

Figure 15: Refusals to Inland Visitor Applications

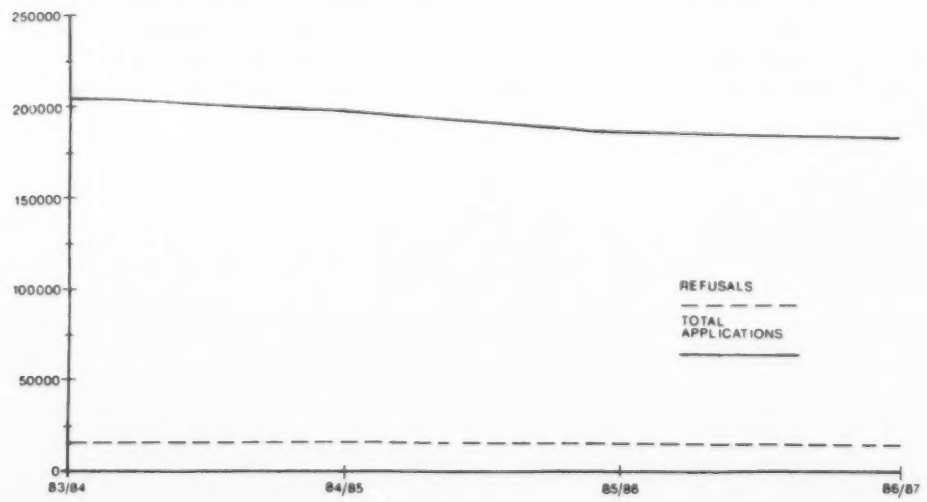

C. Settlement

Objective

To facilitate the settlement and adaptation of recently arrived permanent residents (i.e., immigrants and refugees) so they may become fully participating members of Canadian society as quickly as possible, within reasonable and practical resource parameters.

Resource Summary

For 1986-87, the Settlement activity represents two per cent of the total available person-years. It accounts for two per cent of the salary dollars and one per cent of the operating funds. The activity administers the Transportation Loan Fund with a ceiling of $ 60,000,000, as well as the Immigration Settlement and Adaptation Program of $3,644,000, the Adjustment Assistance Program of $ 29,719,000 and the Host Program for Refugees of $ 500,000.

Figure 16: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Settlement	35,276	36	42,843	37	34,080	28

Figure 17: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	1,341	4	1,306	3	680	2
Transportation and communications	50	-	52	-	13	-
Professional and special services	5	-	5	-	3	-
All other operating costs	17	-	17	-	7	-
Contributions	33,863	96	41,463	97	33,377	98
	35,276	100	42,843	100	34,080	100

Past Financial Performance

Figure 18: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Settlement	34,080	28	33,188	37	892	(9)

Explanation of Change: The $0.9 million difference between 1984-85 actual expenditures and 1984-85 Main Estimates is comprised of the following major items:

	($ millions)
• additional Supplementary Estimates for increase in payments under the Adjustment Assistance Program	1.5
• transfer of resources to Program Operations to support increased work load	(0.5)
• lapses in miscellaneous items	(0.1)

Description

Settlement services are delivered through other activities in CEIC/D and are offered in Canada through a network of Canada Employment Centres (CECs). This delivery system is complemented by the activities of a wide variety of non-government voluntary agencies with which the CEIC/D contracts, on an annual basis, for the provision of direct and essential settlement services.

This activity includes legislative, policy and procedural coordination, and resource planning and management as well as direct liaison with organizations and community groups. Monitoring of program activities is essential to ensure compliance with established policy and procedures.

The Settlement activity consists of the following four national programs:

Adjustment Assistance Program (AAP): provides contributions and loans to recently arrived indigent immigrants to ensure their basic needs of life are met until economic self-sufficiency is attained. The AAP also provides contributions to pay the cost of transportation to Canada of handicapped refugees and their dependents.

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): provides settlement and adaptation services to immigrants on their arrival in Canada, through financial assistance to voluntary organizations. Persons eligible to receive services must be permanent residents or persons to whom CEIC/D intends to grant permanent resident status, regardless of their length of residence in Canada. Access to service is controlled through the purchase of selective and direct settlement services deemed essential and useful only to newcomers and designed to meet needs normally associated with the first year of settlement.

Host Program For Refugee Settlement: A pilot program designed to facilitate the settlement and adaptation into Canadian communities of government-assisted refugees and designated class persons requiring financial support under the AAP, and who would benefit from the assistance of a host group. Host groups will provide direct emotional support and orientation, equalizing the base of service to both government-assisted and privately sponsored refugees alike (see "Categories of Immigrants" in glossary).

Transportation Loan Program: facilitates the admission of prospective immigrants by providing recoverable loans to pay the costs of their transportation to Canada.

Performance Information/Resource Justification

Figure 19: Settlement Work Load

	Actual 1983-84	Actual 1984-85	Forecast 1985-86	Estimates 1986-87
AAP				
Program costs	24,682,000	30,124,000	37,319,000	29,719,000
ISAP				
Number of contracts	136	125	125	120
Program costs	3,067,000	3,203,000	3,644,000	3,644,000
Host program				
Program costs	N/A	50,000	500,000	500,000

Figure 20: Average Duration and Costs per AAP Client

	Actual 1983-84	Actual 1984-85	Forecast 1985-86	**Estimates 1986-87**
AAP				
Average cost	2,461	2,872	3,273	**2,476**
Average duration	7.7 mo	8-9 mo	10-11 mo	**9 mo**
Number of clients	10,029	10,490	11,400	**12,000**

Adjustment Assistance Program (AAP): the higher average costs per AAP recipient for 1984-85, up $411 or 17 per cent over 1983-84, is due mainly to the fact that economic conditions and the lack of employment opportunities resulted in an increase of approximately one month in the average period of AAP received over the previous year's average. In addition, the efforts of posts abroad to meet Canada's commitment of 10,000 government-assisted refugees for 1985, resulted in a disproportionate number of these persons arriving in the final quarter of 1984. This resulted in increased average AAP since settlement costs (temporary accommodation, clothing, heat, etc.) are more costly in the winter months.

Host Program For Refugee Settlement: several steps were taken in 1985-86 to reduce the average AAP costs. These included the introduction of the Host Program for Refugee Settlement, and a conscious commitment by CEIC/D and External Affairs to reduce large numbers of refugees from arriving during the winter months when costs are higher. While these steps have had an impact on AAP expenditures (the impact of the Host Program will not be known until the pilots are evaluated in 1986-87) the costs have, nonetheless, continued to rise. This increase can be attributed primarily to two factors; an increase in provincial welfare rates of approximately five to ten per cent across the country, and the saturation of available housing which has forced refugees to remain in temporary accommodation for extended periods of time, while CECs seek alternative, often more expensive, permanent accommodation. ("Temporary accommodation" and permanent accommodation "rents" have increased 45 per cent and 43 per cent respectively from 1984-85 to 1985-86 and temporary accommodation durations are up by as much as 150 per cent in the major reception centres like Toronto.)

Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP): in 1984-85 basic settlement services were provided to more than 98,000 immigrants through the ISAP. In 1985-86 funding was increased by $500,000 with a further increase of $750,000 for the 1986-87 fiscal year. These increases have been provided to offset the planned increase to the immigrant and refugee levels for 1986 and 1987. ISAP will provide services to an estimated 100,000 immigrants in 1985-86 and 1986-87.

Transportation Loan Program: Section 121 of the Immigration Act authorizes the making of loans to immigrants and other such classes of persons. The total amount authorized to be outstanding at any time is $60 million. As of November 30, 1985, there were 50,807 loans outstanding, amounting to $54 million. The rate of recovery of outstanding loans is approximately $1.5 million per month. For fiscal year 1984-85, a total of 13,097 loans were made amounting to $19,471,514. The Transportation Loan Program is recorded in the Public Accounts of Canada under the title of Assisted Passage Scheme. There are no means available to accurately forecast future dollar requirements or the number of loans, because the use of the fund is based on the need for assistance.

D. Adjudication

Objective

To adjudicate cases with respect to admission to Canada or removal therefrom and detention or release during the inquiry and removal process (see glossary).

Resource Summary

For 1986-87, the Adjudication activity represents four per cent of the total available person-years. It accounts for four per cent of the salary dollars and three per cent of the operating funds.

Figure 21: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Adjudication	3,844	92	3,831	96	3,131	81

Figure 22: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3,431	90	3,391	89	2,719	87
Transportation and communications	276	7	283	7	36	1
Professional and special services	55	1	71	2	355	11
All other operating costs	82	2	86	2	21	1
	3,844	100	3,831	100	3,131	100

Past Financial Performance

Figure 23: 1984-85 Financial Performance ($000)

	1984-85					
	Actual		Main Estimates		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Adjudication	3,131	81	3,264	84	(133)	(3)

Description(see "Inquiry and Removal Process" in glossary)

Adjudicators are required to conduct inquiries and release hearings fairly and efficiently in accordance with the Immigration Act and Regulations and the rules of natural justice.

When people are refused entry to Canada or asked to leave once here, inquiries are held to determine whether they will be allowed to remain in this country.

Where the person concerned claims, during such an inquiry, to be a refugee, the inquiry is adjourned to allow the Refugee Status Advisory Committee, the Minister, and, in certain cases, the Immigration Appeal Board (IAB), to rule on the claim.

Adjudicators review the detention of persons detained pursuant to the Immigration Act where that detention exceeds 48 hours, and review it once every seven days thereafter according to Section 104(6) of the Immigration Act.

Inquiries and detention reviews are quasi-judicial and adversarial in nature. Decisions made by adjudicators may be reviewed by the Federal Court of Canada, and, in some instances, by the Immigration Appeal Board.

In order to conduct inquiries forthwith and review detentions within the time required by the Act, adjudicators are located in 14 locations across Canada.

Performance Information/Resource Justification

The work of the Adjudication Directorate is measured in terms of the number of inquiries and detention review hearings conducted.

Figure 24: Adjudication Work Load

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Inquiries concluded	7,000	7,000	7,691
Inquiries in progress	22,126	18,776	14,276
Detention review hearings conducted	4,000	4,000	5,126
Person-years	92	96	81

Figure 25: Concluded Inquiries Appealed and Overturned

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Percentage of decisions appealed	7.0	7.0	6.4
Percentage of decisions overturned	.25	.25	.22

As one of the goals of the directorate is the termination of inquiries by rendering decisions, productivity can be expressed in terms of the number of inquiries concluded per adjudicator-day available.

Inquiry conclusions are a function of the following factors: the number of inquiries opened; the number of refugee claims made during inquiry; and the number of refugee claims resolved. In 1984-85, 7,691 inquiries were concluded, against 9,180 the previous year.

In 1984-85, 11,224 inquiries were opened, down 10 per cent from the previous year, because of visa requirements for countries which were major sources of abuses of the refugee determination process. The number of inquiries opened should remain at that level over the year and may drop in 1986-87 if new visa requirements are adopted during the next few months.

In 1984-85, 6,958 inquiries were adjourned for refugee claims, accounting for 62 per cent of all inquiries opened, against 54 per cent the previous year. The first quarter of 1985-86 shows a 66 per cent adjournment rate. This rate should remain high and may even rise throughout the year. It may decrease the following year if new visa requirements are introduced.

In 1984-85, 3,098 refugee cases were brought back before adjudicators, 13 per cent less than in the previous year. Because of the requirement of the Supreme Court that claimants be given an oral hearing, it is expected that, until the end of 1986, very few of the cases refused at the Refugee Status Advisory Committee will return before adjudicators. However, during the first quarter of 1985-86, a relatively high number of refugee cases have been resumed, most of them having been favourably resolved, many through administrative review. Forecasts are based on the continuation of this trend in 1985-86.

The national goal is to conclude one inquiry per adjudicator-day available. The high number of inquiries initiated in 1983-84 allowed the directorate to conclude .95 inquiries per adjudicator-day available. A decrease in the number of new inquiries, combined with the increase in the proportion of inquiries adjourned for refugee status determination and a decrease in the number of refugee cases resolved has resulted in a completion rate of .84 inquiries per adjudicator-day available in 1984-85 (notwithstanding that the number of days available has dropped seven per cent). As a consequence, the number of inquiries in progress was up 33 per cent to 14,276 cases at the end of 1984-85.

The number of detention reviews in 1984-85 stood at 5,126 against 7,442 the previous year. It would seem that a combination of the following factors has resulted in a lower detention rate: decrease in port of entry activity; increase in refugee determination delays and the attendant pressure against long-term detention; and increase in the chances of favourable decisions through special administrative programs, which might increase the likelihood of subjects appearing for further processing. It is expected that the number of detention reviews will drop still further in 1985-86 in view of Ontario Region's encouragement of various non-governmental organizations to assist refugee claimants who might otherwise be detained.

The other goal of the directorate is to render decisions fairly, in accordance with the Act and Regulations. A measure of the effectiveness of this function is the percentage of removal orders and departure notices overturned by the Federal Court of Appeal. Given the time lag between the conclusion of an inquiry and the decision of the court, these figures are measured on a cumulative three year average. The coming into force of certain Charter of Rights and Freedoms provisions and recent court decisions involving the applicability of the Charter to Immigration practice and procedure will create uncertainty with regard to the direction of legal developments, as a result of which a greater percentage of appeals and overturned decisions may be expected.

E. Refugee Status Advisory Committee

Objective

To administer, in conjunction with the Immigration Program, Canada's international legal obligations with respect to Convention refugees as outlined in Sections 45 to 48 of the Immigration Act, 1976; and to provide advice to the Minister on matters related to the protection of Convention refugees in Canada.

Resource Summary

For 1986-87, the RSAC activity represents one per cent of the total available person-years. It accounts for one per cent of the salary dollars and three per cent of the operating funds.

Figure 26: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Refugee Status Advisory Committee	1,619	25	1,745	31	1,568	29

Figure 27: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87		Forecast 1985-86		Actual 1984-85	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	1,117	68	1,241	71	976	62
Transportation and communications	92	6	92	5	75	5
Professional and special services	367	23	369	21	469	30
All other operating costs	43	3	43	3	48	3
	1,619	100	1,745	100	1,568	100

Description

The Refugee Status Advisory Committee (RSAC) was established to advise the Minister on cases where people claim Convention refugee status (Immigration Act 1976, Section 48(1)). As a signatory to the Geneva Convention in 1951 and its 1967 protocol, Canada adheres to the principle that non-Canadians within our territory or at our ports of entry will not be returned to a country where they have "a well-founded fear of persecution".

RSAC members consider each claim for refugee status individually and provide recommendations to the Minister, or his/her delegates, on whether the claimant qualifies as a Convention refugee. In assessing each claim, members consider the testimony of the individual, conditions within the country of origin, the definition of Convention refugee (in the Immigration Act, 1976) and guidelines supplied to the RSAC in 1982 by the then Minister.

The RSAC operates independently of the Employment and Immigration Commission, but is subordinate to the Minister, to whom the RSAC Chairman reports. The members are appointed by the Minister from the public and private sectors, and are supported by a secretariat which includes operations, research and administrative services.

Performance Information/Resource Justification

The case load to be handled by the RSAC is non-discretionary and largely determined by worldwide conditions in the area of human rights. The RSAC must consider each claim individually and provide recommendations. Since its inception in April 1978, there has been a steady and significant increase in the volume and processing time of claims in RSAC. The former reflects both the state of human rights conditions in many countries and the attractiveness of Canada as a country of desired residence, while the latter has been seriously compounded by ongoing resource problems. Figure 28 demonstrates the current claim load and processing time.

Figure 28: Volume of Claims and Processing Time

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Outstanding claims at beginning of year	4,700	3,710	2,717
Claims received	5,000	5,000	5,101
Claims processed	3,700	3,700	3,709
Average processing time (years)	1.8	1.3	1

In 1982-83, the Committee mounted a concerted effort to process a backlog of what were termed "manifestly unfounded claims". (On April 1, 1982 approximately 60 per cent of the backlog awaiting consideration by the Committee represented this type of claim). The processing of such a claim is significantly less time-consuming for the Committee than that required to deal with a normal claim. In fact, this effort succeeded in producing a high volume of output, as represented by decisions in the fiscal year of 1982-83 when over 3,100 claims were processed. The following fiscal year, in spite of additional resources, less output was achieved because far fewer claims represented the "manifestly unfounded" type which could be expedited. However, the expedited process employed has been subjected to considerable public criticism including the Task Force on the Refugee Status Determination Process which reported in November 1981. At the present time the backlog of RSAC includes less than five per cent of what were previously labelled "manifestly unfounded claims". As a result, the Committee is faced with an ever-growing backlog that is almost exclusively made-up of the more time-consuming full-review claims.

During 1985-86, the Commission augmented the approved person-years of the RSAC to provide a total of 31 person-years. The projections for 1986-87 are based on the assumption that the Commission will be able once again to provide a total of 31 person-years. This, however, represents a decrease in resources as the RSAC will no longer have the equivalent of three person-years available through secondments which were provided by other sources within the Commission.

A pilot project involving oral hearings began in May 1983. Operating at this time in Toronto and Montreal, the project involves interviews of refugee claimants by RSAC members after the formal examination under oath required by the Immigration Act. The target processing time for claims with oral hearings is two months from the examination under oath until the Minister's decision is rendered; other claims can currently take up to 18 months for this part of the process. The project, which is strictly voluntary for claimants, has proven both popular and successful while providing valuable information that will be useful in consideration of any changes to Canada's refugee determination process.

The volume of new refugee claims has led to considerable backlogs not only at the RSAC, but in field offices across Canada. There are presently 4,000 or more active claims requiring processing prior to their transmission to the Committee where the backlog is approximately the same size. The field backlog is particularly severe in Ontario and Quebec.

Although it is not possible for the RSAC to overcome the backlog problem, a variety of measures have been implemented to restrain its growth. Use of overtime, loaned resources and curtailing of other RSAC

activities are already being employed. The RSAC has increased the number of weekly sessions and will continue this effort as long as resources are available.

Further internal administrative changes and/or statutory changes to the refugee determination process are under review with a view to ensuring that claims are adjudicated fairly and within a reasonable time.

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 29: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Personnel			
Salaries and wages	71,024	69,404	67,890
Contributions to employee benefit plans	9,943	9,629	9,982
Other personnel	308	279	731
	81,275	79,312	78,603
Goods and services			
Travel, including detainees and deportees	4,322	4,595	3,802
Other transportation and communications	1,824	1,751	1,629
Information	693	714	945
Professional and special services	6,096	6,484	7,120
Rentals	709	782	325
Purchased repair and upkeep	398	381	102
Utilities, materials and supplies	930	888	890
All other expenditures	-	-	19
	14,972	15,595	14,832
Total operating costs	96,247	94,907	93,435
Capital			
Construction and acquisition of machinery and equipment	387	1,631	799
Transfer payments	33,863	41,463	33,377
Total expenditures	130,497	138,001	127,611

2. Personnel Expenditures

Figure 30: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1986-87 Average Salary Provision
	86-87	85-86	84-85		
Management	20	21	19	50,350-96,300	66,029
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	3	2	2	14,570-65,080	50,930
Administrative and Foreign Services					
Administrative Services	55	60	58	13,912-57,987	37,253
Program Administration	1,394	1,303	1,322	13,912-57,987	34,738
Other	-	-	1		-
Technical	1	1	1		
Administrative Support					
Communications	4	2	2	15,364-31,824	19,513
Clerical and Regulatory	492	589	562	12,932-31,743	21,178
Office Equipment Operation	-	2	2		-
Secretarial Stenographic, and Typing	181	208	209	12,636-31,946	22,201
Operational					
General Services	33	41	41	13,253-39,988	27,823

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1985. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Transfer Payments

Figure 31: Details of Transfer Payments ($000)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Actual 1984-85
Contributions			
Adjustment Assistance Program	**29,719**	37,319	30,124
Immigration Settlement and Adaptation Program	**3,644**	3,644	3,203
Host Program for Refugees	**500**	500	50
	33,863	41,463	33,377

B. Cost Analysis

The 1986-87 Estimates for the Immigration Program include only those expenditures to be charged to the Commission/Department's voted appropriations and statutory payments. Other items must be included when describing the Program on a full cost basis. Other costs are for accommodation provided by Public Works Canada ($10,205,000), surgical-medical insurance ($1,888,000), provision of accommodation at various Canadian airports by Transport Canada ($1,959,000), and other miscellaneous services provided free by other government departments ($1,188,000). The revenues shown consist of recovery of deportation expenses, fines and forfeitures, and other revenues.

Figure 32: Net Cost of Program by Activity ($000)

	Expenditures 1986-87	Add Other Costs	Total Cost	Deduct Revenue	Net Cost 1986-87	Total 1985-86
Management and Policy Development	9,878	894	10,772	-	**10,772**	11,238
Program Operations	79,880	13,415	93,295	22,400	**70,895**	80,035
Settlement	35,276	219	35,495	600	**34,895**	34,846
Adjudication	3,844	559	4,403	-	**4,403**	4,380
Refugee Status Advisory Committee	1,619	153	1,772	-	**1,772**	1,758
	130,497	15,240	145,737	23,000	**122,737**	132,257

Immigration will be implementing user fees, estimated at $16 million, for immigration services to partially offset its operating costs. These fees will not have the incidental effect of limiting access to Canada of legitimate visitors and immigrants.

Figure 33: Schedule of Fees (Cost Recovery)

		Cost
1.	Application for permanent residence	$125
2.	Application for employment authorization - Entertainers (groups 2-14)	$ 50 $ 75
3.	Application for student authorization	$ 50
4.	Application to extend visitor status	$ 50
5.	Verify/amend landing records - individual rate - family rate	$ 25 $ 50

C. Changes in Program/Activity Structure

In 1985-86, the CEIC/D changed the activity structure of the Immigration Program. Figures 34 and 35 compare the old and the new structures for the 1985-86 Main Estimates.

Figure 34: 1985-86 Main Estimates Crosswalk ($000)

NEW STRUCTURE / OLD STRUCTURE	Management and Policy Development	Program Operations	Adjudication	Settlement	Refugee Status Advisory Committee	TOTAL
Program Administration	8,343	16,347				24,690
Recruitment and Selection		19,395				19,395
Enforcement and Adjudication		38,770	3,844			42,614
Settlement	1,944			35,240		37,184
Refugee Status Advisory Committee	75				1,613	1,688
TOTAL	10,362	74,512	3,844	35,240	1,613	125,571

Figure 35: 1985-86 Main Estimates Crosswalk (Person-Years)

NEW STRUCTURE / OLD STRUCTURE	Management and Policy Development	Program Operations	Adjudication	Settlement	Refugee Status Advisory Committee	TOTAL
Program Administration	157	376				533
Recruitment and Selection		561				561
Enforcement and Adjudication		951	96			1,047
Settlement		25		37		62
Refugee Status Advisory Committee					26	26
TOTAL	157	1,913	96	37	26	2,229

D. Glossary of Operational Terms

Categories of Immigrants

Family: These immigrants must be sponsored by an immediate family member who is at least 18 years old and currently living in Canada as a permanent resident or citizen. Immediate family members are defined in Section 2(1) of the Immigration Act.

Assisted Relatives: These immigrants are also sponsored by family members who are at least 18 and permanent residents, but their family relationship is not as close. Assisted relatives are defined in Section 2(1) of the Immigration regulations.

Independent immigrants: This category includes people seeking admission to Canada without family assistance, such as:

- **business immigrants** (also known as entrepreneurs or self-employed persons);
  - an **entrepreneur** is an immigrant who intends and has the ability to establish, purchase or make a substantial investment in a business or commercial venture in Canada that will make a significant contribution to the economy, whereby employment opportunities will be created or continued in Canada for one or more Canadian citizens or permanent residents, other than the entrepreneur and his dependents; and
  - who intends and has the ability to provide active and on-going participation in the management of the business or commercial venture.
  - a **self-employed immigrant** is one who intends and has the ability to establish or purchase a business in Canada that will create an employment opportunity for himself and will make a significant contribution to the economy or the cultural or artistic life of Canada.
- **retirees** are people aged 55 or over who do not intend to seek or accept employment in Canada.

- **selected workers** are people who have received a confirmed job offer in Canada.

Refugees: People who qualify as such in accordance with the definition of a Convention refugee set down in the Immigration Act of 1976, Section 48(1). A yearly refugee plan, included in the Annual Report to Parliament on Immigration Levels, enables Canada to plan its admission of refugees and other people admitted for humanitarian reasons within the context of predetermined levels of annual immigration, as required by the Immigration Act. It specifies numbers Canada will admit during the calendar year, and the areas of the world from which they will come.

- **designated class** refugees come from countries specified in the Immigration regulations.

- **government-assisted** refugees are those admitted through direct government sponsorship.

- **privately sponsored** refugees are those admitted through private sponsorship, usually through groups and organizations.

The Immigration Program also oversees entry of the milions of people coming to Canada yearly as **foreign students, visitors** and **temporary workers.**

Challenge '85

A government program to provide summer employment for students, which was called "Summer Canada" in 1984.

Departure Notice

A departure notice requires a person to leave Canada by a certain date. Once the person has left Canada, the notice has no on-going effect.

Deportation Order

A deportation order requires a person to leave Canada; once the order is executed, a person so removed from Canada can never return to Canada without the consent of the Minister (see also Removal Order, and Inquiry and Removal Process).

Detention Review

The presentation by a case presenting officer of arguments or evidence before an adjudicator at a hearing, held pursuant to sub-section 104(6)

of the Immigration Act to review the reasons for detention of a person who is subject to secondary examination, inquiry or removal (see also Inquiry and Removal Process).

Exclusion Order

An exclusion order requires a person to leave Canada; once the order is executed, a person so removed from Canada cannot return to Canada for a twelve-month period without the consent of the Minister (see also Removal Order, and Inquiry and Removal Process).

Extensions and Authorizations

Activities that follow the formal application made by a visitor pursuant to Section 16 of the Immigration Act, to vary or cancel the terms and conditions of his stay in Canada, or to extend the period of time during which the visitor is authorized to remain in Canada. Variations to the terms and conditions include the undertaking of studies and requests to take employment.

Field Operational Support System (FOSS)

A computerized system connecting several Canada Immigration Centres to a common data base on Immigration clients and persons described in the Immigration Act.

Inquiry

A quasi-judicial hearing before an adjudicator to determine whether a person may be permitted to come into or remain in Canada.

Inquiry and Removal Process

The procedure that is followed to determine a person's admissibility to Canada and, if necessary to remove that person from Canada. It includes activities resulting from secondary examinations and investigations. These activities are release hearings, detention reviews, inquiries and removal orders (all defined in this glossary).

Investigations

Activities carried out inland to detect the presence of persons illegally in Canada.

Query Response Centre

Provides information to immigration officers regarding a person's status in Canada.

Release Hearing

A review of the detention of a person undertaken by a senior immigration officer pursuant to sub-section 104(5) of the Act. This must occur within 48 hours from the time the person is placed in detention (see also Inquiry and Removal Process).

Removal Order

Either a deportation order or an exclusion order, also defined in this glossary (see also Inquiry and Removal Process).

Secondary Examination

An interview carried out by an immigration officer at a port of entry once a person has been referred to Immigration by a customs' officer (see also Inquiry and Removal Process).

Section 20(1) Report

A report completed by an immigration officer at a port of entry when the officer is of the opinion that it would, or may be contrary to the Immigration Act to grant admission to or let a person examined by him/her come into Canada.

Section 27 Report

A report completed by an immigration officer pursuant to Section 27 of the Immigration Act which provides the details of a person suspected of being in violation of the Immigration Act.

Section 48

The section of the Immigration Act that establishes a Refugee Status Advisory Committee (RSAC) for the purpose of advising the Minister in respect of any case where a person claims that he/she is a Convention refugee.

Section 104 Arrest

This section of the Immigration Act provides an immigration officer with the power to arrest a person in violation of the Immigration Act, where the person proves a danger to the public or would not otherwise appear for the inquiry or for the removal from Canada.

Special Status Adjustment Program (also known as the Long-term Illegal Migrants Program)

Beginning in August 1983, migrants who had resided in Canada without legal status for a minimum of five years were able to formally apply for permanent resident status. A committee composed of an independent chairman, appointed from outside the public service, and Commission officials reviewed and decided on each application according to special program guidelines. Applications were accepted until July 1985.

Unemployment Insurance Account

1986-87

Table of Contents

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account 5-4
B. Financial Summary 5-5
C. Highlights of Financial Changes 5-6
D. Financing Mechanism 5-6

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction 5-8
B. Description of Benefits 5-8
C. Financial Requirements 5-11
D. Environment 5-11

Section III
Administrative Costs

A. Introduction 5-13
B. Method of Calculation 5-13
C. Financial Requirements 5-14

Section IV
Government Contributions

A. Introduction 5-15
B. Description of Government Contributions 5-15
C. Financial Summary 5-16

Section V
Premium Revenue

A. Introduction 5-17
B. Financial Summary 5-17
C. Variables Affecting Premium Revenue 5-17

Section VI
Summary and Balance of the Account 5-19

Section I
Unemployment Insurance Account Overview

A. Description of the Account

1. Introduction

The Unemployment Insurance (UI) Account has been established within the Consolidated Revenue Fund to record all transactions related to the UI Program. The UI Program is a compulsory and contributory social insurance program which provides temporary income support to unemployed workers while they seek employment or are unable to work because of sickness, disability, pregnancy or adoption. In 1984, an estimated 11.3 million Canadians contributed to the program, and there were approximately 3.2 million beneficiaries.

2. Benefits

Benefits may be claimed for unemployment, sickness, maternity, or adoption, at age 65, and for work sharing, job creation and training. The benefit rate is calculated at 60 per cent of the claimant's average weekly insurable earnings. The duration of benefits is normally dependent upon the length of the claimant's insured employment and the regional rate of unemployment where the claimant resides. Benefits are described more fully in Section II, pages 5-8 to 5-12.

3. Administration

While the UI Act specifies that the Minister of Employment and Immigration is responsible for reporting on the operation and status of the Unemployment Insurance Program, the administration of the program is shared between the CEIC/D and the Department of National Revenue (Taxation), which is solely responsible for the collection of premium contributions and benefit repayments and for the decisions concerning insurability under the Act. The costs incurred in administering the Act are provided by the UI Account and financed through employee/employer premium contributions.

4. Government Contributions

The federal government contributes to the Unemployment Insurance Program. Currently, government contributions consist of all regionally extended benefits (benefits that are extended in economic regions having unemployment rates in excess of 4.0 per cent); all extension benefits paid under Section 38 (job creation benefits) and Section 39 (training benefits); and net benefits (benefits less premiums collected) paid to self-employed fishermen. Only the government's statutory contributions on a fiscal year basis are included in the Commission/Department's budgetary requirements/expenditures. However,

when expenditures exceed revenues, additional requirements, defined as advances, are acquired from the Consolidated Revenue Fund. Advances are repayable to the government and are treated as non-budgetary requirements of the federal government in the year when the advances are made.

5. Premium Contributions

Most employees under the age of 65 must contribute to the program. Premium contributions are determined based on the employee's insurable earnings which are his/her earnings up to a maximum. The premium rate, which is a percentage of the employee's insurable earnings, is set annually by the Commission. Employers contribute 1.4 times their employees' contributions. However, employers with approved wage loss insurance plans are entitled to premium reductions, which are subsequently shared with their employees.

B. Financial Summary

The Unemployment Insurance Account can be summarized on a calendar-year basis as follows:

Figure 1: Summary of the UI Account ($ millions)

	1986	1985	Change	1984
Benefit payments	10,230	10,227	3	9,986
Overpayments and cancelled warrants	(72)	(72)	-	(64)
Benefit repayments	(51)	(40)	(11)	(62)
Net benefits	10,107	10,115	(8)	9,859
Administration	910	921	(11)	898
Bad debts	6	8	(2)	11
Net interest	478	522	(44)	453
Penalties	(13)	(14)	1	(12)
Total cost	11,488	11,552	(64)	11,209
Less:				
Government contributions	2,837	2,963	(126)	2,890
Premium revenue	9,438	8,739	699	7,627
Current surplus/ (deficit)	787	150	637	(692)
Cumulative surplus/(deficit)	(3,609)	(4,396)	(787)	(4,546)

Figures may not add to total due to rounding.

C. Highlights of Financial Changes

The main financial changes expected in 1986 are as follows:

- benefit payments in 1986 are expected to remain basically at the same level as in 1985;
- administrative costs in 1986 are expected to decrease by about $11 million;
- premium revenue is expected to increase by eight per cent in 1986, compared to a 14 per cent increase in 1985;
- government contributions are expected to decrease by four per cent in 1986, mainly due to the additional savings expected from administrative changes; and
- in 1986 the account will have a current year surplus of $787 million which will reduce the cumulative deficit to $3,609 million by the end of 1986.

D. Financing Mechanism

As stipulated in the UI Act, the UI Program is designed to finance administrative costs and benefit costs (excluding those for which the government is responsible) through premium contributions. Since benefit costs vary significantly from year to year, the Act requires the Commission to review the financial status of the Account in consultation with the Minister of Finance and, with the approval of the Governor in Council, fix the premium rates each year.

The premium rates shall be set based on the ratio, calculated over three years, of average costs to total insurable earnings, adjusted to remove or reduce the account deficit or surplus that would otherwise occur. For 1986, the three-year average costs to total insurable earnings ratio was calculated to be 2.57 per cent of the weekly insurable earnings for employees, which would be an increase from the 1985 premium rate of 2.35 per cent. To avoid placing an unnecessary burden on either workers or employers and to allow the Commission of Inquiry on UI adequate time to examine the program in depth, Bill C-52 was passed by Parliament to freeze the 1986 premium rate at the 1985 rate, i.e. 2.35 per cent of employees' weekly insurable earnings. The employer rate, calculated at 1.4 times the employee rate, will be at 3.29 per cent of the employee's insurable earnings.

The premium rate for employees and the balance of the Account are summarized as follows:

Figure 2: Surplus (Deficit) and Premium Rate

	1986	1985	1984	1983
Annual surplus (deficit) ($ millions)	787	150	(692)	(1,457)
Cumulative surplus (deficit) ($ millions)	(3,609)	(4,396)	(4,546)	(3,854)
Premium rate - Employees (% of insurable earnings)	2.35	2.35	2.30	2.30

Section II
Unemployment Insurance Benefits

A. Introduction

UI benefits are paid to workers who meet the requirements specified by the Unemployment Insurance Act and Regulations. Claimants are required to show by their record of employment that they have worked at insurable employment for a certain number of weeks in their qualifying period (the past 52 weeks or since the start of their last claim for benefit, whichever is shorter). The required number of weeks of insurable employment varies depending on the type of claim (see Description of Benefits, below), and the unemployment rate in his/her region.

After a two-week waiting period, claimants will receive benefits at 60 per cent of their average weekly insurable earnings up to a maximum. (The average is based on earnings in the last 20 weeks of work in the qualifying period, or less if the claimant does not have 20 weeks of insured employment). Claimants receiving regular benefits are allowed to have earnings from other employment up to 25 per cent of their benefit rate without affecting the amount of benefits. However, claimants receiving sickness, maternity and adoption benefits will have 100 per cent of their earnings from other employment deducted from their benefits. Effective April 1, 1985 all monies received at separation will be considered as earnings for determination of benefit eligibility, except in the case of those employees who as of December 31, 1984 benefitted from formal labour management agreements providing for severance pay. This transitional clause applies only until the end of the labour management agreements. The treatment of pension income as earnings came into effect in January 1986.

The types of UI benefits, terms of eligibility, and duration are described below.

B. Description of Benefits

1. Regular Benefits

Eligibility: To qualify for regular benefits, claimants must have worked at insurable employment for 10 to 14 weeks during their qualifying period. This "variable entrance requirement" is determined by the rate of unemployment in the region where the claimant lives.

The terms are different for repeaters, defined as claimants who received benefits for more than 10 to 14 weeks in the qualifying period. They are required to have at least the same number of weeks of insured employment as weeks of benefit drawn up to a maximum of 6 weeks in addition to the 10-14. The repeater provision is waived where the regional unemployment rate is over 11.5 per cent.

Other categories of claimants are new entrants and re-entrants. A new entrant or re-entrant is one who has less than 14 weeks of insurable employment and/or benefits paid, during the 52-week period prior to the qualifying period. These claimants must have at least 20 weeks of insurable employment in the qualifying period in order to be eligible for benefits.

All unemployed workers who apply for regular benefits must also be available, capable and actively seeking employment.

Duration: Claimants may receive benefits for a maximum of 50 weeks. The weeks of entitlement to benefits are divided into three phases:

Initial phase: Claimants are entitled to one week of "initial benefits" for every week of insurable employment in their qualifying period up to a maximum of 25 weeks.

Labour force extended: If claimants have more than 26 weeks of insurable employment, they may claim one week of benefit for every two weeks of employment in excess of 25 (up to a maximum of 13 weeks). For example, a person having 27 weeks of employment can claim one extra week of benefits; a person having 29 weeks of employment can claim an extra two weeks of benefits, and so on.

Regionally extended: When the "initial" or "labour force extended" phases have been exhausted, claimants are entitled to further benefits based on the unemployment rate in their region. For every 0.5 per cent increment in the regional unemployment rate in excess of 4.0 per cent, claimants may receive an additional two weeks of benefits up to a maximum of 32 weeks.

2. Special Benefits

In addition to regular benefits, there are benefits paid in cases of sickness, maternity, adoption, and at age 65. Terms for entitlement to these special benefits differ from the terms for regular benefits. Claimants must have at least 20 weeks of insurable employment during the qualifying period.

Sickness, Maternity and Adoption Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and a medical certificate or proof of adoption are entitled to 15 weeks of sickness or maternity or adoption benefits. Claimants with less than 20 weeks may be able to get some weeks of illness benefits, when sickness is not the direct cause of unemployment. Adoptive parents may claim a maximum of 15 weeks benefit. These benefits are counted as reductions in over-all entitlement to regular benefits.

Age 65 Benefits: Claimants who have 20 weeks of insurable employment and reach 65 years of age are entitled to a three-week benefit without having to leave their employment.

3. Fishermen's Benefits

Benefits may be claimed by the self-employed fishermen, in accordance with the following terms:

Year-round fishermen: To qualify, claimants must have at least 20 weeks of insurable employment as fishermen, with at least six insurable weeks of fishing in each of any three consecutive calendar quarters, and with their most recent employment in fishing being on a designated vessel. Their entitlements are similar to those of a regular claimant.

Seasonal fishermen: To qualify, claimants must have the usual 10 to 14 weeks of insurable employment in their qualifying period, including at least six insurable weeks of fishing. The benefit rate for fishermen with 15 or more weeks of insurable employment is calculated based on 60 per cent of the average of the highest 10 weeks of insurable earnings. The duration of benefits is equivalent to five-sixths of their weeks of insurable employment. For example, if they have 18 weeks of insurable employment, they would receive 15 weeks of benefits. When the basic entitlement is exhausted, they can receive regionally extended benefits. For winter fishermen, seasonal fishing benefits may be claimed for weeks that fall within the period from May 1 to November 15, and for summer fishermen, for weeks between November 1 to May 15.

4. Work Sharing, Job Creation and Training Benefits

Claimants may receive benefits while on work sharing agreements, job creation projects, or training courses. Payment under these three benefit schemes is subject to a financial ceiling approved by the Governor in Council.

Work Sharing: Work sharing agreements between CEIC/D and employers are designed to avoid lay-offs, through the use of UI benefits as alternative income support. For example, a firm facing a 20 per cent reduction in production would normally plan to lay off one-fifth of its work force. Through work sharing the company could employ its total work force four days per week. The reduction from 40 hours to 32 hours a week would cut production by the required 20 per cent without reducing the number of employees. The company would pay its employees for the hours they worked, while UI benefits would be paid for the day the workers were not working. The two-week waiting period is deferred for work sharing claimants and earnings from work sharing employment will not affect the benefit rate, which is calculated based on the percentage of work reduced.

Job Creation and Training Courses: Claimants participating in job creation projects, the Job Entry program or taking approved training, whose entitlements are not enough to cover the duration of these activities, may have their entitlements extended to the end of the

projects or courses, and also receive an additional maximum of three weeks of benefits after the projects or courses end, for the purpose of obtaining employment.

However, the maximum length of the benefit period for job creation claimants is 58 weeks, and for claimants attending training courses it is 104 weeks. Claimants on job creation projects may receive weekly benefits to a maximum of $315 in 1986. Claimants under the Voluntary Initiative Program may receive weekly benefits up to $60 higher than their weekly benefit amounts. For claimants taking approved training courses or participating in the Job Entry program, their weekly benefits may be set in accordance with the basic allowance rates established under the National Training Act, if the allowance rates are higher than their benefit rates.

C. Financial Requirements

The following figure shows the forecast financial requirements for each of the benefit types.

Figure 3: Forecast Benefit Payments by Type ($ millions)

	1986	1985	Change	1984
Regular	8,859	8,975	(116)	8,825
Sickness	238	221	17	205
Maternity	481	433	48	396
Adoption	4	4	-	3
Age 65/Retirement	24	22	2	19
Fishermen	204	180	24	163
Work sharing (Section 37)	35	25	10	32
Job creation (Section 38)	100	133	(33)	115
Training (Section 39)	285	235	50	227
	10,230	10,227	3	9,986

D. Environment

The current recovery is continuing, but at only a moderate pace. In 1986, only modest improvement in the reduction of unemployment is expected. The expected reduction in unemployment, combined with the additional impact resulting from the treatment of separation payments and pension incomes as earnings for benefit purposes, will result in lower regular benefits paid.

However, UI benefits are also determined by individual claimants' insurable earnings, which are directly related to their employment earnings. Increases in wages and salaries and the maximum weekly benefit will result in higher benefits paid. The following figure shows the maximum weekly benefit and average weekly benefit.

Figure 4: Weekly Unemployment Insurance Benefits ($/Week)

	1986	1985	1984
Maximum	297	276	255
Average	179	169	160

The increases in special benefits, such as sickness, maternity, adoption, and age 65/retirement, basically reflect the increases in the number of claims allowed, as the insured population expands, and the increases in the average weekly benefits.

For work sharing, job creation and training benefits, the annual financial ceilings as authorized by orders of the Governor in Council are used in the 1986 forecast.

Section III
Administrative Costs

A. Introduction

Sections 63 and 135 of the UI Act specify that the costs of administering the Act shall be charged to the UI Account and financed by employee and employer premium contributions. Since the Canada Employment and Immigration Commission and Department are administering different programs, the costs of administration of the UI Act have to be separately identified.

B. Method of Calculation

The calculation of UI administrative costs begins with identifying the costs of those activities of the Commission/Department directly related to the UI Act. Administrative costs of the Immigration Program, the Government Annuities activity, the National Training Act and job creation programs (Human Resource Development program) are not chargeable but used in the calculation. For those activities such as Program Management and Joint Services, the Commission, the Department, and Common Services, the UI portions of the administrative costs are calculated on a pro-rata basis.

For the fiscal year 1986-87, the UI administrative costs as compared to the total administrative costs of the Department and Commission are as follows:

Figure 5: Comparisons of the 1986-87 Administrative Costs of the UI Portion and Department/Commission Totals ($ millions)

	Department/ Commission	UI Portion
Corporate and Special Services		
Department	20.0	14.5
Commission	152.1	110.7
Social Insurance Number	3.4	3.4
Annuities	3.6	-
Common Services	148.7	114.4
	327.8	243.0
Employment and Insurance		
Program Management and Joint Services	117.3	95.7
National Employment Services	234.8	234.8
Insurance Benefit Services	335.5	335.5
Labour Adjustment Benefits	0.3	-
Human Resource Development	128.4	-
	816.4	666.1
Immigration	96.6	-
	1,240.8	909.1

Since the actual costs of the Commission/Department are finalized on a fiscal year basis and only available when Public Accounts are finalized, the administrative costs on a calendar year basis for UI Account purposes are calculated as nine-twelfths of the amount for a fiscal year, plus the three-twelfths of the amount for the previous fiscal year.

However, Section 132(2)(b) of the UI Act provides that all amounts collected by the Commission for services rendered shall be credited to the UI Account. Therefore, for each year, the amount of administrative costs in the UI financial statements represents the gross amount determined by the above-mentioned calculation less the amounts recovered.

C. Financial Requirements

The following figure shows the amount charged to the UI Account for administering the Act for the respective calendar year.

Figure 6: UI Administrative Costs ($ millions)

	1986	1985	Change	1984
Gross	915	927	(12)	903
Recoveries	(5)	(6)	1	(5)
Net	910	921	(11)	898

Based on resource requirements presented in the 1986-87 Estimates and 1985-86 forecasts, UI administrative costs in 1986 are expected to decrease by about $11 million. Detailed resource requirements for individual Programs or activities are discussed in the expenditure plans for the Corporate and Special Services and Employment and Insurance Programs.

Section IV
Government Contributions

A. Introduction

Pursuant to Sections 136 and 146 of the Unemployment Insurance Act, the federal government shares part of the benefit costs of the Unemployment Insurance Program. They are referred to as the Government Contribution to the Unemployment Insurance Account and the Government Contribution to Fishermen's Benefits in the Department/Commission's Estimates. Government contributions in 1984 amounted to $2.9 billion, which is equivalent to 29 per cent of the total benefits paid.

B. Description of Government Contributions

1. Government Contribution to the Unemployment Insurance Account

The Government Contribution to the Unemployment Insurance Account is in accordance with Section 136 of the Act, which defines the Government cost of paying benefits as extended benefits paid under Section 35, Subsections 38(8) and 39(3).

Extended benefits paid under Section 35 are benefits paid to claimants who have exhausted their initial benefits (or labour force extended benefit, if they are entitled) and who reside in a region where the regional unemployment rate exceeds 4.0 per cent. For each 0.5 per cent increment in the regional unemployment rate, the claimant's entitlement will increase by two weeks up to a maximum of 32 weeks.

In accordance with Subsections 38(8) and 39(3) of the Act, claimants on job creation projects (Section 38) or training courses (Section 39), whose entitlements are not enough to cover the duration of the projects or courses, may have their entitlements extended to the end of projects or courses plus an additional maximum of three weeks of entitlement after the projects or courses end. All these extended benefits are included in the calculation of the government contribution.

2. Government Contribution to Fishermen's Benefits

Section 146 of the Act requires the federal government to finance all benefits paid to self-employed fishermen and to retain all premiums paid by them and their designated employers (buyers). The net fishing benefits are referred to as the Government Contribution to Fishermen's Benefits in the Commission/Department's Estimates.

C. Financial Summary

The following figure shows a financial summary of the two Government contributions on a fiscal year basis as presented in Part II of the Estimates.

Figure 7: Government Contributions ($ millions)

	Estimates 1986-87	Forecast 1985-86	Change	1984-85
Unemployment Insurance Account	2,679	2,738	(59)	2,787.6
Fishermen's Benefits	201	180	21	158.8
Total	2,880	2,918	(38)	2,946.4

Total Government contributions are expected to decrease to $2,880 million in 1986-87 from the forecast of $2,918 million in 1985-86. As indicated above the decrease will mainly occur in the Government Contribution to the UI Account (regionally extended benefits).

The slight decrease in the Government contribution is mainly the result of the additional savings expected in 1986-87 from the expenditure reduction program.

The projected fishermen's benefits to be paid and premiums are based on the average increase in fishermen's claims and contributions, and the average insurable earnings observed in the last several years.

Section V
Premium Revenue

A. Introduction

Unemployment Insurance premiums must be paid by the covered employees based on their weekly insurable earnings which is their normal wage or salary up to a maximum. Employers are required to contribute 1.4 times their employees' premiums, unless they have an approved wage loss insurance plan.

Premium revenue from employees and employers is collected by Revenue Canada (Taxation) through their income tax collection systems. The amount transferred to the Unemployment Insurance Account in a year is an estimate of the premiums which can be collected in that year. This amount is finalized when the income tax returns are filed and processed the following year.

B. Financial Summary

Premium revenue in 1986 could amount to $9,438 million which is an increase of $699 million from the $8,739 million received in 1985.

Figure 8: Premium Revenue Receipts ($ millions)

	1986	1985	Change	1984
Premium revenue	9,438	8,739	699	7,627

C. Variables Affecting Premium Revenue

The reasons for the increase in the premium revenue in 1986 are further explained below:

1. Number of Contributors

The number of persons employed in 1986 is expected to increase by about 2.7 per cent. The number of contributors will therefore increase by a similar percentage in 1986.

2. Average Insurable Earnings

Average weekly insurable earnings are expected to increase by about six per cent in 1986 which is a result of the following two factors. First, the Act requires that the maximum weekly insurable earnings be escalated annually in accordance with an earnings index for that year. In 1986, the maximum weekly insurable earnings will be increased to $495 from $460 per week. This increase will apply to those employees

whose earnings are at or above the maximum. Second, since insurable earnings are directly related to employee's earnings, increases in wages and salaries also contributed to the increase in average weekly insurable earnings. This applies to those employees whose earnings are below the maximum.

3. Premium Rate

In 1986, the premium rate for employees will remain at 2.35 per cent of the weekly insurable earnings. The premium rate for the employers, calculated at 1.4 times the employee rate will then be 3.29 per cent of the employee's insurable weekly earnings.

4. Premium Reduction

Employers with qualified wage loss insurance plans are entitled to premium reductions. Employers are required to share this reduction with their employees. The total amount of premium reductions is expected to increase from $324 million in 1985 to $359 million in 1986.

Figure 9: Premium Rate and Insurable Earnings

	Employee Premium Rate	Employer Premium Rate	Maximum Weekly Insurable Earnings	Maximum Weekly Premiums	
				Employee	Employer
1984	2.30%	3.22%	$425	$9.78	$13.69
1985	2.35%	3.29%	$460	$10.81	$15.13
1986	2.35%	3.29%	$495	$11.63	$16.28

Section VI
Summary and Balance of the Account

In summary, benefits paid in 1986 could reach $10,230 million. Total costs including administration and interest could be in the vicinity of $11,488 million.

With estimated government contributions of $2,837 million and premium revenue of $9,438 million, there will be a surplus of $787 million for the 1986 operation. This will reduce the cumulative deficit in the Account to $3,609 million by the end of 1986. The advances required to finance the deficit will also be reduced to a total outstanding of $2,986 million at the end of 1986. The difference between the cumulative deficit and the outstanding advances can be explained by unredeemed benefits and interest payable on the outstanding advances.

Emploi et Immigration Canada

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1986

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1987-III-11
ISBN 0-660-53158-5

au Canada: $12.00
à l'étranger: $14.40

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1986-1987

Partie III

Emploi et Immigration Canada

Préface

Le présent plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détail, afin de répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend cinq chapitres. Le premier présente la Commission et le Ministère. Les chapitres 2, 3 et 4 exposent les plans de dépenses pour chacun des programmes de la Commission et du Ministère. Le dernier fait état du Compte d'assurance-chômage.

Les chapitres 2 à 4 commencent par des extraits de la Partie II du Budget des dépenses pour chaque programme analysé. Cette formule a pour but d'assurer une continuité avec les autres documents budgétaires. Sont également inclus des extraits du volume II des Comptes publics, afin de faciliter l'évaluation des résultats, sur le plan financier, des programmes de l'année dernière.

Chacun des chapitres renfermant les plans de dépenses des programmes est divisé en sections. La section I offre un aperçu du programme ainsi qu'un résumé de ses plans et de son rendement actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et d'autres renseignements clés sur le rendement pour justifier les ressources demandées. Enfin, la section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que certaines analyses particulières qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

Du fait de ses particularités, le Compte d'assurance-chômage, qui est analysé au chapitre 5, fait l'objet d'une présentation distincte.

Ce document vise à permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. Aussi, à la table des matières générale énumérant les chapitres, s'ajoutent-ils une table des matières détaillée pour chaque programme. De plus, dans la section I de chaque plan de dépenses, l'état financier récapitulatif offre des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. Enfin, dans l'ensemble du document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples détails sur les questions qui l'intéressent.

Table des matières

Résumé de la Commission et du Ministère	1-1
Programme des services généraux et spéciaux	2-1
Programme d'emploi et d'assurance	3-1
Programme d'immigration	4-1
Compte d'assurance-chômage	5-1

Résumé de la Commission et du Ministère

Rôle et responsabilités d'Emploi et Immigration Canada

Le projet de loi C-27, Loi régissant l'emploi et l'immigration, adopté en 1977, créait la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada en fusionnant la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. La Loi établissait en outre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, qui offre certains services à la Commission et au Ministre dans le cadre de deux grandes activités: Politique stratégique et planification et Affaires publiques. Ces deux entités sont connues sous le nom de la Commission et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

Les activités et services de la Commission et du Ministère sont administrés aux termes des programmes suivants:

- Programme des services généraux et spéciaux;
- Programme d'emploi et d'assurance;
- Programme d'immigration.

L'énoncé de mission actuel de la Commission et du Ministère, qui offre un aperçu de leurs objectifs, peut se résumer de la façon suivante:

- travaillant en collaboration avec les particuliers, les collectivités, les provinces et le secteur privé, la Commission et le Ministère poursuivent 2 objectifs fondamentaux:
  - permettre au marché du travail de fonctionner de façon plus efficace et plus équitable;
  - régler le mouvement des personnes entrant au Canada.

L'énoncé de mission vise à doter la Commission et le Ministère d'un cadre relativement stable, qui les guidera dans leurs activités.

Le premier objectif de l'énoncé de mission actuel est toujours essentiellement fondé sur le rapport du Conseil économique de 1966 et il demeure généralement conforme à la Politique active en matière de main-d'oeuvre établie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1964. L'énoncé se fonde sur les deux grandes hypothèses suivantes: (i) l'État doit intervenir sur le marché du travail afin d'éliminer les obstacles d'ordre tant fonctionnel que structurel; (ii) la régulation du niveau général de l'activité économique est réalisée au moyen de politiques macro-économiques. La politique d'immigration actuelle se fonde, pour sa part, sur la Loi sur l'immigration de 1976 et sur les délibérations du Comité mixte spécial sur la politique de l'immigration qui ont mené

à l'adoption. Cette loi dispose que la politique de l'immigration doit être élaborée et appliquée afin de promouvoir les intérêts du Canada tant au pays qu'à l'étranger.

Organisation

La Commission compte un président, un vice-président et deux commissaires. Le président est le principal dirigeant de la Commission. Le vice-président assume les pouvoirs, les obligations et les fonctions que le président peut lui attribuer en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés au paragraphe 8(2) de la Loi régissant l'emploi et l'immigration. Le paragraphe 8(3) de cette loi autorise le vice-président à assumer tous les pouvoirs, toutes les obligations et toutes les fonctions du président lorsque celui-ci est absent ou incapable de les exercer, ou lorsque le poste de président est vacant.

L'un des commissaires a été nommé après consultation des organisations représentant les travailleurs, et l'autre, après consultation des associations représentant les employeurs. Cette structure a été établie afin que le salariat et le patronat participent à l'élaboration, à l'approbation et à la mise en oeuvre des programmes qui les concernent.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, de taille plus modeste, a été créé afin qu'il y ait un ministre responsable du portefeuille, et que les rapports traditionnels qui existent entre les ministères et les organismes centraux qui participent à l'élaboration des politiques soient maintenus et renforcés. Le Ministre dirige le Ministère. Par ailleurs, en août 1985, une importante réorganisation s'est opérée par suite de la nomination d'un ministre d'Etat à l'Immigration, responsable de la politique d'immigration et de l'exécution du Programme d'immigration. Le chef exécutif du Ministère est un sous-ministre, qui est secondé par un sous-ministre associé, un sous-ministre adjoint responsable de la Politique stratégique et de la planification et un directeur général des Affaires publiques. La Loi dispose que le sous-ministre et le sous-ministre associé du ministère de l'Emploi et de l'Immigration sont respectivement président et vice-président de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Le tableau 1 présente l'organigramme de la Commission et du Ministère.

Enfin, l'organisation interne de la Commission et du Ministère a subi des modifications, surtout dans les secteurs du Service national de placement et du Développement du marché du travail, afin de mettre davantage l'accent sur la coordination de la Planification de l'emploi et sur sa mise en oeuvre. Le groupe du Développement du marché du travail à l'Administration centrale deviendra le groupe de la Planification de l'emploi, qui sera l'organe central de l'exécution de la Planification de l'emploi. Par ailleurs, l'organisation interne du groupe du Service sera modifiée pour faire en sorte qu'ils puisse assumer les responsabilités de l'ancien groupe de Développement du marché du travail qui ne sont pas directement liées aux diverses

composantes de la Planification de l'emploi. Une réorganisation interne aura également lieu dans les bureaux régionaux, afin de séparer les services chargés de la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi de ceux qui s'occupent des activités de soutien du programme.

Tableau 1: Organigramme

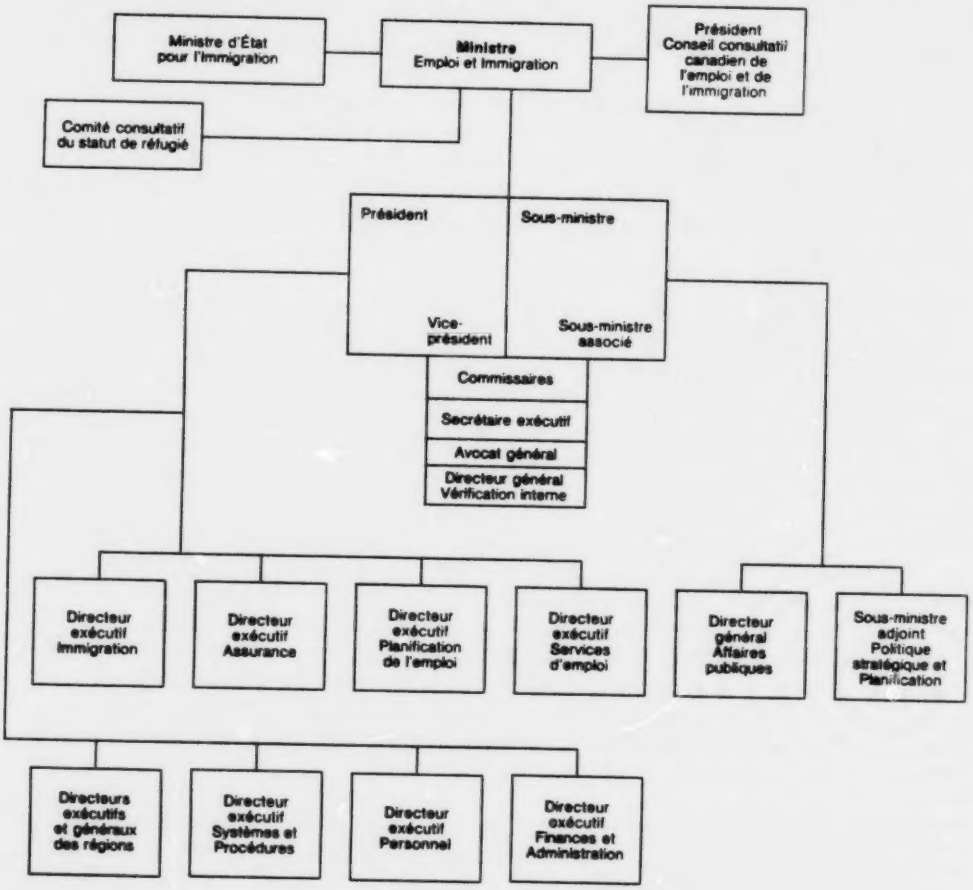

Tableau 2: Plan de dépenses du Ministère par programme (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Différence $	Différence %	Détails à la page
Programme des services généraux et spéciaux	**297,109**	288,583	8,526	2.95	2-1
Programme d'emploi et d'assurance	**5,210,233**	5,410,858	(200,625)	(3.71)	3-1
Programme d'immigration	**130,497**	138,001	(7,504)	(5.4)	4-1
Dépenses budgétaires brutes	**5,637,839**	5,837,442	(199,603)	(3.42)	
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage *	**909,123**	915,107	(5,984)	(0.65)	
Dépenses budgétaires nettes	**4,728,716**	4,922,335	(193,619)	(3.93)	

* Les articles 63 et 135 de la Loi sur l'assurance-chômage portent que les frais d'administration de cette Loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Les frais de fonctionnement de la Commission et du Ministère liés à l'administration de cette Loi sont donc recouvrés du Compte d'assurance-chômage. La méthode de calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage est exposée à la page 5-15.

Priorités

Les priorités d'Emploi et Immigration Canada sont établies par le gouvernement fédéral et elles visent à refléter les objectifs économiques et sociaux généraux de ce dernier. Les activités prioritaires suivantes ont été établies pour 1986-1987:

- d'ici à la fin de 1986-1987, apporter des améliorations concrètes et manifestes aux services d'emploi en se fondant sur les résultats du processus de revitalisation du Service national de placement;

- poursuivre la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi en collaboration avec les provinces, les collectivités et le secteur privé;

- continuer à favoriser une amélioration du milieu de travail, pour faire en sorte qu'il réponde aux besoins de chaque employé et qu'il permette de reconnaître la contribution que chacun apporte à l'accomplissement de la mission de l'organisme, dans une période où les ressources sont limitées.

Ces priorités seront annoncées dans le cadre d'un programme d'information interne et externe pour faire en sorte que les employés, les clients et les partenaires économiques de la Commission et du Ministère comprennent bien cette nouvelle orientation.

Plan de dépenses du Programme des services généraux et spéciaux

1986-1987

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 2-4

Extraits du volume II des Comptes publics 2-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987
   1. Points saillants 2-7
   2. État financier récapitulatif par activité 2-8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 2-10
   2. Examen du rendement financier 2-12
C. Données de base
   1. Introduction 2-13
   2. Mandat 2-13
   3. Objectif du Programme 2-13
   4. Plan d'exécution du Programme 2-15
D. Perspective de planification et examen du rendement
   1. Contexte 2-18
   2. Initiatives 2-19
   3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 2-20
   4. Efficacité du Programme 2-21

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et administration centrales du Ministère 2-23
B. Gestion et administration de la Commission 2-30
C. Systèmes et procédures 2-37
D. Administration des rentes sur l'État 2-43
E. Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale 2-48
F. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration 2-52

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 2-55
   2. Dépenses en personnel 2-56
B. Analyse des coûts 2-57
C. Etats financiers du Compte des rentes sur l'État 2-58
D. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités 2-63

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $ 37,788,000 à l'appui du Programme des services généraux et spéciaux. Les autres dépenses, estimées à $ 16,308,000 pour le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre, les prestations de retraite supplémentaires pour les agents des rentes sur l'Etat et les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront effectuées en vertu de l'autorisation législative existante.

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1986-1987	Budget principal 1985-1986
	Programme des services généraux et spéciaux		
1	Dépenses du Programme	**6,806**	5,750
5	Dépenses du Programme	**30,982**	20,904
(S)	Ministre d'Emploi et Immigration - Traitement et allocation pour automobile	**40**	42
(S)	Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'Etat	**35**	35
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**16,233**	15,789
	Total du Programme	**54,096**	42,520

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Crédits - Libellé et sommes demandées

Numéros des crédits	Ministères ou organismes (dollars)	Budget principal 1986-1987
	Programme des services généraux et spéciaux	
1	Services généraux et spéciaux - Administration centrale - Dépenses du Programme	6,806,000
5	Services généraux et spéciaux - Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada - Dépenses du Programme	30,982,000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1986-1987						Budget principal 1985-1986
		Budgétaire					
	Années-personnes autorisées	Fonctionnement	Dépenses en capital	Total partiel	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Total	
Gestion et administration centrales du Ministère	397	23,457	176	23,633	14,545	9,088	8,035
Gestion et administration de la Commission	2,503	239,865	1,463	241,328	206,737	34,591	25,898
Systèmes et procédures	389	24,155	353	24,508	17,842	6,666	5,044
Administration des rentes sur l'Etat	106	3,572	11	3,583	-	3,583	3,418
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	131	3,354	87	3,441	3,441	-	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	8	615	1	616	448	168	125
	3,534	295,018	2,091	297,109	243,013	54,096	42,520
Années-personnes autorisées pour 1985-1986	3,719						

Extraits du volume II des Comptes publics

Utilisation des crédits de 1984-1985

(dollars)	Budget principal	Total des crédits	Utilisation réelle
Dépenses budgétaires - crédits votés			
Crédit 1 - Administration du Ministère - Dépenses du Programme	5,970,500	7,747,500	**5,608,940**
Crédit 5 - Administration - Dépenses du Programme	22,738,000	33,064,259	**30,753,332**
	28,708,500	40,811,759	**36,362,272**
Dépenses budgétaires statutaires			
Statutaire - Ministre de l'Emploi et de l'Immigration - Traitement et allocation pour automobile	40,500	41,683	**41,683**
Statutaire - Prestations de retraite supplémentaires - Pensions des agents des rentes sur l'État	35,000	36,029	**36,029**
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14,314,000	16,437,000	**16,437,000**
	14,389,500	16,514,712	**16,514,712**
Total du Programme	43,098,000	57,326,471	**52,876,984**

L'extrait ci-dessus reflète la nouvelle structure du Programme mise en place en 1985-1986 et 1986-1987 (voir le tableau 38 à la page 2-64). Pour des renseignements complémentaires au sujet des dépenses et des dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage, voir le tableau 2 à la page 2-12.

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987

1. Points saillants

En 1986-1987, le Programme des services généraux et spéciaux poursuivra les objectifs suivants:

Gestion et administration centrales du Ministère

Politique stratégique et planification: mettre en oeuvre et appliquer de façon suivie des mécanismes appropriés de collecte des données et de contrôle à l'appui de la Planification de l'emploi (voir page 2-26).

Affaires publiques: fournir, en matière d'affaires publiques, des services de soutien en ce qui a trait au processus de revitalisation du Service national de placement, faire connaître la Planification de l'emploi et inciter à y participer, et renforcer les communications internes (voir page 2-26).

Gestion et administration de la Commission

Services financiers: aider la Commission et le Ministère à appliquer les consignes du gouvernement fédéral en ce qui concerne la réduction des effectifs de la fonction publique et la compression de l'ensemble des dépenses gouvernementales (voir page 2-35).

Services du personnel:

- continuer à favoriser une amélioration du milieu de travail, pour faire en sorte qu'il réponde aux besoins de chaque employé et qu'il permette de reconnaître la part que chacun apporte à l'accomplissement de la mission de l'organisme dans une période de compressions budgétaires (voir page 2-36);

- poursuivre la mise en oeuvre du Système régional des services du personnel (SRSP), en l'instaurant dans les 5 dernières régions et en exécutant la phase II et, si le système de communications le permet, entamer la phase III (voir page 2-36).

Systèmes et procédures: poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre de divers systèmes automatisés qui faciliteront la prestation de services au public et qui permettront d'améliorer l'administration interne de la Commission et du Ministère (voir pages 2-20 et 2-42).

2. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987			Prévu 1985-1986				
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes	Détails à la page
Gestion et administration centrales du Ministère	23,633	14,545	9,088	22,527	14,706	7,821	1,267	2-23
Gestion et administration de la Commission	241,328	206,737	34,591	234,748	205,517	29,231	5,360	2-30
Systèmes et procédures	24,508	17,842	6,666	24,003	18,974	5,029	1,637	2-37
Administration des rentes sur l'État	3,583	-	3,583	3,418	-	3,418	165	2-43
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3,441	3,441	-	3,294	3,294	-	-	2-48
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	616	448	168	593	468	125	43	2-52
	297,109	243,013	54,096	288,583	242,959	45,624	8,472	
Années-personnes	3,534		3,534	3,768		3,768	(234)	

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1986-1987 sont supérieurs de 18.6 %, ou de 8.5 millions de dollars, par rapport au montant des dépenses prévu pour 1985-1986. Cette augmentation tient principalement à:

	(en millions de dollars)
• une diminution des ressources attribuable à la politique gouvernementale de réduction des effectifs de la fonction publique et de compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement (91 années- personnes)	(2.8)
• une augmentation des ressources affectées à la Planification de l'emploi (4 années-personnes)	1.5
• une augmentation du coût des services communs à payer à Travaux publics Canada ($ 1,534,000), à Approvisionnements et Services Canada ($ 1,297,000) et au Conseil du Trésor ($ 3,251,000)	6.1
• une diminution des ressources par suite de l'exclusion des sommes affectées au programme d'été pour 1986-1987 (44 années-personnes)	(1.4)

	(en millions de dollars)
• une diminution du financement nécessaire par suite de la simplification des activités d'exécution du Programme annoncée dans l'Exposé économique de novembre 1984 (103 années-personnes)	(3.3)
• une augmentation des traitements et des salaires attribuable à l'inflation	8.6

Explication des prévisions pour 1985-1986: Les prévisions pour 1985-1986 dépassent de 3 millions de dollars (7 %) les 42.5 millions de dollars figurant au Budget des dépenses principal 1985-1986 (voir Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 2-5). Cette différence de 3 millions de dollars reflète les principaux ajustements suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources affectées au programme Défi 85 (44 années-personnes)	1.4
• une augmentation des ressources affectées à la Planification de l'emploi (58 années-personnes)	2.3
• une diminution des ressources attribuables à la politique gouvernementale de compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement	(0.5)

Les redressements apportés ci-dessus correspondent à des postes approuvés dans le Budget des dépenses supplémentaire, à des postes transférés du crédit 10 du Conseil du Trésor (Initiatives visant à créer des emplois) et à des postes entièrement ou partiellement recouvrables du Compte d'assurance-chômage en vertu de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Les points saillants en ce qui concerne le rendement du Programme en 1985-1986 sont les suivants:

- la mise à jour et le perfectionnement, grâce à un système amélioré de renseignements et de collecte des données, du Document sur l'environnement de la planification; celui-ci sert à déterminer et à analyser les facteurs qui, telles les tendances socio-économiques externes et les orientations qui se font jour dans la politique interne de la Commission et du Ministère, ont une importance stratégique pour la réalisation des objectifs prioritaires à long terme de l'organisme; de plus, par l'intermédiaire du Comité consultatif de l'évaluation de l'environnement de la planification, on a mis sur pied un nouveau processus d'information et de communications;

- l'élaboration de stratégies nationales de communication en ce qui concerne la mise en oeuvre du processus de revitalisation du Service national de placement et de la Planification de l'emploi;

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique des affaires publiques définissant le rôle de la Direction générale des affaires publiques dans les domaines de la planification stratégique et des relations extérieures, ainsi que son rôle et celui des autres directions organiques dans le processus de règlement des problèmes;

- la réalisation d'une étude portant sur l'ensemble du Processus de planification et d'imputabilité, à laquelle ont collaboré tous les chefs exécutifs de l'Assurance-chômage de l'administration centrale et des régions; cette étude a permis d'apporter des améliorations à la déclaration des données, à la détermination des objectifs et à la mesure du rendement;

- la mise en oeuvre d'un système d'information et de mise à jour permettant aux agents du Bureau de vérification interne d'être constamment au courant du fonctionnement du processus ainsi que des plans, résultats et évaluations les plus récents; il en est résulté un examen indépendant des budgets et des rapports;

- l'adoption d'un processus de planification pluriannuel des ressources humaines intégré dans le Processus de planification et d'imputabilité, l'accent étant

particulièrement mis sur la communication de données sur les prévisions relatives aux ressources humaines et sur les plans à long terme de formation du personnel;

- la revitalisation du Programme des primes d'encouragement, dont la portée a été accrue au maximum et qu'on a fait connaître le plus possible;

- la poursuite de la mise en oeuvre du Système régional des services du personnel (SRSP), le système étant en place à l'administration centrale, dans la région de la Colombie-Britannique et du Yukon et dans les régions de l'Atlantique.

Les points saillants en ce qui concerne le rendement du Programme en 1984-1985 sont les suivants:

- la tenue à jour et l'amélioration des systèmes de paye de l'Assurance-chômage, afin de permettre un traitement continuel efficace à des niveaux exceptionnels;

- la poursuite de la mise à jour des techniques de traitement de la paye de l'Assurance-chômage, avec l'installation d'un plus grand nombre de dispositifs de reconnaissance optique des caractères et de machines à mettre sous enveloppe programmables, et d'un matériel de traitement amélioré;

- la mise en oeuvre, en vue de l'adoption d'une nouvelle Loi sur l'assurance-chômage (projet de loi C-56), de nouveaux systèmes, procédures et programmes de formation;

- l'amélioration des systèmes de détection des abus commis à l'égard de l'assurance-chômage, grâce à la mise en oeuvre du Système de détection fusionnée des trop-payés et à une comparaison des données du fichier principal des prestataires et de celles provenant des dossiers des bénéficiaires de prestations de formation;

- la définition, l'élaboration et l'approbation d'indicateurs de rendement appropriés, ainsi que de volumes et ratios clés à l'intention de la Division du personnel;

- l'organisation de séances d'information sur le Processus de planification et d'imputabilité et, plus particulièrement, sur les renseignements qui doivent être fournis pour les Lignes directrices du Président sur la planification.

2. Examen du rendement financier

Tableau 2: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Gestion et administration centrales du Ministère	21,835	13,876	7,959	22,391	14,378	8,013	(54)
Gestion et administration de la Commission	239,913	205,182	34,731	229,736	204,434	25,302	9,429
Systèmes et procédures	28,366	21,445	6,921	23,039	16,777	6,262	659
Administration des rentes sur l'État	3,107	-	3,107	3,371	-	3,371	(264)
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3,589	3,589	-	3,308	3,308	-	-
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	652	493	159	625	475	150	9
	297,462	244,585	52,877	282,470	239,372	43,098	9,779
Années-personnes	3,829		3,829	3,742		3,742	87

Les chiffres du tableau 2 ont été rajustés pour refléter le nouveau cadre du plan opérationnel mis en place en 1985-1986 et 1986-1987 (voir page 2-63 et page 3-86).

Explication de la différence: La différence de $ 9,779,000 entre les dépenses réelles nettes de 1984-1985 et le montant des dépenses prévu au Budget des dépenses principal 1984-1985 tient principalement à:

	(en millions de dollars)
• une augmentation du montant à payer à Travaux publics Canada au titre des frais de locaux	3.3
• une augmentation des ressources attribuable à l'achat de matériel informatique de moyenne puissance et à l'amélioration de l'unité centrale de la Commission et du Ministère	6.5

C. Données de base

1. Introduction

La création, en 1985-1986, du Programme des services généraux et spéciaux a permis de regrouper, d'une part, 3 anciens programmes, soit le Programme d'administration centrale du Ministère, le Programme d'administration de la Commission et le Programme des rentes sur l'État et, d'autre part, l'activité Numéros d'assurance sociale, qui a été transférée du Programme d'emploi et d'assurance (crédit 10).

2. Mandat

Le Ministère a été créé en vertu de la Loi régissant l'emploi et l'immigration, qui a été adoptée le 5 août 1977. Cette Loi a également créé la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Le Compte des rentes sur l'État a été constitué le 1er septembre 1908, en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C., c. G6. Des modifications y ont été apportées au moyen de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat, S.C. 1974-75-76, c. 83.

La Loi relative aux rentes sur l'État autorisait légalement la vente de rentes et l'établissement du Compte des rentes sur l'Etat. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat visait à augmenter le taux de rendement des contrats, à accroître d'un certain pourcentage les rentes versées et à mettre fin à la vente des rentes sur l'Etat.

3. Objectif du Programme

L'objectif du Programme des services généraux et spéciaux est de veiller à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes et fournir un appui sur les plans stratégique, opérationnel et administratif afin de permettre à Emploi et Immigration Canada de remplir sa mission et d'autres fonctions qui lui sont attribuées.

Il y a 6 sous-objectifs:

- élaborer, gérer, administrer, coordonner et réviser les politiques, priorités et programmes d'Emploi et Immigration Canada, afin d'assurer une élaboration et une mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada; fournir au public, de façon efficace et efficiente, des renseignements sur ces politiques et programmes;

- fournir des services de soutien efficaces et opportuns en ce qui a trait à la gestion et à l'exécution des programmes de la Commission, ainsi qu'aux opérations connexes, conformément aux politiques, directives, normes et niveaux de services approuvés par la Commission et le Ministère, de même que par les organismes centraux;

- concevoir, élaborer, expliquer, mettre en oeuvre, fournir et tenir à jour des systèmes, procédures, outils et méthodes de gestion efficaces et efficients, afin d'appuyer la réalisation des objectifs des programmes et services de la Commission et du Ministère;

- gérer les contrats de rentes sur l'État, conformément à la Loi relative aux rentes sur l'Etat et à la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat;

- faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux particuliers, grâce à l'attribution de numéros d'assurance sociale aux particuliers admissibles;

- fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Le Programme des services généraux et spéciaux est composé de 6 activités directement liées aux 6 sous-objectifs énoncés ci-dessus. Chacune de ces activités se divise à son tour en sous-activités, comme le montre le tableau 3. Pour de plus amples renseignements, voir l'Analyse par activité présentée à la section II (pages 2-23 à 2-54).

Tableau 3: Structure des activités

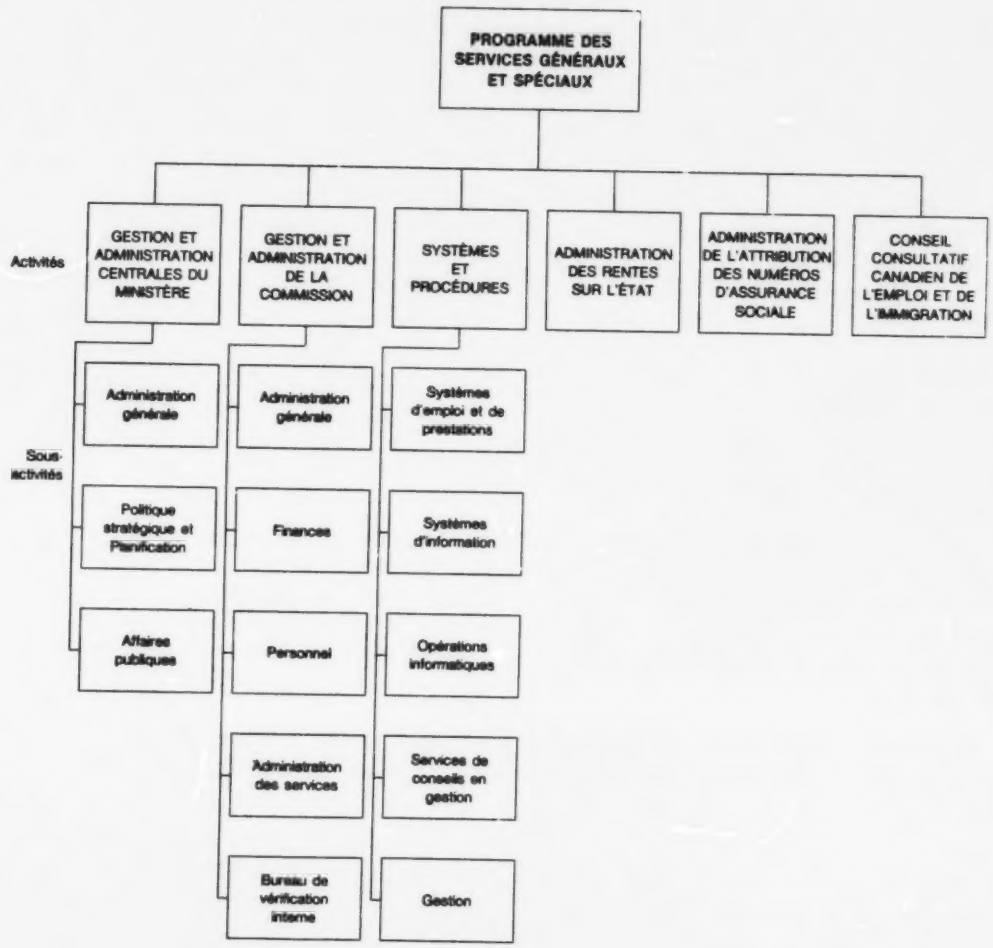

Organisation: Comme il a déjà été mentionné, le Programme des services généraux et spéciaux est composé de 6 activités. Le tableau 4 présente l'organigramme du Programme par activité et indique les ressources nécessaires en 1986-1987.

Gestion et administration centrales du Ministère: Cette activité englobe le cabinet du Ministre, les bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé et le Contentieux, ainsi que Politique stratégique et planification et Affaires publiques (voir page 2-23).

Gestion et administration de la Commission: Cette activité englobe les bureaux des commissaires représentant les employeurs et les travailleurs, ainsi que des directeurs exécutifs et généraux des régions, et le Secrétariat exécutif. Elle comprend en outre les services de soutien offerts à la Commission, soit les Services financiers, les Services administratifs, les Services du personnel et le Bureau de vérification interne (voir page 2-30).

Systèmes et procédures: Cette activité vise à assurer la conception et l'exécution des politiques, plans et programmes ayant trait aux systèmes et installations de traitement électronique des données et de télécommunications de la Commission et du Ministère, ainsi que le fonctionnement des systèmes d'écritures et de mécanographie connexes (voir page 2-37).

Administration des rentes sur l'État: Cette activité vise à assurer la gestion des contrats de rentes sur l'Etat passés avec des particuliers et des groupes en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'Etat. Elle est administrée par le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick (voir page 2-43).

Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale: Cette activité vise à faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux particuliers, grâce à l'attribution de numéros d'assurance sociale (NAS) aux particuliers admissibles. Elle est administrée par le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick (voir page 2-48).

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration: Ce groupe offre des services de soutien au Conseil du même nom (voir page 2-52).

Tableau 4: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1986-1987

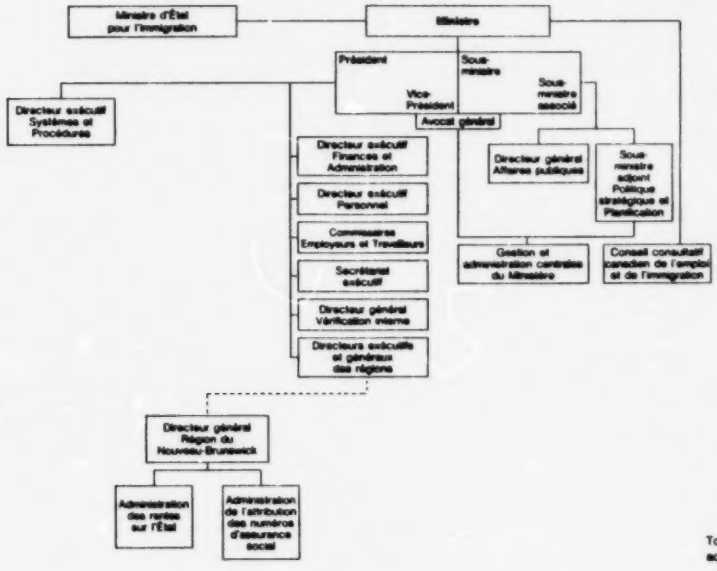

Activités							Total des activités
Gestion et administration centrales du Ministère	(387 A-P)				23,633		23,633
Gestion et administration de la Commission	(2,503 A-P)			241,328			241,328
Systèmes et Procédures	(389 A-P)	24,508					24,508
Administration des rentes sur l'État	(106 A-P)		3,583				3,583
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	(131 A-P)			3,441			3,441
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	(8 A-P)					616	616
TOTAL DES PROGRAMMES		24,508	3,583	3,441	241,328	23,633	616	297,109

D. Perspective de planification et examen du rendement

1. Contexte

Le programme socio-économique du gouvernement et les travaux du Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes (groupe de travail Nielsen) ont suscité un réexamen fondamental des politiques et programmes de la Commission et du Ministère, dans le but de les rendre plus pertinents aux problèmes qu'ils visent à régler, d'améliorer leur rentabilité et d'accroître la qualité des services offerts au public. Les principes de la concertation avec d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé et de la décentralisation du processus décisionnel au profit de ceux qui travaillent directement avec le public sont deux éléments fondamentaux de la philosophie que le gouvernement entend mettre en oeuvre pour améliorer le fonctionnement de l'Etat.

Cette notion de concertation avec le secteur privé et les gouvernements et organismes provinciaux et municipaux s'applique particulièrement bien dans le cas de la Commission et du Ministère, qui ont précisément pour objectif un plus grand partage des responsabilités liées à l'équilibre économique et au bien-être social du Canada. L'importance accrue qui sera accordée à la consultation et à l'obtention d'un accord général, de même qu'à la décentralisation du processus décisionnel, viendront étayer cette concertation.

En ce qui a trait aux relations avec le secteur privé, on s'efforcera de s'éloigner des politiques qui, dans le passé, étaient considérées comme de "l'interventionnisme" sur le marché du travail, tout en tenant compte de la pression que les groupes du secteur bénévole exercent pour inciter le gouvernement à réaliser l'équité et à atteindre d'autres objectifs d'ordre social.

Les relations fédérales-provinciales devraient continuer d'être dominées par le besoin d'harmoniser les politiques et de réduire les cas de double emploi dans le secteur public, en gardant à l'esprit le point de vue qu'ont les provinces qu'il faut tabler sur les points forts des régions pour mieux atteindre les buts économiques nationaux.

L'engagement global pris par le gouvernement en vue d'améliorer l'efficience et l'efficacité des programmes fédéraux, dans le but de réduire le déficit du gouvernement, risque d'avoir d'importantes répercussions sur les fonctions administratives et de soutien de la Commission et du Ministère. L'ingéniosité des gestionnaires sera mise à l'épreuve pour parvenir à réduire les effectifs de la fonction publique de 15,000 années-personnes au cours des six prochaines années, à comprimer les ressources financières et à reformuler les principes fondamentaux des programmes et des mécanismes organisationnels et de prestation des services. Dans un tel contexte évolutif, la question de la gestion des ressources humaines prendra une importance considérable, tant du point de vue de la mobilisation du personnel pour faire face aux changements que de celui de la mise en place des mécanismes de

formation nécessaires pour permettre aux employés de fonctionner de façon efficace et efficiente dans un milieu transformé.

Reconnaissant depuis longtemps qu'ils doivent fournir des cours de formation et de perfectionnement à leur personnel, la Commission et le Ministère se rendent de plus en plus compte de l'importance d'une prise de conscience collective des efforts qui doivent être déployés à cet égard. L'importance accordée à la mise en valeur des ressources humaines s'est traduite de façon concrète et explicite par une priorité générale qui a été fixée pour 1986-1987, laquelle vise l'instauration d'un milieu de travail positif, qui réponde aux besoins de chaque employé. Il est par ailleurs stipulé, dans la philosophie de gestion de la Commission et du Ministère, que ses employés constituent la ressource la plus précieuse et que les gestionnaires sont chargés d'assurer, de concert avec les employés, la bonne exécution de leur mission.

2. Initiatives

Au nombre des initiatives prévues dans le cadre du Programme des services généraux et spéciaux pour 1986-1987 figurent les suivantes:

Gestion et administration centrales du Ministère

Politique stratégique et planification: entreprendre l'étude préliminaire à l'évaluation des 6 programmes mis en oeuvre dans le cadre de la Planification de l'emploi. Il s'agit là de l'un des éléments importants de la composante du programme liée à la collecte des données et au contrôle (voir page 2-28).

Gestion et administration de la Commission

Services financiers: intégrer le cadre du plan opérationnel approuvé pour le Programme d'emploi et d'assurance dans les systèmes et processus internes.

Services du personnel:

- élaborer des plans de ressources humaines exhaustifs pour faire face, de façon coordonnée et cohérente, aux besoins en ressources humaines et aux incidences de la mise en oeuvre du processus de revitalisation du Service national de placement et de la Planification de l'emploi;

- prendre des mesures précises pour améliorer, à la Commission et au Ministère, la gestion et l'administration de la formation du personnel;

- intégrer le Processus d'étude et de planification des carrières dans le Système régional des services du personnel (SRSP) en établissant un répertoire des compétences, organisé par modules, pour les employés prêts à être affectés;

- améliorer la représentation des groupes cibles à la Commission et au Ministère.

Systèmes et procédures

- achever la mise en oeuvre de la phase I du Système national des services d'emploi, qui coûtera 1.9 million de dollars annuellement et permettra une économie de 48 années-personnes dans le cadre de l'activité Service national de placement du Programme d'emploi et d'assurance;

- poursuivre la mise en oeuvre du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (Immigration) et du SRSP (Personnel), qui devraient respectivement coûter 2.8 et 0.9 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1986-1987 (voir page 2-42).

3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

Politique stratégique et planification

- À la suite de consultations avec les partenaires économiques et les provinces, la Planification de l'emploi a été annoncée en juin 1985. Ce programme a entraîné une reformulation complète des programmes fédéraux relatifs au marché du travail, ainsi qu'une modification fondamentale de la manière dont les ressources humaines sont mises en valeur au Canada.

- L'évaluation de différents programmes administrés par Emploi et Immigration Canada sera menée à terme.

Services financiers

- L'intégration du cadre du plan opérationnel concernant le Programme des services généraux et spéciaux et le Programme d'immigration dans les systèmes et processus internes est achevée.

- L'élaboration et l'approbation d'un nouveau cadre du plan opérationnel concernant le Programme d'emploi et d'assurance (rendu nécessaire par l'instauration de la Planification de l'emploi) ont été coordonnées.

Services du personnel

- La Commission et le Ministère continuent de favoriser une meilleure représentation des femmes parmi les cadres intermédiaires et supérieurs. Il faut toutefois porter une attention spéciale à la question de l'amélioration de la

représentation des autochtones et des personnes handicapées. Un plan décennal a été élaboré en vue d'améliorer la représentation des groupes cibles à la Commission et au Ministère. Conformément à ce plan, l'équité en matière d'emploi devrait être réalisée au plus tard en 1995-1996.

- En intégrant les plans relatifs à la formation, à l'action positive, aux langues officielles ainsi qu'à la classification et à la dotation en personnel dans un Plan de gestion des ressources humaines exhaustif, les Services du personnel ont atteint leurs objectifs de mise en oeuvre dans les limites des ressources financières et humaines qui leur étaient affectées. Le Plan de gestion des ressources humaines a été sensiblement modifié pour 1986-1987; les plans qui y étaient déjà intégrés ont été améliorés et on y a ajouté un Plan de perfectionnement et un Plan d'adaptation de l'effectif aux changements technologiques.

Systèmes et procédures

- Les installations informatiques ont été modernisées au coût de 22 millions de dollars.

- Les systèmes internes ont été réorganisés, pour que l'on puisse effectuer efficacement les paiements destinés aux pêcheurs de la côte Est que la glace empêche de pêcher.

4. Efficacité du Programme

Les répercussions globales et l'efficacité du Programme des services généraux et spéciaux se mesurent par le niveau et la qualité des services fournis aux divers programmes opérationnels de la Commission et du Ministère dans le cadre de ses différentes activités administratives et de soutien.

Le Processsus de planification et d'imputabilité de la Commission et du Ministère permet d'évaluer directement les services fournis dans le cadre du Programme des services généraux et spéciaux. Grâce à ce processus, la direction est effectivement tenue de rendre compte. En outre, des examens, études et évaluations sont effectués en permanence, de sorte que l'on est mieux en mesure de fournir des directives aux gestionnaires et aux cadres supérieurs lorsqu'ils doivent prendre des mesures correctives. On a surtout recours aux moyens suivants:

- élaborer, mettre en oeuvre, présenter et évaluer les contrats de gestion;

- procéder à des vérifications et à des examens internes.

Par ailleurs, le Processus de planification et d'imputabilité prévoit l'évaluation générale indirecte du Programme des services généraux et spéciaux de façon périodique au moyen de l'évaluation des autres programmes de la Commission et du Ministère.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et administration centrales du Ministère

Objectif

Élaborer, gérer, administrer, coordonner et réviser les politiques, priorités et programmes d'Emploi et Immigration Canada, afin d'assurer une élaboration et une mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada; fournir au public, de façon efficace et efficiente, des renseignements sur ces politiques et programmes.

État récapitulatif des ressources

Tableau 5: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	5,269	94	5,016	102	5,627	121
Politique stratégique et planification	11,531	173	10,662	182	9,229	155
Affaires publiques	6,833	130	6,849	136	6,979	150
Total	23,633	397	22,527	420	21,835	426
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14,545	-	14,706	-	13,876	-
	9,088	397	7,821	420	7,959	426

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1986-1987 sont supérieurs de 16.2 %, ou de 1.3 million de dollars, par rapport au montant des dépenses prévu pour 1985-1986. Cette augmentation tient principalement à:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources affectées à la Planification de l'emploi (4 années-personnes)	1.2
• une diminution des ressources attribuable à la politique gouvernementale de réduction des effectifs de la fonction publique et de compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement (16 années-personnes)	(0.5)
• une diminution du financement nécessaire par suite de la simplification des activités d'exécution du Programme annoncée dans l'Exposé économique de novembre 1984 (4 années-personnes)	(0.2)
• une diminution des ressources par suite de l'exclusion des sommes affectées au programme d'été pour 1986-1987 (4 années-personnes)	(0.2)
• une augmentation des traitements et des salaires attribuable à l'inflation	0.9

Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	18,324	78	18,159	80	17,335	79
Transports et communications	645	3	584	3	762	3
Services professionnels et spéciaux	3,456	14	2,696	12	2,739	13
Autres	1,032	4	1,012	5	774	4
	23,457	99	22,451	100	21,610	99
Capital	176	1	76	-	225	1
	23,633	100	22,527	100	21,835	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14,545		14,706		13,876	
	9,088		7,821		7,959	

Rendement financier antérieur

Tableau 7: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	5,627	121	5,137	101	490	20
Politique stratégique et planification	9,229	155	10,621	183	(1,392)	(28)
Affaires publiques	6,979	150	6,633	136	346	14
	21,835	426	22,391	420	(556)	6
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	13,876	-	14,378	-	(502)	-
	7,959	426	8,013	420	(54)	6

Description

L'activité Gestion et administration centrales du Ministère englobe le cabinet du Ministre, les bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé et le Contentieux, ainsi que Politique stratégique et planification et Affaires publiques. Elle comporte les 3 sous-activités suivantes:

Administration générale: Cette sous-activité englobe les fonctions du cabinet du Ministre et des bureaux du sous-ministre et du sous-ministre associé, ainsi que le Contentieux.

Politique stratégique et planification: Cette sous-activité vise à fournir les services de recherche et d'analyse des politiques nécessaires pour assurer une élaboration et une mise en oeuvre efficaces des politiques et programmes fédéraux relatifs au marché du travail, au revenu et à l'immigration, conformément aux objectifs économiques et sociaux du Canada.

Affaires publiques: La Direction des affaires publiques fournit à la Commission et au Ministère les services de planification, de recherche, d'évaluation, de coordination et d'exécution nécessaires pour assurer la réalisation de projets en matière d'information, de publicité et de promotion. Les efforts déployés collectivement par cette direction

permettent de mieux renseigner le public sur les services offerts dans les Centres d'emploi du Canada (CEC) et les Centres d'Immigration Canada (CIC) locaux, sur le rôle des programmes et services du Ministère et de la Commission et sur les initiatives prises par le gouvernement fédéral pour aider la population.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux qui suivent indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant.

Tableau 8: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Années-personnes - Gestion et administration centrales du Ministère	397	420	426
Années-personnes totales - Commission et Ministère	24,079	27,194	26,628
Pourcentage du total	1.6	1.5	1.6

Tableau 9: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars) *

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Dépenses - Gestion et administration centrales du Ministère	23,633	22,527	21,835
Dépenses totales - Commission et Ministère	1,179,516	1,200,725	1,178,277
Pourcentage du total	2.0	1.9	1.9

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, des frais d'achat de places de cours des provinces, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Au titre de l'activité Gestion et administration centrales du Ministère, on a prévu les grandes réalisations suivantes pour 1986-1987:

Politique stratégique et planification: mettre en oeuvre et appliquer de façon suivie des mécanismes appropriés de collecte des données et de contrôle à l'appui de la Planification de l'emploi. Pour y arriver, il faudra entreprendre des travaux importants de collecte et d'analyse des informations qui -- portant sur les régions et les zones plus petites, sur les professions et les secteurs d'activité, sur la formation et sur le marché du travail -- seront utilisées à des fins de contrôle, d'étude et d'évaluation.

Affaires publiques:

- encourager les clients à utiliser plus efficacement les services d'emploi offerts dans les CEC et informer le personnel au sujet du processus de revitalisation du Service national de placement, tout en faisant en sorte qu'il s'engage pleinement à l'égard de ce processus et qu'il y participe tout aussi pleinement;

- faire connaître la Planification de l'emploi, encourager la participation à ce programme et en promouvoir les avantages; en outre, montrer que le gouvernement favorise une participation équitable des groupes cibles à chaque programme de la stratégie;

- diffuser opportunément des renseignements sur les politiques, programmes et procédures, afin d'améliorer le rendement du personnel dans la prestation des services au public, et faire état des cas de rendement exceptionnel;

- fournir opportunément des renseignements exacts sur le Régime d'assurance-chômage aux prestataires, aux employeurs et aux autres groupes intéressés, et leur indiquer les modifications qui y ont été apportées;

- fournir toute une gamme de renseignements sur les questions concernant l'immigration aux bureaux à l'étranger et au public canadien.

B. Gestion et administration de la Commission

Objectif

Fournir des services de soutien efficaces et opportuns en ce qui a trait à la gestion et à l'exécution des programmes de la Commission, ainsi qu'aux opérations connexes, conformément aux politiques, directives, normes et niveaux de services approuvés par la Commission et le Ministère, de même que par les organismes centraux.

État récapitulatif des ressources

Tableau 10: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	13,710	236	14,481	286	14,596	319
Services financiers	67,678	1,030	62,052	1,086	59,706	1,085
Services du personnel	24,825	581	24,447	616	27,015	646
Services administratifs	129,806	580	128,447	613	133,032	597
Bureau de vérification interne	5,309	76	5,321	84	5,564	85
	241,328	2,503	234,748	2,685	239,913	2,732
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	206,737	-	205,517	-	205,182	-
	34,591	2,503	29,231	2,685	34,731	2,732

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1986-1987 sont supérieurs de 18 %, ou de 5.3 millions de dollars, par rapport au montant de dépenses prévu pour 1985-1986. Cette augmentation tient principalement à:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des traitements et des salaires attribuable à l'inflation	6.3

	(en millions de dollars)
• une augmentation du coût des services communs à payer à Travaux publics Canada ($ 1,534,000), à Approvisionnements et Services Canada ($ 1,297,000) et au Conseil du Trésor ($ 3,251,000)	6.1
• une augmentation des sommes récupérées du Compte d'assurance-chômage	(1.2)
• une diminution du financement nécessaire par suite de la simplification des activités d'exécution du Programme annoncée dans l'Exposé économique de novembre 1984 (86 années-personnes)	(2.8)
• une diminution des ressources par suite de l'exclusion des sommes affectées au programme d'été pour 1986-1987 (39 années-personnes)	(1.0)
• une diminution des ressources attribuable à la politique gouvernementale de réduction des effectifs de la fonction publique et de compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement (57 années-personnes)	(1.7)
• une diminution des ressources affectées aux Services aux locataires	(0.4)

Tableau 11: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	106,185	44	101,893	43	105,349	44
Transports et communications	15,475	6	15,580	7	17,295	7
Services professionnels et spéciaux	17,297	7	16,091	7	17,474	7
Location d'immeuble	87,340	36	85,806	36	83,138	35
Achat de services de réparation et d'entretien	6,935	3	7,400	3	6,442	3
Autres	6,633	3	6,496	3	6,970	3
	239,865	99	233,266	99	236,668	99
Capital	1,463	1	1,482	1	3,245	1
	241,328	100	234,748	100	239,913	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	206,737		205,517		205,182	
	34,591		29,231		34,731	

Rendement financier antérieur

Tableau 12: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration générale	14,596	319	7,916	194	6,680	125
Services financiers	59,706	1,085	68,074	1,104	(8,368)	(19)
Services du personnel	27,015	646	24,150	623	2,865	23
Services administratifs	133,032	597	124,782	644	8,250	(47)
Bureau de vérification interne	5,564	85	4,814	88	750	(3)
	239,913	2,732	229,736	2,653	10,177	79
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	205,182	-	204,434	-	748	-
	34,731	2,732	25,302	2,653	9,429	79

Description

L'activité Gestion et administration de la Commission vise à fournir toute une gamme de services administratifs, opérationnels et de gestion dans le cadre de l'objectif global du Programme des services généraux et spéciaux. Les résultats ainsi obtenus permettent aux Services généraux et spéciaux d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes. Elle comporte les 5 sous-activités suivantes:

Administration générale: Cette sous-activité vise essentiellement à fournir les services permettant de faciliter et de soutenir le travail collectif de la haute direction de la Commission et du Ministère. Elle englobe les bureaux des commissaires représentant les employeurs et les travailleurs, ainsi que des directeurs exécutifs et généraux des régions, et le Secrétariat exécutif.

Services financiers: Dans le cadre de cette sous-activité, on analyse les documents ministériels de planification des opérations, afin de s'assurer que les besoins en ressources ont été clairement définis et que leurs coûts sont nettement établis et justifiés, et de

permettre ainsi à la direction de prendre des décisions efficaces relativement aux besoins financiers futurs. Les fonds dépensés et les résultats des opérations de la Commission et du Ministère sont analysés et communiqués à tous les échelons de la direction, et des services généraux de comptabilité financière sont offerts tant à l'administration centrale que dans les bureaux régionaux. En outre, les politiques, systèmes et procédures en matière financière font constamment l'objet de contrôles et d'évaluations qui permettent de juger de leur pertinence et de leur efficacité, tandis que, pour combler les lacunes, de nouveaux systèmes et procédures sont élaborés ou des systèmes déjà en place sont modifiés.

Services administratifs: Cette sous-activité comprend la prestation de services aux employés et à tous les échelons de la direction de la Commission et du Ministère dans les domaines de la gestion du matériel, des installations, des directives et de l'information consignée, ainsi que dans ceux des télécommunications et du traitement des textes.

Services du personnel: Dans le cadre de cette sous-activité, on établit des politiques, pratiques et procédures pertinentes en matière de personnel, notamment dans les domaines de la planification des ressources humaines, des relations de travail, de la dotation en personnel, de la classification, de la formation, du perfectionnement et du counselling du personnel, ainsi que dans ceux des langues officielles, de la rémunération et des avantages, de la gestion des données, de l'action positive, de la conception et de l'implantation des structures organisationnelles et des services à la haute direction.

Bureau de vérification interne: Le bureau est chargé de la planification, de l'élaboration, de la direction et de la gestion des missions de vérification, lesquelles visent à relever les problèmes et à formuler des recommandations appropriées pour les résoudre.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux qui suivent indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion et administration de la Commission et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant.

Tableau 13: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion et administration de la Commission et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Années-personnes - Gestion et administration de la Commission	2,503	2,685	2,732
Années-personnes totales - Commission et Ministère	24,079	27,194	26,628
Pourcentage du total	10.4	9.9	10.3

Tableau 14: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion et administration de la Commission et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars) *

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Dépenses - Gestion et administration de la Commission	241,328	234,748	239,913
Dépenses totales - Commission et Ministère	1,179,516	1,200,725	1,178,277
Pourcentage du total	20.5	19.6	20.4

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, des frais d'achat de places de cours des provinces, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Au titre de l'activité Gestion et administration de la Commission, on a prévu les grandes réalisations suivantes pour 1986-1987:

Services financiers

- surveiller l'application, aux niveaux national et régional, des plans de compression des dépenses, afin que les buts fixés pour la Commission et le Ministère soient atteints;

- poursuivre la mise en oeuvre du cadre du plan opérationnel approuvé par le Conseil du Trésor, conformément au plan de travail approuvé.

Services administratifs

- participer, avec Travaux Publics Canada, à la mise en oeuvre graduelle des systèmes visant l'instauration du régime d'autofinancement, tels que le système intégré de gestion des locaux et le système d'imputation de frais de services, afin de veiller à ce que les besoins de la Commission et du Ministère soient satisfaits; cette activité comprend l'établissement de procédures internes pour la mise en oeuvre de ces systèmes;

- dresser un plan stratégique des locaux pour les bureaux de l'avenir des CEC et des CIC; évaluer l'état des locaux actuels et déterminer les améliorations à apporter, en estimer le coût, élaborer un plan de mise en oeuvre et le faire approuver par tous les niveaux de la haute direction.

Services du personnel

- poursuivre la mise en oeuvre des 3 phases du Système régional des services du personnel (SRSP), amorcée en 1984-1985; ce système a été conçu tout particulièrement pour simplifier les opérations courantes, réduire le volume du travail de bureau, améliorer considérablement la qualité de l'information sur le personnel à la fois pour la gestion interne du personnel et pour les organismes centraux;

- améliorer encore davantage le processus de planification pluriannuel des ressources humaines, c'est-à-dire:

  - veiller à ce que les chefs des divers secteurs fonctionnels aient un plus grand apport au moment d'élaborer les grands buts et objectifs opérationnels nationaux, qui auront une incidence marquée sur les ressources humaines;

  - fournir des directives plus exhaustives à tous les niveaux de direction au sujet des grandes priorités et stratégies nationales en matière de ressources humaines, ainsi que des calendriers et des coûts s'y rattachant.

C. Systèmes et procédures

Objectif

Concevoir, élaborer, expliquer, mettre en oeuvre, fournir et tenir à jour des systèmes, procédures, outils et méthodes de gestion efficaces et efficients, afin d'appuyer la réalisation des objectifs des programmes et services de la Commission et du Ministère.

État récapitulatif des ressources

Tableau 15: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes d'emploi et des prestations	5,588	106	5,115	111	5,342	115
Systèmes d'information	6,352	101	8,338	109	5,819	112
Services informatiques	10,080	133	8,132	140	14,662	145
Services consultatifs de gestion	1,525	32	1,536	34	1,623	36
Gestion	963	17	882	19	920	20
Total	24,508	389	24,003	413	28,366	428
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	17,842	-	18,974	-	21,445	-
	6,666	389	5,029	413	6,921	428

Explication de la différence: Les besoins financiers nets pour 1986-1987 sont supérieurs de 33 %, ou de 1.6 million de dollars, par rapport au montant de dépenses prévu pour 1985-1986. Cette augmentation tient principalement à:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des traitements et salaires attribuable à l'inflation	1.3

	(en millions de dollars)
• une diminution des sommes récupérées du Compte d'assurance-chômage	1.1
• une diminution des ressources attribuable à la politique gouvernementale de réduction des effectifs de la fonction publique et de compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement (15 années-personnes)	(0.5)
• une diminution du financement nécessaire par suite de la simplification des activités d'exécution du Programme annoncée dans l'Exposé économique de novembre 1984 (9 années-personnes)	(0.4)

Tableau 16: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	17,296	73	17,411	73	16,669	59
Services professionnels et spéciaux	1,342	6	1,332	5	1,071	4
Location de matériel de bureau	1,885	8	1,885	8	1,438	5
Autres	3,002	12	3,022	13	2,311	8
	24,155	99	23,650	99	21,489	76
Capital	353	1	353	1	6,877	24
	24,508	100	24,003	100	28,366	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	17,842		18,974		21,445	
	6,666		5,029		6,921	

Rendement financier antérieur

Tableau 17: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Systèmes d'emploi et des prestations	5,342	115	4,747	107	595	8
Systèmes d'information	5,819	114	5,117	109	702	5
Services informatiques	14,662	145	10,997	148	3,665	(3)
Services consultatifs de gestion	1,623	36	1,382	35	241	1
Gestion	920	18	796	20	124	(2)
	28,366	428	23,039	419	5,327	9
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	21,445	-	16,777	-	4,668	-
	6,921	428	6,262	419	659	9

Description

Cette activité est entreprise par Systèmes et procédures, qui assume notamment les responsabilités suivantes:

- formuler des politiques sur l'acquisition et l'utilisation du matériel, des installations et des services de traitement électronique des données et de télécommunications, et fournir aux régions des conseils, une orientation et une direction en ces matières;
- planifier, acquérir et contrôler le matériel, les installations et les services de traitement électronique des données et de télécommunications;
- élaborer, mettre en oeuvre, entretenir et améliorer de façon permanente les systèmes de traitement électronique des données et de télécommunications, ainsi que les procédures connexes;

- élaborer et tenir à jour des procédures opérationnelles pour l'exécution du Programme d'assurance; élaborer et tenir à jour le matériel d'instruction nécessaire au personnel participant à l'exécution du Programme d'assurance;

- fournir aux régions des conseils, une orientation et une direction en ce qui concerne les procédures se rapportant au traitement des demandes de prestations d'assurance;

- exploiter le centre d'informatique de l'administration centrale à l'appui de l'élaboration des systèmes et des systèmes opérationnels centralisés;

- fournir des services de gestion, d'analyse de la gestion et de conception des formulaires.

Puisque la prestation des services au public au titre du Programme d'emploi et d'assurance est fortement automatisée, l'intégration est très poussée dans ce domaine. Aussi, en plus d'avoir la responsabilité directe des activités de télécommunications et de traitement électronique des données de l'administration centrale et des systèmes d'écritures connexes, Systèmes et procédures s'occupe de conseiller les éléments régionaux du Programme d'emploi et d'assurance et de leur fournir un soutien technologique et fonctionnel. On vise ainsi à assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources d'informatique et de programmes pour la prestation automatisée des services au public.

L'activité Systèmes et procédures comporte les 5 sous-activités suivantes:

Systèmes d'emploi et des prestations: Cette sous-activité comprend l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux systèmes de paiement des prestations et de contrôle, aux systèmes concernant le marché du travail, aux systèmes d'assurance-salaire, aux systèmes d'emploi et à la liaison avec les régions. Le directeur général des Systèmes d'emploi et des prestations et son personnel relèvent également de cette sous-activité.

Systèmes d'information: Cette sous-activité comprend l'élaboration de politiques et de programmes relatifs aux systèmes de rentes, aux systèmes des numéros d'assurance sociale, aux systèmes de l'Immigration, aux systèmes de Politique stratégique et planification, aux systèmes financiers, aux systèmes administratifs, aux systèmes du personnel, aux systèmes évolués, aux logiciels, aux normes de programmation, à la sélection du matériel, à la liaison avec les régions en matière de systèmes d'information, aux systèmes d'information de gestion et à la coordination. Le directeur général des Systèmes d'information et son personnel relèvent également de cette sous-activité.

Services informatiques: Cette sous-activité comprend les services informatiques de l'administration centrale, la prestation de services de soutien en matière de matériel, de logiciel d'exploitation et de télécommunications, l'élaboration de normes de traitement électronique des données et de sécurité en cette matière, ainsi que la surveillance des centres régionaux d'informatique. Le directeur des Services informatiques et son personnel relèvent également de cette sous-activité.

Services consultatifs de gestion: Cette sous-activité comprend la gestion des projets, l'analyse et l'établissement de l'organigramme, l'étude du travail, la planification et l'analyse du réseau, la détermination, l'analyse et la conception des systèmes, les études de faisabilité et la conception des formulaires. Le directeur des Services consultatifs de gestion et son personnel relèvent de cette sous-activité.

Gestion: Cette sous-activité comprend l'élaboration de politiques et de programmes afin d'offrir un réseau efficace de systèmes informatiques à la Commission. Le directeur exécutif de Systèmes et procédures et son personnel relèvent de cette sous-activité.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux qui suivent indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et l'ensemble des années-personnes et des dépenses de la Commission et du Ministère. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant.

Tableau 18: **Rapport entre les années-personnes de l'activité Systèmes et procédures et les années-personnes totales de la Commission et du Ministère**

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Années-personnes - Systèmes et procédures	389	413	428
Années-personnes totales - Commission et Ministère	24,079	27,194	26,628
Pourcentage du total	1.6	1.5	1.6

Tableau 19: Rapport entre les dépenses de l'activité Systèmes et procédures et les dépenses totales de la Commission et du Ministère (en milliers de dollars) *

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Dépenses - Systèmes et procédures	24,508	24,003	28,366
Dépenses totales - Commission et Ministère	1,179,516	1,200,725	1,178,277
Pourcentage du total	2.1	2.0	2.4

* À l'exclusion des paiements de transfert, de la contribution de l'Etat au Compte d'assurance-chômage, des frais d'achat de places de cours des provinces, du programme Extension et du programme Services diagnostiques.

Au titre de l'activité Systèmes et procédures, on a prévu les grandes réalisations suivantes pour 1986-1987:

- élaborer un mécanisme de soutien automatisé de la Planification de l'emploi;
- poursuivre l'expansion du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL, phase III) aux fins du Programme d'immigration;
- poursuivre la mise en oeuvre du Système régional des services du personnel (SRSP), de concert avec les Services du personnel;
- poursuivre l'élaboration du Système national des services d'emploi, lequel permettra de regrouper, d'intégrer et de relier en direct les systèmes axés sur l'emploi, conformément aux plans de la revitalisation du Service national de placement;
- poursuivre l'élaboration de systèmes de bureautique pour permettre un meilleur accès aux données du Ministère et une meilleure circulation de l'information.

D. Administration des rentes sur l'État

Objectif

Gérer les contrats de rentes sur l'État, conformément à la Loi relative aux rentes sur l'État.

Au nombre des objectifs intermédiaires fixés pour 1986-1987 dans le cadre de cette activité figurent:

- le traitement d'environ 1,535,000 versements de rentes;
- le traitement de 48,000 demandes de renseignements, de 7,500 contrats de rentes échus et de 7,300 règlements de succession.

État récapitulatif des ressources

Tableau 20: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration des rentes sur l'État	3,583	106	3,418	108	3,107	99
	3,583	106	3,418	108	3,107	99
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-	-	-	-	-	-
	3,583	106	3,418	108	3,107	99

Tableau 21: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3,231	90	3,064	90	2,816	91
Autres coûts de fonctionnement et d'entretien et capital	352	10	354	10	291	9
	3,583	100	3,418	100	3,107	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-		-		-	
	3,583		3,418		3,107	

Rendement financier antérieur

Tableau 22: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration des rentes sur l'Etat	3,107	99	3,371	109	(264)	(10)
	3,107	99	3,371	109	(264)	(10)
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-	-	-	-	-	-
	3,107	99	3,371	109	(264)	(10)

Description

L'activité Administration des rentes sur l'État vise à assurer la gestion des contrats de rentes sur l'Etat passés avec des particuliers et des groupes en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, adoptée en 1975, a mis fin officiellement à la vente de ces rentes. Cette activité constitue un élément distinct du Programme des services généraux et spéciaux et correspond précisément à un sous-objectif de ce Programme (voir les états financiers vérifiés du Compte des rentes sur l'Etat, à la page 2-58).

La Direction des rentes est une division des Services nationaux, et elle est située à Bathurst (Nouveau-Brunswick). Les Services nationaux relèvent du bureau régional du Nouveau-Brunswick, situé à Fredericton.

Le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick est le gestionnaire responsable de l'activité Administration des rentes sur l'Etat, tandis qu'il incombe au directeur exécutif, Assurance, de régler les grandes questions d'orientation qui y sont liées.

Depuis 1908, plus de 553,000 contrats individuels ou certificats collectifs ont été émis. Près de 81,050 d'entre eux sont toujours en jouissance différée, tandis que 148,300 autres viennent actuellement à échéance. Environ 124,200 rentiers reçoivent des versements, ce qui représente près de 1.5 million de chèques par année, et la prestation de services analogues au titre de ce programme se poursuivra pendant encore au moins quarante ans. Le tableau 23 donne un aperçu des dates auxquelles les versements commenceront dans le cas des rentes qui ne sont pas encore venues à échéance.

Tableau 23: Calendrier des dates d'échéance des contrats et des certificats de rentes sur l'État en date du 31 mars 1985

Du 1er avril au 31 mars	Contrats individuels en jouissance différée	Certificats collectifs en jouissance différée	Total
Avant le 1er avril 1985	350	489	839
1985-1990	9,089	18,493	27,582
1990-1995	5,982	19,545	25,527
1995-2000	3,277	12,758	16,035
2000-2005	1,820	5,801	7,621
2005-2010	1,014	1,183	2,197
2010-2015	557	238	795
2015-2020	284	49	333
Après le 31 mars 2020	112	8	120
Total	22,485	58,564	81,049

Données sur le rendement et justification des ressources

Les principaux indicateurs de rendement de l'activité Administration des rentes sur l'Etat sont le nombre de contrats gérés, le nombre de versements de rentes traités, le nombre de demandes de renseignements traitées, le nombre de contrats de rentes échus traités et le nombre de règlements de succession traités. Le volume de travail et le coût unitaire moyen sont présentés dans le tableau 24.

Tableau 24: Volume de travail et coût unitaire moyen

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Nombre de contrats gérés	204,000	17.56	216,000	15.82	229,000	13.57
Nombre de versements de rentes traités	1,535,000	2.33	1,526,000	2.24	1,515,234	2.05
Nombre de demandes de renseignements traitées	48,000	16.42	50,000	15.16	58,155	11.77
Nombre de contrats de rentes échus traités	7,500	57.33	8,000	51.50	7,538	49.49
Nombre de règlements de succession traités	7,300	44.11	7,400	42.97	7,401	37.83

E. Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale

Objectif

Faciliter l'exécution de programmes gouvernementaux particuliers, grâce à l'attribution de numéros d'assurance sociale (NAS) aux particuliers admissibles. Plus particulièrement:

- le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées par année-personne restera plutôt constant, soit à 6,336 environ;
- le coût par carte d'assurance sociale délivrée restera à $ 4.15 environ.

État récapitulatif des ressources

Tableau 25: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu * 1985-1986		Réel * 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3,441	131	3,294	134	3,589	136
	3,441	131	3,294	134	3,589	136
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	3,441	-	3,294	-	3,589	-
	-	131	-	134	-	136

* À l'exclusion des ressources affectées au programme Preuve de l'identité, qui sont transférées au Programme d'emploi et d'assurance en 1986-1987 (voir page 2-63).

Tableau 26: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3,126	91	2,975	90	3,230	90
Autres coûts de fonctionnement et d'entretien et capital	315	9	319	10	359	10
	3,441	100	3,294	100	3,589	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	3,441		3,294		3,589	
	-		-		-	

Rendement financier antérieur

Tableau 27: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985 *					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3,589	136	3,308	133	281	3
	3,589	136	3,308	133	281	3
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	3,589	-	3,308	-	281	-
	-	136	-	133	-	3

* Cette activité faisait, en 1984-1985, partie du Programme d'emploi et d'assurance et ne comprend pas les ressources affectées au programme Preuve de l'identité, qui sont transférées au Programme d'emploi et d'assurance en 1986-1987 (voir page 2-64).

Description

L'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale consiste à attribuer et à contrôler les numéros d'assurance sociale (NAS) au moyen du traitement, de la vérification et de l'authentification des demandes de NAS et des preuves d'identité. Cette activité constitue un élément distinct du Programme des services généraux et spéciaux et correspond à un sous-objectif qui lui est propre.

Le directeur général de la région du Nouveau-Brunswick est responsable des aspects opérationnels du Programme, tandis qu'il incombe au directeur exécutif, Assurance, d'élaborer les politiques qui y sont liées.

Données sur le rendement et justification des ressources

Le principal indicateur de rendement de l'activité Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale est le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées, qui comporte à la fois des éléments variables et non variables.

Les ressources nécessaires pour les activités variables sont affectées en fonction du nombre de demandes de numéros d'assurance sociale reçues à Bathurst. Le volume de travail et le coût unitaire moyen sont présentés au tableau 28.

Tableau 28: Volume de travail et coût unitaire moyen

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Nombre de cartes d'assurance sociale délivrées	830,000	4.15	835,000	3.94	883,888	4.06
Nombre de demandes de numéros d'assurance sociale reçues	896,000	3.51	902,000	3.34	952,044	3.45

Au cours des dernières années, le nombre de cartes d'assurance sociale délivrées a eu tendance à diminuer: de 1 million, vers la fin des années 70, ce nombre est tombé à 883,000 en 1984-1985. On s'attend à des réductions supplémentaires étant donné que le gouvernement a décidé d'exiger des frais de $ 10.00 pour le remplacement des cartes d'assurance sociale à compter du 1er juillet 1985; ces frais englobent tous les coûts directs et indirects. Certaines indications permettent de croire que le nombre de cartes délivrées devrait se stabiliser entre 820,000 et 840,000.

F. Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration

Objectif

Fournir des services de soutien au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration.

État récapitulatif des ressources

Tableau 29: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	616	8	593	8	652	8
	616	8	593	8	652	8
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	448	-	468	-	493	-
	168	8	125	8	159	8

Tableau 30: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	317	51	294	50	361	55
Autres coûts de fonctionnement et d'entretien et capital	299	49	299	50	291	45
	616	100	593	100	652	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	448		468		493	
	168		125		159	

Rendement financier antérieur

Tableau 31: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dolars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	652	8	625	8	27	-
Total	652	8	625	8	27	-
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	493	-	475	-	18	-
	159	8	150	8	9	-

Description

Cette activité englobe le coût des services de soutien offerts au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, la rémunération de ses membres ainsi que le paiement de leurs dépenses. Le Conseil est formé d'un président et de 15 à 21 membres, qui sont nommés par le gouverneur en conseil.

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité vise à fournir au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration des services de soutien, notamment en matière de secrétariat, d'analyse des politiques et travaux de recherche, de consultation et de rédaction de rapports. Le Conseil renseigne le Ministre sur toutes les questions qui relèvent du mandat du Ministère et de la Commission. Il reçoit des directives du Ministre une ou deux fois par année. Un plan de travail est établi chaque année civile. Le Conseil rend compte au Ministre de ses activités, et ce dernier dépose devant le Parlement le rapport du Conseil, de même que ses recommandations.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 32: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Personnel			
Traitements et salaires	115,988	114,154	112,336
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16,233	15,978	16,437
Autres frais touchant le personnel	16,888	13,664	16,987
	149,109	143,796	145,760
Biens et services			
Voyages et réinstallations	6,269	6,258	5,564
Autres frais de transports et de communications	10,798	10,864	13,085
Information	3,202	3,034	2,818
Services professionnels et spéciaux	22,447	20,471	21,523
Location	91,950	90,422	86,212
Achat de services de réparation et d'entretien	8,386	8,854	7,530
Services publics, fournitures et approvisionnements	2,736	2,752	4,536
Tous autres frais	121	122	17
	145,909	142,777	141,285
Total des frais de fonctionnement	295,018	286,573	287,045
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	2,091	2,010	10,417
	297,109	288,583	297,462
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	243,013	242,959	244,585
Dépenses totales	54,096	45,624	52,877

2. Dépenses en personnel

Tableau 33: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement moyen 1986-1987
	1986-1987	1985-1986	1984-1985		
Gestion	77	76	76	50,350-96,300	66,137
Catégorie scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie et statistique	87	112	115	14,570-65,080	40,109
Bibliothéconomie	6	6	8	19,782-50,712	33,923
Autres	1	1	5		
Administration et service extérieur					
Services administratifs	469	371	384	13,912-57,987	36,802
Gestion des systèmes d'ordinateurs	194	175	157	19,423-63,583	40,272
Gestion des finances	251	241	232	13,853-57,980	39,440
Services d'information	81	82	81	13,579-57,980	41,303
Organisation et méthodes	137	131	137	13,926-57,980	39,708
Gestion du personnel	223	210	221	13,330-59,510	39,744
Administration des programmes	226	158	195	13,912-57,987	38,385
Achat et approvisionnement	19	9	9	12,766-57,980	35,764
Autres	2	1	1		55,316
Technique					
Dessin et illustrations	4	3	3	15,557-40,310	28,729
Techniciens divers	10	12	12	12,635-55,682	35,242
Soutien des sciences sociales	23	25	25	12,635-57,764	33,574
Soutien administratif					
Communications	20	23	23	15,634-31,824	23,025
Traitement mécanique des données	87	109	109	13,352-37,130	24,023
Commis aux écritures et aux règlements	1,358	1,591	1,642	12,932-31,743	22,463
Mécanographie	9	15	15	12,665-25,271	17,197
Secrétariat, sténographie et dactylographie	219	278	255	12,636-31,946	21,817
Exploitation					
Manoeuvres et hommes de métiers	6	7	7	14,776-40,676	22,671
Services divers	15	16	16	13,253-39,988	21,776
Titulaires de postes d'exception du cabinet du Ministre	10	14	14		40,000

Nota: Les colonnes des années-personnes autorisées présentent la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1985. Dans la colonne de la provision pour le traitement moyen 1986-1987 figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

B. Analyse des coûts

Le tableau 34 montre le coût total du Programme. Les recettes à valoir sur le crédit comprennent les coûts du Programme recouvrés du Compte d'assurance-chômage, conformément à la Loi sur l'assurance-chômage. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par Travaux publics Canada ($ 3,810,000), ceux de l'assurance chirurgicale-médicale ($ 705,000) et ceux des divers autres services fournis gratuitement par les autres ministères ($ 443,000).

En outre, la décision du gouvernement d'exiger des frais de $ 10.00 pour le remplacement des cartes d'assurance sociale devrait produire des recettes de l'ordre de 1.2 million de dollars.

Tableau 34: Coût net du Programme (en milliers de dollars)

	Dépenses 1986-1987	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Budget des dépenses 1986-1987	Plus: Autres coûts	Moins: Recettes	Coût net 1986-1987	Coût net 1985-1986
Programme des services généraux et spéciaux	297,109	243,013	54,096	4,958	1,200	57,854	46,369

C. Compte des rentes sur l'État

1. États financiers

Tableau 35: Compte des rentes sur l'État - Bilan au 31 mars 1985 (en milliers de dollars) *

Actif	1984-1985	1983-1984
Dépôt chez le receveur général du Canada	1,020,498	1,046,824
Intérêts courus à recevoir du Gouvernement du Canada	74,988	76,777
Comptes débiteurs	176	184
	1,095,662	1,123,785

Passif	1984-1985	1983-1984
Comptes créditeurs	18	17
Surplus actuariel à verser au Gouvernement du Canada	6,015	1,139
Réserves actuarielles	1,089,629	1,122,629
	1,095,662	1,123,785

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-61.

Tableau 36: Compte des rentes sur l'État - État des réserves actuarielles pour l'exercice financier clos le 31 mars 1985 (en milliers de dollars) *

	1984-1985	1983-1984
Solde au début de l'exercice	1,122,629	1,148,238
Excédent des déboursés et autres frais sur les recettes pour l'exercice	26,985	24,470
Surplus actuariel - Excédent du montant comptabilisé des réserves actuarielles sur le montant calculé des réserves actuarielles à la fin de l'exercice	6,015	1,139
Solde à la fin de l'exercice	1,089,629	1,122,629
Composé des éléments suivants:		
Primes accumulées et intérêts courus sur les contrats de rentes non échus	384,941	429,180
Valeur actuelle des contrats de rentes échus	704,688	693,449
Total des réserves actuarielles	1,089,629	1,122,629

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-61.

Tableau 37: Compte des rentes sur l'État - État des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 1985 (en milliers de dollars) *

	1984-1985	1983-1984
Recettes		
Intérêts à recevoir du Gouvernement du Canada	74,988	76,777
Primes	770	1,017
Autres	81	61
	75,839	77,855
Déboursés et autres frais		
Rentes versées	99,205	98,274
Remboursements de primes	3,404	3,664
Rentes non réclamées	215	387
	102,824	102,325
Excédent des déboursés et autres frais sur les recettes pour l'exercice	26,985	24,470

* Voir les notes afférentes aux états financiers à la page 2-61.

2. Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 1985

Autorisation et but: Le Compte des rentes sur l'État a été constitué en 1908 en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État, S.R.C., c. G-6, et modifié par la suite au moyen de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État, S.C. 1974-75-76, c. 83.

Le but de la Loi était d'encourager les particuliers et les groupes de Canadiens à préparer leur retraite en achetant des rentes sur l'État. La Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État visait à augmenter le taux de rendement des contrats de rentes sur l'État, à les rendre plus souples et à mettre fin à la vente des rentes sur l'État.

Le compte est administré par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, par l'intermédiaire du Trésor.

Principales conventions comptables:

Méthode comptable: Les comptes du Compte des rentes sur l'État sont tenus selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Réserves actuarielles: Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'augmentation des rentes sur l'État et à son Règlement d'application, les réserves actuarielles représentent: (i) les primes accumulées et l'intérêt couru sur les contrats de rentes non échus; (ii) la valeur actuelle des contrats de rentes échus selon le ou les taux d'intérêt et les tables de mortalité qui sont prescrits.

Surplus actuariel à verser au Gouvernement du Canada: Lorsque, à la fin d'un exercice, le montant comptabilisé des réserves actuarielles est supérieur ou inférieur au montant calculé de ces mêmes réserves, la différence représente le surplus ou le déficit actuariel, lequel est crédité ou imputé au Compte des rentes sur l'État, à l'intérieur du Trésor.

Intérêts à recevoir du Gouvernement du Canada: Les intérêts à recevoir du Gouvernement du Canada sont calculés annuellement sur les réserves actuarielles à un taux de 7 %, comme l'exige la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'État.

Rentes non réclamées: Les sommes que représentent les rentes non réclamées sont virées au Trésor. Ces rentes sont en fait celles qui n'ont pu être versées parce que les rentiers n'ont pas été retracés.

Surplus actuariel: Au 31 mars 1985, une méthode améliorée, avec effet rétroactif, a été adoptée pour évaluer les contrats et certificats de rentes en jouissance différée pour les rentes reportées a été adoptée, ce qui a entraîné une réduction de $ 13,373,000 du montant des réserves actuarielles, ainsi qu'un surplus actuariel supplémentaire équivalent.

Les hypothèses relatives à la distribution des rentes sur l'État échues selon la fréquence et le début des versements ont également été révisées. La modification qui s'ensuivit, qui se fondait sur une date du début des versements antérieure à celle qui était prévue auparavant, a engendré un accroissement des réserves actuarielles de $ 7,358,000, ainsi qu'une réduction du surplus actuariel de l'exercice équivalente.

Sans ces deux changements, le surplus actuariel se serait chiffré à $ 829,000, comparativement à la somme réelle de $ 6,015,000.

Réserves actuarielles: La méthode qui a servi au calcul des réserves actuarielles de $ 1,089,629,000 ($ 1,122,629,000 en 1984) était conforme au paragraphe 15(1) de la Loi sur l'augmentation du rendement des rentes sur l'Etat, S.C. 1974-75-76, c. 83 et au Règlement y afférent.

Le Règlement prévoit que les tables de mortalité à utiliser lors de la préparation des tables servant à établir la valeur des rentes seront les tables de rentes pour 1949, sans projection pour les hommes et les femmes mais rajustées suivant l'échelle de projection C.

Une analyse de l'évolution de la mortalité au cours des dernières années démontre que l'espérance de vie a augmenté à un taux plus rapide que celui prévu à l'échelle de projection C. Si cette tendance conserve le même rythme à l'avenir, il se peut que les tables de mortalité rajustées suivant l'échelle de projection C doivent être modifiées et qu'il en découle un passif qui influerait sur les réserves actuarielles futures. On ne dispose pas actuellement de renseignements suffisants pour calculer le montant de ce passif, mais la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada procède actuellement à une analyse de la mortalité en vue de l'établir.

Services fournis gratuitement: Les services administratifs que nécessite le Compte des rentes sur l'Etat sont fournis gratuitement par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

À la fin de l'exercice clos le 31 mars 1985, le coût de ces services atteignait $ 3,654,000, comparativement à $ 3,532,000 en 1984. Ce montant comprend également les services offerts gratuitement à la Commission par d'autres ministères.

D. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités

Pour 1985-1986, la Commission et le Ministère ont entrepris de modifier le Programme et la structure des activités. Les programmes ou activités qui suivent ont été regroupés dans le nouveau Programme des services généraux et spéciaux:

- Programme d'administration du Ministère;
- Programme d'administration;
- Programme des rentes sur l'État;
- Numéros d'assurance sociale, à l'exception des sous-activités Relevé d'emploi et Demandes de renseignements sur l'impôt - assurance-chômage, lesquelles ont été intégrées dans l'activité Services des prestations d'assurance.

En outre, pour 1986-1987, le programme Preuve de l'identité, qui faisait partie de l'activité Numéros d'assurance sociale, a été intégré dans l'activité Gestion du programme et services communs du Programme d'emploi et d'assurance.

Le tableau 38 présente le Budget des dépenses principal 1984-1985 selon l'ancienne et la nouvelle structure.

Tableau 38: Tableau de concordance - Budget des dépenses principal 1984-1985 (en milliers de dollars)

Ancienne structure	Budget des dépenses 1984-1985	Nouvelle structure	Budget des dépenses 1984-1985
Programme d'administration du Ministère (Crédit 1)		**Programme des services généraux et spéciaux**	
Administration du Ministère	22,391	Gestion et administration centrales du Ministère (Crédit 1)	22,391
	22,391		22,391
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14,378	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14,378
	8,013		8,013
Années-personnes	420	Années-personnes	420
Programme d'administration (Crédit 5)			
Administration	241,119	Gestion et administration de la Commission (Crédit 5)[1]	229,736
Comptes débiteurs	9,643	Systèmes et procédures (Crédit 5)[1]	23,039
Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration	625	Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration (Crédit 5)	625
	251,387		253,400
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	219,673	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	221,686
	31,714		31,714
Années-personnes	3,043	Années-personnes	3,080
Programme d'emploi et d'assurance (Crédit 10)			
Numéro d'assurance sociale	7,698	Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale (Crédit 5)[2]	3,308
	7,698		3,308
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	7,698	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	3,308
	-		-
Années-personnes	244	Années-personnes[2]	133
Programme des rentes sur l'État (Crédit 30)	3,371	Administration des rentes sur l'État (Crédit 5)	3,371
	3,371		3,371
Années-personnes	109	Années-personnes	109
		Total du Programme	282,470
		Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	239,372
		Budget des dépenses - Total	43,098
		Années-personnes - Total	3,742

1. Les activités Gestion et administration de la Commission et Systèmes et procédures ont été rajustées afin de tenir compte des modifications qui ont été apportées au cadre du plan opérationnel.

2. Les sous-activités Relevé d'emploi et Demandes de renseignements sur l'impôt - assurance-chômage ont été intégrées dans l'activité Services des prestations d'assurance. Certaines dépenses reliées aux services communs, notamment celles du personnel, des finances et de l'administration, ont été regroupées sous l'activité Gestion et administration de la Commission. En outre, le Budget des dépenses principal 1984-1985 a été modifié pour refléter l'intégration du programme Preuve de l'identité dans le Programme d'emploi et d'assurance en 1986-1987.

Plan de dépenses
Programme d'emploi et d'assurance

1986-1987

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 3-4

Extraits du volume II des Comptes publics 3-7

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987
   1. Points saillants 3-8
   2. État financier récapitulatif par activité 3-12
B. Rendement récent
   1. Points saillants 3-17
   2. Examen du rendement financier 3-21
C. Données de base
   1. Introduction 3-24
   2. Mandat 3-25
   3. Objectif du Programme 3-25
   4. Plan d'exécution du Programme 3-25
D. Perspective de planification et examen du rendement
   1. Contexte 3-28
   2. Initiatives 3-30
   3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 3-33
   4. Efficacité du Programme 3-39

Section II
Analyse par activité

A. Mise en valeur des ressources humaines 3-44
B. Service national de placement 3-52
C. Assurance-chômage 3-66
D. Gestion du Programme et services communs 3-76

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 3-80
   2. Dépenses en personnel 3-81
   3. Paiements de transfert 3-82
B. Analyse des coûts 3-85
C. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités 3-86
D. Rendement financier antérieur - Formation professionnelle et Création directe d'emplois 3-87
E. Renseignements sur la Mise en valeur des ressources humaines 3-93

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $1,587,809,200 à l'appui du Programme d'emploi et d'assurance au cours de l'exercice financier 1986-1987. Ce montant ne comprend pas les dépenses estimatives de $666,110,000 au titre des frais administratifs à imputer sur le compte de l'assurance-chômage. D'autres dépenses de fonctionnement, estimées à $76,314,000 pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés seront engagées en vertu de l'autorisation législative existante. On estime à $2,679,000 le montant que versera l'État au Compte d'assurance-chômage et à $201,000,000 sa contribution pour des prestations de pêcheurs en vertu de l'autorisation législative existante.

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1986-1987	Budget principal 1985-1986
	Programme d'emploi et d'assurance		
10	Dépenses de fonctionnement	**73,932**	525,131*
15	Subventions et contributions	**1,513,877**	663,955
(S)	Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	**2,679,000**	2,422,200
(S)	Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	**201,000**	194,000
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**76,314**	71,824
	Total du Programme	**4,544,123**	3,877,110

* Comprend les ressources se rapportant au programme Preuve de l'identité qui ne fait maintenant plus partie du Programme des services généraux et spéciaux (voir page 2-64).

Extraits de la Partie II
du Budget des dépenses

Crédits - Libellé et sommes demandées

Numéros des crédits	Ministère ou organisme (dollars)	Budget principal 1986-1987
	Programme d'emploi et d'assurance	
10	Emploi et Assurance - Dépenses de fonctionnement	73,932,000
15	Emploi et Assurance - Subventions inscrites au Budget, contributions et paiements aux provinces, aux municipalités, à d'autres organismes publics et communautaires, ainsi qu'à des groupes privés, sociétés, sociétés de personnes et particuliers, en vertu d'accords conclus avec le Ministre pour la réalisation de projets destinés à procurer du travail à des chômeurs et à contribuer au mieux-être de la collectivité	1,513,877,200

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1986-1987							Budget principal 1985-1986
		Budgétaire						
	Années-personnes autorisées	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total partiel	Moins: Recettes à valoir sur le crédit	Total	
Mise en valeur des ressources humaines	2,223	178,289	122	1,756,021	1,934,432	-	1,884,432	1,453,231
Service national de placement	5,198	234,598	238	144,856	379,688	234,832	144,856	163,659
Assurance-chômage	8,509	3,012,973	1,816	201,000	3,215,789	335,542	2,880,247	2,616,200
Gestion du Programme et Services communs	2,436	116,976	348	-	117,324	95,736	21,588	14,020
Prestations payées en vertu des articles suivants de la Loi sur l'assurance-chômage de 1971 (S.C. 1970-71-72, c. 48):								
Les articles 38 et 39 relatifs à l'activité du Programme de mise en valeur des ressources humaines				-360,000	-360,000	-	-360,000	-335,000
L'article 37 relatif à l'activité du Service national de placement				- 27,000	- 27,000	-	- 27,000	- 35,000
	18,362	3,492,832	2,524	1,714,877	5,210,233	666,110	4,544,123	3,877,110
Années-personnes autorisées pour 1985-1986	18,279							

Extraits du volume II des Comptes publics

Utilisation des crédits de 1984-1985

(dollars)	Budget principal	Total des crédits	Utilisation réelle
Dépenses budgétaires - crédits votés			
Crédit 10 - Programme d'assurance - Dépenses de fonctionnement	537,553,000	622,880,547	**587,319,385**
Crédit 15 - Programme d'emploi et d'assurance - Subventions inscrites au Budget et contributions	1,081,785,000	1,468,555,004	**1,199,599,502**
	1,619,338,000	2,091,435,551	**1,786,918,887**
Dépenses budgétaires statutaires			
Statutaire - Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2,559,000,000	2,787,649,210	**2,787,649,210**
Statutaire - Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	150,000,000	158,753,646	**158,753,646**
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	65,882,000	75,982,000	**75,982,000**
Statutaire - Remboursement des montants affectés aux recettes des années précédentes	-	1,201	**1,201**
	2,774,882,000	3,022,386,057	**3,022,386,057**
Total du Programme	4,394,220,000	5,113,821,608	**4,809,304,944**

L'extrait ci-dessus reflète la nouvelle structure du Programme en vigueur en 1985-1986 et 1986-1987 (voir le tableau 36 à la page 3-86). Pour des renseignements complémentaires au sujet des dépenses et des dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage, voir le tableau 2 à la page 3-21.

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987

1. Points saillants

Planification de l'emploi: On a annoncé en juin 1985 un remaniement complet des programmes gouvernementaux concernant le marché du travail. Sous le titre de "Planification de l'emploi", le nouveau programme se fonde sur un énoncé de principe fédéral-provincial-territorial rendu public à l'occasion de la Conférence des premiers ministres, en février. Selon cet énoncé de principe, la formation et la création d'emplois devraient:

- être axées sur les besoins réels et permanents du marché du travail, surtout en ce qui concerne les petites entreprises et les entrepreneurs;
- être adaptables aux divers besoins régionaux et locaux, tout en laissant place à l'innovation;
- découler de programmes plus simples, plus faciles à comprendre et plus accessibles, lesquels comporteraient des objectifs clairement définis;
- reconnaître les responsabilités communes du gouvernement fédéral, des provinces et du secteur privé;
- donner une chance égale à tous les Canadiens, en particulier ceux qui sont défavorisés sur le plan de l'emploi.

Le programme adopté représente une réorientation majeure visant à assurer que l'aide offerte est efficace. Plutôt que d'être axée sur des problèmes de courte durée ou des problèmes cycliques, il est conçu pour remédier aux problèmes structurels fondamentaux de développement de l'économie et du marché du travail. La formation professionnelle, la création d'emplois et le développement économique sont liés afin que les Canadiens aient la possibilité d'acquérir des compétences utiles ainsi qu'une expérience de travail pratique et qu'ils puissent bénéficier de possibilités d'emploi intéressantes.

Six nouveaux programmes ont été créés afin de satisfaire aux besoins immédiats et donner une orientation générale aux efforts déployés. La création de ces programmes constitue la première étape de la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi. S'ils ne constituent pas une solution définitive aux problèmes du marché du travail, ils permettront néanmoins de régler certains problèmes précis et pressants, l'aide s'adressant particulièrement à ceux qui en ont le plus instamment besoin. En 1986-1987, on prévoit consacrer

1.6 milliard de dollars à la Planification de l'emploi (1.5 milliard de dollars à l'activité Mise en valeur des ressources humaines et 0.1 milliard de dollars à l'activité Service national de placement).

Alors que la nouvelle stratégie relative au marché du travail est mise en oeuvre, des consultations et des négociations se déroulent avec les gouvernements provinciaux. Dans chaque province, des consultations sont aussi menées à l'échelle régionale et à l'échelon local afin de déterminer l'agencement de programmes relatifs au marché du travail qui convient le mieux à chaque région. Les budgets et les niveaux définitifs pour chaque province seront établis en 1986 (voir pages 3-30 et 3-31, et, ainsi que 3-44 à 3-51).

Objectifs généraux par activité: Les objectifs suivants ont été fixés aux fins du Programme d'emploi et d'assurance pour 1986-1987 et sont présentés par activité:

Mise en valeur des ressources humaines (voir pages 3-44 à 3-51): Cette activité renferme 5 des 6 éléments nouveaux de la Planification de l'emploi: les programmes Pénuries de main-d'oeuvre, Développement de l'emploi, Intégration professionnelle et Acquisition de compétences, ainsi que le Programme national d'aide à l'innovation liée au marché de travail. Le sixième élément, soit le programme Développement des collectivités, est présenté comme une partie intégrante de l'activité Service national de placement pour le présent exercice financier seulement. Voici donc les objectifs fixés pour 1986-1987:

- offrir une formation aux travailleurs exerçant une profession désignée à l'échelle régionale ou à l'échelon local comme étant une profession dans laquelle une pénurie de main-d'oeuvre existe ou est prévue (aux termes du programme Pénuries de main-d'oeuvre);

- offrir des possibilités de formation et d'emploi en vue d'aider les chômeurs de longue date à s'intégrer véritablement au marché du travail (aux termes du programme Développement de l'emploi);

- offrir un agencement bien intégré de formation sur les lieux de travail, hors des lieux de travail et d'expérience pratique aux personnes qui ont de la difficulté à faire la transition du monde des études, ou encore du foyer, au monde du travail (aux termes du programme Intégration professionnelle);

- offrir une formation aux travailleurs dont l'emploi est appelé à changer ou à disparaître à cause des changements technologiques ou des fluctuations du marché (aux termes du programme Acquisition de compétences);

- financer la mise à l'essai de formules novatrices dans le domaine de l'adaptation au marché du travail (aux termes du Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail);

- donner aux femmes, aux autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles la possibilité d'acquérir une formation et une expérience de travail grâce aux divers programmes de la Planification de l'emploi.

Service national de placement (voir pages 3-52 à 3-65): Les objectifs suivants ont été fixés, compte tenu des 3 principales sous-activités, pour 1986-1987:

- fournir aux travailleurs clients, aux employeurs clients ainsi qu'aux établissements une base de données comprenant divers renseignements comme les profils d'employeurs, les salaires et conditions d'emploi, l'information sur les débouchés et les profils des collectivités régionales, afin de les aider à prendre leurs décisions relativement au marché du travail (aux termes du programme Information sur le marché du travail);

- veiller à ce que les travailleurs disponibles aient accès aux possibilités d'emploi et voir à ce que les employeurs trouvent, le plus rapidement et le plus efficacement possible, les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin, c'est-à-dire placer environ 743,100 travailleurs par l'entremise des Centres d'emploi du Canada (CEC) et environ 216,250 personnes par l'entremise du Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada, et autoriser environ 23,600 offres d'aide financière à l'exclusion de l'aide accordée aux travailleurs agricoles au titre du trajet quotidien, visant à favoriser et à faciliter la mobilité des travailleurs d'une région à l'autre (aux termes des programmes Placement et Services d'adaptation);

- favoriser la planification des ressources humaines ainsi que l'adaptation des entreprises et des particuliers aux conditions variables du marché du travail, dans le secteur privé, en plaçant, dans le cadre du programme Extension, environ 85,000 clients et en signant environ 300 nouveaux accords du Service d'aide à l'adaptation et 2,800 accords de travail partagé (aux termes du programme Services d'adaptation).

La revitalisation du Service national de placement (voir pages 3-35 et 3-36, ainsi que 3-55) continuera de constituer un élément important dans l'établissement d'un ensemble structuré de lignes directrices convenant aux services d'emploi. Voici les principales initiatives qui seront entreprises au cours de l'année budgétaire:

- l'achèvement du programme de mise en oeuvre progressive des essais par les utilisateurs;

- l'élaboration de la série 40, une série de projets ayant comme objectif la définition et la mise en point de nouvelles pratiques de gestion.

Le programme Développement des collectivités (voir page 3-56) vise à aider les collectivités à trouver puis à appliquer les mesures voulues pour accroître les possibilités d'emploi qu'elles offrent et à permettre à leurs membres de s'adapter à la situation économique locale et, à cette fin:

- à créer des Comités d'aide à l'adaptation des collectivités faisant fonction de "guichet unique" pour le développement de l'emploi et les programmes et services d'aide à l'adaptation dans certaines collectivités, et suscitant le concours du secteur privé et de tous les paliers de gouvernement pour cerner les problèmes qui se posent à la collectivité et trouver des solutions convenables;

- à appuyer le plan de la collectivité concernant la création d'emplois supplémentaires viables ou sa stratégie de développement et de relance de l'emploi;

- à aider les travailleurs touchés par des fermetures d'entreprises ou des licenciements collectifs dans des collectivités données afin qu'ils bénéficient de meilleures possibilités d'emploi;

- à inciter les employeurs et les employés à collaborer afin de régler les problèmes d'adaptation de la main-d'oeuvre découlant des changements technologiques ou d'autres changements survenus dans l'industrie.

Assurance-chômage (voir pages 3-66 à 3-75): Pour 1986-1987, l'activité Assurance-chômage s'est fixé les objectifs suivants:

- traiter les demandes de renseignements, les demandes de prestations et les appels rapidement, et de façon précise et claire, c'est-à-dire:

  - veiller à ce que la proportion des demandes de prestations comportant des erreurs administratives n'excède pas 9 % de l'ensemble des demandes traitées;

  - veiller à ce que la proportion des demandes initiales et renouvelées au sujet desquelles il n'a pas été pris de décision trois semaines après leur inscription n'excède pas 12 % de l'ensemble des demandes;

- traiter les demandes de prestations de telle sorte que vingt et un jours civils au maximum s'écoulent en moyenne entre la date de réception et d'inscription d'une demande et la date du premier versement ou toute date équivalente;

o entendre environ 90 % des appels dans un délai de trente jours après le dépôt de l'avis d'appel;

o prévenir et déceler les fraudes et les abus grâce au processus d'enquête;

o percevoir les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage par Revenu Canada (Impôt) et exécuter le Programme de réduction du taux de la cotisation en vue de porter à environ 36,500 le nombre de demandes traitées.

2. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987			Prévu [1] 1985-1986				
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - Dépenses nettes	Détails à la page
Mise en valeur des ressources humaines	1,524,432[3]	-	1,524,432	1,673,828[2]	-	1,673,828	(149,396)	3-44
Service national de placement	352,688	234,832	117,856	347,350	218,972	128,378	(10,522)	3-52
Assurance-chômage	3,215,789	335,542	2,880,247	3,273,094	354,894	2,918,200	(37,953)	3-66
Gestion du Programme et services communs	117,324	95,736	21,588	116,586	98,282	18,304	3,284	3-76
	5,210,233	666,110	4,544,123	5,410,858	672,148	4,738,710	(194,587)	
Années-personnes	18,362	-	18,362	19,976	-	19,976	(1,614)	

1. Les chiffres pour 1985-1986 ont été rajustés pour refléter les modifications apportées au Programme et à la structure des activités pour 1986-1987 (voir page 3-85).

2. Les programmes de la Planification de l'emploi en sont à l'étape de la mise en oeuvre. Aussi, il est difficile de faire des prévisions en ce qui concerne l'évaluation et l'approbation des demandes, le début des activités et les demandes correspondantes d'aide financière. La différence entre le niveau autorisé de 1.9 milliard de dollars et les dépenses prévues de 1.67 milliard de dollars a été calculée en fonction de la différence, de l'ordre de 0.28 milliard de dollars, qui existait par le passé.

3. À l'exclusion d'un montant de 163.8 millions de dollars, représentant la part de la Commission et du Ministère au titre du programme Défi 86 qui sera affectée au crédit 10 du Conseil du Trésor.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1986-1987 sont inférieurs de 4.1 %, ou de 194.6 millions de dollars par rapport au montant des dépenses prévu pour 1985-1986. Cette diminution tient principalement à:

	(en millions de dollars)
Mise en valeur des ressources humaines	
• l'expiration du financement pour le programme Défi 85 (582 années-personnes) (voir tableau 1, note 3)	(170.0)
• divers autres ajustements	20.6
Service national de placement	
• une diminution des ressources attribuable à la politique gouvernementale de réduction des effectifs de la fonction publique et de compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement (210 années-personnes)	(4.2)
• une augmentation des traitements et salaires attribuable à l'inflation	9.3
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(15.9)
Assurance-chômage	
• une diminution des ressources attribuable à l'expiration du financement pour les ressources occasionnelles pour ce qui concerne les augmentations non discrétionnaires de la charge de travail à l'Assurance-chômage (744 années-personnes)	(28.8)
• une diminution du financement pour l'amélioration des centres d'informatique dans les régions et à l'administration centrale	(3.1)
• une diminution des dépenses de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage	(3.1)
• une augmentation du coût des services fournis par Revenu Canada (Impôt) pour la perception des cotisations d'assurance-chômage	2.7

	(en millions de dollars)
• une augmentation des traitements et salaires attribuable à l'inflation	12.8
• une diminution des ressources attribuable à la politique gouvernementale de réduction des effectifs de la fonction publique et de compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement	(0.8)
• une diminution de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	(59.2)
• une augmentation de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	21.0
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	19.4
• divers autres ajustements	1.1
Gestion du Programme et services communs	
• une diminution des ressources attribuable à la politique gouvernementale de réduction des effectifs de la fonction publique et de compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement (95 années-personnes)	(3.2)
• une augmentation des traitements et des salaires attribuable à l'inflation	4.2
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	2.5

Explication des prévisions pour 1985-1986: Les prévisions pour 1985-1986 dépassent de 861.6 millions de dollars (22.2 %) les 3,877.1 millions de dollars figurant au Budget des dépenses principal 1985-1986 (voir Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, pages 3-4 et 3-6). Cette différence de 861.6 millions de dollars reflète les principaux ajustements suivants:

	(millions de dollars)
Mise en valeur des ressources humaines	
• une augmentation du financement pour le programme Défi 85 (582 années-personnes)	170.0

	(en millions de dollars)
• une augmentation du financement pour les subventions et contributions au titre de la création d'emplois	35.2
• une augmentation des ressources affectées à la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi (451 années-personnes)	325.3
• diverses autres augmentations	24.5
Service national de placement	
• une diminution des contributions au titre du programme Croissance locale de l'emploi (CLÉ)	(8.5)
• une augmentation des ressources affectées au SAAI et au PMAAIM au titre des engagements de 1984-1985 reportés	5.7
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	2.0
Assurance-chômage	
• une augmentation au titre des augmentations non discrétionnaires de la charge de travail à l'Assurance-chômage (506 années-personnes)	22.6
• une augmentation pour tenir compte de l'accroissement de la charge de travail du fait des modifications apportées aux dispositions réglementaires sur l'assurance-chômage relatives aux sommes versées à la cessation d'emploi (238 années-personnes)	6.2
• une augmentation attribuable à la mise sur pied de la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage	4.0
• une augmentation de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	316.0
• une diminution de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	(14.0)
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(31.7)

	(en millions de dollars)
• divers autres ajustements	(1.1)
Gestion du Programme et services communs	
• une diminution des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	4.3

B. Rendement récent

Les points saillants et l'état financier récapitulatif présentés dans les pages suivantes se fondent sur la structure du Programme et des initiatives établie en 1984-1985. Le Programme se composait des éléments suivants: Formation professionnelle, Création directe d'emplois, Service national de placement, Services des prestations d'assurance et Gestion du programme.

1. Points saillants

Formation professionnelle: L'objectif d'offrir de la formation dans les secteurs de l'économie où il existe une demande de travailleurs et de faire croître leur revenu, ainsi que leurs possibilités d'emploi, était essentiel en 1984-1985. Pour ce qui est des objectifs précis fixés en vue d'atteindre le but principal, on a obtenu les résultats suivants:

- l'achat de 13.5 millions de jours complets de formation en établissement; cet objectif a été dépassé, puisque 13.7 millions de jours ont été achetés;

- le nombre prévu de contrats de formation générale dans l'industrie était de 17,695, mais le nombre réel de contrats signés s'est élevé à 16,836; cet écart par rapport à l'objectif est principalement attribuable au fait que l'on a restreint, en décembre 1984, les initiatives de formation générale dans l'industrie aux clients ayant des besoins spéciaux;

- le nombre prévu de contrats de formation dans l'industrie pour certains métiers et professions hautement qualifiés était fixé à 4,800; cet objectif a été dépassé puisque 6,857 contrats ont été signés; cette augmentation du nombre de contrats signés par rapport au nombre prévu s'explique par le fait qu'on a retenu, en 1984-1985, un nombre plus élevé de cours de brève durée;

- on prévoyait signer 98 accords avec les provinces et les organismes à but non lucratif afin de contribuer financièrement à la modernisation des installations de formation et à la création d'autres places de formation; le nombre réel d'accords signés ne s'est élevé qu'à 78 car, dans nombre des projets approuvés, de très grosses sommes ont été engagées ce qui a eu pour effet de réduire le nombre d'accords signés.

Les tableaux 37 à 40 de la Section III, D (pages 3-87 à 3-90), offrent de plus amples renseignements sur l'activité Formation professionnelle en 1984-1985.

Les points saillants ayant trait au rendement du Programme en 1985-1986 faisaient état de prévisions sur lesquelles la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi a eu des répercussions. On prévoyait signer 12,000 contrats de formation générale dans l'industrie et 3,800 contrats de formation dans l'industrie pour certains métiers et professions hautement qualifiés. Étant donné les restrictions budgétaires et l'élimination progressive du Programme pour faire place à la nouvelle Planification de l'emploi, ces prévisions ont, par la suite, été modifiées et fixées à 1,700 et 1,175 contrats respectivement.

Création directe d'emplois: Les programmes mis en oeuvre conformément aux politiques sur la création d'emplois approuvées par le Cabinet le 18 avril 1983, ont continué, en 1985-1986, à viser la réalisation des 4 objectifs distincts complémentaires suivants: prendre des mesures en vue de lutter contre le chômage cyclique dû à des périodes de ralentissement économique à court terme (aux termes du programme Canada au travail); favoriser la croissance à long terme de l'emploi dans les collectivités (aux termes du programme Croissance locale de l'emploi; mettre en valeur les ressources humaines afin d'assurer l'égalité en matière d'emploi et l'amélioration des compétences pour certains groupes du marché du travail (aux termes des programmes Accès-carrière et Compagnies de travailleurs) et prévoir des initiatives alliant la formation et l'expérience de travail afin de faciliter la transition des jeunes du milieu scolaire au monde du travail (aux termes du programme Option formation jeunesse).

Voici un résumé du rendement réel en fonction des plans de 1984-1985:

- la création de 320,021 semaines de travail et de 7,294 emplois en vue de favoriser la croissance locale de l'emploi (CLE); ces chiffres sont inférieurs aux objectifs établis, car le budget initial a été réduit de 17 % (passant de 100 millions de dollars à 83 millions de dollars); en outre, les objectifs de chaque composante du programme avaient été établis en fonction de prévisions générales, mais non de l'expérience antérieure, puisque toutes les composantes, à l'exception de la mise en oeuvre des sociétés CLE, étaient nouvelles; on avait également fait des prévisions sur l'intérêt que porteraient les clients à chacune des composantes; en réalité, les clients se sont montrés surtout intéressés à des composantes plus coûteuses que prévu.

- la création de 1,895,693 semaines de travail à l'appui de la stabilisation contre le chômage cyclique et des objectifs d'élaboration (Canada au travail); un nombre plus élevé que prévu de semaines de travail ont été créées, en raison d'une augmentation de fonds, qui sont passés de 426.1 millions de

dollars à 567.7 millions de dollars; ces montants comprennent les prestations versées en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage.

- la création de 1,294,978 semaines de travail à l'appui du perfectionnement des ressources humaines (Compagnies de travailleurs et Accès-carrière); le nombre de semaines réelles créées est inférieur à l'objectif établi à cause d'une réduction du budget initial d'Accès-carrière (qui est passé de 289 millions de dollars à 141 millions de dollars); ces montants comprennent les prestations versées en vertu de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage. La Section III, D (pages 3-91 et 3-92), offre de plus amples renseignements sur l'activité Création directe d'emplois.

Service national de placement: En 1984-1985, le Service national de placement a réalisé ce qui suit:

- le nombre de placements réguliers effectués dans les Centres d'emploi du Canada (CEC) s'est chiffré à 659,309, soit une augmentation de 16.5 % par rapport au nombre prévu pour 1984-1985, ce qui témoigne des améliorations de la situation économique nationale;

- une aide a été accordée dans 55,193 cas, y compris ceux où il s'agissait du trajet quotidien, au titre du Programme de mobilité du Canada, soit une augmentation de 28.4 % par rapport au nombre prévu pour 1984-1985.

En 1984-1985, des initiatives ont été entreprises en vue d'aider les CEC à mieux répondre aux besoins des clients ayant de la difficulté à se trouver et à conserver un emploi productif. Voici certaines de ces initiatives:

- Extension: 287 projets ont été financés à un coût total de 22.2 millions de dollars et 78,086 clients ont été placés dans des emplois à plein temps ou à temps partiel;

- Comment surmonter les obstacles à l'emploi: cette brochure, qui est une mise à jour de PLACE, a été rédigée et terminée en 1985-1985; les conseillers en emploi et les clients s'en serviront afin de déterminer si ces derniers sont prêts à travailler et de définir les mesures qui leur permettront de surmonter certains obstacles particuliers sur le plan de l'emploi;

- COMPAS: un système informatisé destiné à appuyer les clients dans leur démarche personnelle de recherche d'emploi; ce système a été mis à l'essai dans les CEC des années 80 et il sera mis au point pour une utilisation plus étendue, si l'évaluation de l'essai en cours est positive;

- Se trouver un emploi sur le marché du travail d'aujourd'hui: ce guide, qui a été produit dans sa version définitive, vient compléter la Méthode dynamique de recherche d'emploi (MDRE);

- un programme complet de formation des conseillers: le Programme de formation axée sur les compétences vise à rendre les conseillers en emploi plus aptes à fournir efficacement leurs services aux travailleurs clients; ont été offerts dans les deux langues officielles et les travaux préliminaires en vue de l'élaboration de deux autres modules ont été effectués;

- l'aide totale en matière d'emploi offerte aux jeunes chômeurs ou aux jeunes sous-employés a continué de s'accroître ces dernières années; le montant total que la Commission et le Ministère ont consacré à l'emploi des jeunes est passé de 1.11 milliard de dollars approximativement en 1983-1984 à environ 1.24 milliard de dollars en 1984-1985; le nombre de jeunes participants a également augmenté, passant de quelque 2,146,600 en 1983-1984 à 2,337,300 en 1984-1985;

- le Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada a effectué 245,511 placements et transferts d'autres régions, ce qui représente 39.5 % de plus que le chiffre prévu à l'origine; cette réalisation tient à une meilleure récolte que d'habitude des fruits et légumes;

- le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie a conclu 517 nouveaux accords; cette augmentation de 29 % par rapport aux prévisions originales tient à l'augmentation des ressources affectées au programme en 1984-1985;

- les accords de travail partagé approuvés s'élèvent à 3,978, soit 34 % de moins que les 6,000 prévus à l'origine; la reprise économique en Ontario et au Québec a réduit les besoins d'aide au titre du travail partagé.

Assurance-chômage: En 1984-1985, les initiatives suivantes ont été réalisées:

- pour ce qui est de traiter les demandes de renseignements, les demandes de prestations et les appels rapidement et de façon précise et claire:

  - le nombre de demandes initiales et renouvelées traitées en 1984-1985 a été de 3.5 millions; l'efficacité du traitement s'est traduite par 526 demandes par année-personne;

  - le taux d'erreur de traitement des demandes de prestations a été de 11.8 %, par rapport aux prévisions de 9.8 %;

- le temps nécessaire au traitement des demandes est passé à 23.6 jours en moyenne, par rapport à l'objectif de 21 jours;

- le pourcentage des appels entendus moins de trente jours après avoir été présentés a été de 82 %, par rapport à l'objectif de 90 %.

- le processus d'enquête destiné à déceler et à prévenir les fraudes et les abus a permis de recouvrer 102 millions de dollars en trop-payés et en amendes, ce qui constitue un résultat nettement supérieur à l'objectif de 84 millions de dollars;

- le nombre d'entrevues aux fins de la détermination de l'admissibilité continue s'élevait à 402,500, soit 42,000 de moins que l'objectif établi, ce qui montre une réaction à l'égard de la pénurie de débouchés;

- le nombre de demandes traitées en ce qui concerne le Programme de réduction du taux de la cotisation a été de 34,500, par rapport aux 36,500 prévues.

2. Examen du rendement financier

Tableau 2: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985						
	Réel			Budget principal			
	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Dépenses	Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	Dépenses nettes	Différence - dépenses nettes
Formation professionnelle	904,777	6,389	898,388	926,153	15,500	910,653	(12,465)
Création directe d'emplois	838,761	-	838,761	608,804	-	608,804	229,957
Service national de placement	327,792	219,110	108,682	338,883	189,652	149,231	(40,549)
Services des prestations d'assurance	3,277,724	331,074	2,946,650	3,028,532	319,532	2,709,000	237,650
Gestion du Programme et services communs	122,090	105,266	16,824	118,506	102,174	16,332	492
	5,471,144	661,839	4,809,305	5,021,078	626,858	4,394,220	415,085
Années-personnes	20,513	-	20,513	18,773	-	18,773	1,740

Les chiffres du tableau 2 ont été rajustés pour refléter le nouveau cadre du plan opérationnel mis en place en 1985-1986 et 1986-1987 (voir page 2-63 et page 3-86).

Explication de la différence: Les dépenses réelles pour 1984-1985 dépassent de 415 millions de dollars (9.4 %) celles qui avaient été prévues dans le Budget des dépenses principal 1984-1985. Cette différence tient à:

	(en millions de dollars)
Formation professionnelle	
• le fait d'avoir restreint, en décembre 1984, les initiatives de formation générale dans l'industrie aux clients ayant des besoins spéciaux, de sorte que les dépenses et l'utilisation des années-personnes ont été inférieures aux prévisions	(11.2)
• le fait que, la reprise ayant été plus lente que prévu, on a retardé le démarrage des projets et que l'on ait restreint les dépenses au titre du Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée à des professions désignées à l'échelle nationale, ce qui a contribué à faire en sorte que les dépenses soient inférieures au niveau de financement autorisé	(13.5)
• une diminution des sources recouvrées du Compte d'assurance-chômage	9.0
• divers autres ajustements	3.2
Création directe d'emplois	
• une augmentation des dépenses au titre de la composante Emplois d'été du programme Canada au travail en 1984 (134 millions de dollars) et une demande plus élevée que prévu	192.5
• une demande plus faible que prévu au titre du programme Accès-carrière	(79.1)
• une augmentation des besoins en ce qui a trait aux subventions et contributions au titre de la création d'emplois	92.2
• l'affectation de ressources au crédit 10 du Conseil du Trésor au titre des CEC pour étudiants et du Programme des stagiaires autochtones	16.7

	(en millions de dollars)
• divers autres ajustments	7.7
Service national de placement	
• une non utilisation des sommes prévues pour divers postes	(10.0)
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(30.0)
Assurance-chômage	
• une augmentation des dépenses par suite d'augmentations non discrétionnaires de la charge de travail prévue à l'origine (231 années- personnes)	18.7
• une augmentation de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	228.6
• une augmentation de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	8.8
• une augmentation des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage	(18.7)

C. Données de base

1. Introduction

Le Programme d'emploi et d'assurance constitue une partie importante de la stratégie du gouvernement fédéral en matière de développement social et économique. D'autres ministères fédéraux, ainsi que d'autres ordres de gouvernement, ont établi des programmes à l'appui de cette initiative fédérale.

Il incombe au réseau des Centres d'emploi du Canada (CEC) et des points de services connexes d'exécuter le Programme d'emploi et d'assurance. De plus, les services des CEC sont également offerts, au moyen de contrats passés avec des organismes communautaires, aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi participant à quelque 300 projets Extension d'un bout à l'autre du Canada (voir page 3-60). Leurs activités sont coordonnées et appuyées par un bureau régional dans chaque province et par l'administration centrale. Il revient essentiellement aux CEC de cerner les problèmes d'emploi et d'assurance à l'échelle locale, et de les régler. Leurs données sont utilisées aux fins des programmes, afin de rendre le marché du travail canadien plus efficient.

Les CEC offrent notamment les services suivants aux employeurs:

- recrutement de travailleurs, aide aux fins de la mise en valeur des ressources humaines, renseignements sur le marché du travail, renseignements et conseils sur les programmes et services, renseignements et aide financière en matière de formation des employés, ainsi que renseignements et aide en ce qui a trait à l'exercice des responsabilités des employeurs en vertu du Régime d'assurance-chômage.

Ils fournissent, par ailleurs, les services suivants aux travailleurs:

- présentation aux employeurs, renseignements sur les emplois et le marché du travail en général, accès aux programmes d'emploi tels que les programmes de formation et de mobilité ou les services de counselling d'emploi, services de diagnostic, services poussés de counselling d'emploi à l'intention des clients défavorisés sur le plan de l'emploi, sélection et présentation des clients aux fins de la formation et, s'il y a lieu, du programme de soutien du revenu, réponse aux demandes de renseignements et information des travailleurs concernant l'assurance-chômage et traitement des demandes de prestations et des décisions relatives à l'admissibilité aux prestations.

2. Mandat

La Loi sur l'assurance-chômage constitue le principal fondement législatif du Programme d'emploi et d'assurance. Le Programme est exécuté en vertu de la Loi et du Règlement sur l'assurance-chômage (y compris les dispositions concernant les projets de création d'emplois, les prestations de travail partagé et les allocations de formation), du Règlement sur le Service national de placement, de la Loi nationale sur la formation et du Règlement sur le programme national de formation (auparavant la Loi et le Règlement sur la formation professionnelle des adultes) et du Règlement sur l'encouragement à la mobilité et aux études de main-d'oeuvre, conformément aux lois portant affectation de crédits.

3. Objectif du Programme

Le Programme d'emploi et d'assurance a pour objectif d'élaborer et de mettre en oeuvre un ensemble structuré de politiques et de programmes pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail canadien. L'ensemble doit être conforme aux objectifs socio-économiques nationaux et viser à:

- préparer une main-d'oeuvre qui puisse satisfaire aux besoins en compétences à l'échelle nationale;
- favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans imposer de fardeau inutile aux particuliers, aux groupes et aux régions;
- donner à chacun les mêmes chances de faire concurrence sur le marché du travail et d'obtenir un emploi.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Les activités du Programme font l'objet d'une révision en 1986-1987 par suite d'un remaniement complet des programmes gouvernementaux concernant le marché du travail, qui ont été intégrés à la Planification de l'emploi. La Section III, C (page 3-86), offre de plus amples renseignements sur les modifications qui ont été apportées au Programme et à la structure des activités. Le Programme d'emploi et d'assurance se compose désormais de 4 activités, auxquelles se rattachent un certain nombre de sous-activités, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3: Structure des activités

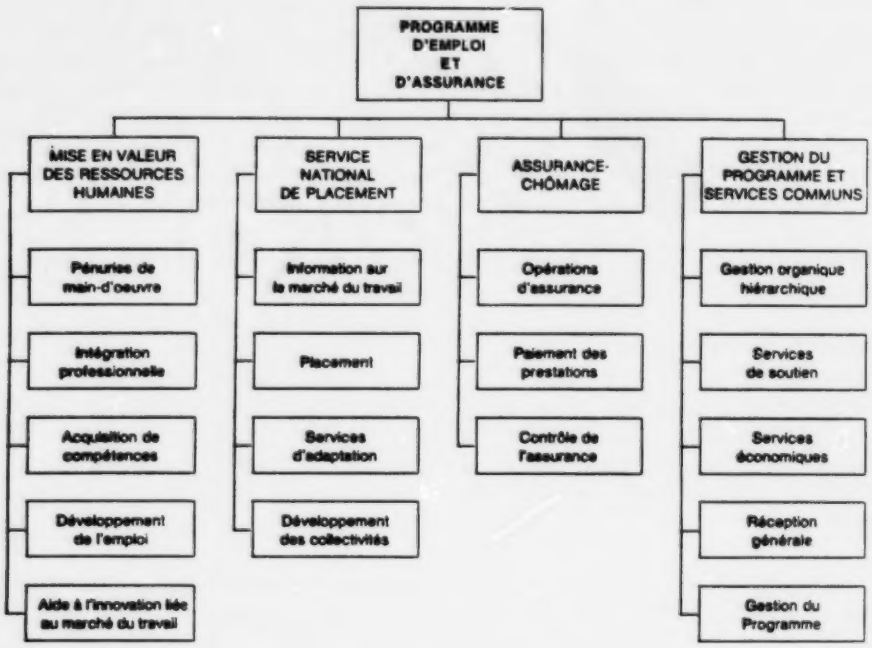

Organisation: Il incombe à l'administration centrale d'élaborer les politiques, d'établir un plan national et de suivre la mise en oeuvre du Programme et des politiques. Trois directeurs exécutifs assument ces fonctions, tandis que les 10 bureaux régionaux coordonnent la mise en oeuvre du Programme et la prestation des services dans les bureaux locaux.

Tableau 4: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1986-1987

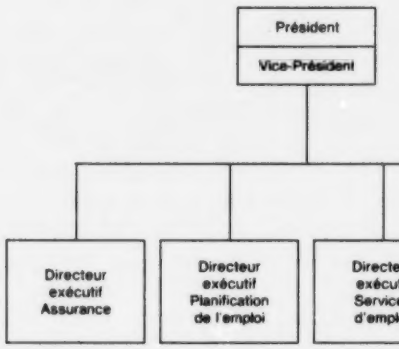

	Directeur exécutif Assurance	Directeur exécutif Planification de l'emploi	Directeur exécutif Services d'emploi	10 régions	Ensemble du programme
Mise en valeur des ressources humaines 2,223 A-P		11,430		1,513,002	1,524,432
Services d'emploi 5,194 A-P			35,083	317,605	352,688
Assurance-chômage 8,509 A-P	41,666			294,123	335,789
Gestion du programme et services communs 2,436 A-P				117,324	117,324
	41,666	11,430	35,083	2,242,054	2,330,233

* À l'exclusion des sommes recouvrées du Compte d'assurance-chômage, de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage, de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs et des prestations versées en vertu des articles 37, 38 et 39 de la Loi sur l'assurance-chômage.

D. Perspective de planification et examen du rendement

1. Contexte

Les objectifs du Programme d'emploi et d'assurance tiennent grand compte de la situation du marché du travail; l'incidence et l'efficacité des opérations sont évaluées en fonction de la rapidité d'intervention et de la mesure dans laquelle il est répondu aux besoins du marché du travail.

Dans le budget de mai 1985, le ministère des Finances a prévu que le produit national brut (PNB) s'accroîtra de 2.4 % en 1986, que l'emploi augmentera de 2.1 % et que le taux de chômage sera de 10.3 %. A noter que l'on s'attend maintenant à ce que le taux réel enregistré en 1985 soit égal ou inférieur au taux prévu pour la fin de 1986. Le budget ne fait pas état de prévisions pour 1987. Celles qu'avancent d'autres organismes témoignent des incertitudes qui persistent à cet égard car elles varient de 2.5 % à 4.2 % pour le PNB réel, de 1.7 % à 1.9 % pour la croissance de l'emploi, et de 9 % à 9.7 % pour le taux de chômage.

Durant la période de planification, le secteur des services devrait continuer à jouer le rôle principal dans l'accroissement du nombre d'emplois, bien qu'il se puisse que, vers la fin de la décennie, les taux de croissance commencent à diminuer. Comme par le passé, les petites entreprises joueront un rôle crucial pour ce qui est de l'emploi.

On prévoit que l'accroissement de la productivité, grâce, entre autres, à une adoption accélérée des changements technologiques, restera pour le Canada un impératif si le pays veut être plus compétitif sur les marchés mondiaux qui évoluent constamment.

Tandis que de grandes incertitudes persistent au sujet de l'incidence qu'auront sur le nombre d'emploi les changements technologiques, on s'accorde à penser que leurs effets se feront fortement sentir dans certaines branches d'activité et certaines professions, rendant nécessaires d'importantes mesures d'adaptation. Pour ce qui est des pénuries de main-d'oeuvre spécialisée, on prévoit que les goulots d'étranglement qui pourraient apparaître concerneront sans doute des compétences très spécialisées.

Étant donné que les professions très techniques ne semblent pas devoir être celles où la croissance sera la plus rapide ni celles qui fourniront le plus d'emplois, les mesures que le gouvernement a inscrites à l'ordre du jour en vue d'une reprise économique mettent l'accent sur la création d'emplois par le secteur privé et sur l'adaptation, sur la suppression des obstacles à la croissance, ainsi que sur la nécessité de remettre à l'honneur les métiers. La Planification de l'emploi a été élaborée en tenant compte du rôle que jouent l'instruction et la formation dans l'accroissement de la productivité, ainsi que des importants problèmes d'adaptation qu'il

faudra surmonter si l'on veut réussir le passage à des niveaux de croissance et de productivité plus élevés. Elle doit constituer un mécanisme de complément et de soutien pour les mesures visant à raviver l'esprit d'entreprise. Elle y arrivera en faisant en sorte que les mesures liées à la mise en valeur des ressources humaines répondent aux besoins des employeurs du secteur privé et particulièrement à ceux des petites entreprises. En donnant plus de souplesse au marché du travail, la Planification de l'emploi doit contribuer à la suppression d'importants obstacles à la croissance.

Un aspect crucial de ce nouveau programme consiste à nouer et à entretenir de bonnes relations de travail avec les provinces et le secteur privé, à établir de nouveaux liens à l'échelon local, ainsi qu'à faire bénéficier les clients de services offerts par des méthodes simplifiées et décentralisées.

La Planification de l'emploi a également pour objet de favoriser la réalisation du programme social du gouvernement; elle comporte des objectifs d'équité précis et élevés, allant dans le sens de la justice sociale que le gouvernement s'est fixée comme but et qui constitue elle-même un facteur de réussite important pour ce qui est de la réalisation des objectifs économiques.

Également à l'appui des objectifs sociaux du gouvernement fédéral, et dans la ligne de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives du développement au Canada (commission MacDonald), la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage (commission Forget) examine actuellement le Programme et doit remettre son rapport au plus tard en mars 1986. Partant du fait que l'adaptation aux transformations du marché du travail entraînera certains coûts sociaux, et que l'assurance-chômage est communément considérée et acceptée comme la "bouée de sauvetage" de ceux qui ont perdu leur emploi et leurs moyens d'existence, la Commission pose un certain nombre de questions fondamentales: L'assurance-chômage répond-elle à nos attentes? Pouvons-nous l'adapter de façon à mieux répartir les coûts sociaux du changement? Le système est-il équitable, et répond-il aux besoins des individus?

Conformément à l'engagement général qu'a pris le gouvernement de faire en sorte que les programmes et services soient élaborés et mis en oeuvre avec le maximum d'efficacité, la Commission et le Ministère continueront d'accorder la priorité aux processus de planification, d'imputabilité et de contrôle, de même qu'aux systèmes d'information qui les sous-tendent. Par exemple, la revitalisation du Service national de placement devrait progresser considérablement en 1986-1987.

Le gouvernement a pour but de promouvoir la justice sociale en fixant des objectifs précis et élevés. De plus, il est convaincu qu'un environnement favorable à l'équité et à la justice constitue une condition essentielle pour établir un concensus national au sujet des

stratégies de renouveau économique. Ces deux facteurs auront une incidence très marquée sur la Commission et le Ministère en général, ainsi que sur le Programme d'emploi et d'assurance en particulier.

L'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés a déjà amené le Sous-comité sur les droits à l'égalité à faire des recommandations particulières qui touchent directement la politique d'immigration et l'assurance-chômage. Celles-ci portent notamment sur les conditions d'admission et le parrainage de parents, sur les prestations de maternité et les prestations pour le soin des enfants, ainsi que sur la définition des travailleurs à temps partiel et les prestations à leur accorder.

Pour ce qui concerne plus précisément le marché du travail, un événement marquant qui a fait ressortir l'importance croissante qu'on accorde aux questions d'équité a été la création de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi, laquelle a fait paraître un rapport où elle souligne l'importance de réduire la discrimination systémique. Un certain nombre de modifications ont été apportées à la législation et aux programmes dans l'ensemble du gouvernement par suite de la publication du rapport de la Commission (rapport Abella), mais d'autres modifications pouraient s'imposer à la suite des recommandations du Sous-comité sur les droits à l'égalité, notamment pour ce qui concerne la mise en oeuvre et l'application élargie des mesures relatives au respect de l'obligation contractuelle. La détermination d'objectifs pour la participation des groupes cibles aux composantes clés de la Planification de l'emploi constitue pour le gouvernement un autre moyen de réaliser son engagement à l'égard de l'équité en matière d'emploi.

Les défis qu'auront à relever la Commission et le Ministère dans ce domaine seront liés à la mesure dans laquelle le secteur privé, et plus particulièrement les petites entreprises, sont prêts à souscrire au principe de l'équité, de même qu'à l'attitude générale du public pour ce qui est des personnes qui devraient bénéficier des mesures d'équité.

2. Initiatives

Mise en valeur des ressources humaines:

La Planification de l'emploi, annoncée en juin 1985, comprend les 6 programmes suivants, qui permettront de régler certains problèmes précis pressants, l'aide s'adressant particulièrement à ceux qui en ont le plus instamment besoin:

Pénuries de main-d'oeuvre qui vise à réduire les pénuries graves de main-d'oeuvre et à répondre aux besoins des employeurs au moyen d'une formation spécialisée (voir page 3-47).

Développement de l'emploi: Ce programme s'adresse aux chômeurs de longue date et vise à leur offrir une formation professionnelle individualisée et des possibilités d'emploi valables (voir 3-47).

Intégration professionnelle: Ce programme offre, grâce à un agencement de formation et d'expérience en milieu de travail, une aide aux jeunes et aux femmes qui ont de la difficulté à accéder au marché du travail. Il y avait peu de programmes efficaces pour cette catégorie de personnes, voire même aucun (voir page 3-48).

Acquisition de compétences: Ce programme s'adresse aux travailleurs dont les emplois sont menacés par l'évolution de la technologie et de la conjoncture économique. Grâce à ce mécanisme inédit visant à coordonner les efforts des travailleurs et des employeurs, les travailleurs auront l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences avant d'être licenciés ou avant que leurs compétences actuelles ne tombent en désuétude (voir page 3-49).

Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail: Ce programme vise à stimuler les nouvelles initiatives et la recherche de solutions novatrices aux problèmes du marché du travail, sans avoir recours aux formules habituelles. Grâce à ce programme, la Planification de l'emploi, dans son ensemble, aura la souplesse voulue pour répondre aux nouveaux besoins qui se feront sentir (voir page 3-50).

Programme de développement des collectivités: Ce programme, qui relève du Service national de placement, s'adresse aux travailleurs vivant dans les collectivités aux prises avec un chômage chronique élevé, des fermetures d'usines, des licenciements collectifs ou un ralentissement économique marqué. Il vise à mobiliser les ressources de la collectivité en vue de créer des possibilités d'emploi à long terme (voir la page 3-56).

Fondamentalement différents des programmes précédents de formation et de création d'emplois, ces programmes ne sont pas rigides et peuvent être adaptés aux nouveaux besoins à mesure que ceux-ci se présentent. Les discussions entamées avec les provinces pour mettre au point les modalités de base d'une collaboration fédérale-provinciale se poursuivront au cours des prochains mois. Des modifications seront, au besoin, apportées aux programmes. Par ailleurs, les discussions sur les futurs accords de formation en établissement ont commencé avec les provinces, et les modifications voulues seront apportées pour que la formation en établissement devienne une partie intégrante de la Planification de l'emploi.

La Planification de l'emploi se fonde également sur le principe que la consultation ne doit pas être accessoire et que les relations entre les entreprises, les travailleurs et les groupes communautaires doivent être renforcées. C'est pour répondre à ce besoin que sont créés, dans l'ensemble du pays, des Conseils consultatifs locaux (CCL) dont font partie des membres influents du monde des affaires, des

organisations de travailleurs et des groupes bénévoles de la collectivité. Ces conseils, qui travaillent avec des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, se réuniront régulièrement pour discuter des façons de répondre aux besoins et à la demande des marchés du travail locaux. Grâce à ces conseils, la planification nationale de l'emploi pourra répondre de façon efficace aux besoins des collectivités. Les CCL fourniront au gouvernement des conseils utiles sur les programmes et services offerts par les Centres d'emploi du Canada (CEC) (voir ci-dessous).

Enfin, en 1986-1987, la Commission et le Ministère ont modifié le processus budgétaire. Les régions recevront une affectation globale au titre de la Planification de l'emploi. Cette méthode donne une plus grande marge de manoeuvre aux régions qui peuvent adapter les programmes, en accord avec les provinces et les CCL, aux besoins particuliers de la région et des localités.

Service national de placement: Le Service national de placement a réalisé les initiatives suivantes:

Services à la petite entreprise: Cette initiative a débuté au printemps de 1985. Elle a été mise sur pied en vue d'améliorer notre service de placement offert aux employeurs qui comptent moins de 100 employés. Grâce à elle, chaque CEC charge un agent d'assurer la liaison avec tous les employeurs des petites entreprises locales. Le fait d'offrir ce type de service à la petite entreprise permettra de simplifier l'inscription des offres d'emploi, d'améliorer la sélection des travailleurs de même que la suite à donner aux offres d'emploi et aux présentations. Les résultats positifs de cette initiative devraient se faire sentir davantage au cours de 1986-1987.

Conseils consultatifs locaux (CCL): Au cours de l'automne de 1985, toutes les régions ont procédé à la mise sur pied de Conseils consultatifs locaux. Ces conseils visent à obtenir la collaboration de nos partenaires sociaux et économiques afin de veiller à ce que nos programmes et services répondent aux besoins des collectivités desservies. À cet égard, la consultation est de la plus haute importance et elle doit nous aider à réaliser les objectifs établis en ce qui concerne les groupes-cibles, c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles, les jeunes et les clients ayant des besoins spéciaux. La mise en oeuvre de cette initiative se poursuivra au cours de 1986-1987.

Équité en matière d'emploi: Le rapport de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi (rapport Abella) a été déposé en novembre 1984 et le Cabinet a approuvé toute une série d'initiatives en février 1985. Au nombre de ces initiatives, figure l'application des exigences relatives à l'équité en matière d'emploi aux entreprises qui passent des contrats avec le gouvernement, à celles du secteur privé qui sont régies par le gouvernement fédéral (projet de loi C-62) et aux sociétés d'Etat. Afin de faciliter la mise en oeuvre de ces

initiatives, la Commission et le Ministère offriront à ces entreprises et à tous les autres employeurs des services de consultation et des services à la clientèle afin de soutenir ces nouvelles mesures fédérales relatives à l'équité en matière d'emploi.

Ces mesures seront appliquées dans le cadre du mandat actuel de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP). Il ne sera pas nécessaire de créer un nouvel organisme. La Commission et le Ministère recevront à ces rapports soumis par les employeurs en vertu de la législation sur l'équité en matière d'emploi (projet de loi C-62), elle les analysera et les regroupera avant de les déposer au Parlement. Les données sur les postes disponibles seront regroupées et transmises à tous les intéressés chargés d'appliquer les mesures relatives à l'équité en matière d'emploi. La Commission et le Ministère surveilleront également les entrepreneurs qui ont attesté leur engagement à l'égard de l'équité en matière d'emploi dans le cadre du Programme de contrats du gouvernement fédéral.

Ces initiatives seront appuyées par les Services consultatifs pour l'équité en matière d'emploi, qui offrent leurs services dans les régions et à l'administration centrale. Tous les employeurs ont droit à ces services.

Assurance-chômage: Le rôle et l'orientation de l'Assurance-chômage peuvent être rajustés du tout au tout par suite de 2 examens importants du programme:

- la Commission d'enquête sur l'assurance-chômage, qui examinera le Régime ainsi que le rôle qu'il joue dans le système global de sécurité sociale et la structure économique du Canada;

- la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, qui a recommandé des modifications d'envergure du Régime d'assurance-chômage.

Tant que le résultat de ces examens ne sera pas rendu public et que le gouvernement n'aura pas décidé des mesures à prendre, aucune initiative d'envergure n'est projetée. On continuera plutôt à apporter des améliorations pour rendre le versement des prestations d'assurance-chômage plus exact, plus opportun, plus clair et plus empathique.

3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

Initiatives permanentes - Service national de placement:

Classification nationale des professions (CNP): La CNP est un nouveau système de classification visant à mesurer et à analyser le marché du travail, et à effectuer des projections à cet égard. Il donnera un aperçu de la nature des structures du travail et des secteurs d'activité au Canada. Comme l'indiquait le budget de

1985-1986, la Classification canadienne descriptive des professions sera progressivement supprimée, au fur et à mesure que la CNP et JOBSCAN seront mis en oeuvre.

Les études sur les professions des secteurs d'activité continueront de déterminer le groupement des professions dans la CNP. Ces études seront fondées sur des échantillons représentatifs des établissements comportant environ un tiers de leurs emplois dans le secteur de la fabrication et environ un quart de ceux-ci dans les services publics, les communications et les transports.

Les enquêtes nationales sur les professions se poursuivront et seront davantage axées sur l'établissement de données de classification pour des professions dans les domaines administratifs, de gestion, techniques et professionnels.

JOBSCAN: JOBSCAN est une base de données regroupant les compétences des travailleurs et les besoins des employeurs, et visant à améliorer le processus d'échange de renseignements sur l'emploi. Des listes de contrôle JOBSCAN seront établies pour au moins 20 secteurs professionnels, en même temps que les études des secteurs d'activité seront effectuées. Un programme de validation des listes de contrôle existantes par secteur d'activité se poursuivra. Un projet pilote automatisé sera mis en oeuvre.

Les besoins en ressources de la CNP et de JOBSCAN sont évalués à 48 années-personnes et à $3,057,000 pour les dépenses de fonctionnement et d'entretien au cours de 1986-1987.

Programme de formation des conseillers des services aux employeurs: L'élaboration de la composante A du Programme de formation des conseillers des services aux employeurs s'est terminée au début de 1985-1986 et la mise en oeuvre a débuté par la réalisation de 3 séances de formation à l'intention des formateurs (une en français et deux en anglais). La mise en oeuvre de la composante A se poursuit en 1985-1986 (elle vise à former 15 % des conseillers en emploi) et en 1986-1987 (elle vise à former 40 % des conseillers en emploi). Une deuxième composante sera élaborée et mise en oeuvre en 1986-1987.

Plan d'action local: Il s'agit d'un mécanisme permettant au Centres d'emploi du Canada (CEC) d'analyser le marché de la collectivité et d'identifier les besoins de cette dernière pour l'année à venir, ce qui aide le CEC à mieux prévoir les services qu'il aura à offrir. Un tel plan d'action doit permettre d'identifier les groupes de la population active qui pouraient bénéficier d'une aide du CEC et qui, grâce à cette aide, auront une incidence favorable sur le fonctionnement du marché du travail local. Les plans d'action locaux seront mis à l'essai dans le cadre du programme d'essai du processus de de revitalisation par les utilisateurs, à la fin de 1985-1986 et au début de 1986-1987 (voir page 3-34).

CHOIX: En 1986-1987, on s'attend que la version de CHOIX (système informatisé de données sur les carrières) adaptée aux micro-ordinateurs et établie suivant les normes de la Commission et du Ministère, sera prête. Soixante-six micro-ordinateurs ont été loués en 1985-1986 et sont maintenant utilisés dans des CEC partout au Canada. Le logiciel provisoirement en usage a été loué, car il sera remplacé par une version mise au point par la Commission et le Ministère. On prévoit que le coût de fonctionnement et d'entretien du système CHOIX en 1985-1986 sera de $756,000, mais qu'il tombera à quelque $400,000 en 1986-1987.

COMPAS: La Commission et le Ministère ont acheté 11 micro-ordinateurs pour le système COMPAS (système utilisé en autonomie par les clients pour se renseigner sur les méthodes de recherche d'emploi) en 1984-1985. La facture s'élève à $110,000 environ. Les micro-ordinateurs font l'objet d'un essai dans 10 CEC et celui-ci est censé être terminé au début de 1986-1987. On prévoit que le coût de fonctionnement et d'entretien de COMPAS s'élève à $68,587 en 1985-1986, mais qu'il sera plus élevé en 1986-1987 si l'essai permet de démontrer que le système COMPAS est efficace. Les nouveaux modules prévus devront être mis au point, à l'essai et en oeuvre.

Centres de réception urbaine pour autochtones: Le centre de réception urbaine établi en 1983-1984 à Regina à titre expérimental est resté ouvert en 1984-1985. Il vise essentiellement à offrir des services de placement, en plus de ceux normalement fournis par les centres d'accueil réservés aux autochtones. L'objet de l'essai était de déterminer si un tel centre permettrait d'améliorer les services de placement offerts aux autochtones qui viennent s'installer dans une zone urbaine.

L'évaluation de cette initiative a révélé qu'une faible proportion de la clientèle du centre était composée d'autochtones qui venaient de se fixer en ville et que les services du centre faisaient double emploi avec ceux du programme Extension et du programme Compagnie de travailleurs. Par conséquent, l'initiative sera abandonnée, et la Commission et le Ministère, songeront à la Planification de l'emploi pour augmenter le nombre d'autochtones dans la population active.

Revitalisation: Le processus de revitalisation va bon train. Des 59 projets qui ont été approuvés, 46 ont été terminés et, il a été décidé de formuler de nouvelles politiques ou procédures à la suite de 26 des études.

En 1984-1985, un certain nombre de modifications importantes ont été mises à l'essai dans le cadre du programme d'essai du processus par les utilisateurs, qui visait à déterminer la faisabilité des nouvelles politiques ou procédures. Le programme d'essai par les utilisateurs a abouti à la mise en oeuvre de nouveaux critères d'évaluation pour les propositions de projets présentées en vertu du programme Extension, à une nouvelle ligne de conduite en matière d'inscription, au processus de détermination des besoins de service, à l'amélioration du

libre-service et des services de groupe ainsi qu'à une meilleure gestion des services de counselling. Au cours de 1985-1986, un certain nombre d'autres initiatives ont été mises à l'essai ou étudiées, dont les services aux employeurs, les plans de commercialisation locaux, la liaison avec l'assurance-chômage et les services d'équité en matière d'emploi.

En outre, les plans ont été rajustés afin d'accélérer la mise en oeuvre, d'ici à la fin de 1986-1987, des initiatives approuvées. Un programme de mise en oeuvre progressive a été approuvé, ce qui permettra l'adoption par étape de toutes les nouvelles initiatives, de même que l'analyse des résultats et l'évaluation des opérations de manière à ce que les modifications voulues soient apportées au plan de mise en oeuvre.

Une série de projets, la série 40, aura pour but d'examiner et de réviser, au besoin, les lignes directrices et pratiques actuelles du Service national de placement relatives à la gestion, ce qui aura pour effet d'améliorer la capacité des gestionnaires de tous les niveaux à atteindre les objectifs et à respecter les normes, et, compte tenu des exigences qui sont envisagées pour l'avenir, à effectuer efficacement les changements nécessaires.

À mesure que le rôle, la fonction et l'organisation du service national de placement changeront dans le cours du processus de revitalisation, la Commission et le Ministère continueront de développer les systèmes de soutien appropriés pour améliorer l'efficience et l'efficacité du service.

La mise en oeuvre complète de tous les aspects de la revitalisation des processus de gestion et des services de soutien se fera, par étape, au cours de plusieurs années.

Jeunes: Le réseau de CEC de la Commission et du Ministère continuera d'aider des centaines de milliers de jeunes Canadiens à trouver des emplois productifs en leur donnant des renseignements sur le marché du travail, en leur faisant subir les tests voulus et en leur offrant le counselling nécessaire en matière d'emploi ainsi qu'en les plaçant dans des emplois vacants.

Les 11 "Unités spécialisées des services aux jeunes" de la Commission et du Ministère continueront d'aider les jeunes (âgés de quinze à dix-neuf ans) qui, étant désavantagés sur le plan économique et social, ont besoin d'une aide spéciale pour obtenir un emploi productif.

Environ 450 Centres d'emploi du Canada pour étudiants (CEC-E) continueront d'ouvrir leurs portes entre avril et septembre grâce à quelque 1,500 étudiants de niveau secondaire avancé ou diplômés récents du postsecondaire. Pour 1986-1987, on prévoit que le nombre des placements temporaires et occasionnels s'élèvera à environ 400,000.

En 1986-1987, les objectifs concernant l'emploi et l'employabilité des jeunes seront de vaincre les difficultés d'emploi sans cesse croissantes auxquelles se heurtent ceux-ci dans le marché du travail actuel, en renforçant plusieurs aspects importants des programmes d'aide à l'emploi offerts jusqu'à maintenant aux jeunes.

Les consultations se poursuivront entre les divers ordres de gouvernement, de même qu'avec le monde des affaires, les syndicats et les organismes sans but lucratif intéressés, afin d'harmoniser les initiatives prises à chacun de ces paliers pour promouvoir l'emploi des jeunes et de faire en sorte que les divers programmes à l'intention des jeunes se complètent dans toute la mesure du possible.

Programme d'alternance travail-études: Lancé en septembre 1984, ce programme aide les établissements d'enseignement à assumer les frais administratifs associés à la mise en oeuvre de nouveaux projets d'alternance travail-études ou à l'élargissement de ceux qui existent pour favoriser un recours accru à cette formule expérimentale d'apprentissage comme un moyen d'aider plus d'étudiants à trouver un emploi productif à plein temps. Le programme sera incorporé en tant qu'option au programme d'Intégration professionnelle de la nouvelle Planification de l'emploi.

Action positive - Équité en matière d'emploi: Ce programme vise à améliorer les perspectives d'emploi offertes aux travailleurs, à utiliser le plein potentiel de la main-d'oeuvre et à assurer une représentation équitable de certains groupes cibles à tous les niveaux et dans toutes les professions exercées par la population active. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées physiquement et les membres des minorités visibles figurent au nombre des groupes cibles désignés.

Les conseillers techniques en action positive et les conseillers techniques de l'équité en matière d'emploi aident les employeurs à analyser leurs politiques d'emploi et la composition de leurs effectifs en vue de définir les mesures à prendre pour supprimer les obstacles systémiques à l'emploi et de garantir une juste représentation des groupes cibles.

Système national des services d'emploi (SNSE): La phase I du SNSE, qui consistait à établir un répertoire informatisé des travailleurs clients, a été mise à l'essai dans la région de l'Atlantique en juin 1984. Suivant les résultats de l'essai pilote, la phase I du système sera étendue à tous les CEC à l'échelle nationale qui se servent actuellement du Système de traitement des offres d'emploi (STOE). La phase II du SNSE, qui consistera à établir un répertoire informatisé des employeurs clients , sera mise à l'essai dans la région de l'Atlantique à compter de l'automne de 1985; on prévoit en poursuivre la mise en oeuvre en 1986-1987. L'objet ultime du SNSE est de relier entre eux la plupart des CEC, la Banque nationale

d'emplois (BNE) et d'autres systèmes automatisés d'information qui sont actuellement envisagés, afin qu'ils ne forment qu'un seul vaste système national.

Système de projections des professions au Canada (SPPC): Au cours de l'année 1985-1986, des études sur les secteurs de l'automobile, de la construction navale et de l'extraction ont été effectuées. Une conférence fédérale-provinciale a eu lieu à l'automne de 1985. Le premier document sur les perspectives professionnelles paraîtra au printemps de 1986.

Initiatives terminées

Formation professionnelle: En 1984-1985, un certain nombre de mesures ont été prises pour faciliter l'accès des femmes à la formation; il s'agit notamment d'élargir la définition des professions traditionnellement exercées par des hommes, afin d'accorder aux employeurs une subvention plus élevée pour former les femmes dans davantage de professions, et d'augmenter de 50 % les achats de places de cours à temps partiel.

En 1984-1985, la priorité a été accordée, dans le cadre du Programme national de formation, à la formation requise pour l'exercice de professions en demande, en particulier celles d'importance nationale et compte tenu des pénuries régionales. Lorsque la Planification de l'emploi a été mise en oeuvre en 1985-1986, on a continué de mettre l'accent sur les pénuries, et le programme Pénuries de main-d'oeuvre a été axé sur les pénuries de compétences professionnelles désignées. Le processus de désignation de ces pénuries a été amélioré, le secteur privé ayant davantage participé à cerner les besoins.

Il faut que les initiatives prévues pour 1985-1986 soient modifiées dans une certaine mesure. Pour ce qui concerne la formation en établissement, on devait insister sur les moyens de lier les cours de rattrapage scolaire à ceux axés sur les compétences et préparant à l'exercice de professions qui sont ou seront en demande. De ce fait, il est devenu plus évident que l'utilité pratique des compétences revêt plus d'importance que le rattrapage proprement dit. Toutefois, même si plus d'efforts ont été déployés pour lier la formation à l'acquisition de compétences professionnelles, les résultats ne sont pas mesurables.

Dans le cadre d'une deuxième initiative prévue pour 1985-1986, la formation dans l'industrie devait être liée à la mise en valeur des ressources humaines en tant que partie intégrante des politiques et des plans du secteur privé. Pendant 1985-1986, une restriction s'est appliquée à la Formation générale dans l'industrie, et l'aide financière offerte n'a pu servir qu'à subventionner la formation de clients ayant des besoins spéciaux. En outre, le budget de la Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée (FMPMS) a été réduit, passant de 100 à 57 millions de

dollars, et 30 millions de dollars sont engagés pour un report. De fait, ces événements ont entravé les efforts visant à lier la mise en valeur des ressources humaines à la formation.

Programmes de création d'emplois: Au cours de 1984-1985, l'ensemble des programmes a continé de répondre aux besoins déterminés du marché du travail en poursuivant les 3 objectifs formulés lorsque les programmes antérieurs ont été fusionnés: lutte à court terme contre le chômage cyclique dû à des périodes de ralentissement économique (Canada au travail), augmentation du nombre d'emplois permanents dans les collectivités qui connaissent un chômage chronique (Croissance locale de l'emploi) et mesures touchant les ressources humaines qui visent à aider les jeunes et les personnes défavorisées à acquérir une formation et une expérience en milieu de travail (Compagnie de travailleurs et Accès-carrière).

Étant donné le taux élevé de chômage des jeunes, il a fallu déployer plus d'efforts que prévu pour tenter de remédier à la situation. Selon le discours du trône de décembre 1983, plus de la moitié des 266 millions de dollars annoncés pour la création d'emplois devait être affectée aux jeunes, mais des crédits supplémentaires au titre des programmes de création d'emplois ont permis d'accroître les activités visant le groupe en question; ainsi, grâce à plus de 0.5 milliard de dollars, plus de 183,000 jeunes ont pu enfin obtenir leur premier emploi ou leur première expérience de travail.

Amélioration de l'administration de la Loi sur l'assurance-chômage: Toutes les mesures d'amélioration ont maintenant été mises en oeuvre. Il s'agit de programmes visant à aider les employeurs à donner des renseignements exacts sur lesquels se fondent les décisions à rendre ainsi que le contrôle de la qualité de ces décisions.

Le plan général à long terme de la Commission et du Ministère maintenant connu sous le nom de l'Assurance-chômage de demain, a été mis en oeuvre afin d'améliorer la gestion du Régime d'assurance-chômage et d'élaborer son infrastructure. Le plan de travail qui vise à ce que les besoins des prestataires soient pris en ligne de compte et bien compris a été incorporé à cette activité.

En 1984-1985, un certain nombre d'initiatives particulières ont été mises en route, et des mécanismes ont été mis en place pour réaliser divers projets. Un ensemble de mesures ont été prises pour favoriser une pleine participation à cette activité et pour déterminer des initiatives.

4. Efficacité du Programme

Pour mesurer les répercussions et l'efficacité de l'ensemble du Programme d'emploi et d'assurance, il convient d'examiner les incidences sociales et économiques de chacun de ses éléments. Le remaniement complet des programmes du marché du travail que la Commission et le Ministère ont mis en oeuvre, et qui a mené à

l'instauration de la Planification de l'emploi, a exigé la mise en place de nouvelles mesures pour déterminer les incidences du programme. Ces nouvelles mesures seront élaborées au cours du prochain exercice financier.

En plus d'établir des mesures de l'efficacité du programme, la Commission et le Ministère ont effectué certaines études pour évaluer les points forts et les faiblesses de leurs programmes. Les résultats obtenus, pour chaque activité, à partir des études qui viennent d'être terminées sont présentées ci-après.

Mise en valeur des ressources humaines: En 1985-1986, les composantes de l'activité Mise en valeur des ressources humaines ont fait l'objet de 4 évaluations.

Au cours de cet exercice, la Mise en valeur des ressources humaines a été entièrement remaniée en fonction de la Planification de l'emploi. Puisque trop peu de temps s'est écoulé depuis le début de sa mise en oeuvre, il a été impossible d'évaluer les répercussions qu'a eu la Planification de l'emploi sur le marché du travail en 1985-1986. Les résultats des évaluations effectuées en 1985-1986 se rapportent aux anciens éléments de l'activité Mise en valeur des ressources humaines. Dans la conception de la Planification de l'emploi, il a été tenu compte de nombre de ces résultats en vue d'améliorer l'efficacité de l'activité.

Il ressort de l'évaluation du Programme national de formation en établissement que ceux qui ont suivi des cours de formation en 1983-1984 ont profité davantage des cours de formation professionnelle que des programmes scolaires de base. La plupart des stagiaires ont été formés dans des professions où il y avait un excédent de main-d'oeuvre en 1983-1984. En général, l'employabilité et le salaire des stagiaires se sont améliorés suite à la formation, tout comme l'employabilité et le salaire des membres d'un groupe de comparaison qui, pendant la même période, n'avaient pas suivi de cours de formation.

Les cours de langue offerts dans le cadre du Programme national de formation en établissement ont permis aux stagiaires d'augmenter considérablement leur employabilité ainsi que leur salaire. Il en a été de même pour les réfugiés et les immigrants, mais non pour les travailleurs se déplaçant d'une province à l'autre.

En 1985-1986, deux des composantes du programme Défi 85 ont fait l'objet d'une évaluation: Emploi d'été/Expérience de travail (EEET) et Ateliers d'orientation au travail (AOT). Tous les groupes concernés leur ont réservé un accueil favorable. Les étudiants qui ont été placés dans des organismes à but non lucratif et dans les services municipaux semblaient plus satisfaits du programme que ceux placés dans des entreprises du secteur privé. Les organismes à but non lucratif ont créé un plus grand nombre d'emplois supplémentaires que les

entreprises du secteur privé. De plus, les emplois créés par les organismes à but non lucratif correspondaient généralement plus aux études et aux projets de carrière des étudiants.

Grâce à la composante Ateliers d'orientation au travail du programme Défi 85, les étudiants se sont davantage engagés à terminer leurs études secondaires. En outre, le programme a incité nombre des étudiants qui prévoyaient quitter l'école à revenir sur leur décision.

Service national de placement: En 1985-1986, les composantes de l'activité Service national de placement ont fait l'objet de 5 évaluations.

Une des évaluations a permis de constater que le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie est un programme administré de façon efficace et rentable qui permet aux employeurs et aux travailleurs de régler conjointement divers problèmes d'emploi liés aux changements industriels, technologiques et économiques. L'existence de ce programme est toujours fondée et il ressort clairement de l'évaluation que les relations industrielles peuvent favoriser grandement l'adaptation économique.

Il ressort de l'évaluation du Programme de mobilité du Canada que ce programme continue de permettre à des travailleurs provenant de régions où il y a peu de travail de se déplacer vers des régions offrant plus de débouchés. L'évaluation a toutefois révélé que certains éléments du programme ont servi à financer des déplacements qui auraient eu lieu même sans l'aide financière versée au titre du programme.

Une autre évaluation avait pour but d'étudier la capacité du programme Extension d'augmenter l'employabilité de sa clientèle et d'aider ceux qui éprouvent des difficultés particulières a soutenir la concurrence qui existe sur le marché du travail, ainsi que ceux pour qui les services des CEC ordinaires ne conviennent pas. Il a été constaté que les services spécialisés d'Extension permettaient de réduire le temps consacré à la recherche d'emploi dans le cas des travailleurs ayant recours aux services de placement. De plus, ceux qui n'avaient pas d'expérience de travail, ou qui en avaient très peu, et qui ont fait appel aux services du programme ont conservé leur emploi plus longtemps. Cependant, 2 problèmes ont été signalés: d'une part, un grand nombre d'activités étaient destinées à des travailleurs qui possédaient probablement déjà des compétences qui leur auraient permis de se trouver du travail sans faire appel au programme et, d'autre part, à l'autre extrême, un petit groupe de travailleurs étaient aux prises avec un problème de chômage chronique, et que le programme n'a pu les aider.

Le projet pilote des Centres préparatoires à l'emploi pour femmes (CPEF) a été mis en oeuvre en vue d'augmenter le nombre des services mis à la disposition des femmes dans les CEC ordinaires. L'évaluation du projet a révélé que des membres de toutes les

principales catégories visées ont eu recours au CPEF. Les centres ont également offert aux travailleuses une plus vaste gamme de services administrés par la Commission et le Ministère, et ils ont consacré plus de temps que les CEC ordinaires au counselling de celles-ci. Les clientes ont semblé beaucoup plus satisfaites des services des CPEF que de ceux des CEC ordinaires. Cependant, l'évaluation révèle que peu d'indices permettent d'affirmer que les chômeuses ont réussi à accroître leur employabilité de façon substantielle après avoir reçu l'aide des CPEF. En outre, les services offerts dans les CPEF n'ont pas fortement incité les clientes à opter plus souvent pour des professions traditionnellement exercées par les hommes que pour celles traditionnellement réservées aux femmes. Comparativement à ce qui s'observe dans les CEC ordinaires toutefois, on a découvert qu'une plus grande proportion des femmes qui s'adressent aux CPEF s'inscrivent à des cours de formation professionnelle dans des domaines traditionnellement réservés aux hommes ou non; ce phénomène devrait donc les favoriser, pour qu'elles améliorent ainsi leur employabilité à long terme.

Les Unités spécialisées de services aux jeunes (USSJ) ont été mis à l'essai dans les CEC en vue d'offrir des services spéciaux aux jeunes clients. L'évaluation du programme a permis de constater certains problèmes dans l'établissement d'objectifs précis, mais elle a également révélé d'importants avantages. Par exemple, il a été démontré que les USSJ avaient aidé des jeunes clients à intégrer le marché du travail en leur offrant des services intensifs qui avaient pour résultat d'augmenter leur employabilité. De plus, les jeunes ayant eu recours à ces services ont pris plus d'assurance. Les USSJ ont, enfin, réussi à rejoindre des jeunes qui ont à surmonter de graves obstacles à l'emploi.

Assurance-chômage: En 1985-1986, l'assurance-chômage a fait l'objet de 3 évaluations.

L'évaluation du Programme de réduction des cotisations d'assurance-chômage a permis de constater que ce programme incitait les entreprises à établir un régime d'assurance-salaire, mais que ses répercussions étaient secondaires. Dans l'évaluation, la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour réduire les cotisations a été mise en doute. Les employeurs et les travailleurs participants ont non seulement profité directement de la réduction des cotisations, mais encore ils ont profité indirectement des économies sur les indemnités non versées aux non participants. Une autre méthode visant à éliminer cette inégalité proposait d'abaisser fortement le montant de la réduction de cotisations.

Il ressort de l'évaluation du Programme des avis d'embauchage que celui-ci permet de déceler plus tôt les trop-payés au titre du Régime d'assurance-chômage. Grâce aux quelque 74,000 employeurs qui participent volontairement au programme, il a été possible de déceler environ 21 % de l'ensemble des trop-payés. De l'avis de la Commission

et du Ministère, les frais entraînés par le programme sont justifiés. Les données de 1983-1984 ont indiqué que le rendement moyen était de $ 9 pour chaque dollar dépensé.

Une étude longitudinale des contrôles d'assurance-chômage a permis de constater que le contrôle intensifié avait eu une incidence considérable sur les décisions d'exclusion et d'inadmissibilité, la détection des trop-payés et le montant des prestations versées. Le taux d'augmentation du coût-efficacité établissant le rapport entre les économies réalisées sur les prestations et les coûts supplémentaires est fixé à plus de 6 sur 1.

Section II
Analyse par activité

A. Mise en valeur des ressources humaines

Objectif

Accroître la compétitivité et l'employabilité des Canadiens et répondre aux besoins du marché du travail en développant et en adaptant les compétences des ressources humaines du Canada au moyen d'un agencement de formation et d'expérience de travail. L'activité Mise en valeur des ressources humaines vise ainsi à:

- aider les chômeurs de longue date à s'intégrer réellement au marché du travail (Développement de l'emploi);
- aider les personnes qui ont de la difficulté à faire la transition du monde des études au monde du travail, ou après s'être consacrées à leur foyer, à s'intégrer au marché du travail; l'objectif connexe des options Alternance travail-études et Programmes d'été du programme Intégration professionnelle est d'encourager et d'appuyer les initiatives d'étudiants qui se préparent à accéder au marché du travail (Intégration professionnelle);
- aider les travailleurs qui occupent un emploi à acquérir de nouvelles compétences, afin de s'adapter à l'évolution de la technologie et des marchés (Acquisition de compétences);
- appuyer la formation dans les professions où une pénurie de main-d'oeuvre existe ou est prévue, afin de doter l'économie canadienne des compétences dont elle a besoin pour rester compétitive (Pénuries de main d'oeuvre);
- stimuler et appuyer les initiatives innovatrices relatives au marché du travail au moyen de programmes et de projets pilotes, de projets de démonstration et d'activités de développement en vue d'améliorer le fonctionnement du marché du travail (Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail).

État récapitulatif des ressources

Tableau 5: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985[1]	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Dépenses brutes	1,884,432	2,223	2,023,828	2,783	2,101,582	3,509
Moins: Dépenses en vertu des articles 38 et 39[2]	360,000	-	350,000	-	358,044	-
Total	1,524,432	2,223	1,673,828	2,783	1,743,538	3,509
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-	-	-	-	6,389	-
Dépenses nettes	1,524,432[3]	2,223	1,673,828[4]	2,783	1,737,149	3,509

1. Ces chiffres représentent le total des dépenses pour les activités Création d'emplois et Formation professionnelle (à l'exclusion du programme Création locale d'emploi) correspondant aux anciens programmes (voir pages 3-86 et 3-90).

2. L'article 38 a trait aux activités de création d'emplois entreprises en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, visant à créer pour les chômeurs des emplois productifs d'une durée déterminée. Le programme vise à stabiliser le marché du travail et à éviter la suppression d'emplois. Quant à l'article 39, il porte sur le soutien du revenu accordé, aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, aux stagiaires à plein temps pendant qu'ils reçoivent une formation dans le cadre du programme Mise en valeur des ressources humaines.

3. À l'exclusion d'un montant de 163.8 millions de dollars, représentant la part de la Commission et du Ministère au titre du programme Défi 86 qui sera affectée au crédit 10 du Conseil du Trésor.

4. Les programmes de la Planification de l'emploi en sont à l'étape de la mise en oeuvre. Aussi, il est difficile de faire des prévisions en ce qui concerne l'évaluation et l'approbation des demandes, le début des activités et les demandes correspondantes d'aide financière. La différence entre le niveau autorisé, soit 1.9 milliard de dollars, et les dépenses prévues, soit 1.67 milliard de dollars, a été calculée en fonction de la différence, de l'ordre de 0.28 millions de dollars, qui existait par le passé.

Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985[1]	
	$	%	$	%	$	%
Fonctionnement et capital						
Personnel	80,886	5	101,587	6	107,542	6
Autres	42,699	3	38,705	2	21,004	1
Achat de cours de formation aux provinces[2]	-	-	522,355	32	511,833	30
Formation dans l'industrie - Services administratifs provinciaux	4,826	-	3,159	-	5,733	-
Total - Fonctionnement et capital	128,411	8	665,806	40	646,112	37
Subventions et contributions[3]	1,396,021	92	1,008,022	60	1,097,426	63
Total	1,524,432	100	1,673,828	100	1,743,538	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-		-		6,389	
	1,524,432		1,673,828[4]		1,737,149	

1. À l'exclusion du programme Croissance locale de l'emploi, qui a été incorporé à l'activité Service national de placement (voir page 3-86).

2. En 1986-1987, les achats de cours de formation aux provinces ont été reclassés parmi les paiements de transfert, et inclus dans les Subventions et contributions.

3. À l'exclusion des 360 millions de dollars de prestations d'assurance-chômage versées en vertu des articles 38 et 39 de la Loi sur l'assurance-chômage (voir tableau 5, note 2).

4. Les programmes de la Planification de l'emploi en sont à l'étape de la mise en oeuvre. Aussi, il est difficile de faire des prévisions en ce qui concerne l'évaluation et l'approbation des demandes, le début des activités et les demandes correspondantes d'aide financière. La différence entre le niveau autorisé de 1.9 milliard de dollars et les dépenses prévues de 1.67 milliard de dollars a été calculée en fonction de la différence, de l'ordre de 0.28 milliard de dollars, qui existait par le passé.

Rendement financier antérieur

La Section III, D (pages 3-87 à 3-92) offre les détails sur le rendement financier et le rendement du programme pour les activités Formation professionnelle et Création d'emplois tels qu'elles existaient en 1984-1985.

Description

L'activité Mise en valeur des ressources humaines vise essentiellement à accroître la compétitivité et l'employabilité des Canadiens, de même qu'à répondre aux besoins du marché du travail. Cette activité comprend 5 sous-activités: Pénuries de main-d'oeuvre, Développement de l'emploi, Intégration professionnelle, Acquisition de compétences, Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail.

Pénuries de main-d'oeuvre: Le programme Pénuries de main-d'oeuvre vise à appuyer la formation dans les professions où une pénurie de main-d'oeuvre existe ou est prévue, afin de doter l'économie canadienne des compétences dont elle a besoin pour rester compétitive.

À l'heure actuelle, le programme se concrétise sous forme d'accords relatifs aux pénuries de main-d'oeuvre conclus aux termes de l'option Formation en milieu de travail, qui peut comporter un agencement de formation hors travail et sur place, ainsi que de l'option Achat direct de formation, aux termes de laquelle la Commission et le Ministère achètent, d'établissements d'enseignement publics et privés, des cours de formation.

Ce programme favorise la formation des propriétaires, gestionnaires et employés d'entreprises du secteur privé, des employeurs (organismes à but lucratif ou non lucratif, organisations bénévoles et sociétés d'État) et des travailleurs indépendants.

Développement de l'emploi: Le programme Développement de l'emploi vise à aider les chômeurs de longue date à s'intégrer réellement au marché du travail.

Cette sous-activité vise les chômeurs de longue date qui éprouvent des difficultés fondamentales sur le plan de l'emploi découlant d'un certain nombre de facteurs. Le programme comprend différentes options, aux termes desquelles les activités visant l'accroissement de compétences et le développement de l'emploi les plus susceptibles d'améliorer les possibilités d'emploi des chômeurs de longue date peuvent être mises sur pied. Ces options sont les projets financés qui s'adressent à tous, les projets financés qui s'adressent plus particulièrement aux personnes très défavorisées sur le plan de l'emploi et les emplois subventionnés individuellement.

De telles activités peuvent supposer:

- la création d'emplois nouveaux et productifs du point de vue de l'entreprise qui allient des activités de formation pertinentes ou d'acquisition de compétences et l'expérience pratique connexe au moyen de projets financés gérés par des employeurs du secteur privé ou par des organismes à but non lucratif;

- l'octroi de subventions au titre des emplois et de la formation nécessaires, lorsqu'il s'agit d'emplois individuels, à des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi;

- la préparation au travail des personnes très défavorisées sur le plan de l'emploi en finançant des projets qui nécessitent l'établissement de liens avec les ressources communautaires et l'appui de services visant la motivation, l'adoption d'attitudes plus positives ainsi que l'acquisition de connaissances pratiques.

Dans le cadre du programme Développement de l'emploi, la Commission et le Ministère achètent également des cours de formation d'écoles, de collèges et d'instituts techniques provinciaux, de même que d'établissements privés approuvés (option Achat direct de cours de formation).

Intégration professionnelle: Le programme Intégration professionnelle vise à aider les personnes qui ont de la difficulté à faire la transition du monde des études, ou encore du foyer, au monde du travail, de même qu'à encourager et à appuyer les initiatives d'étudiants qui se préparent à accéder au marché du travail. Dans le cadre de ce programme, 3 options permettent de tendre vers la réalisation de cet objectif:

Alternance travail-études: Cette option a pour objet de donner aux étudiants du niveau secondaire et postsecondaire une expérience de travail intégrée et liée à leur programme d'études. L'Alternance travail-études vise à donner aux étudiants la préparation nécessaire à leur entrée sur le marché du travail une fois leurs études terminées. Les commissions scolaires (niveau secondaire) ainsi que les établissements d'enseignement postsecondaire mettront en oeuvre des programmes d'alternance travail-études en vertu de contrats passés avec la Commission et le Ministère.

Programmes d'été: Aux termes de cette option, des étudiants comptant poursuivre leurs études pourront acquérir pendant l'été une expérience de travail liée à la carrière qu'ils ont choisie.

Intégration et Réintégration: L'option Intégration vise les jeunes chômeurs qui n'ont pas de diplôme postsecondaire et elle offre

un agencement de formation de base et d'expérience directe en milieu de travail. La durée de la formation dans le cadre de l'option Intégration peut varier entre 26 et 52 semaines.

Aux termes de l'option Réintégration, les femmes qui ne font plus partie de la population active depuis au moins trois ans parce qu'elles se sont surtout consacrées pendant cette période à des tâches ménagères peuvent obtenir de l'aide. L'option Réintégration a pour objet l'évaluation et l'accroissement des compétences d'une personne grâce à un agencement de formation de base et d'expérience directe en milieu de travail. Cette option prévoit également des conseils et un appui suivi aux participants. La durée de la formation dans le cadre de l'option Réintégration peut varier entre 16 et 52 semaines.

Les options Intégration et Réintégration font appel aux connaissances spéciales de coordonnateurs, c'est-à-dire de particuliers ou d'organismes qui conçoivent et réalisent des projets de formation individuels. Les coordonnateurs, dont la Commission et le Ministère retiennent les services par contrat, placent des participants en milieu de travail chez des organismes d'accueil, retiennent les services de spécialistes pouvant dispenser une formation professionnelle de base, évaluent les progrès des participants et suivent de près le projet pour assurer la mise en oeuvre convenable du plan d'Intégration ou de Réintégration approuvé. Aux termes de l'option Réintégration, les coordonnateurs sont tenus de posséder une certaine expérience de la conception et de la réalisation de programmes d'emploi s'adressant aux femmes ou de collaborer avec des groupes possédant de telles compétences. Les participants ont droit au soutien du revenu, sous forme d'allocations, ou, s'ils y sont admissibles, à des prestations d'assurance-chômage. Des allocations supplémentaires sont également prévues au titre, par exemple, des charges de famille, des frais de voyage, des séjours hors du foyer et des trajets quotidiens.

Dans le cadre du programme Intégration professionnelle, la Commission et le Ministère achètent également des cours de formation d'écoles, de collèges et d'instituts techniques provinciaux, de même que d'établissements privés approuvés (option Achat direct de cours de formation) pour le compte de ses clients en chômage.

Acquisition de compétences: Le programme Acquisition de compétences vise à aider les travailleurs qui occupent un emploi à acquérir de nouvelles compétences afin de s'adapter à l'évolution de la technologie et des marchés. Les activités de formation financées doivent servir de complément aux activités normales de formation et viser l'acquisition de compétences en demande.

Dans le cadre de ce programme, des accords sont possibles aux termes de 4 options: l'option Formation du personnel de la petite entreprise, qui favorise la formation des employés, des gestionnaires et des propriétaires de petites entreprises ainsi que des travailleurs indépendants; l'option Congé prolongé pour fin de formation, qui incite les employeurs à permettre à leurs employés de prendre un congé pour se

perfectionner; l'option Fonds de fiducie pour la formation, qui incite les employés et les employeurs à partager la responsabilité de la formation, en contribuant à un fonds établi à des fins de formation; l'option Achat direct de cours de formation, en vertu de laquelle la Commission et le Ministère achètent des cours de formation d'écoles, de collèges et d'instituts techniques provinciaux, ainsi que d'établissements privés approuvés.

Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail: Ce programme vise à stimuler et à appuyer les initiatives novatrices liées au marché du travail, au moyen de programmes pilotes, de projets de démonstration et d'activités de développement à court terme qui permettront d'améliorer le fonctionnement du marché du travail.

Le programme paie une partie des frais liés aux projets qui sont entrepris par le secteur privé et d'autres partenaires économiques pour favoriser le développement du marché du travail.

Le programme appuiera financièrement les projets nouveaux, qui ne sont pas financés dans le cadre des programmes réguliers ou des activités en cours; toutefois les projets susceptibles d'améliorer les programmes établis peuvent être considérés. Les programmes pilotes, les projets de démonstration et les activités de développement à court terme doivent préciser les domaines qu'ils tenteront d'améliorer ou de modifier, et démontrer qu'il sera possible de les mettre en oeuvre à long terme, s'ils réussissent.

Données sur le rendement et justification des ressources

L'annonce de la mise en oeuvre de la Planification de l'emploi, en juin 1985, a amené la Commission et le Ministère à réviser les systèmes et processus de prestation des programmes de création d'emplois et de formation. Les nouveaux programmes sont mis en oeuvre mais les engagements pris aux termes des anciens programmes relatifs au marché du travail devaient être respectés. Le tableau 7 illustre les prévisions de dépenses de 1985-1986 correspondant à la nouvelle structure.

Tableau 7: Prévisions de dépenses (en milliers de dollars) pour 1985-1986

	Dépenses brutes[1]	Moins: Article 38	Moins: Article 39	Dépenses nettes[3]
Développement de l'emploi[1]	651,709	115,000		536,709
Pénuries de main-d'oeuvre	70,183			70,183
Intégration professionnelle	249,660		6,100	243,560
Acquisition de compétences	21,238			21,238
Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail	15,094			15,094
Formation en établissement[2]	931,451		228,900	702,551
Création d'emplois	35,177			35,177
Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	49,316			49,316
	2,023,828[1]	115,000	235,000	1,673,828

Ces chiffres incluent les engagements se rapportant aux anciens programmes relatifs au marché du travail.

1. À des fins de présentation, les ressources concernant l'article 38 ont été incluses dans celles du Développement de l'emploi (68 années-personnes, 2.8 millions de dollars de dépenses de fonctionnement et 34.2 millions de dollars de contributions).

2. En 1986-1987, la Formation en établissement sera intégrée aux programmes Développement de l'emploi, Pénuries de main-d'oeuvre, Intégration professionnelle et Acquisition de compétences.

3. Les programmes de la Planification de l'emploi en sont à l'étape de la mise en oeuvre. Aussi, il est difficile de faire des prévisions en ce qui concerne l'évaluation et l'approbation des demandes, le début des activités et les demandes correspondantes d'aide financière. La différence entre le niveau autorisé de 1.9 milliard de dollars et les dépenses prévues de 1.67 milliard de dollars a été calculée en fonction de la différence, de l'ordre de 0.28 milliard de dollars, qui existait par le passé.

B. Service national de placement

Objectif

L'activité Service national de placement vise à:

- fournir aux travailleurs, aux employeurs clients et aux établissements les renseignements sur lesquels ils fonderont leurs décisions relativement au marché du travail (Information sur le marché du travail);
- veiller à ce que les travailleurs disponibles aient accès aux possibilités d'emplois de sorte que les employeurs trouvent les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin en temps voulu et de façon efficace (Placement);
- favoriser la planification des ressources humaines dans le secteur privé, entreprendre et soutenir l'adaptation des entreprises et des particuliers pour répondre à l'évolution du marché du travail (Services d'adaptation);
- promouvoir et soutenir l'équité en matière d'emploi pour tous les résidents du Canada (Développement des collectivités).

État récapitulatif des ressources

L'activité Service national de placement englobe environ 15 % de l'ensemble des dépenses du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 28 % de l'ensemble des années-personnes du Programme. La structure des sous-activités présentée dans le tableau 8 correspond à la nouvelle structure de planification mise en place aux fins de cette activité pour 1986-1987.

Tableau 8: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	16,456	340	14,781	305	14,235	317
Placement	124,968	2,996	99,176	2,292	117,402	2,904
Services d'adaptation	136,367	1,646	164,931	2,567	148,608	2,038
Développement des collectivités	99,897	212	92,462	216	79,727*	154
	377,688	5,194	371,350	5,380	359,972	5,413
Moins: Dépenses en vertu de l'article 37	25,000	-	24,000	-	32,180	-
	352,688	5,194	347,350	5,380	327,792	5,413
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	234,832	-	218,972	-	219,110	-
	117,856	5,194	128,378	5,380	108,682	5,413

* Ce chiffre tient compte des dépenses du programme Croissance locale de l'emploi, qui faisait partie des anciens programmes de création d'emplois.

Tableau 9: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	192,542	55	188,112	54	184,580	56
Autres coûts de fonctionnement et d'entretien et capital	42,290	12	40,341	12	41,039	13
Subventions et contributions	117,856	33	118,897	34	102,173	31
	352,688	100	347,350	100	327,792	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	234,832		218,972		219,110	
	117,856		128,378		108,682	

Rendement financier antérieur

Tableau 10: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget des dépenses		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information sur le marché du travail	14,235	317	20,950	485	(6,715)	(168)
Placement	117,402	2,904	90,620	2,818	26,782	86
Services d'adaptation	148,608	2,038	208,523	1,895	(59,915)	143
Développement des collectivités	79,727	154	108,790*	232	(29,063)	(78)
	359,972	5,413	428,883	5,430	(68,911)	(17)
Moins: Dépenses en vertu de l'article 37	32,180	-	90,000	-	(57,820)	-
	327,792	5,413	338,883	5,430	(11,091)	(17)
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	219,110	-	189,652	-	29,458	-
	108,682	5,413	149,231	5,430	(40,549)	(17)

* Ce chiffre tient compte du transfert du programme Croissance locale de l'emploi de l'activité Mise en valeur des ressources humaines.

Description

Le Service national de placement est chargé de mettre au point et d'administrer un système d'information et des mécanismes d'adaptation permettant au marché du travail de fonctionner plus efficacement et plus équitablement. En termes concrets, il a pour mission d'apporter au marché du travail des adaptations opportunes et productives. A cette fin, un certain nombre de modifications importantes ont été mises à l'essai, en 1984-1985, dans le cadre du programme d'essai, par les utilisateurs, du processus de revitalisation du Service national de placement. Il s'agissait de déterminer la faisabilité des nouvelles politiques ou procédures. A la lumière du résultat des essais à ce jour, le Comité national directeur sur les services d'emploi a décidé de mettre en oeuvre de nouveaux critères d'évaluation pour les propositions de projets présentées en vertu du programme Extension, une nouvelle ligne de conduite d'inscription, un processus de détermination des besoins de services, libre-service et des services de groupe améliorés et une meilleure gestion des services de counselling.

À la suite des modifications apportées à la structure du Service national de placement pour 1986-1987, celui-ci comprend désormais les sous-activités suivantes.

Information sur le marché du travail: Chaque Centre d'emploi du Canada (CEC) doit agencer ses opérations en fonction des particularités et des besoins du marché du travail local. Il constitue ainsi le principal moyen de collecte, de traitement et de distribution des renseignements sur le marché du travail. Ces derniers facilitent pour le CEC la mise au point, la gestion et l'administration de tous ses programmes et services d'assurance, d'immigration et d'emploi, ainsi que la fixation des objectifs.

Cette sous-activité appuie également les conseils consultatifs locaux qui ont été créés dans chaque marché du travail en vertu de la Planification de l'emploi. Les conseils visent à faciliter la collaboration des divers participants du marché du travail local, et à faire en sorte que l'agencement de programmes qui est offert répond aux besoins particuliers de la localité.

Placement: Cette composante offre essentiellement des services de placement par l'intermédiaire des CEC et, dans certaines régions agricoles, du Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada (SMAC).

Il s'agit en l'occurrence d'obtenir des offres d'emploi des employeurs et de tenir un répertoire des travailleurs intéressés. Les CEC et les SMAC présentent aux employeurs les travailleurs qui communiquent avec eux à la suite de la communication des offres d'emploi en public ou ceux relevés dans le répertoire. L'entrevue initiale, avec les travailleurs ou employeurs clients, permet de déterminer le genre et le niveau de services à offrir, et elle fait partie intégrante de ce processus.

Services d'adaptation: Cette composante est caractérisée par des mécanismes d'intervention conçus de façon à aider les travailleurs et les employeurs de diverses collectivités et régions à résoudre des problèmes autres que ceux visés aux composantes décrites ci-dessus (Information sur le marché du travail et Placement).

Ces mesures ont pour objet ultime de favoriser et de faciliter l'adaptation des collectivités, des régions, des particuliers et des secteurs d'activité à l'évolution du marché du travail et de promouvoir l'équité en matière d'emploi.

Développement des collectivités: Ce programme vise à fournir de l'aide, pour le développement de l'emploi et l'adaptation de la main-d'oeuvre, aux collectivités victimes d'importants licenciements et de fermetures d'usine, à celles qui sont aux prises avec un chômage chronique et à celles qui, ayant à faire face à un ralentissement de l'économie, offrent certaines possibilités de croissance et de développement permanent.

Dans le cadre de ce programme les entreprises, les syndicats et les organisations locales, ainsi que les municipalités et les administrations locales, provinciales et fédérale, seront invités à offrir leur collaboration, leur soutien afin de:

- créer des emplois permanents en stimulant les initiatives fondées sur les besoins des collectivités;
- faciliter et hâter le développement de l'emploi et l'adaptation des travailleurs dans les collectivités;
- fournir une aide opportune et faciliter l'accès aux programmes de développement de l'emploi et d'aide à l'adaptation, grâce à une approche à "guichet unique".

Le programme comprend la création de comités d'aide au développement des collectivités, ainsi que l'option Développement des entreprises, en vertu de laquelle des subventions ou des prêts seront accordés aux entreprises et aux entrepreneurs autonomes, et l'option Déplacement aux termes de laquelle de l'aide sera offerte pour aider les travailleurs à se trouver un emploi dans d'autres localités.

Données sur le rendement et justification des ressources

L'activité Service national de placement est exécutée par l'intermédiaire de 4 sous-activités distinctes, lesquelles sont décrites dans les pages, qui suivent.

Information sur le marché du travail: Pour assurer le bon fonctionnement du marché du travail, il faut que les travailleurs, les employeurs et les établissements aient en main les renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées au sujet des

programmes et des services de la Commission et du Ministère. Pour ce qui concerne l'information sur le marché du travail, deux aspects doivent être examinés dans l'immédiat.

Pour permettre au personnel de se consacrer davantage à des fonctions plus spécialisées, il faudra compter de plus en plus sur le traitement électronique des données. Par ailleurs, il conviendra aussi de concevoir des moyens plus efficaces pour obtenir l'apport des partenaires économiques de la Commission et du Ministère et pour leur fournir en retour les conseils et l'information dont ils ont besoin.

D'importants travaux ont ainsi été entrepris en vue d'examiner et d'élaborer des spécifications pour de nouveaux systèmes d'analyse et de classification des professions et de collecte de données. La Classification nationale des professions devrait être parachevée avant la fin de 1988. A ce jour, une date définitive n'a pas été fixée pour ce qui est de l'achèvement de l'ensemble des validations et des essais préalables à l'adoption de la nouvelle classification à l'échelle nationale.

Les besoins en ressources sont définis en établissant le nombre minimal d'employés qu'il faut pour élaborer, constituer et tenir à jour les diverses bases de données et diffuser l'information jugée essentielle pour soutenir les activités courantes d'un bon service de placement.

Les bases de données et les indicateurs de rendement s'y rapportant sont élaborés dans le cadre du processus de revitalisation du Service national de placement; ils seront mis en oeuvre en plusieurs phases une fois que l'on connaîtra les résultats des essais effectués par les utilisateurs aux paliers régional et local.

Le tableau 11 fournit des renseignements sur les ressources affectées à cette sous-activité.

Tableau 11: Ressources affectées à la sous-activité Information sur le marché du travail

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
Système national d'analyse et de classification des professions	3,057	48	1,501	23	1,978	30
Services économiques	8,598	155	8,598	155	7,718	153
Autre	4,801	137	4,682	127	4,539	134
	16,456	340	14,781	305	14,235	317

Placement: La fonction prioritaire de la sous-activité Placement est de mettre en relation les employeurs des secteurs public et privé avec des travailleurs appropriés, et d'aider les demandeurs d'emploi à obtenir du travail. La Commission et le Ministère comptent 460 CEC, ainsi que 187 points de service itinérants dans les collectivités éloignées ou isolées. En outre, ils ont des bureaux de placement dans 105 établissements postsecondaires, en plus de 9 bureaux de placement pour la main-d'oeuvre occasionnelle, 11 Unités spécialisées de services aux jeunes, 7 Centres préparatoires à l'emploi pour femmes, 49 succursales de la Direction générale du développement de l'emploi et 10 bureaux régionaux, en plus de 300 projets du programme Extension mis à exécution au moyen de marchés de services. L'été, quelque 450 CEC pour étudiants viennent s'ajouter à ceux-ci. Les CEC offrent des services de sélection et de présentation des demandeurs d'emploi. Ceux-ci apprennent comment organiser leur recherche d'un emploi et sont mis sur la piste de débouchés. Des conseillers en emploi peuvent prendre des mesures pour faire connaître aux employeurs éventuels les demandeurs d'emploi.

Le tableau 12 présente des renseignements quantitatifs sur les données qui sont recueillies aux fins du Service national de placement. Les travaux entrepris, dans le cadre du processus de revitalisation du Service national de placement, en vue d'élaborer des indicateurs de rendement qui témoigneront réellement de l'incidence des mesures qui sont prises sur le marché du travail se poursuivront.

Il a été approuvé que l'entrevue visant à déterminer les besoins de services, qui a été élaborée dans le cadre du processus de revitalisation, sera adoptée à l'échelle nationale, et que ce mécanisme sera instauré dans tous les CEC en 1986-1987. Grâce à une telle entrevue, les CEC locaux peuvent déterminer de façon plus précise les besoins des clients et il n'est plus nécessaire que tous les clients qui ont recours aux services d'un CEC s'inscrivent. Par suite de l'instauration de cette modification à la politique d'inscription des clients, et du fait que l'on aura désormais davantage recours au libre-service, le nombre d'inscriptions baissera et les services seront plus sélectifs, de sorte que l'on pourra privilégier les travailleurs qui font face à des obstacles en matière d'emploi et les groupes ciblés par le gouvernement. Dès qu'on choisit de mettre l'accent sur les groupes cibles et sur les clients ayant des besoins spéciaux, il faut consacrer plus d'efforts et plus de ressources pour atteindre les mêmes résultats. Comme le nombre des inscriptions et des réinscriptions ne pourra être comparé à celui des années précédentes, ils ne feront pas partie des données sur le rendement du Service national de placement.

Tableau 12: Produit de la sous-activité Placement

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Travailleurs clients dirigés vers un employeur	2,234,500	2,229,000	2,773,515
Vacances signalées[1]			
Emplois occasionnels	262,300	302,000	309,592
Emplois réguliers	714,000	729,850	738,945
Placements[2]			
Emplois occasionnels	253,200	287,600	294,735
Emplois réguliers[3]	706,150	723,150	731,925
Placement de clients ayant des besoins spéciaux	24,560	23,500	29,247
Placement de femmes - Professions traditionnellement masculines	42,180	43,200	36,282
Placement de femmes	362,170	260,000	254,290

1. Comprend les vacances signalées par le Services de la main d'oeuvre agricole du Canada (SMAC).

2. Comprend les placements effectués par des SMAC.

3. Comprend les placements sur le campus.

Pour appuyer la sous-activité Placement en 1986-1987, la phase I du Système national des services d'emploi (SNSE), un répertoire informatisé des travailleurs clients, sera mis en oeuvre dans tous les CEC actuellement dotés du Système de traitement des offres d'emploi (STOE). Le tableau 13 fournit des renseignements sur les ressources affectées à la phase I du SNSE.

Tableau 13: Ressources affectées à la phase I du Système national des services d'emploi (SNSE)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Autres coûts de fonctionnement	1,201	1,201	-
Années-personnes	-	61	-

Outre les sommes affectées au service de placement pour les clients des CEC, des fonds ont été prévus pour un service d'emploi spécialisé, à l'intention des collectivités agricoles. Le tableau 14 fournit des renseignements sur le produit et les ressources affectées au Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada.

Tableau 14: Service de la main-d'oeuvre agricole du Canada

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Nombre de services	65	65	65
Contributions (en milliers de dollars)	5,994	5,994	5,952
Placements et transferts-entrée	216,250	265,000	245,511

Services d'adaptation: Cette composante est caractérisée par des mécanismes d'intervention conçus pour à aider les travailleurs et les employeurs de diverses collectivités et régions à résoudre des problèmes autres que ceux visés aux composantes décrites ci-dessus (Information sur le marché du travail et Placement). Nombre de programmes et services ont été mis au point afin de favoriser l'adaptation des employeurs et des travailleurs à la situation actuelle et future du marché du travail.

Deux services principaux sont offerts aux travailleurs, à savoir le counselling (dispensé par l'intermédiaire des CEC) et les services du programme Extension (dispensés par les organisations de la collectivité et financés grâce des contributions). De l'aide est également offerte en vertu du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada.

Deux groupes de clients ont été désignés à titre de bénéficiaires de tels services:

- **les clients faisant partie des groupes cibles,** dont notamment les jeunes, les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles;

- **les clients ayant des besoins spéciaux,** dont notamment ceux qui, d'une part, selon les conseillers en emploi, pourraient au moment de la rencontre occuper un emploi mais ne sont pas prêts à le faire à cause de problèmes personnels qui nuisent à leur employabilité et qui, d'autre part, ont besoin, à un niveau plus élevé que la moyenne, de services de counselling et de mesures d'intervention avant de pouvoir participer aux programmes ordinaires de la Commission et du Ministère.

Counselling: Le tableau 15 fournit des renseignements sur le produit du counselling.

Tableau 15: Produit du Counselling

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Séances de counselling	875,000	880,160	1,016,537

Extension: Des subventions sont accordées aux organisations de la collectivité pour qu'elles offrent des services d'emploi -- au nombre desquels figurent notamment des initiatives en vue de déterminer et d'évaluer dans quelle mesure des correctifs s'imposent, de placer des travailleurs, de faire connaître les groupes désignés et de favoriser par la suite leur progrès -- lorsque les services des CEC ne peuvent être utilisés efficacement à ces fins. Ce programme vise notamment le placement indirect des clients qui trouveront eux-mêmes un emploi dans le cadre d'un projet, et le placement direct par des agents de projets, qui auront eu recours à l'employeur, au CEC ou à un membre de la collectivité.

Tableau 16: Placements aux termes du programme Extension

	Budget des dépenses 1985-1986	Prévu 1984-1985	Réel 1983-1984
Nombre de placements	85,000	83,000	78,086
Versements aux organisations (en dollars)	24,256,000	23,120,000	22,172,729

Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada: Les travailleurs peuvent également se prévaloir du Programme de mobilité du Canada, qui favorise la mobilité des chômeurs, des travailleurs sous-employés ou de ceux qui, étant sur le point de perdre leur emploi, ne peuvent compter sur un autre emploi dans leur région ou qui désirent trouver un emploi dans la collectivité la plus proche ou s'y installer pour travailler. Pour avoir droit à de l'aide en vertu de ce programme, les demandeurs doivent accepter un poste qui est difficile à combler. Aux terme de ce programme, 4 catégories générales d'aide financière sont prévues:

- aide à la prospection, pour permettre au travailleur client de se rendre dans les régions les plus rapprochées pour trouver un emploi convenable;

- aide au déplacement, pour permettre au travailleur client de déménager avec sa famille dans la région la plus rapprochée où il y a un emploi convenable;

- aide à l'emploi temporaire, pour, d'une part, permettre au travailleur client d'accepter un emploi d'une durée de six semaines à neuf mois dans une autre région ou de se rendre dans une autre région pour y obtenir des services d'emploi et pour, d'autre part, permettre au travailleur agricole saisonnier de se rendre dans une région où des emplois d'au plus neuf mois sont offerts;

- aide aux déplacements quotidiens, pour aider les travailleurs agricoles qui doivent faire quotidiennement la navette entre leur lieu de travail et leur domicile.

Le tableau 17 fournit des renseignements sur le produit du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada.

Tableau 17: Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Aide à la prospection			
Nombre d'interventions	**5,000**	5,200	4,848
Contributions (en milliers de dollars)	**1,500**	1,800	1,557
Aide au déplacement[1]			
Nombre d'interventions	**5,560**	5,200	10,000
Contributions (en milliers de dollars)	**5,800**	5,500	8,044
Aide à l'emploi temporaire[2]			
Nombre d'interventions	**13,000**	13,000	1,432
Contributions (en milliers de dollars)	**1,530**	1,530	2,013
Indemnité de voyage spéciale			
Nombre d'interventions	-	-	1,557
Contributions (en milliers de dollars)	-	-	108
Aide à l'emploi agricole saisonnier			
Nombre d'interventions	-	-	37,356
Contributions (en milliers de dollars)	-	-	2,438
Aide aux déplacements quotidiens (travail agricole)[3]			
Nombre de jours-personnes	**112,000**	108,060	-
Contributions (en milliers de dollars)	**1,500**	1,500	-

1. Sommes inférieures à celles de 1984-1985 par suite de l'adoption, le 1er avril 1985, de critères d'admissibilité plus sévères.

2. En 1985-1986, la définition de l'emploi temporaire a été élargie pour comprendre l'aide consentie aux travailleurs agricoles saisonniers (dont l'emploi peut durer jusqu'à neuf mois) et les déplacements en vue d'obtenir des services d'emploi.

3. Depuis le 1er avril 1985, les CEC relèvent le nombre de travailleurs qui, devant faire la navette quotidiennement entre leur domicile et leur lieu de travail, reçoivent de l'aide à cette fin. Les chiffres figurant ci-dessus représentent les jours-personnes de voyage et les dépenses prévues.

Les activités destinées aux employeurs visent à les aider à bien utiliser leurs ressources humaines, grâce à divers programmes et services qui permettent de pourvoir aux besoins en main-d'oeuvre qualifiée et d'aider les employeurs à faire face aux problèmes d'adaptation qu'occasionne l'évolution du marché du travail.

Au nombre de ces programmes, figurent notamment le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, le programme Travail partagé et les Accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi agricole.

Service d'aide à l'adaptation de l'industrie (SAAI): Ce programme vise à aider les travailleurs d'entreprises, d'activités économiques ou de collectivités précises à s'adapter à l'évolution économique, technologique ou autre et à en profiter. En 1986-1987, la Commission et le Ministère prévoient conclure 300 accords, qui permettront notamment de créer des comités d'aide à l'adaptation, formés d'employeurs et de travailleurs, pour résoudre des problèmes précis en matière de ressources humaines. Les coûts de cette initiative sont détaillés au tableau 18.

Tableau 18: Service d'aide à l'adaptation de l'industrie

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Nombre de nouveaux accords	300	447	517
Contributions (en milliers de dollars)[1]	3,550[2]	8,850	5,536
SAAI en vertu du Programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre (PMAAIM)	400	1,636	196

1. À l'exclusion des fonds affectés au PMAAIM.
2. À l'exclusion des contributions pour les accords principaux de mobilité.
3. Pour le budget des dépenses de 1987-1988, nous prévoyons que les données sur le PMAAIM s'ajouteront à celles sur le Programme de développement des collectivités.

Travail partagé: En 1986-1987, la Commission et le Ministère prévoient conclure 2,800 accords de travail partagé pour prévenir des licenciements par le versement d'un revenu d'appoint. Les licenciements temporaires donneront droit à des prestations d'assurance-chômage pour une période allant jusqu'à 26 semaines les licenciements permanents pour une période pouvant aller jusqu'à 50 semaines. Ainsi, par exemple, une entreprise qui doit réduire sa production de 20 % mettra normalement à pied un cinquième de son effectif. Toutefois, en ramenant la semaine de travail à quatre jours, grâce au travail partagé, les employés pourraient conserver leur emploi. Une semaine de 32 heures plutôt qu'une semaine de 40 heures équivaudrait à une baisse de production de 20 %. Les employés seraient payés pour leurs heures de travail et toucheraient des prestations d'assurance-chômage pour la journée ouvrable en moins.

Les données sur le programme Travail partagé sont détaillées au tableau 19.

Tableau 19: Accords de travail partagé

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Nombre d'accords approuvés	2,800	2,500	3,978
Licenciements évités	14,905	16,000	22,576
Prestations versées (en dollars)	25,000	24,000	32,180

Accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi agricole: Des accords ont été conclus avec 8 provinces. Ils prévoient la consultation et la collaboration pour la formulation de politiques et l'établissement d'initiatives ainsi que l'adoption de modalités de partage équitable des coûts de mise en oeuvre des mesures relatives au développement de l'emploi agricole, notamment pour le logement, la recherche et l'information. Les ressources affectées à cette initiative sont détaillés au tableau 20.

Tableau 20: Accords fédéraux-provinciaux de développement de l'emploi agricole

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Nombre d'accords	9	8	8
Contributions (en milliers de dollars)	1,012	991	615

C. Assurance-chômage

Objectif

Favoriser la croissance et l'adaptation de l'économie, sans que cela ne constitue un fardeau injustifiable pour les particuliers, les groupes et les régions, en fournissant un revenu d'appoint temporaire aux travailleurs admissibles.

Compte tenu de l'objectif décrit ci-dessus, les sous-objectifs particuliers comportent les buts nationaux suivants:

- élaborer des politiques et lignes directrices se rapportant à la Loi, au Règlement et au programme pour que le Compte d'assurance-chômage soit géré de façon efficace et efficiente;
- déterminer l'admissibilité aux prestations des personnes faisant des demandes pour établir une période de prestations et déterminer l'admissibilité initiale et continue à ces prestations au cours de la période de prestations;
- traiter les appels et répondre aux demandes de renseignements de façon rapide et précise;
- traiter les déclarations du demandeur et verser des prestations d'assurance-chômage aux particuliers en temps opportun et de façon précise;
- protéger le Compte d'assurance-chômage contre les fraudes, les abus ainsi que les mauvais usages par la prévention, la dissuasion et la détection;
- prendre les dispositions nécessaires pour faire percevoir par Revenu Canada (Impôt) les cotisations payables au Compte d'assurance-chômage et pour traiter les demandes de réduction du taux de la cotisation en temps opportun et de façon précise;
- assurer un revenu temporaire aux travailleurs admissibles au cours des périodes de chômage ou pendant qu'ils participent à des activités de formation ou de perfectionnement en vue de maintenir ou d'accroître leur employabilité.

État récapitulatif des ressources

Les dépenses de l'activité Assurance-chômage (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) représentent environ 41 % du budget de fonctionnement de 1986-1987 du Programme d'emploi et d'assurance. Les coûts en personnel représentent 79 % des coûts de fonctionnement de l'activité Assurance-chômage.

Tableau 21: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses[1] 1986-1987		Prévu[2] 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Opérations d'assurance						
Traitement des demandes de prestations et de renseignements	199,654	6,206	206,666	6,894	170,184	6,587
Réduction du taux de la cotisation	1,996	62	1,921	62	1,892	64
Perception des recettes	31,592	-	28,874	-	27,640	-
Gestion et conception du Programme	16,432	284	18,541	285	49,587	292
	249,674	6,552	256,002	7,241	249,303	6,943
Paiement des prestations						
Centres régionaux d'informatique	49,773	996	64,138	1,071	53,452	1,051
	49,773	996	64,138	1,071	53,452	1,051
Contrôle de l'assurance						
Enquêtes et contrôle	33,630	918	32,142	920	26,868	919
Gestion et conception du Programme	2,712	43	2,612	43	1,698	39
	36,342	961	34,754	963	28,566	958
Total - Coûts de fonctionnement	335,789	8,509	354,894	9,275	331,321	8,952
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2,679,000	-	2,738,200	-	2,787,649	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	201,000	-	180,000	-	158,754	-
	3,215,789	8,509	3,273,094	9,275	3,277,724	8,952
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	335,542	-	354,894	-	331,074	-
	2,880,247	8,509	2,918,200	9,275	2,946,650	8,952

1. Le Budget des dépenses ne comprend pas les ressources nécessaires pour traiter les complexités supplémentaires de la charge de travail découlant des modifications apportées aux dispositions réglementaires sur l'assurance-chômage pour faire en sorte que les sommes versées à la cessation d'emploi et les pensions soient considérées à titre de rémunération.

2. Les prévisions pour 1985-1986 comprennent 238 années-personnes et 6.2 millions de dollars au titre des modifications apportées aux dispositions réglementaires sur l'assurance-chômage pour faire en sorte que les sommes versées à la cessation d'emploi soient considérées à titre de rémunération.

Tableau 22: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	264,192	8	270,385	8	262,499	8
Services professionnels et spéciaux	36,355	1	35,390	1	32,332	1
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2,679,000	84	2,738,200	84	2,787,649	85
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	201,000	6	180,000	6	158,754	5
Autres	35,242	1	49,119	1	36,490	1
	3,215,789	100	3,273,094	100	3,277,724	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	335,542		354,894		331,074	
	2,880,247		2,918,200		2,946,650	

Rendement financier antérieur

Tableau 23: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget des dépenses		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Opérations d'assurance						
Traitement des demandes de prestations et de renseignements	170,184	6,587	195,766	6,741	(25,582)	(154)
Réduction du taux de la cotisation	1,892	64	1,773	58	119	6
Perception des recettes	27,640	-	27,640	-	-	-
Gestion et conception du Programme	49,587	282	9,829	147	39,758	145
	249,303	6,943	235,008	6,946	14,295	(3)
Paiement des prestations						
Centres régionaux d'informatique	53,452	1,051	50,274	1,097	3,178	(46)
	53,452	1,051	50,274	1,097	3,178	(46)
Contrôle de l'assurance						
Enquêtes et contrôle	26,868	919	32,185	952	(5,317)	(33)
Gestion et conception du Programme	1,698	39	2,065	26	(367)	13
	28,566	958	34,250	978	(5,684)	(20)
Total - Coûts de fonctionnement	331,321	8,952	319,532	9.021	11,789	(69)
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2,787,649	-	2,559,000	-	228,649	-
Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	158,754	-	150,000	-	8,754	-
	3,277,724	8,952	3,028,532	9,021	249,192	(69)
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	331,074	-	319,532	-	11,542	-
	2,946,650	8,952	2,709,000	9,021	237,650	(69)

Description

L'activité Assurance-chômage comprend les 5 sous-activités suivantes: Opérations d'assurance, Paiement des prestations, Contrôle de l'assurance, Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs.

Opérations d'assurance: Cette sous-activité comprend la responsabilité de déterminer de façon efficace et opportune l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage, de verser des prestations aux personnes qui y ont droit, d'entretenir les installations informatiques nécessaires pour verser les prestations et de traiter l'information de gestion pour la Commission et le Ministère. La sous-activité englobe en outre les entrevues avec des prestataires pour déterminer s'ils cherchent activement du travail et s'ils continuent par ailleurs à être admissibles au bénéfice des prestations, de même que le traitement des demandes de renseignements reçues des prestataires et du grand public au sujet de points particuliers ou du programme en général. Est aussi comprise la responsabilité d'examiner la Loi sur l'assurance-chômage qui sous-tend le Régime d'assurance-chômage et de formuler les politiques et procédures appropriées aux fins de la gestion du Programme. Cela comprend également les coûts relatifs à la perception par Revenu Canada (Impôt) des cotisations payables au Compte d'assurance-chômage, ainsi que les réductions du taux de la cotisation consenties aux employeurs admissibles.

Paiement des prestations: Cette sous-activité consiste à donner suite aux décisions rendues par les bureaux locaux (CEC) au sujet de l'admissibilité des demandeurs aux prestations d'assurance-chômage. Cela suppose la création d'un article du fichier principal des prestations et des trop-payés pour chaque prestataire, de même que la réception, l'examen et le traitement des déclarations du prestataire et l'émission des mandats aux prestataires.

Contrôle de l'assurance: Cette sous-activité comprend la responsabilité de déceler les fraudes et les abus, et, par voie de conséquence, de dissuader les demandeurs de commettre des fraudes et des abus, ainsi que de faire en sorte que les employeurs et les prestataires fournissent des renseignements exacts en temps opportun et dans les formes convenues.

Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage: En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, un montant égal aux sommes prises en charge par l'État doit être imputé au Compte d'assurance-chômage. La contribution de l'État comprend les prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional, de même que les prestations versées en vertu des projets créateurs d'emplois (article 38) et des programmes de formation (article 39).

Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs: L'État verse au Compte d'assurance-chômage un montant égal à la différence nette entre les cotisations des pêcheurs perçues et les prestations d'assurance-chômage versées à ces mêmes pêcheurs.

Données sur le rendement et justification des ressources

L'activité englobe deux fonctions principales, à savoir le traitement des demandes de prestations d'assurance-chômage et l'émission des mandats par les Centres régionaux d'informatique. Ces fonctions représentent 74 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'activité assurance-chômage.

L'élaboration de la formule pour l'établissement des ressources en assurance-chômage (ou algorithme) a commencé en avril 1984. La première étape (soit l'élaboration d'une formule nationale) s'est terminée à la mi-septembre 1984. La formule a d'abord été appliquée pour établir les besoins en ressources au cours de 1985-1986 et les résultats de cette application ont été utilisés à l'appui d'une présentation au Conseil du Trésor au printemps de 1985.

Les travaux en vue d'améliorer la formule se poursuivent. L'ajout des données de 1984-1985 à la base de données permettra de surmonter une faiblesse décelée plus tôt, en faisant porter la base de données sur une période de quatre ans plutôt que sur une période de trois ans. Les applications se poursuivent également à l'échelon régional. La possibilité d'appliquer la formule à l'échelle nationale a été éliminée en tant qu'option. Les autres options comprennent des formules régionales distinctes et un modèle de distribution. Elles sont actuellement à l'étude.

La formule nationale sera utilisée une fois de plus comme système de soutien pour évaluer les besoins en ressources pour 1986-1987. Les applications à l'échelon régional commencent pour usage interne au cours de 1985-1986.

Pour continuer à utiliser le(s) modèle(s), il faudra procéder annuellement à une mise à jour de la base de données et à des essais.

Tableau 24: Volume de travail et coûts unitaires moyens

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Opérations d'assurance						
Demandes initiales et renouvelées reçues	3,404,000	58.65	3,410,000	60.61	3,466,000	51.68
Employeurs inscrits (perception des recettes)	1,126,000	28.06	1,035,000	27.90	1,035,000	26.71
Demandes de réduction du taux de la cotisation traitées	36,500	54.69	36,500	49.78	38,000	49.79
Paiement des prestations						
Mandats émis	32,800,000	1.52	33,635,000	1.91	33,958,000	1.57
Contrôle de l'assurance						
Enquêtes terminées	1,055,000	31.88	1,100,000	30.17	1,094,000	24.56

Le tableau 25 donne le volume de travail total par rapport au nombre total d'années-personnes, selon le rendement par année-personne, tandis que le tableau 26 fournit des indicateurs de la rapidité du service et du contrôle de la qualité.

Opérations d'assurance: Les niveaux de ressources requis pour le traitement des demandes de prestations sont déterminés en fonction du volume prévu de travail et du niveau de service fourni au public. Le volume de travail prévu pour 1986-1987 est calculé d'après le taux de chômage projeté par le ministère des Finances, ainsi que selon le nombre prévu de demandeurs de prestations pour travail partagé, d'allocations de formation ou de prestations spéciales. Le niveau des activités de contrôle sert aussi à déterminer les ressources nécessaires pour le traitement des demandes de prestations, en précisant le nombre d'entrevues avec les demandeurs, le nombre de demandes révisées et d'appels devant les conseils arbitraux et devant le juge-arbitre.

L'augmentation des ressources servant au traitement des demandes de prestations a aussi pour conséquence une réduction globale du nombre de paiements en trop ou en moins de prestations aux particuliers. En 1986-1987, il est prévu que le pourcentage de demandes comportant des erreurs qui donneront lieu à l'établissement de trop-payés ou de moins-payés sera moindre par suite des améliorations apportées au Régime d'assurance-chômage.

Les modifications apportées aux articles 57 et 58 du Règlement sur l'assurance-chômage ont donné lieu à une augmentation de la charge de travail dans le secteur des Opérations d'assurance. Les modifications se rapportent à la définition et au traitement des sommes versées à la cessation d'emploi et des pensions, considérées désormais à titre de rémunération. Entrées en vigueur en 1985-1986, ces modifications continueront d'avoir des répercussions importantes sur les ressources en 1986-1987 en raison de la charge de travail supplémentaire à laquelle donnent lieu les complexités additionnelles qui se posent au cours du traitement des demandes de prestations. Par conséquent, la productivité pour ce qui concerne la prise de décisions relativement aux demandes devrait diminuer d'environ 2 % en 1986-1987. Des processus améliorés de travail, conjugués à l'existence à l'échelle nationale de services à accès direct, ont permis de limiter cette diminution temporaire de la productivité (voir tableau 25).

La proportion des demandes initiales et renouvelées à traiter dans les 28 jours en 1986-1987 a été fixée à 90 %. L'objectif relatif à la rapidité du service, c'est-à-dire au nombre moyen de jours nécessaires pour traiter une demande initiale ou renouvelée, sera de 21 jours en 1986-1987. Il est également prévu que la proportion des demandes initiales et renouvelées en suspens depuis trois semaines ou plus restera de 12 % en moyenne à l'échelle nationale (voir tableau 26).

Paiement des prestations: Les niveaux de ressources nécessaires pour l'émission des mandats sont également fonction du taux de chômage prévu. Les centres régionaux d'informatique, dont la responsabilité première est de produire les mandats, jouent également un rôle de premier plan en traitant l'information de gestion pour la Commission et le Ministère, et en leur fournissant des rapports à cet égard. Une augmentation de 3 % de la productivité est prévu pour ce qui est de l'émission de mandats en 1986-1987 (voir tableau 25).

Contrôle de l'assurance: Les fonctions de cette sous-activité portent sur la prévention et le dépistage des demandes frauduleuses de prestations ou des fausses représentations à cet égard et sur la communication des renseignements nécessaires par les employeurs et les demandeurs de prestations de façon précise et en temps opportun.

Les modifications apportées aux dispositions réglementaires sur l'assurance-chômage relatives au revenu de pension auront des répercussions sur les ressources en 1986-1987 puisqu'il faudra désormais déterminer les cas où un prestataire reçoit à la fois une pension et des prestations d'assurance-chômage, ce qui constitue une nouvelle activité de contrôle.

En 1986-1987, il est prévu qu'environ 1.1 million d'enquêtes seront menées. Les initiatives prises en vue de déceler les abus et les fraudes et les mauvais usages se poursuivront. La productivité, pour ce qui est du nombre d'enquêtes effectuées par année-personne, devrait rester à peu près la même en 1986-1987.

Tableau 25: Traitement des demandes et rendement par année-personne

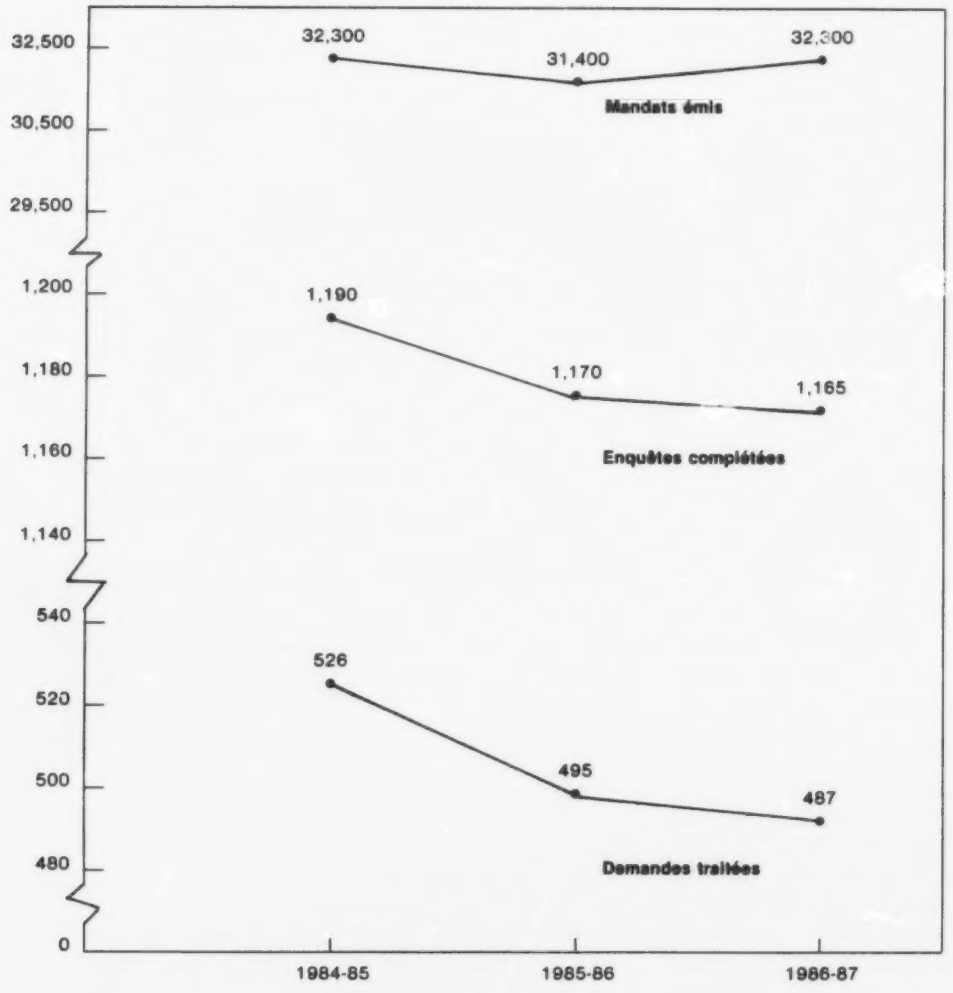

Nota: La diminution de la productivité pour ce qui concerne le nombre de demandes traitées par année-personne entre 1984-1985 et 1985-1986 est attribuable aux complexités supplémentaires qui surgissent lors du traitement des demandes par suite des modifications apportées aux dispositions réglementaires sur l'assurance-chômage relatives aux sommes versées à la cessation d'emploi. L'autre partie de la diminution de la productivité est la conséquence de l'entrée en vigueur, prévue pour janvier 1986, d'autres modifications du Règlement sur l'assurance-chômage, aux termes desquelles les pensions seront considérées à titre de rémunération.

Tableau 26: Indicateurs de la rapidité du service et du contrôle de la qualité

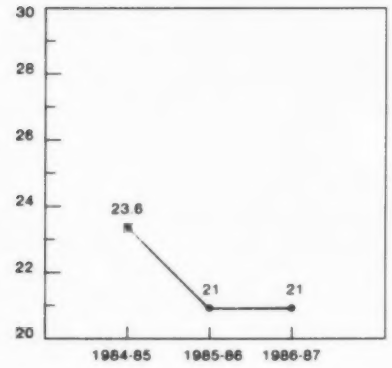

Moyenne de jours pour le traitement des demandes initiales et renouvellées.

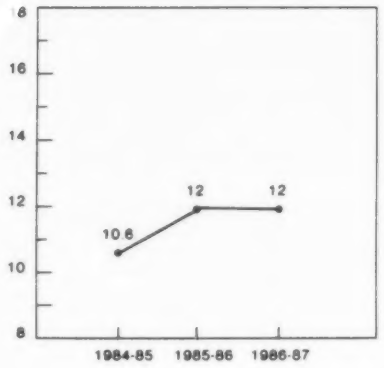

Pourcentage des demandes initiales et renouvellées en attente depuis 3 semaines et plus.

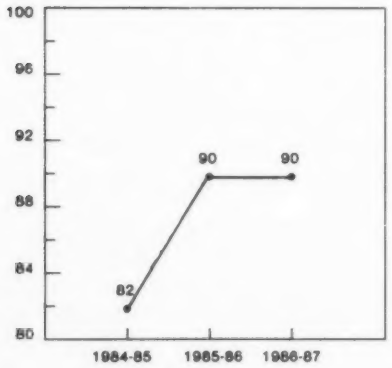

Pourcentage des demandes initiales et renouvellées traitées en dedans de 28 jours.

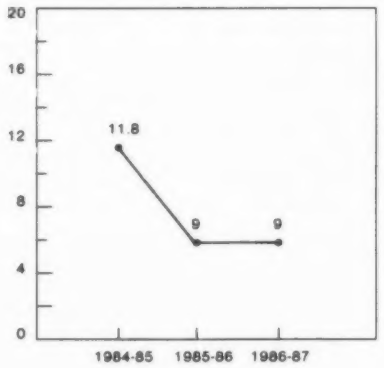

Pourcentage des demandes comportant des erreurs qui auraient pu entrainer des trop-payés ou des moins-payés par rapport aux demandes vérifiées dans le cadre du contrôle de la qualité.

D. Gestion du Programme et services communs

Objectif

Gérer la prestation des services au public et des services communs du Programme destinés au public, ainsi que l'élaboration des politiques nécessaires pour l'application des lois et règlements et l'exécution du Programme.

État récapitulatif des ressources

L'activité Gestion du Programme et services communs englobe 5 % de l'ensemble des dépenses du Programme (à l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs) et 13 % des années-personnes du Programme.

Tableau 27: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme et services communs	117,324	2,436	116,586	2,538	122,090	2,639
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	95,736	-	98,282	-	105,266	-
	21,588	2,436	18,304	2,538	16,824	2,639

Tableau 28: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	87,216	74	86,454	74	81,210	67
Autres	30,108	26	30,132	26	40,880	33
	117,324	100	116,586	100	122,090	100
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	95,736		98,282		105,266	
	21,588		18,304		16,824	

Rendement financier antérieur

Tableau 29: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Administration du programme	122,090	2,639	118,506	2,625	3,584	14
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	105,266	-	102,174	-	3,092	-
	16,824	2,639	16,332	2,625	492	14

Description

Cette activité regroupe un certain nombre d'activités liées à la gestion et à la prestation de services communs du Programme qui n'entrent pas directement dans les sous-activités qui englobent des programmes particuliers (tels que les programmes Intégration professionnelle, Pénuries de main-d'oeuvre, etc.) ou des services particuliers (Placement, Opérations d'assurance, etc.). Environ 94 % des ressources en années-personnes au titre de cette activité se trouvent dans les régions, où cette activité englobe les directeurs régionaux d'Emploi et assurance, les Services économiques, les directeurs de district et les directeurs de CEC, ainsi que leur personnel de soutien administratif.

Voici les principales composantes de cette activité:

Gestion organique: Exécution de divers programmes d'Emploi et d'assurance dans les bureaux régionaux, les bureaux de district et les bureaux locaux.

Services de soutien: Soutien administratif au Programme d'emploi et d'assurance, y compris la préparation de la collecte des données et l'analyse des rapports statistiques et de gestion. Cette composante englobe les employés qui fournissent les services au personnel, de même que les services financiers et administratifs, au niveau des bureaux locaux.

Réception générale: Cette composante comprend, aux bureaux locaux, l'accueil du public, la détermination du but de leur visite et leur orientation vers l'endroit approprié.

Gestion du Programme: Élaboration des politiques et programmes d'Emploi et assurance aux administrations centrale et régionales. Cette composante englobe le personnel de gestion et son personnel immédiat.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les tableaux 30 et 31 indiquent le rapport entre les années-personnes et les dépenses de l'activité Gestion du Programme et services communs et l'ensemble des années-personnes et des dépenses du Programme d'emploi et d'assurance. Dans les deux cas, le rapport est resté relativement constant au cours de la période de trois ans.

Tableau 30: Rapport entre les années-personnes de l'activité Gestion du Programme et services communs et les années-personnes totales du Programme d'emploi et d'assurance

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Années-personnes - Gestion du Programme et services communs	2,436	2,538	2,639
Années-personnes - Programme d'emploi et d'assurance	18,362	19,976	20,513
Pourcentage du total	13.3	12.7	12.9

Tableau 31: Rapport entre les dépenses de l'activité Gestion du Programme et services communs et les dépenses totales du Programme d'emploi et d'assurance (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Dépenses - Gestion du Programme et services communs	117,324	116,586	122,090
Dépenses - Programme d'emploi et d'assurance*	785,773	815,604	786,580
Pourcentage du total	14.9	14.3	15.5

* À l'exclusion de la contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 32: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Personnel			
Traitements et salaires	545,097	572,572	553,015
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	76,314	70,832	75,982
Autres frais touchant le personnel	3,425	3,134	6,834
Total partiel	624,836	646,538	635,831
Biens et services			
Voyages et réinstallations	14,515	19,800	18,173
Téléphone et télégraphe	12,802	14,395	24,184
Affranchissement, fret et messageries	17,117	23,015	18,987
Imprimerie	8,740	11,604	12,863
Autres frais d'information	13,947	12,807	5,331
Achat de cours de formation aux provinces*	-	522,355	511,833
Services administratifs provinciaux au titre de la formation dans l'industrie	4,826	3,159	5,733
Autres services professionnels et spéciaux	101,001	81,073	63,077
Location de matériel	11,003	16,424	5,412
Autres frais de location	326	476	654
Achat de services de réparation et d'entretien	716	1,422	4,538
Services publics, fournitures et approvisionnements	3,891	6,183	6,621
Contribution de l'État au Compte d'assurance-chômage	2,679,000	2,738,200	2,787,649
Tous autres frais	112	342	17
	2,867,996	3,451,255	3,465,072
Total - Coûts de fonctionnement	3,492,832	4,097,793	4,100,903
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	2,524	6,146	11,888
Paiements de transfert	1,714,877	1,306,919	1,358,353
	5,210,233	5,410,858	5,471,144
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	666,110	672,148	661,839
	4,544,123	4,738,710	4,809,305

* En 1986-1987, les achats de cours de formation aux provinces ont été reclassés parmi les paiements de transfert.

2. Dépenses en personnel

Tableau 33: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement moyen 1986-1987
	1986-1987	1985-1986	1984-1985		
Gestion	131	132	122	50,350-96,300	63,603
Catégorie scientifique et professionnelle					
Actuariat	2	3	-	22,583-64,468	58,826
Économique, sociologie et statistique	108	60	64	14,570-65,080	44,726
Enseignement	33	36	36	13,609-68,070	49,373
Bibliothéconomie	2	-	-	19,782-50,712	27,989
Administration et service extérieur					
Services administratifs	391	341	350	13,912-57,987	33,964
Gestion des systèmes d'ordinateurs	19	15	15	19,423-63,583	39,675
Gestion financière	6	-	-	13,853-57,960	36,897
Services d'information	3	4	4	13,579-57,980	35,763
Organisations et méthodes	7	6	6	13,926-57,980	40,037
Gestion du personnel	9	6	7	13,330-59,510	36,999
Administration des programmes	8,979	8,447	8,587	13,912-57,987	33,891
Technique					
Soutien des sciences sociales	21	20	20	12,635-57,764	32,789
Soutien administratif					
Communications	30	39	40	15,364-31,824	19,149
Traitement des données	267	326	330	13,352-37,130	23,356
Commis aux écritures et aux règlements	7,899	8,333	8,735	12,932-31,743	21,867
Mécanographie	24	16	25	12,665-25,271	20,197
Secrétariat, sténographie et dactylographie	419	434	420	12,636-31,946	20,703
Exploitation					
Manoeuvres et hommes de métier	11	11	12	13,253-39,988	21,277
Services divers	1	-	-	14,776-40,676	24,794

Nota: Les colonnes des années-personnes autorisées présentent la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements, au 31 octobre 1985. Dans la colonne de la provision pour le traitement moyen 1986-1987 figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

Tableau 34: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)

	Budget principal 1986-87	Budget principal 1985-86	1984-85
Subventions			
Service national de placement			
Frontier College of Canada	175	175	175
Subventions aux organismes bénévoles accordées au titre des activités qui permettront d'employer davantage de Canadiens de certains groupes comme les personnes handicapées, les autochtones, les femmes, les jeunes et les membres d'autres groupes spéciaux	390	390	389
Centre canadien du marché du travail et de la productivité	2,055	2,557	1,635
Subventions aux sociétés de développement du Programme de développement des collectivités, sociétés qui sont formées d'organismes communautaires constitués en sociétés sans but lucratif	34,520	16,793	6,091
Total des subventions	37,140	19,915	8,290
Contributions			
Programmes de mise en valeur des ressources humaines			
Paiements aux provinces, aux municipalités, aux sociétés d'Etat qui ne sont pas principalement financées au moyen d'affectations, aux institutions provinciales et territoriales, aux sociétés, aux entreprises, aux organisations, aux établissements de formation et d'enseignement, aux groupes spéciaux et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le Ministre et les			

Tableau 34: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars) (suite)

	Budget principal 1986-87	Budget principal 1985-86	1984-85
personnes morales ou physiques en application des accords établis aux fins de la formation, du développement de l'emploi ainsi que de l'acquisition d'une expérience de travail et des projets pilotes et de démonstration	1,396,02[illegible]	974,980	980,296
Service national de placement			
Paiements aux provinces, aux sociétés et aux particuliers en vertu d'accords conclus entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les provinces, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, ainsi qu'avec des sociétés ou des particuliers agissant en qualité de directeurs des services de main-d'oeuvre agricole du Canada pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'oeuvre dans les fermes et les industries connexes, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs:			
Programme de développement des collectivités	57,018	67,522	67,127
Accords fédéraux-provinciaux de mise en valeur de la main d'oeuvre agricole	1,012	991	615
Services de main-d'oeuvre agricole du Canada	5,994	5,994	5,952
Paiements aux provinces, aux employeurs, aux travailleurs, aux collectivités et aux comités d'aide à l'adaptation et au développement représentant des entreprises ou des collectivités non solvables à l'égard des primes d'encouragement à la mobilité			

Tableau 34: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars) (suite)

	Budget principal 1986-87	Budget principal 1985-86	1984-85
de la main-d'oeuvre et aux études de main-d'oeuvre, en conformité avec le règlement approuvé par le gouverneur en conseil	14,887	21,755	19,356
Paiements à des organisations ou à des particuliers à titre de soutien d'activités complémentaires à la politique du marché de travail:			
Amélioration de la gestion des entreprises	630	775	103
Options nord	1,175	1,095	184
Assurance-chômage			
(S) Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs	201,000	180,000	158,754
Total des contributions	1,677,737	1,253,112	1,232,387
Postes non requis			
Création d'emplois - Subventions	-	33,042	117,130
Subventions aux organismes bénévoles -Equipes d'alphabétisation	-	600	399
Commissions de planification des ressources humaines - Contributions	-	250	147
Programme d'alternance travail-études* - Contributions	-	-	-
Total des postes non requis	-		
Total	1,714,877	1,306,919	1,358,353

* Il est fait état des dépenses connexes pour 1984-1985 et 1985-1986 sous la rubrique Programmes de mise en valeur des ressources humaines.

B. Analyse des coûts

Le tableau 35 montre le coût total du Programme. Les recettes à valoir sur le crédit comprennent les frais du Programme recouvrés du Compte d'assurance-chômage, conformément à la Loi sur l'assurance- chômage. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par Travaux publics Canada ($11,988,000), ceux de l'assurance chirurgicale-médicale ($2,218,000) et ceux des divers autres services fournis gratuitement par d'autres ministères ($1,395,000).

Tableau 35: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)

	Dépenses 1986-1987	Recettes à valoir sur le crédit	Budget des dépenses 1986-1987	Plus: Autres coûts	Coût net 1986-1987	Coût net 1985-1986
Programme d'emploi et d'assurance	5,210,233	666,110	4,544,123	15,601	4,559,724	3,887,376

C. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités

En 1985-1986, la Commission et le Ministère ont modifié la structure des activités liées au Programme d'emploi et d'assurance. Le tableau 36 offre une comparaison de l'ancienne et de la nouvelle structure pour le Budget des dépenses principal 1985-1986.

Tableau 36: Tableau de concordance - Budget des dépenses principal 1985-1986 (en milliers de dollars)

Ancienne structure	Budget des dépenses 1985-1986	Nouvelle structure	Budget des dépenses 1985-1986
Formation professionnelle	805,321		
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14,210		
	791,111		
Années-personnes	956		
Création directe d'emplois	426,671	Mise en valeur des ressources humaines	1,132,441
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	-	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	14,210
	426,671		1,118,231
Années-personnes	1,010	Années-personnes	1,750
Service national de placement	238,339	Service national de placement	349,580
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	209,231	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	220,921
	29,108		128,659
Années-personnes	4,991	Années-personnes	5,410
Services des prestations d'assurance	314,290	Assurance-chômage	323,211
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	314,290	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	323,211
	-		-
Années-personnes	8,231	Années-personnes	8,531
Gestion du Programme	135,993	Gestion du Programme et services communs*	116,600
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	121,973	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	102,580
	14,020		14,020
Années-personnes	2,991	Années-personnes*	2,538
Total du Programme	1,920,614	Total du Programme	1,921,832
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	659,704	Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	660,922
	1,260,910		1,260,910
Années-personnes	18,179	Années-personnes	18,229

* Les ressources liées au programme Preuve de l'identité ont été transférées du Programme des services généraux et spéciaux.

D. Rendement financier antérieur - Formation professionnelle et Création directe d'emplois

1. Formation professionnelle (Tableaux 37 à 40)

Tableau 37: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Formation en établissement	871,509	462	901,987	448	(30,478)	14
Formation générale dans l'industrie	94,912	280	106,151	326	(11,239)	(46)
Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée	74,174	89	87,669	99	(13,495)	(10)
Caisse d'accroissement des compétences professionnelles	86,855	11	85,806	4	1,049	7
Gestion	4,688	95	3,740	80	948	15
	1,132,138	937	1,185,353	957	(53,215)	(20)
Moins: Dépenses en vertu de l'article 39	227,361		259,000		(31,639)	
	904,777	937	926,353	957	(21,576)	(20)
Moins: Dépenses recouvrables du Compte d'assurance-chômage	6,389		15,500		(9,111)	
	898,388	937	910,853	957	(12,465)	(20)

Tableau 38: Données sur la Formation en établissement

	Réel 1984-1985
Fonds destinés au Programme (en milliers de dollars):	
Achat de cours de formation aux provinces	511,832
Allocations de formation	106,350
Prestations d'assurance-chômage	227,192
Frais de voyage des stagiaires	11,480
	856,854
Jours de formation, utilisation, nouveaux stagiaires	
Jours de formation à temps plein achetés (en millions)	13.7
Taux d'utilisation (en %)	87.8
Nouveaux stagiaires à temps plein (en milliers)	153.6
Nouveaux stagiaires à temps partiel (en milliers)	63.2
Coût unitaire: coût pour le Programme par nouveau statigiaire (en milliers de dollars), à temps plein seulement	5.6
Stagiaires ayant terminé le cours de formation et employabilité	
Proportion des stagiaires ayant terminé le cours (en %)	81.7
Proportion des stagiaires dans les métiers d'importance nationale (en %)	26.9
Taux d'emploi des stagiaires ayant terminé le cours de formation (en %)*	55.9
Proportion de femmes suivant un cours de formation dans les professions non traditionnelles (en %)	12.5
Proportion du nombre total des stagiaires qui rentrent dans l'une des catégories suivantes (en %):	
Femmes autres que les apprenties	41.9
Jeunes	40.5
Autochtones	7.3
Personnes handicapées	0.3

* Données provenant de l'enquête de suivi sur les stagiaires et portant sur leur situation professionnelle trois mois après la fin de leur cours.

Tableau 39: Données sur la Formation dans l'industrie

	Formation générale dans l'industrie	Formation dans les métiers en pénurie de main-d'oeuvre spécialisée
	Réel 1984-1985	Réel 1984-1985
Contributions (en milliers de dollars)	81,908	68,634
Services administratifs provinciaux (en milliers de dollars)	3,284	2,449
Fonds du Programme (en milliers de dollars)	85,192	71,083
Nouveaux stagiaires (en milliers)	30.7	11.9
Contrats signés (en milliers)	16.8	6.9
Coût unitaire: coût pour le programme par nouveau stagiaire (en milliers de dollars)	2.8	6.0
Nombre de stagiaires ayant terminé le cours * (en milliers)	30.3	9.5
Proportion des stagiaires qui rentrent dans l'une des catégories suivantes (en %):		
Femmes	25.7	6.0
Jeunes	37.5	36.3
Autochtones	7.0	0.7
Personnes handicapées	2.3	0.2
Proportion de stagiaires dans les métiers hautement spécialisés (en %)	94.1	99.5

* Le nombre des stagiaires ayant terminé le cours inscrit pour l'année financière à l'étude englobe les stagiaires qui ont commencé leur cours avant cette année.

Tableau 40: Données sur la Caisse d'accroissement des compétences professionnelles

	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Projets approuvés	120	126	78
Valeur des projets approuvés (en millions de dollars)	46.9	118.6	44.0
Accords signés *	23	156	126
Dépenses (en millions de dollars)	18.3	36.8	86.4

* Les accords signés ont trait à des projets qui ont déjà été approuvés, de sorte que les accords et les dépenses peuvent se rapporter à des approbations accordées au cours des années précédentes.

2. Création directe d'emplois (Tableaux 41 et 42)

Tableau 41: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Canada au travail[1]	610,840	1,188	440,796	309	170,044	879
Compagnie de travailleurs	39,722	58	40,167	85	(445)	(27)
Accès-carrière[2]	164,507	449	297,455	208	(132,948)	241
Création d'emplois	121,591	52	29,392	27	92,199	25
CEC pour étudiants et Programme des stagiaires autochtones	16,677	670	-	-	16,677	670
Gestion	16,107	155	7,994	111	8,113	44
	969,444	2,572	815,804[3]	740[3]	153,640	1,832
Moins: Dépenses en vertu de l'article 38	130,683	-	207,000	-	(76,317)	-
Total[4]	838,761	2,572	608,804	740	229,957	1,832

1. Les dépenses réelles indiquées pour Canada au travail comprennent 134.203 millions de dollars et 334 années-personnes affectés à la composante Emplois d'été de Canada au travail, dans le cadre des Initiatives d'emploi d'été pour étudiants de 1984.

2. Les dépenses réelles indiquées pour Accès-carrière comprennent 15.451 millions de dollars et 37 années-personnes affectés à la composante Emploi d'été du programme Accès-carrière, dans le cadre des Initiatives d'emploi d'été pour étudiants de 1984.

3. Les chiffres des colonnes Budget principal ne comprennent pas les 156.559 millions de dollars et les 1,082 années-personnes affectés aux Initiatives d'emploi d'été pour étudiants. Au départ, ces ressources ont été approuvées pour le crédit 10 du Conseil du Trésor (Budget principal) et ont ensuite été transférées à la Commission et au Ministère.

4. À l'exclusion du programme Croissance locale de l'emploi, dont les ressources ont été transférées à l'activité Service national de placement.

Tableau 42: Semaines de travail créées

	Réel 1984-1985
Canada au travail	
Contributions et prestations d'assurance-chômage (en milliers de dollars)	567,753
Total des semaines de travail créées aux termes de contrats	1,895,693
Contributions (en dollars)/Semaine de travail	299
Semaines de travail/Années-personnes opérationnelles	1,596
Croissance locale de l'emploi (CLE)	
Contributions (en milliers de dollars) (projets)	64,604
Total des semaines de travail créées aux termes de contrats (projets)*	120,521
Contributions (en dollars)(projets)/Semaine de travail*	536
Semaines de travail/Années-personnes opérationnelles (projets)*	780
Subventions et contributions (en milliers de dollars) (sociétés)	8,614
Total des sociétés opérationnelles	49
Compagnie de travailleurs	
Contributions (en milliers de dollars)	37,332
Total des semaines de travail créées aux termes de contrats	97,984
Contributions (en dollars)/Semaine de travail	381
Semaines de travail/Années-personnes opérationnelles	1,703
Accès-carrière	
Contributions (en milliers de dollars) et prestations d'assurance-chômage	141,717
Total des semaines de travail créées aux termes de contrats	1,196,994
Contributions (en dollars)/Semaine de travail	118
Semaines de travail/Années-personnes opérationnelles	2,985
Option formation jeunesse	
Contributions et prestations d'assurance-chômage (en milliers de dollars)	7,002
Total des semaines de formation créées	26,535
Contributions (en dollars)/Semaines de formation	264
CEC pour étudiants	
Fonds de fonctionnement (en milliers de dollars)	14,030
Total des placements	410,353
Fonds de fonctionnement (en dollars)/Placements	34
Programme des stagiaires autochtones	
Fonds de fonctionnement (en milliers de dollars)	2,647
Total des semaines de travail créées	6,107
Contributions (en dollars)/Semaine de travail	433
Semaines de travail/Années-personnes opérationnelles	54

* Ces chiffres rendent compte seulement des semaines de travail liées aux projets et non pas de celles rattachées aux sociétés opérationnelles.

E. Renseignements sur la Mise en valeur des ressources humaines

Programme national d'aide à l'innovation liée au marché du travail: Ce programme est l'instrument qui permettra de mettre à l'essai et d'élaborer de nouvelles méthodes créatrices d'adaptation au marché du travail. Il constitue également un moyen de stimuler et d'appuyer les initiatives novatrices relatives au marché du travail, grâce à des programmes pilotes, des projets de démonstration et des activités de développement à court terme qui permettront d'améliorer le fonctionnement du marché du travail.

Peuvent participer au programme les entreprises, les organismes (y compris les organismes sans but lucratif et bénévoles et les organisations de travailleurs), les établissements d'enseignement et de formation, les municipalités, les particuliers et les sociétés d'État fédérales ou provinciales qui ne sont pas principalement financées à même les fonds alloués par l'État.

Les propositions qui seront étudiées aux fins du financement sont celles qui seront conformes aux priorités établies par le Ministre, de concert avec le Comité consultatif national sur les innovations. Pour que les propositions soient acceptables, il faut démontrer qu'elles sont nouvelles et novatrices (c'est-à-dire qu'elles constituent un modèle nouveau ou une application novatrice d'un modèle existant) et qu'elles ne font pas partie de programmes habituels ou d'activités en cours.

Le programme est administré à l'échelon national, et toutes les régions sont informées des présentations faites au titre du programme pour éviter que des propositions identiques ne soient élaborées.

Plan de dépenses du Programme d'immigration

1986-1987

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4-4

Extraits du volume II des Comptes publics 4-6

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987
   1. Points saillants 4-7
   2. État financier récapitulatif par activité 4-8
B. Rendement récent
   1. Points saillants 4-11
   2. Examen du rendement financier 4-14
C. Données de base
   1. Introduction 4-16
   2. Mandat 4-16
   3. Objectif du Programme 4-16
   4. Plan d'exécution du Programme 4-17
D. Perspective de planification et examen du rendement
   1. Contexte 4-20
   2. Initiatives 4-21
   3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées 4-22
   4. Efficacité du Programme 4-25

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et élaboration de la politique 4-27
B. Opérations du Programme 4-32
C. Etablissement 4-38
D. Arbitrage 4-43
E. Comité consultatif du statut de réfugié 4-48

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article
   1. Dépenses par article 4-52
   2. Dépenses en personnel 4-53
   3. Paiements de transfert 4-54
B. Analyse des coûts 4-54
C. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités 4-56
D. Glossaire des termes techniques 4-57

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation

L'autorisation est demandée de dépenser $ 120,554,000 au cours de l'exercice financier 1986-1987 pour l'exécution du Programme d'immigration. En plus de cette somme, $ 9,943,000 seront engagés en vertu de l'autorisation législative existante pour ce qui concerne les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1986-1987	Budget principal 1985-1986
	Programme d'immigration		
20	Dépenses de fonctionnement	**86,691**	82,079
25	Contributions	**33,863**	33,863
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**9,943**	9,629
	Total du Programme	130,497	125,571

Crédits - Libellé et sommes demandées

Numéros des crédits	Ministères ou organismes (dollars)	Budget principal 1986-1987
	Programme d'immigration	
20	Immigration - Dépenses de fonctionnement	**86,691,000**
25	Immigration - Contributions	**33,863,000**

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1986-1987					Budget principal* 1985-1986
		Budgétaire				
	Années-personnes autorisées	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Total	
Opérations du Programme	1,883	79,550	330	-	**79,880**	74,512
Établissement	36	1,406	7	33,863	**35,276**	35,240
Arbitrage	92	3,828	16	-	**3,844**	3,844
Comité consultatif du statut de réfugié	25	1,614	5	-	**1,619**	1,613
Gestion et élaboration de la politique	147	9,849	29	-	**9,878**	10,362
	2,183	96,247	387	33,863	**130,497**	125,571
Années-personnes autorisées pour 1985-1986	2,229					

* Les chiffres pour 1985-1986 ont été rajustés pour refléter la nouvelle structure des activités (voir page 4-56).

Extraits du volume II des Comptes publics

Utilisation des crédits de 1984-1985

(dollars)	Budget principal	Total des crédits	Utilisation réelle
Dépenses budgétaires - crédits votés			
Crédit 20 - Programme d'immigration - Dépenses de fonctionnement	81,432,000	88,539,842	**84,238,054**
Crédit 25 - Programme d'immigration - Contributions	31,863,000	33,863,000	**33,377,091**
	113,295,000	122,402,842	**117,615,145**
Dépenses budgétaires statutaires			
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8,662,000	9,982,000	**9,982,000**
Statutaire - Remboursement des montants affectés aux recettes des années précédentes	-	14,040	**14,040**
	8,662,000	9,996,040	**9,996,040**
Total du Programme	121,957,000	132,398,882	**127,611,185**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1986-1987

1. Points saillants

Les niveaux d'immigration sont fixés chaque année à la suite de consultations poussées et ils sont présentés au Parlement à l'automne. Le niveau annoncé pour 1986 est de 105,000 à 115,000 immigrants. Ce chiffre comprend 45,000 immigrants de la catégorie de la famille, 16,000 réfugiés et membres des catégories désignées, de 4,000 à 7,000 immigrants admis en vertu de mesures spéciales à caractère humanitaire, de 12,000 à 15,000 travailleurs sélectionnés, 4,000 gens d'affaires et 2,000 retraités. En outre, on prévoit que de 22,000 à 26,000 conjoints et personnes à charge accompagneront les travailleurs sélectionnés et les gens d'affaires (voir la rubrique "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire des termes techniques).

L'Immigration s'est fixé les objectifs opérationnels suivants:

- veiller à ce que les décisions prises d'un bout à l'autre du Canada et dans les bureaux à l'étranger soient conformes aux lignes directrices et formalités actuelles (voir page 4-22).

- accroître les mesures préventives liées à l'exécution de la Loi, grâce à de plus nombreux contacts à l'échelle internationale (voir page 4-23);

- remplir les obligations contractées par le Canada à l'échelle internationale à l'égard des réfugiés, grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures législatives prévoyant l'établissement d'un tribunal quasi judiciaire, pour évaluer le bien-fondé des revendications, lequel sera intégré aux mesures de contrôle de l'immigration pour empêcher les abus, ce qui permettra d'évaluer les demandes de statut de réfugié au Canada de façon juste et rentable (voir page 4-23);

- faire face aux modifications prévues du processus de reconnaissance du statut de réfugié, afin qu'elles soient intégrées dans les activités régulières des bureaux locaux en causant le moins d'interruptions possible (voir page 4-24 et page 4-49);

- élaborer des propositions visant à modifier les modalités d'application du Programme d'aide à l'adaptation (PAA), afin que les sommes affectées au PAA soient utilisées à meilleur escient, par exemple en achetant des périodes d'expérience de

travail au Canada ou en versant certaines allocations de formation, tout en maintenant le coût actuel par bénéficiaire du PAA (voir pages 4-24 et 4-25, ainsi que pages 4-40 et 4-41);

- poursuivre l'exécution du Programme d'accueil pour le réétablissement des réfugiés et mettre en oeuvre un petit nombre de nouveaux projets pilotes (voir page 4-25);

- continuer d'appuyer les organismes bénévoles grâce au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (voir page 4-40).

2. État financier récapitulatif par activité

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu * 1985-1986	Différence	Détails à la page
Gestion et élaboration de la politique	9,878	11,141	(1,263)	4-27
Opérations du Programme	79,880	78,441	1,439	4-32
Etablissement	35,276	42,843	(7,567)	4-38
Arbitrage	3,844	3,831	13	4-43
Comité consultatif du statut de réfugié	1,619	1,745	(126)	4-48
	130,497	138,001	(7,504)	
Années-personnes	2,183	2,234	(51)	

* Les chiffres pour 1985-1986 ont été rajustés pour refléter la nouvelle structure des activités. Tous les chiffres figurant dans les tableaux qui suivent ont été établis en fonction de cette nouvelle structure (voir page 4-56).

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1986-1987 sont inférieurs de 5 %, ou de 7.5 millions de dollars, par rapport aux dépenses prévues pour 1985-1986. Cette diminution est surtout attribuable aux facteurs suivants:

	(en millions de dollars)
• une diminution des ressources attribuable à la politique gouvernementale de réduction des effectifs de la fonction publique et de compression de l'ensemble des dépenses du gouvernement (19 années-personnes)	(0.7)
• une diminution des ressources par suite de l'exclusion de sommes affectées au programme d'été pour 1986-1987 (voir la rubrique "Défi 85" dans le Glossaire des termes techniques)	(0.3)
• une diminution des ressources attribuable aux nouvelles exigences concernant le visa de visiteur (20 années-personnes)	(0.5)
• une diminution des ressources liées au processus de détention et d'expulsion	(0.6)
• une diminution des ressources attribuable à la mise en place de la phase III du SSOBL en 1985-1986 (voir la rubrique "Système de soutien des opérations des bureaux locaux" dans le Glossaire des termes techniques)	(1.1)
• une diminution des ressources affectées au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (voir page 4-40)	(0.5)
• une diminution des ressources affectées au Programme d'aide à l'adaptation (voir page 4-40)	(7.1)
• une diminution des ressources attribuable à l'application de la formule prévoyant la perception de droits pour le traitement d'une demande de visa et une non-utilisation des sommes prévues pour divers postes (7 années-personnes)	(0.8)
• une augmentation des traitements et des salaires attribuable à l'inflation.	4.2

Explication des prévisions pour 1985-1986: Les prévisions pour 1985-1986 dépassent de 12.4 millions de dollars (10 %) les 125.6 millions de dollars figurant au Budget des dépenses principal 1985-1986 (voir Extraits de la Partie II du Budget des dépenses, page 4-5). Cette différence de 12.4 millions de dollars reflète les principaux ajustements suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources affectées au Programme d'aide à l'adaptation (voir page 4-40)	7.1
• une augmentation des ressources affectées à la mise en place de la phase III du SSOBL (approuvée dans le Budget des dépenses supplémentaire)	1.1
• une augmentation des ressources affectées au processus de détention et d'expulsion (approuvée dans le Budget des dépenses supplémentaire)	2.4
• une augmentation des ressources attribuable à la mise en application de la formule prévoyant la perception de droits pour le traitement d'une demande de visa	0.4
• une augmentation des ressources (approuvée dans le Budget des dépenses supplémentaire) attribuable aux mesures de protection et de sécurité et aux frais judiciaires supplémentaires aux fins des opérations du Programme	0.5
• une augmentation des ressources (approuvée dans le Budget des dépenses supplémentaire) affectées au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants	0.5
• une augmentation des ressources affectées à Défi 85 (voir cette rubrique dans le Glossaire des termes technfiques)	0.3

B. Rendement récent

1. Points saillants

Les points saillants en ce qui concerne le rendement du Programme pour l'année civile 1984 sont les suivants (voir la rubrique "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire des termes techniques):

- 88,239 immigrants ont été admis au Canada; le niveau d'immigration global fixé pour 1984 était de 90,000 à 95,000;

- au total, 6,558 travailleurs sélectionnés ont été admis; conformément à la mesure adoptée en 1982 visant à n'accorder l'admission qu'à ceux qui sont munis d'une offre d'emploi approuvée;

- 1,900 entrepreneurs et travailleurs autonomes ont été admis; des mesures administratives ont été prises pour faire en sorte que plus de gens d'affaires à l'étranger s'intéressent davantage au Canada;

- quelque 15,400 réfugiés et membres des catégories désignées ont été admis;

- le nombre d'étudiants étrangers a diminué de 10.3 %, passant de 95,369 à 85,578, tandis que le nombre de travailleurs temporaires s'est accru de 9.4 %, passant de 130,716 à 143,004.

Par rapport aux objectifs opérationels fixés pour 1984-1985, le Programme d'immigration a donné les résultats suivants:

- pour ce qui est de remplir les obligations internationales du Canada à l'égard des réfugiés, en traitant un nombre prévu de 5,000 revendications du statut de réfugié au Canada:

  - le nombre total de revendications du statut de réfugié reçues par le Comité consultatif du statut de réfugié a atteint 5,101, soit un chiffre légèrement supérieur (2%) par rapport au nombre prévu;

- pour ce qui est de veiller à ce que les personnes non admissibles n'entrent ni ne demeurent au Canada:

  - le Canada, l'Australie, les États-Unis et la Grande-Bretagne échangent des renseignements sur les faux documents;

  - des pourparlers ont été entrepris avec les transporteurs aériens en ce qui a trait à la formation de leur personnel en matière de repérage des faux documents;

- on a mis davantage l'accent sur l'exécution de la Loi à l'étranger;

- pour ce qui est de faciliter l'adaptation rapide des immigrants au Canada:

  - le coût du Programme d'aide à l'adaptation (PAA) s'est élevé à $ 30,124,000 et celui du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), à $ 3,203,000 (voir tableaux 19 et 20 à la page 4-41);

  - de nouvelles directives opérationnelles relatives au PAA ont été mises en application à l'échelle nationale; elles visent à assurer un meilleur contrôle des sommes affectées au PAA et à faciliter la tâche des conseillers des Centres d'emploi du Canada (CEC) chargés de son exécution;

  - le Programme d'accueil pour le rétablissement des réfugiés (voir page 4-40) a été mis en oeuvre à titre de projet pilote pour faciliter l'établissement et l'adaptation des réfugiés et des membres des catégories désignées aidés par le gouvernement; des projets pilotes ont été mis sur pied dans diverses régions du Canada et ils devraient se poursuivre en 1986-1987;

  - dans le cadre du PEAI, des travailleurs ont été formés par des agents du Service national de placement pour diriger les clubs de placement que l'on est à établir en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba, au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick;

- pour ce qui est d'améliorer l'efficacité et l'efficience du processus relatif à l'exécution du Programme d'immigration, en poursuivant le développement et la mise en place du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (voir cette rubrique dans le Glossaire des termes techniques):

  - les frais de développement pour 1984-1985 se sont établis à $ 814,565, à l'exclusion des salaires;

  - la conversion de 14 dépôts de dossiers, en vue de leur automatisation, a été amorcée;

  - l'étape de la conception détaillée du module de soutien de dépôt des dossiers a été terminée;

  - l'étape de la mise en place du module de soutien de dépôt des dossiers a été amorcée;

- pour ce qui est de préparer les recommandations à l'intention du Ministre au sujet des quelque 2,500 nouvelles revendications du statut de réfugié prévues, le nombre total de revendications réglées s'est élevé à 3,709, ce qui représente une augmentation importante (48 %) par rapport au nombre prévu; l'objectif a été dépassé en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants:

  - la Commission et le Ministère ont augmenté les ressources du Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) et de son Secrétariat auxquels ont été affectées 31 années-personnes, au lieu des 26 initialement allouées, et d'autres organismes ont fourni, sans frais, 3 années-personnes supplémentaires au CCSR;

  - le Ministre a nommé des nouveaux membres au CCSR lui-même, dont la plupart sont du secteur privé, ce qui permet d'étudier, sans pour autant augmenter le chiffre des années-personnes, un plus grand nombre de revendications;

  - sur le plan interne, un certain nombre d'initiatives et d'activités déjà prévues ont été réduites ou annulées au détriment d'autres activités, afin de consacrer des ressources au traitement des cas;

  - de nouvelles mesures d'efficience ont été adoptées pour le traitement des revendications en vue de simplifier les opérations tout en maintenant des normes élevées d'équité dans la prise de décision concernant chaque cas;

  - dans les limites prescrites, le personnel a également fait des heures supplémentaires afin d'accroître le rendement;

- pour ce qui est de préparer les recommandations à l'intention du Ministre au sujet des revendications du statut de réfugié, en réduisant le temps nécessaire à l'étude des décisions initiales prises par le Comité à propos des revendications:

  - le CCSR a établi un système interne de priorités, afin d'accélérer le traitement des revendications des personnes détenues par l'Immigration ou qui éprouvent de graves difficultés d'ordre émotif ou financier;

  - le projet pilote d'auditions à Toronto et à Montréal permet aux revendicateurs dans ces villes d'accepter, de leur plein gré, qu'un membre du CCSR assiste à l'audition et leur pose ensuite personnellement des questions, ce qui accélère la prise de décision;

- le délai moyen de traitement d'une revendication témoigne de l'incidence d'un système de priorités qui exige beaucoup de temps pour l'étude de revendications qui ne sont pas jugées prioritaires;

- à la fin de l'année, en raison d'une accumulation de 3,710 revendications, le délai moyen de traitement était d'un peu plus d'un an, soit d'environ treize ou quatorze mois.

2. Examen du rendement financier

Tableau 2: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion et élaboration de la politique	8,140	178	7,714	134	426	44
Opérations du Programme	80,692	1,970	76,172	1,938	4,520	32
Établissement	34,080	28	33,188	37	892	(9)
Arbitrage	3,131	81	3,264	84	(133)	(3)
Comité consultatif du statut de réfugié	1,568	29	1,619	26	(51)	3
	127,611	2,286	121,957	2,219	5,654	67

Explication de la différence: La différence de 5.7 millions de dollars entre les dépenses réelles de 1984-1985 et le Budget des dépenses principal 1984-1985 reflète les principaux ajustements suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources (approuvée dans le Budget des dépenses supplémentaire) affectées aux postes suivants:	
- le développement et la mise en place de la phase III du SSOBL (voir la rubrique "Système de soutien des opérations des bureaux locaux" dans le Glossaire des termes techniques) (21 années-personnes)	1.0

	(en millions de dollars)
- le transfert du Centre des demandes de renseignements (voir cette rubrique dans le Glossaire des termes techniques) des Services généraux et spéciaux (24 années-personnes)	0.8
- le processus de détention et d'expulsion	2.1
- les nouvelles exigences concernant le visa de visiteur (15 années-personnes)	0.5
- l'augmentation des allocations versées aux termes du Programme d'aide à l'adaptation	1.5
• une non-utilisation des sommes prévues pour divers postes	0.2

C. Données de base

1. Introduction

Par l'intermédiaire du Programme d'immigration, le gouvernement fédéral s'acquitte de sa responsabilité d'admettre au Canada les visiteurs, les résidents permanents et les réfugiés et d'élaborer des politiques à cet égard, ainsi que de celle de faciliter l'établissement des résidents permanents et des réfugiés au pays. Ce programme permet en outre de régler les niveaux d'immigration et de fournir à Affaires extérieures Canada de grandes orientations qui le guideront en matière de politiques. Enfin, il constitue un instrument qui sert à empêcher les personnes indésirables, ou dont la présence pourrait constituer une menace pour la santé des Canadiens ou la sécurité du Canada, d'entrer au pays.

L'exécution du Programme d'immigration exige la collaboration d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, d'organismes du secteur privé et de particuliers. Au nombre des ministères fédéraux qui y participent, figurent:

- Affaires extérieures Canada, qui offre des services d'immigration à l'étranger;
- Revenu Canada (Douanes et Accise), qui s'occupe de l'examen primaire global aux points d'entrée;
- le Solliciteur général du Canada (Gendarmerie royale du Canada et Service canadien du renseignement de sécurité), qui se charge, au nom de la Commission et du Ministère, des poursuites en justice pour les infractions à la Loi sur l'immigration et qui s'occupe de la liaison en matière de sécurité;
- Santé et Bien-être social Canada, qui est chargé d'évaluer les antécédents médicaux des personnes qui doivent subir un tel examen pour être admises au Canada et de fournir des soins médicaux non assurés aux immigrants à leur arrivée;
- le Secrétariat d'État, qui est chargé de l'intégration sociale et culturelle à long terme des immigrants.

2. Mandat

La Loi sur l'immigration de 1976 et le Règlement sur l'immigration de 1978 constituent la législation sur laquelle se fondent la Commission et le Ministère pour exécuter le Programme d'immigration.

3. Objectif du Programme

Le Programme d'immigration a pour objectif de promouvoir les intérêts du Canada sur le plan économique, social, humanitaire et culturel et

accomplir les obligations du Canada sur le plan international, c'est-à-dire s'occuper de l'admission des immigrants et des visiteurs ainsi que l'établissement des immigrants et exercer un contrôle efficace à l'égard des personnes qui cherchent à entrer ou à demeurer au Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité.

4. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Le Programme d'immigration et la structure des activités ont été modifiés (voir page 4-56). Le Programme est composé des 5 activités suivantes:

Gestion et élaboration de la politique: Cette activité englobe l'exercice des fonctions de direction, de planification, de contrôle et de coordination nécessaires pour veiller à ce que les ressources affectées au Programme d'immigration soient utilisées de façon efficace et efficiente et pour élaborer des lignes directrices et programmes en ce qui a trait à l'admission et au contrôle des immigrants et des visiteurs, notamment en réglant les niveaux d'immigration et en fournissant à Affaires extérieures Canada, qui est chargé de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger, de grandes orientations qui le guideront en matière de politiques (voir page 4-27);

Opérations du Programme: Cette activité englobe toutes les tâches nécessaires pour admettre les immigrants, les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants étrangers et les autres visiteurs, et pour faciliter l'établissement des immigrants, tout en assurant la gestion et le contrôle de leur mouvement, ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre des procédures, lignes directives et instructions qui permettront aux agents d'Affaires extérieures Canada, de Revenu Canada (Douanes et Accise), de la GRC et de l'Immigration de déterminer si les non-Canadiens doivent être autorisés à entrer au Canada ou à y demeurer, ou s'ils doivent être renvoyés (voir page 4-32);

Établissement: Cette activité englobe les tâches nécessaires pour faciliter l'adaptation et l'établissement des nouveaux résidents permanents à la vie sociale, économique et culturelle du Canada, grâce aux services offerts par les administrations fédérale, provinciales ou municipales et par des organismes bénévoles. Elle comprend également le transport et l'accueil des immigrants, au nombre desquels figurent les réfugiés et les membres des catégories désignées (voir page 4-38);

Arbitrage: Cette activité consiste à déterminer si certaines personnes doivent être admises au Canada ou en être renvoyées, et si elles doivent être détenues ou mises en liberté au cours de l'enquête (voir page 4-43);

Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR): Le CCSR figure dans la structure des activités du Programme d'immigration aux fins de financement, mais il constitue un organisme consultatif indépendant.

De concert avec le Programme d'immigration, le CCSR remplit les obligations que le Canada a contractées à l'échelle internationalle au sujet des réfugiés au sens de la Convention, suivant les modalités précisées aux articles 45 à 48 de la Loi sur l'immigration de 1976, et il conseille le Ministre en ce qui a trait aux questions touchant à la protection, au Canada, des réfugiés au sens de la Convention (voir page 4-48).

Tableau 3: Structure des activités

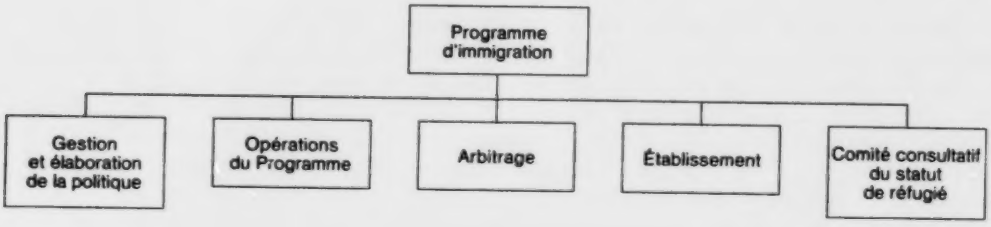

Organisation: Les activités en matière d'immigration sont très décentralisées. L'effectif de l'Immigration compte environ 2,200 personnes, dont quelque 2,000 travaillent dans 106 Centres d'Immigration Canada (CIC) et 10 bureaux régionaux.

Les 5 directions générales à l'administration centrale élaborent les politiques et systèmes visant à assurer l'application efficace et uniforme de la Loi sur l'immigration et du Règlement établi sous son empire.

Les 10 directeurs exécutifs et directeurs généraux de région sont chargés, par l'intermédiaire des directeurs de l'Immigration, d'appliquer les politiques, systèmes et procédures liés à la politique d'immigration du gouvernement.

Tableau 4: Organigramme et ventilation des ressources (en milliers de dollars) pour 1986-1987

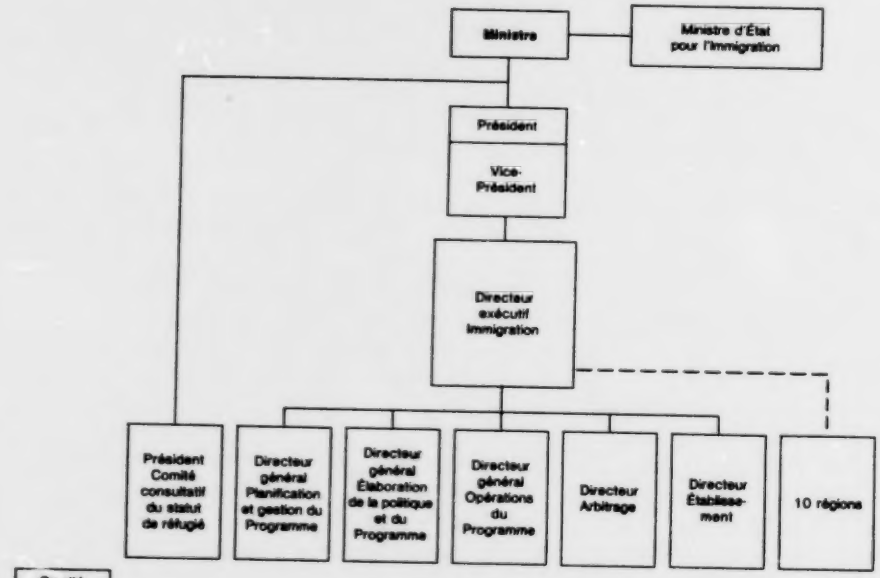

	Président Comité consultatif du statut de réfugié	Directeur général Planification et gestion du Programme	Directeur général Élaboration de la politique et du Programme	Directeur général Opérations du Programme	Directeur Arbitrage	Directeur Établissement	10 régions	Total
Comité consultatif du statut de réfugié 25 A-P	1,619							1,619
Gestion et Élaboration de la politique 141 A-P		2,845	3,082				3,951	9,878
Opérations du Programme 1,883 A-P				4,793			75,087	79,880
Arbitrage 92 A-P					481		3,383	3,844
Établissement 38 A-P						706	34,570	35,276*
	1,619	2,845	3,082	4,793	481	706	116,991	130,497

*Comprend $33,863,000 au titre des Contributions.

D. Perspective de planification et examen du rendement

1. Contexte

Au terme d'une importante étude des niveaux d'immigration futurs, achevée en 1985, le gouvernement a décidé de commencer à accroître l'immigration de façon modérée et contrôlée. Les principes qui ont présidé à cette décision sont de trois ordres: social (faciliter la venue au Canada des parents aidés), économique (accroître le nombre des travailleurs sélectionnés admis, afin de répondre aux besoins futurs du marché du travail) et démographique (contribuer à retarder dès l'abord le fléchissement futur de la population canadienne). Le niveau d'immigration devrait être de 115,000 à 125,000 d'ici à 1987, et l'on procédera alors à un nouvel examen de cet objectif.

Au moment d'envisager un accroissement de l'immigration en 1986 et 1987, il est apparu notamment fondamental de tenir compte du point de vue selon lequel les principaux buts du Programme, qui sont d'ordre social, humanitaire et économique, devraient être poursuivis de façon plus équilibrée lorsqu'on tente de répondre aux besoins du Canada en matière d'immigration. Le gouvernement a donc décidé de remanier d'abord la composante à caractère économique en raison de ses répercussions sur les composantes à caractère social et à caractère humanitaire: par exemple, en raison d'une restriction imposée en mai 1982 au sujet des requérants indépendants qui devaient avoir un emploi réservé avant que leur demande ne soit traitée, le nombre de frères et de soeurs de résidents canadiens pouvant être admis a été considérablement réduit. La composante à caractère économique est en voie de révision, mais les engagements solides qui ont été pris à l'égard des membres de la catégorie de la famille ont été maintenus, tandis que le nombre de réfugiés pris en charge par le gouvernement a été augmenté de 1,000, un objectif global de 12,000 ayant été fixé pour 1986. Selon la formule exposée ci-dessus, l'immigration continuera de répondre à un ensemble équilibré de besoins au Canada et toute augmentation que connaîtra une catégorie ne se fera pas au détriment d'une autre (voir la rubrique "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire des termes techniques).

Les sommes affectées à l'activité Établissement continueront de servir à l'établissement des nouveaux arrivants au Canada. Tout au long de la prochaine année, on continuera d'accorder dans le cadre du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), des subventions aux groupes communautaires et de consentir des prêts à partir du Fonds des prêts de transport. En outre, en vertu du Programme d'aide à l'adaptation (PAA), les nouveaux arrivants qui y ont droit bénéficieront d'un soutien du revenu (voir page 4-40).

Au cours des dernières années, nombre de personnes sont entrées au Canada en usant de subterfuges avec l'intention d'y revendiquer le statut de réfugié, ce qui leur permettait de gagner du temps. C'est pour cette raison que le rabbin Plaut a procédé à une importante étude du processus de reconnaissance du statut de réfugié. Les

recommandations qu'il a faites en juin 1985 et celles-ci, ainsi que les travaux qui s'ensuivirent, ont suscité l'élaboration de propositions visant à modifier le processus de reconnaissance du statut de réfugié et à régler les revendications faisant partie de l'arriéré (voir page 4-50). Si ces mesures sont approuvées, le Canada pourra continuer de respecter ses obligations à titre de pays d'accueil de réfugiés.

Une formule de recouvrement des coûts, en vertu de laquelle des droits sont perçus pour certains services de l'Immigration, sera mis en place pour la première fois cette année. Au moment d'établir le barème de ces services, on a veillé à ce que cette mesure n'ait pas pour effet secondaire de réduire le nombre de visiteurs étrangers au Canada (voir tableau 33, à la page 4-55).

La première année complète d'exploitation du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (voir cette rubrique dans le Glossaire des termes techniques) sera 1986-1987 (voir glossaire). La mise en place de ce système marque le début d'une utilisation à grande échelle de la technique pour faciliter les formalités liées à l'entrée et au contrôle des personnes au Canada, ce qui entraînera une modification des formalités entourant le traitement des personnes dans les bureaux locaux.

2. Initiatives

En 1986-1987, l'accent sera mis sur les initiatives suivantes:

Sélection des immigrants: Un nouveau système de sélection sera mis en application le 1er janvier 1986 pour faciliter l'admission d'un nombre accru de parents aidés et d'immigrants indépendants qui n'ont pas de parent au Canada (voir la rubrique "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire des termes techniques). Selon cette nouvelle formule, tous les requérants doivent répondre aux mêmes critères et obtenir la note de passage, mais des points supplémentaires sont accordés aux parents aidés qui sont admissibles. La Commission et le Ministère dresseront la liste des professions admissibles, mais celles qui ne le seront pas continueront de constituer un obstacle à l'admission, à moins que le requérant n'ait un emploi réservé. Un nouveau critère sera appliqué aux fins de contrôle du niveau, afin de régler le mouvement total des demandes, et de faire ainsi en sorte que le niveau annoncé de travailleurs sélectionnés soit atteint.

Coopération internationale: La Commission et le Ministère participent activement aux travaux permanents du Groupe de travail sur les migrations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'OCDE a fait des préparatifs en vue de la tenue d'une importante conférence sur les migrations internationales à la fin de février 1986. A l'issue de cette conférence, on procèdera à une refonte des activités du groupe de travail pour 1986-1987, lesquelles seront plus directement axées sur les similitudes que présentent de plus en plus les schèmes de migration dans les pays membres, ainsi que

sur la nécessité d'élaborer des solutions communes et plus systématiques aux problèmes de la migration illégale, de l'établissement des migrants et de la prévision des besoins démographiques et du marché du travail dans ces pays.

Contrôle et analyse des opérations (la définition de certains termes employés dans le présent paragraphe figure dans le Glossaire des termes techniques): En 1986-1987, on mettra davantage l'accent sur le contrôle et l'examen de certains résultats particuliers des opérations. Les résultats suivants de l'activité Opérations du Programme feront l'objet d'un contrôle: le nombre d'examens effectués et de rapports rédigés aux termes de l'article 20 de la Loi sur l'immigration, le nombre de documents remplis concernant l'admission et le renvoi d'immigrants et de visiteurs, le nombre de demandes présentées par des membres des catégories de la famille et des parents aidés étudiées, le nombre de demandes d'autorisations de travailleurs temporaires et d'étudiants étrangers ou autres étudiées, le nombre d'investigations effectuées et de rapports rédigés en vertu de l'article 27 de la Loi sur l'immigration ou d'arrestations effectuées en vertu de l'article 104, le nombre de cas présentés devant un arbitre, le nombre d'ordonnances de renvoi exécutées, le nombre d'appels interjetés devant la Commission d'appel de l'immigration, le nombre de réfugiés ayant subi un interrogatoire sous serment et le nombre d'auditions tenues en vue de la mise en liberté. Les résultats seront examinés pour s'assurer qu'ils reflètent la politique et les procédures à l'échelle nationale, et qu'il y a uniformité sur le plan des opérations dans les régions et dans les bureaux à l'étranger.

3. Mise à jour des initiatives déjà annoncées

Initiatives permanentes

Mesures préventives liées à l'exécution de la Loi: L'Immigration a continué d'appliquer une formule stratégique au chapitre de l'exécution de la Loi grâce à une étroite collaboration avec des services analogues aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie. Cette initiative prendra encore plus d'ampleur en 1986-1987, de façon à établir un plus grand nombre de contacts avec des organismes tels que l'Association internationale du transport aérien, la Commission européenne de l'aviation civile et l'American Transport Association. On cherchera des solutions pratiques au problème international des réfugiés et à celui du mouvement des immigrants non munis de documents.

Les fonctionnaires de la Commission et du Ministère poursuivront leurs démarches auprès des lignes aériennes et des associations de transporteurs aériens afin de favoriser l'examen minutieux des documents et de les aider à former leur personnel en matière de repérage des faux documents.

La Commission et le Ministère ainsi qu'Affaires extérieures Canada élaborent une méthode commune d'exécution de la Loi à l'intention des

bureaux à l'étranger. Les principaux bureaux chargés de l'exécution de la Loi ont déjà signalé leurs besoins en ce qui a trait à la mise en oeuvre de mesures de contrôle à l'étranger.

Réexamen de la politique concernant les réfugiés: Au cours de 1986-1987, le réexamen devrait en être à l'étape finale, qui devrait aboutir à la mise en place d'un nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié pour les personnes qui revendiquent ce statut pendant qu'elles se trouvent au Canada.

Amélioration de la qualité des services: La mise en place du Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) est demeurée une grande priorité en 1985-1986. Le SSOBL est un réseau d'information en direct qui relie les Centres d'Immigration Canada (CIC), les aéroports et les points d'entrée frontaliers. Il contient des renseignements sur le statut des personnes, lesquels peuvent être mis à jour. Le développement et la mise en oeuvre de la phase III du SSOBL, qui ont débuté en 1983-1984, devraient s'étendre jusqu'en 1987-1988 et coûter $ 7,809,100. Pour 1986-1987, les activités approuvées sont l'installation, à l'échelle nationale, de modules permettant d'entrer le statut ou de demander des renseignements sur le statut et de déposer des documents dans le fichier central ainsi que la réalisation, dans la région de la Colombie-Britannique, d'un projet pilote concernant le module d'entrée intégrale des documents.

En 1985-1986, un projet pilote, exécuté de concert avec les Douanes, a abouti à l'installation de 23 terminaux d'ordinateur pour l'examen primaire global (EPG) au Terminal 1 de l'aéroport international Lester B. Pearson.

Le projet pilote concernant le Système informatisé de traitement du cas des immigrants (SITCI) à Hong-Kong doit être mis en oeuvre au début de 1986. Les enregistrements produits par le SITCI remplaceront les documents utilisés pour mettre à jour les dossiers. Le SITCI produira également des documents sur les visiteurs et les immigrants.

En 1986-1987, il y aura évaluation et expansion probable du module d'entrée intégrale des documents dans quelque 50 CIC, évaluation du projet concernant l'EPG pour déterminer s'il est possible de doter du SSOBL tous les services des Douanes où l'on procède à l'EPG, évaluation du SITCI et recommandation au sujet de son expansion future, mise en place d'un système en direct de correction d'erreurs et étude visant à déterminer la possibilité de doter du SSOBL les bureaux consulaires d'Affaires extérieures Canada aux États-Unis.

Établissement des immigrants: La priorité sera encore accordée au placement rapide des nouveaux arrivants et aux activités visant à favoriser l'établissement, sur le plan financier, de ces personnes (les réfugiés, notamment); en outre, on s'attachera plus particulièrement à faire connaître les services communautaires et à faciliter l'accès à de tels services.

On procède à un examen des besoins pressants en matière de cours de langue, ainsi que de certaines restrictions législatives et administratives imposées aux termes de la Loi nationale sur la formation. Cet examen mettra en relief les répercussions d'ordre social et économique de la connaissance du français ou de l'anglais, surtout dans le cas des conjoints d'immigrants et des personnes âgées.

Il a déjà été établi que l'acquisition de la connaissance du français et de l'anglais constitue une condition préalable à une adaptation et à un établissement fructueux des immigrants. En 1986-1987, on continuera d'offrir, surtout aux conjoints des immigrants et aux personnes âgées, la possibilité de suivre des cours de langue.

Initiatives terminées

Mesures préventives liées à l'exécution de la Loi: Le visa de visiteur s'est révélé un moyen efficace d'empêcher l'entrée des personnes non admissibles au Canada mais, pour se soustraire aux conditions mises à l'autorisation de séjour, on a eu davantage recours aux faux visas et documents de voyage. Une collaboration accrue s'est établie entre les pays industrialisés pour freiner ces activités frauduleuses. Le Canada, l'Australie, les Etats-Unis et la Grande- Bretagne échangent des renseignements sur les techniques de repérage des faux documents, sur les réseaux de falsification de documents et sur les documents considérés comme faux.

Dans le cadre de l'examen du processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada, on a entrepris en 1985-1986 une étude exhaustive des lignes directrices relatives au visa de visiteur. Elle a comporté une analyse des caractéristiques du mouvement des visiteurs et de l'efficacité éprouvée de l'utilisation des visas comme moyen de contrôle, de même que de l'expérience d'autres pays en la matière. Cette étude a en outre porté sur l'efficacité du système actuel d'examen aux points d'entrée, et envisagé des moyens d'améliorer l'efficacité des formalités actuelles d'examen et les répercussions d'une désaffectation à l'égard des mesures de contrôle à l'entrée en faveur de mesures préventives de contrôle.

Réexamen de la politique concernant les réfugiés: L'approbation du Cabinet est sollicitée pour la mise en place d'un nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié, afin de donner force de loi aux obligations d'ordre juridique que le Canada a contractées sur le plan international à l'égard des réfugiés, et de faire en sorte qu'il soit plus efficace sans pour autant devenir moins équitable. Lorsqu'on aura reçu la directive du Cabinet, des fonctionnaires s'attaqueront aux aspects techniques et juridiques de cette tâche. Le public a été consulté. Une initiative visant à accroître le nombre d'auditions n'a pas obtenu suffisamment d'appui pour être mise en oeuvre à titre de mesure provisoire à l'été de 1985, mais elle n'a pas été rejetée.

Établissement des immigrants: L'incorporation aux Guides relatifs à l'emploi des directives sur les opérations élaborées et mises en oeuvre

aux fins du PAA facilitera la tâche des conseillers en emploi qui voient à l'établissement sur le plan financier des nouveaux arrivants, surtout des réfugiés.

Le Programme d'accueil pour le rétablissement des réfugiés est un projet pilote qui a été mis sur pied en 1985-1986. Il vise à faciliter l'établissement et l'adaptation, dans les collectivités canadiennes, des réfugiés et des membres de catégories désignées qui, ayant été pris en charge par le gouvernement, ont besoin d'une aide financière aux termes du PAA et qui pourraient tirer parti de l'appui d'un groupe d'accueil. Les groupes d'accueil fourniront directement un soutien moral et des services d'orientation, ce qui permettra de faire la péréquation des services offerts tant aux réfugiés pris en charge par le gouvernement qu'à ceux qui sont parrainés à titre privé (voir page 4-40).

4. Efficacité du programme

Il convient d'examiner 3 grands facteurs lorsqu'on étudie le Programme d'immigration: (1) la sélection, l'admission et l'établissement éventuel au Canada des immigrants et des réfugiés; (2) le contrôle au Canada des résidents permanents, des étudiants, des travailleurs temporaires et des visiteurs; (3) le refus opposé à l'admission au Canada de personnes qui, n'ayant pas la citoyenneté canadienne, peuvent constituer une menace pour la santé des Canadiens ou la sécurité du Canada, ou leur renvoi.

Le Programme a un certain nombre de répercussions socio-économiques face à chacun de ces 3 grands secteurs. Pour ce qui est du premier, les immigrants contribuent à façonner la mosaïque culturelle et sociale du Canada et à développer son économie, et la sélection et l'établissement des réfugiés permettent au Canada de remplir ses obligations à caractère humanitaire qui visent à atténuer le problème des réfugiés à l'échelle internationale. Les deuxième et troisième facteurs ont pour résultat d'accroître le commerce et le tourisme au Canada, tout en protégeant la santé des Canadiens et la sécurité du Canada.

En plus de l'examen permanent du rendement qu'effectuent les gestionnaires du Ministère, on procède à des évaluations périodiques des composantes du Programme. En 1985-1986, une importante étude a permis d'évaluer les répercussions de l'immigration des entrepreneurs. Il est ressorti de cette étude que le Programme procurait au Canada des avantages matériels au regard des entreprises établies, des emplois créés et des nouveaux fonds investis, ce qui a beaucoup influé sur la décision d'accroître le nombre d'entrepreneurs à admettre.

L'étude a également permis de dégager deux grands éléments de la conception du programme qui méritent d'être améliorés. On a ainsi assoupli l'exigence concernant la présentation d'un projet d'entreprise détaillé, puisque celle-ci n'était pas toujours respectée, et on a insisté davantage sur les visas assortis de conditions, puisqu'il était

plus probable que les titulaires de ces visas aient établi une entreprise fructueuse que les titulaires d'un visa non assorti de conditions ou d'un visa provisoire.

Une autre importante étude entreprise en 1985-1986 devrait être terminée en 1986-1987. Il s'agit d'un projet pilote exécuté à trois aéroports canadiens afin de déterminer, à l'examen primaire global, l'efficacité du contrôle des visiteurs et des résidents de retour.

Section II
Analyse par activité

A. Gestion et élaboration de la politique

Objectif

Exercer les fonctions de direction, de planification, de contrôle et de coordination nécessaires pour veiller à ce que les ressources affectées au Programme d'immigration soient utilisées de façon efficace et efficiente et pour élaborer des lignes directrices et des programmes en ce qui a trait à l'admission et au contrôle des immigrants, des travailleurs temporaires, des étudiants étrangers et des autres visiteurs, notamment en réglant les niveaux d'immigration et en fournissant à Affaires extérieures Canada, qui est chargé de l'exécution du Programme d'immigration à l'étranger, de grandes orientations qui le guideront en matière de politiques.

État récapitulatif des ressources

Pour 1986-1987, l'activité Gestion et élaboration de la politique représente 7 % de l'ensemble des années-personnes disponibles. Elle absorbe 7 % des salaires et 29 % des coûts de fonctionnement.

Tableau 5: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion	4,741	65	5,348	69	3,907	78
Elaboration de la politique	5,137	82	5,793	88	4,233	100
	9,878	147	11,141	157	8,140	178

Tableau 6: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	5,494	56	5,759	52	6,508	80
Transports et communications	1,004	10	960	9	612	7
Services professionnels et spéciaux	1,547	16	1,498	13	467	6
Tous autres coûts de fonctionnement	1,833	18	2,924	26	553	7
	9,878	100	11,141	100	8,140	100

Rendement financier antérieur

Tableau 7: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion	3,907	78	3,703	59	204	19
Elaboration de la politique	4,233	100	4,011	75	222	25
	8,140	178	7,714	134	426	44

Explication de la différence: La différence de 0.4 million de dollars entre les dépenses réelles de 1984-1985 et le Budget des dépenses principal de 1984-1985 reflète les principaux ajustements suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources (approuvée dans le Budget des dépenses supplémentaire) affectées aux postes suivants:	
- le développement et la mise en place de la phase III du SSOBL (voir la rubrique "Système de soutien des opérations des bureaux locaux" dans le Glossaire des termes techniques) (21 années-personnes)	1.0

- le transfert du Centre des demandes de renseignements (voir cette rubrique dans le Glossaire des termes techniques) des Services généraux et spéciaux (24 années-personnes) 0.8

- un transfert de ressources à l'activité Opérations du Programme, afin d'étayer l'augmentation du volume de travail (1.3)

- une non-utilisation des sommes prévues pour divers postes (0.1)

Description

L'activité Gestion et élaboration de la politique comporte les 2 sous-activités suivantes:

Gestion: Cette sous-activité vise la gestion des activités administratives à l'Administration centrale et dans les bureaux régionaux. Elle permet de mettre en place et de maintenir les services de gestion à l'appui d'autres activités, d'élaborer des programmes de formation pour les agents de l'Immigration, d'Affaires extérieures Canada et de Revenu Canada (Douanes et Accise), de développer et de mettre à jour les systèmes de données, d'assurer la planification et la gestion des ressources aux fins du Programme d'immigration et de fournir des services de secrétariat pour le Programme d'immigration ainsi que le ministre de l'Immigration.

Élaboration de la politique: Cette sous-activité vise l'élaboration des politiques et des programme en matière d'immigration au Canada et à l'étranger. Elle est absolument indispensable à la réalisation des objectifs d'ordre social, économique, culturel et humanitaire fixés dans la Loi sur l'immigration. Ces objectifs prennent la forme de politiques particulières visant l'admission des immigrants selon la composante -- à savoir à caractère économique, social et humanitaire -- l'admission des travailleurs temporaires, des étudiants et des visiteurs et la protection des Canadiens -- en empêchant l'entrée des indésirables -- ainsi que l'enrichissement de la société canadienne et le développement économique du Canada. Il faut tenir compte, dans la planification de la politique, non seulement de questions d'intérêt provincial ou national, mais aussi de l'instabilité de la conjoncture internationale. Cette sous-activité suppose un contrôle rigoureux et une analyse poussée du mouvement des immigrants et de celui des visiteurs.

Données sur le rendement et justification des ressources

Les sous-activités Gestion et Élaboration de la politique ont une incidence sur tous les aspects du Programme d'immigration. Les résultats positifs des autres activités, ainsi que la façon dont

Affaires extérieures Canada réussit à exécuter le Programme d'immigration à l'étranger, constituent la meilleure façon de mesurer leur rendement.

La sous-activité Gestion ne produit aucun résultat direct. Elle fournit le soutien administratif nécessaire à l'exécution du Programme.

La sous-activité Élaboration de la politique offre 2 résultats directs permettant d'évaluer son rendement. Il s'agit du degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et de l'évaluation des niveaux atteints par composante. Le tableau 8 offre des données sur les résultats.

Tableau 8: Degré de réalisation des niveaux d'immigration annoncés et évaluation des niveaux atteints par composante

Légende:

GA - Gens d'affaires
CF - Catégorie de la famille
REF - Réfugié
TS - Travailleur sélectionné

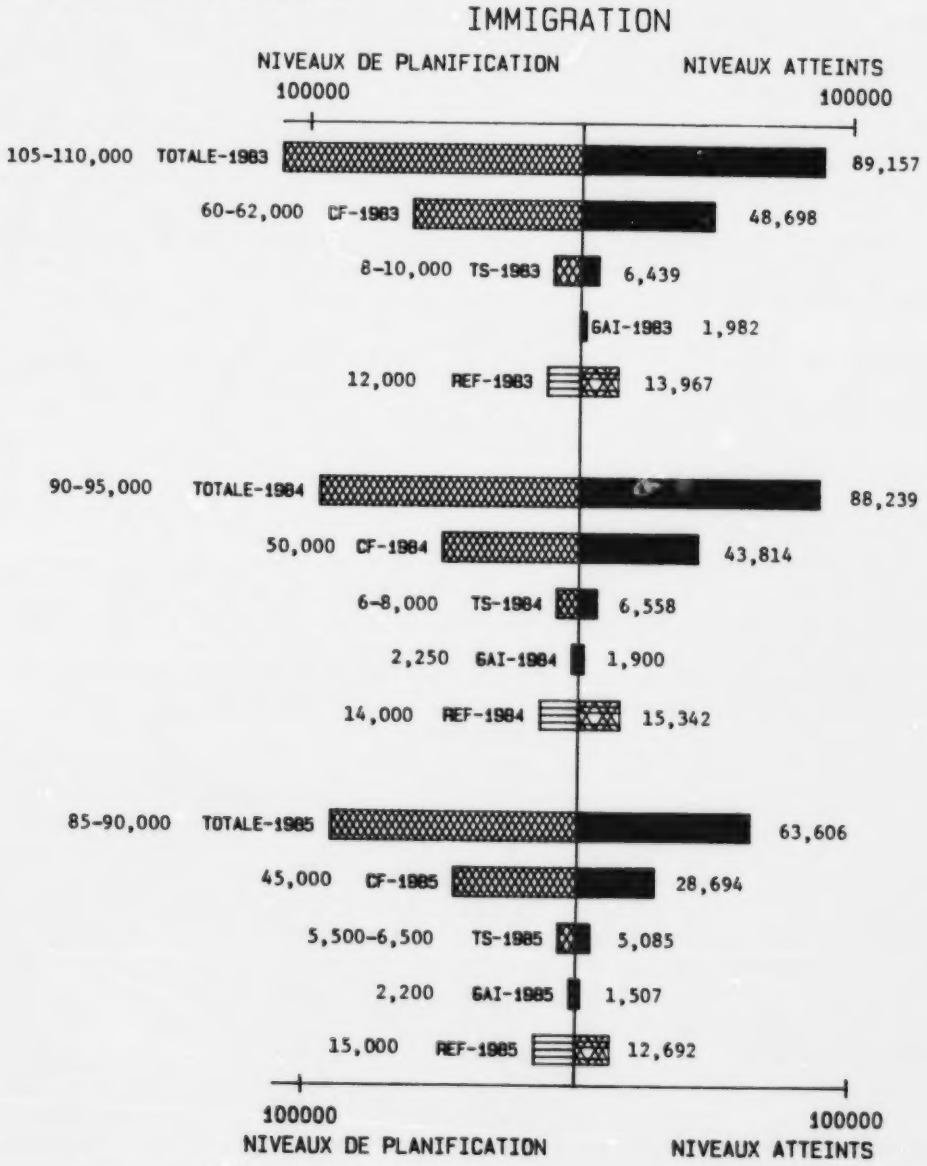

*Jan.-Sep. 1985

B. Opérations du Programme

Objectif

Admettre les immigrants, les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants étrangers et les autres visiteurs, tout en assurant la gestion et le contrôle de leur mouvement, élaborer et mettre en oeuvre des procédures, lignes directrices et instructions qui permettront aux agents d'Affaires extérieures Canada, de Revenu Canada (Douanes et Accise), de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et de l'Immigration de déterminer si les non-Canadiens doivent être autorisés à entrer au Canada ou à y demeurer, ou s'ils doivent être renvoyés.

État récapitulatif des ressources

Pour 1986-1987, l'activité Opérations du Programme représente 86 % de l'ensemble des années-personnes disponibles. Elle absorbe 86 % des salaires et 64 % des coûts de fonctionnement.

Tableau 9: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des opérations	13,580	320	13,335	325	13,718	335
Exécution du Programme	66,300	1,563	65,106	1,588	66,974	1,635
	79,880	1,883	78,441	1,913	80,692	1,970

Tableau 10: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	69,892	88	67,615	86	67,720	84
Transports et communications	4,724	6	4,959	6	4,695	6
Services professionnels et spéciaux	4,122	5	4,541	6	5,826	7
Tous autres coûts de fonctionnement	1,142	1	1,326	2	2,451	3
	79,880	100	78,441	100	80,692	100

Rendement financier antérieur

Tableau 11: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion des opérations	13,718	335	12,949	329	769	6
Exécution du Programme	66,974	1,635	63,223	1,609	3,751	26
	80,692	1,970	76,172	1,938	4,520	32

Explication de la différence: La différence de 4.5 millions de dollars entre les dépenses réelles de 1984-1985 et le Budget des dépenses principal de 1984-1985 reflète les principaux ajustements suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources (approuvée dans le Budget des dépenses supplémentaire) affectées aux postes suivants:	
- le processus de détention et d'expulsion;	2.1
- les nouvelles exigences concernant le visa de visiteur (15 années-personnes)	0.5
• un transfert de ressources des activités Etablissement, Gestion et Elaboration de la politique, afin d'étayer l'augmentation du volume de travail	1.8
• une augmentation des ressources affectées à divers postes.	0.1

Description

L'activité Opérations du Programme vise surtout l'exécution efficace du Programme d'immigration tant au Canada qu'à l'étranger. Elle comporte les sous-activités suivantes:

Gestion des opérations: Cette sous-activité est exercée à l'administration centrale, ainsi que dans les bureaux de région et de district. Elle fournit des services opportuns d'affectation des

ressources, de coordination, de formation et de perfectionnement du personnel, tout en assurant un soutien administratif général. Elle comprend un suivi systématique des opérations ainsi qu'une analyse des données sur les opérations et des renseignements recueillis pour veiller à ce que l'exécution du Programme et ses résultats tant au Canada qu'à l'étranger correspondent aux exigences actuelles d'ordre juridique et administratif. Des procédures opérationnelles et des instructions sont élaborées par suite de l'adoption de mesures législatives ou administratives, ou par suite de l'instauration de modifications visant à améliorer l'exécution du Programme ou à en combler les lacunes. Des cas particuliers sont réexaminés lorsque des représentations sont faites ou lorsque des mesures sont prises aux termes de la Loi sur l'immigration contre des résidents permanents.

Exécution du Programme: Cette sous-activité englobe tous les services offerts par les Centres d'Immigration Canada (CIC) aux points d'entrée au Canada et dans les bureaux au Canada. Elle comprend notamment les fonctions d'examen secondaire, d'investigation, de traitement des demandes présentées par des immigrants ou des visiteurs au nom de personnes se trouvant à l'extérieur du Canada, de traitement des revendications du statut de réfugié, de traitement des demandes présentées par les visiteurs qui désirent prolonger la durée autorisée de séjour ou modifier les conditions entourant leur admission, de présentation de cas et d'interjection d'appels, de même que les services directs de soutien de ces fonctions.

Données sur le rendement et justification des ressources

Gestion des opérations: La sous-activité Gestion des opérations ne produit aucun résultat direct. Cette sous-activité permet de donner des conseils aux bureaux locaux, grâce à l'élaboration de procédures opérationnelles et d'instructions, et d'interpréter la politique et la législation. La préparation des réponses du Ministre aux questions touchant le cas d'immigrants rentre dans cette sous-activité.

Exécution du Programme: En 1986-1987, on s'attend que de 30 à 35 millions de visiteurs entreront au Canada. De ce nombre, quelque 2 millions seront examinés par des agents d'immigration.

Les résultats découlant de cette sous-activité sont l'autorisation de séjour et l'octroi du droit d'établissement, de même que la prolongation, l'autorisation et le renvoi (voir les rubriques "Prolongation et autorisation" et "Ordonnance de renvoi dans le Glossaire des termes techniques) de personnes conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration.

Les ressources sont surtout affectées en fonction des prévisions relatives au volume de travail et aux anticipations de rendement négociées. Il faut également offrir les services de base d'un bout à l'autre du Canada pour répondre aux besoins du public et aux exigences d'ordre juridique. Des services doivent être fournis et un contrôle doit s'exercer dans nombre de petits points d'entrée. A 8 points

frontaliers, le service doit être assuré vingt-quatre heures par jour. Il en est de même à 3 autres points d'entrée entre mai et octobre. Ces exigences créent effectivement des problèmes lorsqu'on tente d'établir le niveau de la productivité par rapport aux ressources qui sont fixes.

Tableau 12: Volume de travail des opérations

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985	Réel 1983-1984
Examens secondaires*	1,900,000	1,995,993	1,857,078	1,924,577
Rapports aux termes du paragraphe 20(1)*	20,000	21,544	22,263	24,887
Investigations*	64,000	65,185	65,560	71,004
Cas présentés	10,500	11,536	11,413	12,805
Ordonnances de renvois exécutées*	3,000	3,953	3,493	6,391
Demandes d'immigration	70,000	61,616	68,884	62,391
Prolongations et autorisations*	220,000	229,565	246,036	221,683
Années-personnes	1,883	1,913	1,970	1,520

* Voir cette rubrique dans le Glossaire des termes techniques, à la page 4-57.

Le nombre de rapports établis aux termes du paragraphe 20(1) (voir Glossaire des termes techniques) a été plus élevé qu'on ne l'avait prévu en 1984-1985. Si le fait d'obliger les ressortissants de certains pays d'être munis d'un visa a permis de réduire le nombre de personnes non admissibles en provenance de ces pays, par contre le nombre de visiteurs non admissibles venant des Etats-Unis et de certains pays d'Europe s'est accru. Toutefois, l'instauration de mesures d'exécution de la Loi et de contrôle plus efficaces à l'étranger devrait permettre de réduire, en 1986-1987, le nombre des rapports qui seront dressés en vertu du paragraphe 20(1). Parallèlement, le nombre de cas présentés et d'ordonnances de renvoi exécutées devraient fléchir.

Le nombre des investigations (voir cette rubrique dans le Glossaire des termes techniques) a fléchi à 65,560 en 1984-1985. Le fait d'étendre les mesures de contrôle des visas de visiteurs a contribué à réduire le nombre des immigrants illégaux entrant au Canada et, par conséquent, le nombre d'investigations menées par les bureaux au Canada. En outre, le nombre des années- personnes affectées aux enquêtes a diminué étant donné que certaines ressources ont été réaffectées au processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Le nombre de prolongations et d'autorisations (voir cette rubrique dans le Glossaire des termes techniques) accordées devrait fléchir légèrement en 1986. Plusieurs provinces ont modifié les frais de scolarité exigés des étudiants étrangers, ce qui a engendré une baisse marquée du nombre de permis de séjour pour étudiant entre 1983 et 1985. Cette baisse ralentira considérablement en 1986, mais on s'attend que moins de permis de séjour seront délivrés. Du fait de l'instauration du programme de recouvrement des coûts, il devrait y avoir moins de demandes de prolongation de la part de ceux qui se trouvent au Canada à titre de visiteurs. Il est probable que les visiteurs chercheront à obtenir des permis de séjour assortis d'une durée autorisée plus longue, et à éviter ainsi d'avoir à payer des frais supplémentaires pour chaque demande de prolongation.

Efficacité des opérations: Le taux de refus -- rapports aux termes du paragraphe 20(1) (voir cette rubrique dans le Glossaire des termes techniques) et autorisations de quitter le Canada -- par rapport au nombre total d'examens secondaires (voir cette rubrique dans le Glossaire des termes techniques) est demeuré stable (3 à 4 %), bien que le nombre d'examens secondaires ait fluctué modérément, ce qui indique que l'efficacité de l'examen secondaire s'est constamment maintenue au cours de la période visée.

Tableau 13: Rapports aux termes du paragraphe 20(1) ou autorisations de quitter le Canada et examens secondaires

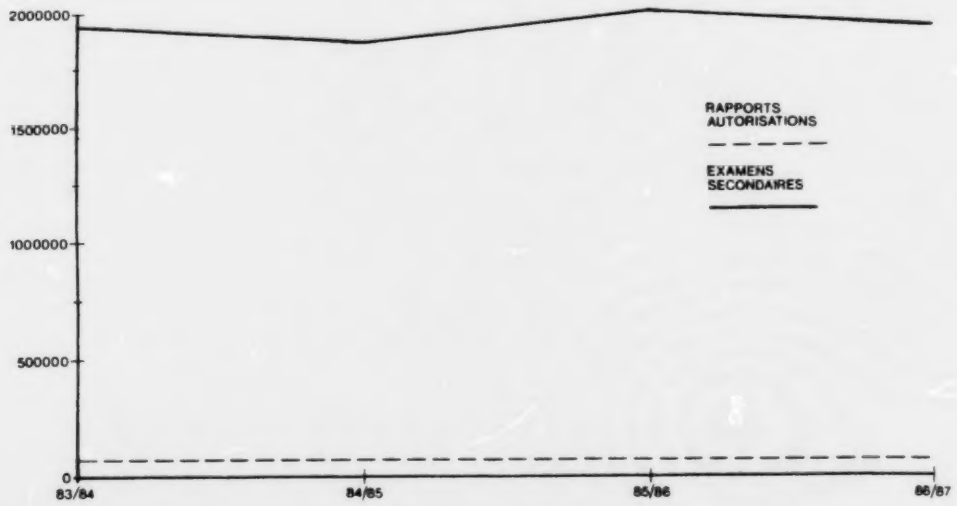

Dans l'ensemble, l'efficacité des investigations, évaluée d'après le nombre des rapports aux termes de l'article 27 et d'arrestations aux termes de l'article 104 qui en découlent (voir ces rubriques dans le Glossaire des termes techniques) demeure sensiblement la même depuis 1983. Il s'est produit un léger accroissement du nombre de rapports en

1984-1985, même si le nombre total des investigations a diminué, ce qui témoigne des effets du programme spécial de rectification du statut, s'adressant aux immigrants illégaux de longue date, en vertu duquel de nombreux rapports ont été rédigés mais pour lesquels aucune investigation n'a été effectuée.

Tableau 14: Rapports aux termes de l'article 27 ou arrestations aux termes de l'article 104 et investigations

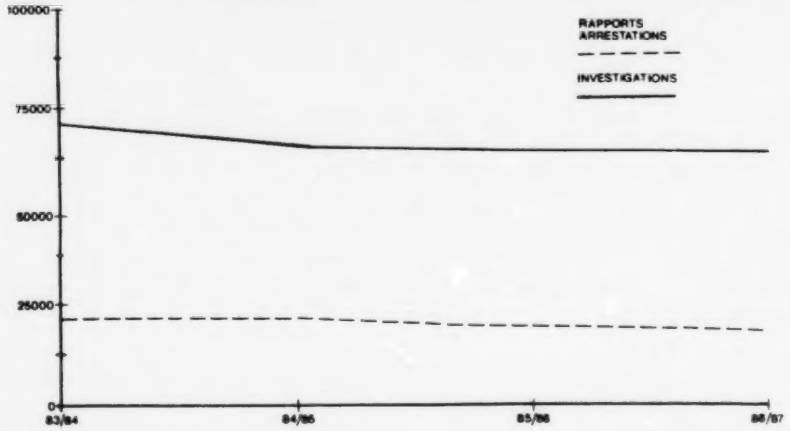

Le nombre de demandes présentées par des visiteurs à des bureaux au Canada devrait diminuer d'environ 10 % entre 1983-1984 et 1986-1987. Un tel fléchissement est attribuable au fait que moins d'étudiants étrangers viennent au Canada pour y étudier et que, de façon générale, les visas de visiteur étant délivrés pour des périodes plus longues, il y a baisse des demandes de prolongation. Le rapport entre les refus et l'ensemble des demandes est demeuré relativement constant, ce qui laisse entendre que les dispositions de la Loi et du Règlement, ainsi que les lignes directrices concernant les visiteurs au Canada, sont appliquées de façon uniforme.

Tableau 15: Refus opposés à des demandes présentées par des visiteurs à des bureaux au Canada

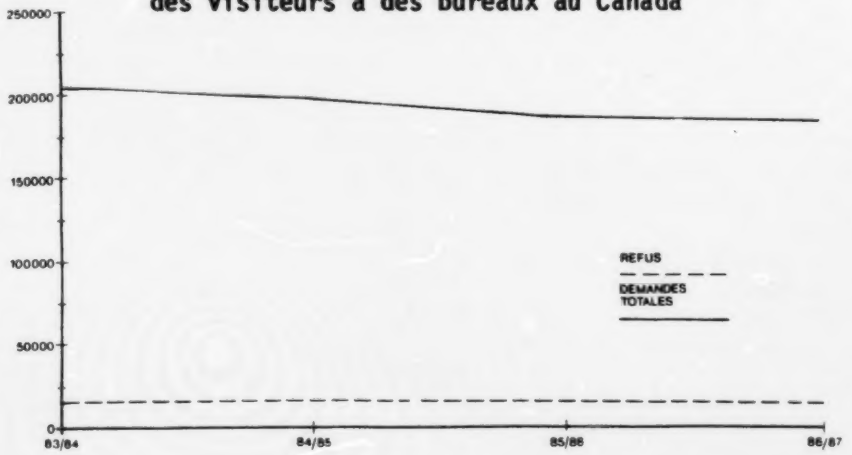

C. Établissement

Objectif

Faciliter l'établissement et l'adaptation des nouveaux résidents permanents (c'est-à-dire les immigrants et les réfugiés) pour qu'ils deviennent le plus rapidement possible des membres à part entière de la société canadienne, tout en demeurant à l'intérieur de limites raisonnables et réalistes sur le plan des ressources.

État récapitulatif des ressources

Pour 1986-1987 l'activité Établissement représente 2 % de l'ensemble des années-personnes disponibles. Elle absorbe 2 % des salaires et 1 % des coûts de fonctionnement. Cette activité veille à l'administration de la Caisse des prêts de transport, dont le plafond est de $ 60,000,000, de même que du Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants de $ 3,644,000, du Programme d'aide à l'adaptation de $ 29,719,000 et du Programme d'accueil pour le rétablissement des réfugiés de $ 500,000.

Tableau 16: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Établissement	35,276	36	42,843	37	34,080	28

Tableau 17: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	1,341	4	1,306	3	680	2
Transports et communications	50	-	52	-	13	-
Services professionnels et spéciaux	5	-	5	-	3	-
Tous autres coûts de fonctionnement	17	-	17	-	7	-
Contributions	33,863	96	41,463	97	33,377	98
	35,276	100	42,843	100	34,080	100

Rendement financier antérieur

Tableau 18: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Établissement	34,080	28	33,188	37	892	(9)

Explication de la différence: La différence de 0.9 million de dollars entre les dépenses réelles de 1984-1985 et le Budget des dépenses principal de 1984-1985 reflète les principaux ajustements suivants:

	(en millions de dollars)
• une augmentation des ressources (approuvée dans le Budget des dépenses supplémentaire) attribuable à la hausse des allocations versées en vertu du Programme d'aide à l'adaptation	1.5
• un transfert de ressources à l'activité Opérations du Programme, afin d'étayer l'augmentation du volume de travail	(0.5)
• une non-utilisation des sommes prévues pour divers postes	(0.1)

Description

Des services d'établissement sont offerts par l'entremise d'autres activités de la Commission et du Ministère par les Centres d'emploi du Canada (CEC). Les activités d'un grand nombre d'organismes bénévoles non gouvernementaux, avec lesquels la Commission et le Ministère passent chaque année des contrats pour la prestation de services directs et essentiels d'établissement, viennent étayer ce système de prestation de services.

Cette activité comprend la coordination de la législation, des politiques et des procédures, la planification et la gestion des ressources, ainsi que la liaison directe avec des organismes et des groupes communautaires. Il est essentiel de contrôler les activités entreprises dans le cadre de ces programmes afin de veiller à ce qu'elles soient conformes aux politiques et procédures établies.

L'activité Établissement englobe les 4 programmes nationaux suivants:

Programme d'aide à l'adaptation (PAA): Aux termes de ce programme, des allocations sont versées et des prêts sont consentis aux nouveaux résidents permanents démunis, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins essentiels jusqu'à ce qu'ils deviennent financièrement autonomes. Les frais de transport des réfugiés handicapés et des personnes à leur charge sont payés à même les fonds de ce programme.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI): Aux termes de ce programme, des services d'établissement et d'adaptation sont offerts aux immigrants à leur arrivée au Canada, grâce à l'octroi de subventions à des organismes bénévoles. Les résidents permanents, de même que les personnes à qui la Commission et le Ministère envisagent d'accorder la résidence permanente -- et ce, quelle que soit la durée de leur séjour au Canada -- peuvent être admissibles. Un contrôle est exercé sur l'accès aux services en n'achetant que les services d'établissement directs qui sont considérés comme essentiels, qui ne sont utiles qu'aux nouveaux arrivants et qui visent à répondre à des besoins normalement ressentis au cours de la première année d'établissement.

Programme d'accueil pour le rétablissement des réfugiés (PARR): Ce programme pilote vise à faciliter l'établissement et l'adaptation, dans les collectivités canadiennes, des réfugiés et des membres des catégories désignées qui, pris en charge par le gouvernement, ont besoin d'une aide financière aux termes du PAA et qui pourraient tirer parti de l'appui d'un groupe d'accueil. Les groupes d'accueil fourniront un soutien moral et des services d'orientation, ce qui permettra de faire la péréquation des services offerts tant aux réfugiés pris en charge par le gouvernement qu'à ceux qui sont parrainés à titre privé (voir la rubrique "Catégories d'immigrants" dans le Glossaire des termes techniques).

Prêts de transport: Des prêts de transport recouvrables sont consentis aux immigrants éventuels, afin de faciliter leur venue au Canada.

Données sur le rendement et justification des ressources

Tableau 19: Volume de travail de l'Établissement

	Réel 1983-1984	Réel 1984-1985	Prévu 1985-1986	Budget des dépenses 1986-1987
PAA				
Coût du Programme	24,682,000	30,124,000	37,319,000	29,719,000
PEAI				
Nombre de contrats	136	125	125	120
Coût du Programme	3,067,000	3,203,000	3,644,000	3,644,000
PARR				
Coût du Programme	S.O.	50,000	500,000	500,000

Tableau 20: Coût moyen et durée moyenne de l'aide par bénéficiaire du PAA

	Réel 1983-1984	Réel 1984-1985	Prévu 1985-1986	Budget des dépenses 1986-1987
Coût moyen	2,461	2,872	3,273	2,476
Durée moyenne (en mois)	7.7	8-9	10-11	9
Nombre de bénéficiaires	10,029	10,490	11,400	12,000

Programme d'aide à l'adaptation (PAA): Le coût moyen plus élevé par bénéficiaire du PAA en 1984-1985 ($ 411 ou 17 % de plus qu'en 1983-1984), tient surtout au fait que la conjoncture économique et le manque de débouchés ont fait augmenter d'environ un mois la période moyenne au cours de laquelle le bénéficiaire a reçu de l'aide à l'adaptation par rapport à la moyenne de l'année précédente. En outre, par suite des efforts déployés par les bureaux à l'étranger pour faire en sorte que le Canada respecte son engagement de prendre en charge 10,000 réfugiés en 1985, un nombre hors de proportion de ces personnes a été admis au cours du dernier trimestre de 1984, ce qui a par ailleurs entraîné une augmentation du coût moyen du PAA, puisque les frais d'établissement (logement temporaire, vêtements, chauffage, etc.) sont plus élevés en hiver.

Programme d'accueil pour le rétablissement des réfugiés (PAAR): Plusieurs mesures ont été prises en 1985-1986 afin de réduire le coût moyen du PAA. Ces mesures comprennent l'adoption du Programme d'accueil pour le rétablissement des réfugiés et un engagement ferme de la part de la Commission et du Ministère, ainsi que d'Affaires extérieures Canada, en vue de réduire le grand nombre de réfugiés qui sont admis pendant les mois d'hiver lorsque les frais sont plus élevés. Ces mesures ont eu des répercussions sur les dépenses au titre du PAA (les répercussions du PARR ne seront connues qu'après évaluation des

projets pilotes en 1986-1987), mais les coûts ont néanmoins continué d'augmenter. Cette augmentation est principalement attribuable à 2 facteurs: d'une part, une augmentation des prestations provinciales d'aide sociale de 5 % à 10 % environ d'un bout à l'autre du pays et, d'autre part, le manque de logements qui oblige les réfugiés à demeurer plus longtemps dans des logements temporaires, pendant que les CEC cherchent d'autres logements permanents, souvent plus coûteux. (Le loyer des logements temporaires et des logements permanents s'est accru de 45 % et de 43 % respectivement de 1984-1985 à 1985-1986, et la durée de séjour dans ces logements temporaires s'est accrue de 150 % dans les principaux centres d'accueil, comme Toronto.)

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI): En 1984-1985, des services essentiels d'établissement ont été offerts à plus de 98,000 immigrants grâce au PEAI. En 1985-1986, les fonds ont été augmentés de $ 500,000, auxquels s'ajoutent $ 750,000 pour 1986-1987. Ces sommes supplémentaires ont permis de faire contrepoids à l'augmentation prévue du nombre d'immigrants et de réfugiés pour 1986 et pour 1987. Dans le cadre du PEAI, des services seront offerts à un nombre estimatif de 100,000 immigrants en 1985-1986 et en 1986-1987.

Prêts de transport: En vertu de l'article 121 de la Loi sur l'immigration, des prêts peuvent être consentis aux immigrants et aux personnes d'autres catégories prescrites. Le montant total autorisé des prêts en cours ne doit jamais dépasser 60 millions de dollars. Au 30 novembre 1985, il y avait 50,807 prêts en cours, ce qui représentait 54 millions de dollars. L'encours des prêts qui est recouvré chaque mois se chiffre à environ 1.5 millions de dollars. Pour 1984-1985, 13,097 prêts ont été consentis, ce qui représente $ 19,471,514. Les prêts de transport sont consignés dans les Comptes publics du Canada à la rubrique "Formule des prêts d'indemnité de passage". Il n'est ni possible de prévoir exactement ni les crédits nécessaires ni le nombre de prêts qui seront consentis, puisque l'utilisation des fonds dépend du besoin d'aide.

D. Arbitrage

Objectif

Déterminer si certaines personnes doivent être admises au Canada ou en être renvoyées, et si elles doivent être détenues ou mises en liberté au cours de l'enquête (voir la rubrique "Enquête et renvoi" dans le Glossaire des termes techniques).

État récapitulatif des ressources

Pour 1986-1987, l'activité Arbitrage représente 4 % de l'ensemble des années-personnes disponibles. Elle absorbe 4 % des salaires et 3 % des coûts de fonctionnement.

Tableau 21: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Arbitrage	3,844	92	3,831	96	3,131	81

Tableau 22: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	3,431	90	3,391	89	2,719	87
Transports et communications	276	7	283	7	36	1
Services professionnels et spéciaux	55	1	71	2	355	11
Tous autres coûts de fonctionnement	82	2	86	2	21	1
	3,844	100	3,831	100	3,131	100

Rendement financier antérieur

Tableau 23: Rendement financier de 1984-1985 (en milliers de dollars)

	1984-1985					
	Réel		Budget principal		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Arbitrage	3,131	81	3,264	84	(133)	(3)

Description (voir la rubrique "Enquête et renvoi" dans le Glossaire des termes techniques)

Les arbitres doivent tenir les enquêtes et procéder à des auditions en vue de la mise en liberté de façon équitable et efficace, conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration et aux principes de justice naturelle.

Lorsqu'une personne se voit refuser l'admission au Canada ou qu'elle est priée de quitter le Canada, elle fait l'objet d'une enquête qui permettra de déterminer si elle pourra entrer ou demeurer au pays.

Lorsqu'une personne revendique, au cours d'une telle enquête, le statut de réfugié, l'enquête est ajournée pour permettre au Comité consultatif du statut de réfugié, au Ministre et, dans certains cas, à la Commission d'appel de l'immigration, de rendre une décision au sujet de la revendication.

Dans le cas des personnes détenues aux termes de la Loi sur l'immigration, les arbitres procèdent à la révision des motifs de la détention après quarante-huit heures et, par la suite, tous les sept jours, conformément au paragraphe 104(6) de la Loi sur l'immigration.

L'enquête et la révision des motifs de la détention constituent des procédures quasi judiciaires d'opposition. Les décisions des arbitres peuvent être réexaminées par la Cour d'appel fédérale du Canada, et, dans certains cas, par la Commission d'appel de l'immigration.

Afin de procéder à la tenue des enquêtes et à la révision des motifs de la détention dans les délais impartis par la Loi, 14 bureaux d'arbitrage ont été établis au Canada.

Données sur le rendement et justification des ressources

Le volume de travail de la Direction de l'arbitrage est évalué en fonction du nombre d'enquêtes et de révisions des motifs de la détention qui sont tenues.

Tableau 24: Volume de travail de l'Arbitrage

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Enquêtes terminées	7,000	7,000	7,691
Enquêtes en cours	22,126	18,776	14,276
Révisions des motifs de la détention	4,000	4,000	5,126
Années-personnes	92	96	81

Tableau 25: Enquêtes terminées portées en appel et cassées

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Pourcentage des décisions portées en appel	7.0	7.0	6.4
Pourcentage des décisions cassées	0.25	0.25	0.22

Comme l'un des objectifs de la Direction de l'arbitrage est de terminer les enquêtes en rendant une décision, la productivité peut être évaluée suivant le nombre d'enquêtes terminées par jour-arbitre.

Le nombre d'enquêtes terminées est fonction des facteurs suivants: le nombre d'enquêtes ouvertes, le nombre de revendications du statut de réfugié présentées au cours de l'enquête et le nombre de revendications du statut de réfugié réglées. En 1984-1985, 7,691 enquêtes ont été terminées, comparativement à 9,180 pendant l'année précédente.

En 1984-1985, 11,224 enquêtes ont été ouvertes, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année précédente, en raison de l'obligation qu'ont les ressortissants de certains pays, qui recourent abusivement au processus de reconnaissance du statut de réfugié, d'être munis d'un visa. Le nombre d'enquêtes ouvertes devrait demeurer à ce niveau au cours de l'année et il pourrait fléchir en 1986-1987, si de nouvelles exigences concernant le visa sont adoptées au cours des prochaines mois.

En 1984-1985, 6,958 enquêtes ont été ajournées par suite d'une revendication du statut de réfugié; ce chiffre représente 62 % de toutes les enquêtes ouvertes, alors que la proportion était de 54 % l'année précédente. Le taux des enquêtes ajournées au cours du premier trimestre de 1985-1986 se chiffre à 66 %. Ce taux devrait demeurer

élevé et pourrait même augmenter tout au long de l'année. Il pourrait toutefois fléchir l'année suivante, si de nouvelles exigences concernant le visa sont adoptées.

En 1984-1985, 3,098 cas de réfugiés ont été ramenés devant des arbitres, soit 13 % de moins que l'année précédente. Parce que la Cour suprême exige que les revendicateurs puissent se faire entendre à une audition, on prévoit que, jusqu'à la fin de 1986, un très faible nombre de cas refusés par le Comité consultatif du statut de réfugié seront présentés de nouveau devant des arbitres. Toutefois, au cours du premier trimestre de 1985-1986, un nombre relativement élevé d'enquêtes ont été reprises et, dans la plupart des cas, une décision favorable a été rendue, le plus souvent par suite d'une révision administrative. Les prévisions se fondent sur le maintien de cette tendance en 1985-1986.

L'objectif national est de terminer 1.0 enquête par jour-arbitre disponible. Le nombre élevé d'enquêtes ouvertes en 1983-1984 a permis à la Direction de l'arbitrage de terminer 0.95 enquête par jour-arbitre disponible. Par suite d'une diminution du nombre de nouvelles enquêtes -- à laquelle s'ajoute une augmentation de la proportion des enquêtes ajournées par suite d'une revendication du statut de réfugié -- et d'une diminution du nombre de cas tranchés, le taux des enquêtes terminées par jour-arbitre disponible en 1984-1985 a été de 0.84 (même si le nombre de jours disponibles a fléchi de 7 %). Par voie de conséquence, le nombre d'enquêtes en cours a augmenté de 33 %, pour atteindre 14,276 cas à la fin de 1984-1985.

Le nombre de révisions des motifs de la détention en 1984-1985 s'est maintenu à 5,126, comparativement à 7,442 pendant l'année précédente. Il semble que, en raison de l'effet combiné des facteurs suivants, le taux de révisions des motifs de la détention a été plus bas: une activité plus faible aux points d'entrée, une augmentation des délais dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié, et des pressions concomitantes contre la détention prolongée, et enfin la possibilité que plus de décisions favorables soient rendues grâce à des programmes administratifs spéciaux qui pourraient contribuer à augmenter le nombre de personnes devant se présenter aux fins d'examen complémentaire. On prévoit que le nombre de révisions des motifs de la détention diminuera encore davantage en 1985-1986, étant donné que la région de l'Ontario invite divers organismes non gouvernementaux à aider les revendicateurs du statut de réfugié qui, sans une telle aide, pourraient être détenus.

La Direction est aussi chargée de rendre des décisions équitables, conformément à la Loi et au Règlement sur l'immigration. Le nombre d'ordonnances de renvoi et d'avis d'interdiction de séjour cassés par la Cour d'appel fédérale constitue un moyen d'évaluer l'efficacité de cette fonction. En raison de l'intervalle qui sépare le moment de la fin de l'enquête et celui où la décision de la Cour fédérale est rendue, la compilation de ces données s'échelonne sur trois ans. L'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Charte canadienne

des droits et libertés et les récentes décisions rendues par les tribunaux au sujet de l'applicabilité de la Charte aux pratiques et procédures de l'Immigration créeront de l'incertitude quant à l'orientation des décisions juridiques, ce qui pourrait accroître d'autant la proportion des cas portés en appel et des décisions cassées.

E. Comité consultatif du statut de réfugié

Objectif

Remplir, de concert avec le Programme d'immigration, les obligations que le Canada a contractées à l'échelle internationale au sujet des réfugiés au sens de la Convention, suivant les modalités précisées aux articles 45 à 48 de la Loi sur l'immigration de 1976, et conseiller le Ministre en ce qui a trait aux questions touchant à la protection, au Canada, des réfugiés au sens de la Convention.

État récapitulatif des ressources

Pour 1986-1987, l'activité Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) représente 1 % de l'ensemble des années-personnes disponibles. Elle absorbe 1 % des salaires et 3 % des coûts de fonctionnement.

Tableau 26: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes de l'activité

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Comité consultatif du statut de réfugié	1,619	25	1,745	31	1,568	29

Tableau 27: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987		Prévu 1985-1986		Réel 1984-1985	
	$	%	$	%	$	%
Personnel	1,117	68	1,241	71	976	62
Transports et communications	92	6	92	5	75	5
Services professionnels et spéciaux	367	23	369	21	469	30
Tous autres coûts de fonctionnement	43	3	43	3	48	3
	1,619	100	1,745	100	1,568	100

Description

Le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) a été établi afin de conseiller le Ministre en matière de revendications du statut de réfugié au sens de la Convention (Loi sur l'immigration de 1976, paragraphe 48(1)). A titre de signataire de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, signée en 1951 à Genève, et du Protocole afférent, signé en 1967, le Canada respecte son obligation de ne pas renvoyer dans leur pays les non-Canadiens qui se trouvent au Canada ou qui se présentent aux points d'entrée s'ils ont "des raisons de craindre d'être persécutés".

Les membres du CCSR étudient chaque revendication et recommandent au Ministre ou à ses délégués de reconnaître ou non au revendicateur le statut de réfugié au sens de la Convention. Ils tiennent compte du témoignage du revendicateur, de la situation dans son pays d'origine, de la définition de réfugié au sens de la Convention (énoncée dans la Loi sur l'immigration de 1976) et des directives que, en 1982, le Ministre de l'époque a données au CCSR.

Le CCSR fonctionne indépendamment de la Commission de l'emploi et de l'immigration, mais il relève du Ministre, à qui le président du CCSR rend compte. Les membres, qui viennent des secteurs public et privé, sont nommés par le Ministre, et un secrétariat met notamment à leur disposition des services opérationnels et administratifs ainsi que des services de recherche.

Données sur le rendement et justification des ressources

Le volume de travail du CCSR varie et dépend, en grande partie, du respect des droits de la personne à l'échelle internationale. Le CCSR doit accepter d'étudier individuellement chaque revendication qui lui est présentée et formuler ses recommandations. Depuis la création du CCSR en avril 1978, le nombre de revendications dont il s'occupe et le délai de traitement ont augmenté de façon marquée. Le nombre élevé de revendications reflète le degré de non-respect des droits de la personne dans de nombreux pays et l'attrait qu'exerce le Canada en tant que pays d'accueil, tandis que le délai de traitement s'est sérieusement aggravé par suite d'un manque continuel de ressources. Le tableau 28 rend compte du volume de travail et du délai de traitement des revendications.

Tableau 28: Volume de travail et délai de traitement des revendications

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Revendications en instance au début de l'année	4,700	3,710	2,717
Revendications reçues	5,000	5,000	5,101
Revendications traitées	3,700	3,700	3,709
Délai moyen de traitement (en années)	1.8	1.3	1

En 1982-1983, les membres du CCSR ont conjugué leurs efforts pour s'occuper de l'arriéré des revendications considérées comme "manifestement non fondées". (Le 1er avril 1982, quelque 60 % de l'arriéré entrait dans cette catégorie.) Le temps dont a besoin le Comité pour régler ces cas est considérablement plus court que celui qu'il lui faut pour s'occuper d'une revendication ordinaire. C'est ainsi que le Comité a accompli un volume élevé de travail à en juger par les décisions rendues, plus de 3,100 revendications ayant été traitées en 1982-1983. L'année financière suivante, en dépit de ressources supplémentaires, moins de revendications ont été réglées parce que beaucoup moins d'entre elles figuraient parmi les revendications "manifestement non fondées", lesquelles peuvent être étudiées plus rapidement. Toutefois, le processus accéléré qui a été employé a fait l'objet de beaucoup de critiques de la part du public, y compris le Groupe de travail sur le processus de reconnaissance du statut de réfugié, qui a présenté son rapport en novembre 1981. A l'heure actuelle, l'arriéré des cas que le CCSR doit trancher se compose de moins de 5 % de revendications qui auraient antérieurement été considérées comme "manifestement non fondées". Ainsi, l'arriéré toujours croissant consiste presque uniquement en revendications nécessitant une étude complète de longue haleine.

En 1985-1986, la Commission a porté à 31 le nombre d'années-personnes approuvées pour le CCSR. Les prévisions pour 1986-1987 se fondent sur l'hypothèse selon laquelle la Commission sera en mesure, encore une fois, de fournir un total de 31 années-personnes, ce qui représente toutefois une diminution de ressources puisque le CCSR n'aura plus l'équivalent de 3 années-personnes disponibles provenant, grâce à des détachements, d'autres sources à l'intérieur de la Commission.

Dans le cadre d'un projet pilote mis en oeuvre à Toronto et à Montréal depuis mai 1983, les revendicateurs du statut de réfugié ont une entrevue avec les membres du CCSR après avoir subi l'interrogatoire sous serment qu'exige la Loi sur l'immigration. Grâce à cette formule, on cherche à réduire le délai de traitement à deux mois, à partir de

l'interrogatoire sous serment jusqu'à ce que la décision du Ministre soit rendue; à l'heure actuelle, il faut parfois jusqu'à dix-huit mois pour qu'une revendication franchisse ces étapes. Il incombe exclusivement aux revendicateurs de déterminer s'ils veulent avoir recours à cette formule, qui est par ailleurs bien accueillie et qui donne de bons résultats. Ce projet permet en outre de recueillir des renseignements précieux, qui seront fort utiles lorsque l'on envisagera d'apporter des modifications au processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada.

Le nombre de nouvelles revendications du statut de réfugié a entraîné un arriéré considérable non seulement au CCSR, mais encore dans tous les bureaux locaux au Canada. A l'heure actuelle, il y en a plus de 4,000 en instance, qui doivent être étudiées avant d'être transmises au CCSR, où l'arriéré est du même ordre. C'est dans les bureaux locaux de l'Ontario et du Québec que l'arriéré est particulièrement important.

Bien que le CCSR ne soit pas en mesure de régler entièrement le problème de l'arriéré, diverses mesures ont été adoptées pour atténuer sa croissance. On a ainsi déjà eu recours au temps supplémentaire et au service d'employés détachés et on a réduit les autres activités du CCSR. Le CCSR a, en outre, augmenté le nombre de ses séances hebdomadaires et il poursuivra ses efforts en ce sens tant que les ressources seront disponibles.

D'autres modifications administratives ou statutaires à apporter au processus de reconnaissance du statut de réfugié sont à l'étude, l'objectif étant de faire en sorte que les revendications soient réglées avec équité et dans un délai raisonnable.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Tableau 29: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Personnel			
Traitements et salaires	71,024	69,404	67,890
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9,943	9,629	9,982
Autres frais touchant le personnel	308	279	731
	81,275	79,312	78,603
Biens et services			
Voyages (y compris pour les personnes détenues ou expulsées)	4,322	4,595	3,802
Autres frais de transports et de communications	1,824	1,751	1,629
Information	693	714	945
Services professionnels et spéciaux	6,096	6,484	7,120
Location	709	782	325
Achat de services de réparation et d'entretien	398	381	102
Services publics, fournitures et approvisionnements	930	888	890
Tous autres frais	-	-	19
	14,972	15,595	14,832
Total des frais de fonctionnement	96,247	94,907	93,435
Capital			
Construction et acquisition de machines et de matériel	387	1,631	799
Paiements de transfert	33,863	41,463	33,377
Dépenses totales	130,497	138,001	127,611

2. Dépenses en personnel

Tableau 30: Années-personnes autorisées et provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement moyen 1986-1987
	1986-1987	1985-1986	1984-1985		
Gestion	20	21	19	50,350-96,300	66,029
Catégorie scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie et statistique	3	2	2	14,570-65,080	50,930
Administration et service extérieur					
Services administratifs	55	60	58	13,912-57,987	37,253
Administration des programmes	1,394	1,303	1,322	13,912-57,987	34,738
Autres	-	-	1		-
Technique	1	1	1		
Soutien administratif					
Communications	4	2	2	15,364-31,824	19,513
Commis aux écritures et aux règlements	492	589	562	12,932-31,743	21,178
Mécanographie	-	2	2		-
Secrétariat, sténographie et dactylographie	181	208	209	12,636-31,946	22,201
Exploitation					
Services divers	33	41	41	13,253-39,988	27,823

Nota: Les colonnes des années-personnes autorisées présentent la répartition prévue, par groupe professionnel, des années-personnes prévue pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1985. Dans la colonne de la provision pour le traitement moyen 1986-1987 figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Paiements de transfert

Tableau 31: Ventilation des paiements de transfert (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Réel 1984-1985
Contributions			
Programme d'aide à l'adaptation	29,719	37,319	30,124
Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants	3,644	3,644	3,203
Programme d'accueil pour le rétablissement des réfugiés	500	500	50
	33,863	41,463	33,377

B. Analyse des coûts

Le budget des dépenses 1986-1987 du Programme d'immigration n'indique que les dépenses imputées sur les crédits alloués à la Commission et au Ministère et sur les paiements statutaires. Une description complète du coût du Programme doit tenir compte d'autres dépenses. Les autres coûts indiqués sont ceux des locaux, fournis par Travaux publics Canada ($ 10,205,000), ceux de l'assurance chirurgicale-médicale ($ 1,888,000), une provision pour des services d'hébergement offerts dans divers aéroports au Canada par Transports Canada ($ 1,959,000) et le coût de divers autres services fournis gratuitement par d'autres ministères ($ 1,188,000). Les recettes comprennent le recouvrement des coûts d'expulsion, les amendes et confiscations, ainsi que d'autres recettes.

Tableau 32: Coût net du Programme par activité (en milliers de dollars)

	Dépenses 1986-1987	Plus: Autres coûts	Coût total	Moins: Recettes	Coût net 1986-1987	Total 1985-1986
Gestion et élaboration de la politique	9,878	894	10,772		10,772	11,238
Opérations du Programme	79,880	13,415	93,295	22,400	70,895	80,035
Etablissement	35,276	219	35,495	600	34,895	34,846
Arbitrage	3,844	559	4,403		4,403	4,380
Comité consultatif du statut de réfugié	1,619	153	1,772		1,772	1,758
	130,497	15,240	145,737	23,000	122,737	132,257

L'Immigration percevra, auprès des utilisateurs de ses services, des droits pour compenser en partie ses coûts opérationnels; cette mesure devrait produire des recettes de l'ordre de 16 millions de dollars. Par ailleurs, l'imposition de ces droits n'aura pas pour effet secondaire de restreindre l'accès au Canada des visiteurs et des immigrants légitimes.

Tableau 33: Barême des droits (Recouvrement des frais)

	Droit
1. Demande de résidence permanente	$125
2. Demande de permis de travail	
- une personne	$50
- un groupe de 2 à 14 artistes de spectacle	$75
3. Demande de permis de séjour pour étudiant	$50
4. Demande de prorogation de l'autorisation de séjour	$50
5. Demande de vérification ou de modification de documents relatifs au droit d'établissement	
- une personne	$25
- une famille	$50

C. Modifications apportées au Programme et à la structure des activités

En 1985-1986, la Commission et le Ministère ont modifié la structure des activités liées au Programme d'immigration. Les tableaux 34 et 35 offrent une comparaison de l'ancienne et de la nouvelle structure pour le Budget des dépenses principal de 1985-1986.

Tableau 34: Tableau de concordance - Budget des dépenses principal 1985-1986 (en milliers de dollars)

ANCIENNE STRUCTURE / NOUVELLE STRUCTURE	Gestion et élaboration de la politique	Opérations du Programme	Arbitrage	Établissement	Comité consultatif du statut de réfugié	TOTAL
Gestion du Programme	8,343	16,347				24,690
Recrutement et sélection		19,395				19,395
Exécution de la Loi et Arbitrage		38,770	3,844			42,614
Établissement	1,944			35,240		37,184
Comité consultatif du statut de réfugié	75				1,613	1,688
TOTAL	10,362	74,512	3,844	35,240	1,613	125,571

Tableau 35: Tableau de concordance - Budget des dépenses principal 1985-1986 (années-personnes)

ANCIENNE STRUCTURE / NOUVELLE STRUCTURE	Gestion et élaboration de la politique	Opérations du Programme	Arbitrage	Établissement	Comité consultatif du statut de réfugié	TOTAL
Gestion du Programme	157	376				533
Recrutement et sélection		581				581
Exécution de la Loi et Arbitrage		951	96			1,047
Établissement		25		37		62
Comité consultatif du statut de réfugié					26	26
TOTAL	157	1,913	96	37	26	2,229

D. Glossaire des termes techniques

Arrestation aux termes de l'article 104

Cet article de la Loi sur l'immigration confère à un agent de l'Immigration le pouvoir d'arrêter une personne qui enfreint la Loi sur l'Immigration, lorsqu'il estime que ladite personne constitue une menace pour le public ou qu'elle ne se présentera pas à l'enquête ou n'obtempérera pas à l'ordonnance de renvoi.

Article 48

Cet article de la Loi sur l'immigration institue un Comité consultatif du statut de réfugiés (CCSR), qui est chargé de conseiller le Ministre lorsqu'une personne revendique le statut de réfugié au sens de la Convention.

Audition en vue de la mise en liberté

Révision des motifs de la détention d'une personne à laquelle procède un agent supérieur de l'Immigration conformément au paragraphe 104(5) de la Loi. Une telle révision doit avoir lieu dans les quarante-huit heures qui suivent la mise en détention (voir également Enquête et renvoi).

Avis d'interdiction de séjour

L'avis d'interdiction de séjour exige d'une personne qu'elle quitte le Canada avant une date donnée. Lorsqu'elle a quitté le Canada, l'avis n'a plus d'effet.

Catégories d'immigrants

Catégorie de la famille: Les immigrants de cette catégorie doivent être parrainés par un membre de la famille immédiate qui a au moins dix-huit ans et qui vit actuellement au Canada à titre de résident permanent ou de citoyen. Le paragraphe 2(1) de la Loi sur l'immigration donne une définition des membres de la famille immédiate.

Parents aidés: Les immigrants de cette catégorie doivent également être parrainés par un membre de la famille qui a au moins dix-huit ans et qui est résident permanent, mais leurs liens familiaux ne sont pas aussi étroits. Le paragraphe 2(1) du Règlement sur l'immigration donne une définition des parents aidés.

Immigrants indépendants: Les immigrants de cette catégorie comprennent les personnes qui sollicitent l'admission du Canada sans l'aide de leur famille; il s'agit par exemple:

- des **gens d'affaires** immigrants (aussi appelés entrepreneurs ou travailleurs autonomes);

- un **entrepreneur** est un immigrant qui a l'intention et qui est en mesure d'établir ou d'acheter au Canada une entreprise ou un commerce, ou d'y investir une somme importante, de façon à contribuer de manière significative à la vie économique et à permettre à au moins un citoyen canadien ou résident permanent, à part l'entrepreneur et les personnes à sa charge, d'obtenir ou de conserver un emploi;

- qui a l'intention et qui est en mesure de participer activement et régulièrement à la gestion de cette entreprise ou de ce commerce.

- un **travailleur autonome** est un immigrant qui a l'intention et qui est en mesure d'établir ou d'acheter une entreprise au Canada, de façon à créer un emploi pour lui-même et à contribuer de manière significative à la vie économique, culturelle ou artistique du Canada;

- des **retraités** qui sont des personnes de cinquante-cinq ans ou plus et qui n'ont pas l'intention ni de chercher ni d'accepter un emploi au Canada;

- des **travailleurs sélectionnés** qui sont des personnes ayant reçu une offre d'emploi confirmée au Canada.

Réfugiés: Il s'agit des personnes auxquelles s'applique la définition de réfugié au sens de la Convention établie à l'article 48(1) de la Loi sur l'immigration de 1976. Un plan annuel concernant les réfugiés, inclus dans le Rapport annuel sur les futurs niveaux d'immigration déposé au Parlement, permet au Canada de prévoir le nombre de réfugiés à admettre, ainsi que celui des autres personnes qui seront admises pour des raisons d'ordre humanitaire, compte tenu des niveaux d'immigration annuels fixés à l'avance, comme l'exige la Loi sur l'immigration. Ce plan précise le nombre de réfugiés que le Canada admettra au cours de l'année civile, de même que les régions du monde d'où ils proviendront.

- les membres de **catégories désignées** sont des réfugiés qui viennent de pays indiqués dans le Règlement sur l'immigration;

- les **réfugiés aidés par le gouvernement** sont ceux qui sont admis grâce au parrainage direct du gouvernement;

- les **réfugiés parrainés par des groupes du secteur privé** sont ceux qui sont admis grâce au parrainage du secteur privé; il s'agit habituellement de groupe et d'organismes.

Le Programme d'immigration permet également de contrôler l'entrée de millions de personnes qui viennent au Canada chaque année à titre d'**étudiants étrangers**, de **visiteurs** et de **travailleurs temporaires**.

Centre des demandes de renseignements

Ce Centre fournit des renseignements aux agents de l'Immigration au sujet du statut des personnes au Canada.

Défi 85

Il s'agit d'un programme du gouvernement visant à offrir des emplois d'été aux étudiants. En 1984, ce programme était connu sous le nom d'"Eté Canada".

Enquête

Audition quasi judiciaire tenue devant un arbitre afin de déterminer si une personne peut être autorisée à entrer ou à demeurer au Canada.

Enquête et renvoi

Procédure utilisée pour déterminer si une personne est admissible au Canada et, s'il y a lieu, pour la renvoyer. Elle englobe les activités suivantes, découlant des examens secondaires et des investigations: audition en vue de la mise en liberté, révision des motifs de la détention, enquête et ordonnance de renvoi -- tous ces termes sont définis dans le présent glossaire.

Examen secondaire

Entrevue effectuée par un agent de l'Immigration à un point d'entrée lorsqu'une personne a été renvoyée à l'Immigration par un agent des douanes (voir également Enquête et renvoi).

Investigations

Activités entreprises dans les bureaux au Canada en vue de trouver les personnes qui séjournent illégalement au pays.

Ordonnance d'exclusion

L'ordonnance d'exclusion exige d'une personne qu'elle quitte le Canada. Lorsque l'ordonnance a été exécutée, la personne ainsi renvoyée ne peut, au cours des douze mois suivants, revenir au Canada a moins d'obtenir l'autorisation du Ministre (voir également Ordonnance de renvoi et Enquête et renvoi).

Ordonnance d'expulsion

L'ordonnance d'expulsion exige d'une personne qu'elle quitte le Canada. Lorsque l'ordonnance a été exécutée, la personne ainsi renvoyée ne pourra plus revenir au Canada, à moins d'obtenir l'autorisation du Ministre (voir également Ordonnance de renvoi et Enquête et renvoi).

Ordonnance de renvoi

Ordonnance d'expulsion ou ordonnance d'exclusion -- ces termes sont définis dans le présent glossaire (voir également Enquête et renvoi).

Programme spécial de rectification du statut (aussi connu sous le nom de Programme concernant les migrants illégaux de longue date)

À partir du mois d'août 1983, les migrants qui résidaient au Canada en situation administrative irrégulière depuis au moins cinq ans pouvaient présenter une demande officielle de résidence permanente. Un comité formé d'un président indépendant, ne faisant pas partie de la fonction publique, et de fonctionnaires de la Commission examinait chaque demande suivant des directives spéciales et rendait une décision. Les demandes ont été acceptées jusqu'en juillet 1985.

Prolongation et autorisation

Activités entreprises par suite de la présentation par un visiteur, conformément à l'article 16 de la Loi sur l'immigration, d'une demande officielle en vue de faire modifier ou annuler centaines des conditions imposées à son séjour au Canada ou d'en faire prolonger la durée autorisée. Les modifications des conditions imposées comprennent l'autorisation de suivre des cours et d'occuper un emploi.

Rapport aux termes de l'article 27

Rapport dressé conformément à l'article 27 de la Loi sur l'immigration, par un agent de l'Immigration pour fournir des précisions sur une personne soupçonnée d'enfreindre la Loi sur l'immigration.

Rapport aux termes du paragraphe 20(1)

Rapport dressé par un agent de l'immigration à un point d'entrée lorsqu'il estime que le fait d'accorder à une personne l'admission ou la permission d'entrer au Canada irait ou pourrait aller à l'encontre de la Loi sur l'immigration.

Révision des motifs de la détention

Un agent chargé de présenter les cas soumet des arguments ou des preuves devant un arbitre à une audition tenue, aux termes du paragraphe 104(6) de la Loi sur l'immigration, dans le but de réviser les motifs de la détention d'une personne qui fait l'objet d'un examen secondaire, d'une enquête ou d'une ordonnance de renvoi (voir également Enquête et renvoi).

Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL)

Il s'agit d'un système informatisé qui relie plusieurs Centres d'Immigration Canada à une base commune de données sur les clients de l'Immigration et sur les personnes visées par la Loi sur l'immigration.

Compte d'assurance-chômage

1986-1987

Table des matières

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte 5-4
B. État financier récapitulatif 5-6
C. Points saillants des différences sur le plan financier 5-6
D. Financement 5-7

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction 5-8
B. Description des prestations 5-9
C. Besoins financiers 5-12
D. Contexte 5-12

Section III
Frais d'administration

A. Introduction 5-14
B. Méthode de calcul 5-14
C. Besoins financiers 5-16

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction 5-17
B. Description des contributions de l'État 5-17
C. État financier récapitulatif 5-18

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction 5-19
B. État financier récapitulatif 5-19
C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations 5-20

Section VI
Résumé et solde du Compte 5-21

Section I
Aperçu du Compte d'assurance-chômage

A. Description du Compte

1. Introduction

Le Compte d'assurance-chômage a été établi à même le Trésor pour que toutes les opérations liées au Régime d'assurance- chômage y soient comptabilisées. Le Régime d'assurance-chômage est un programme d'assurance sociale obligatoire et contributif qui permet de fournir un soutien du revenu temporaire aux chômeurs qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont incapables de travailler pour cause de maladie, d'invalidité, de grossesse ou d'adoption. En 1984, environ 11.3 millions de Canadiens ont cotisé au Régime et environ 3.2 millions ont reçu des prestations.

2. Prestations

Il existe plusieurs genres de prestations, à savoir les prestations ordinaires, de maladie, de maternité ou d'adoption, de retraite, de travail partagé, de création d'emplois et de formation. Le taux des prestations équivaut à 60 % de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne du prestataire. La durée de la période de prestations dépend habituellement du nombre de semaines d'emploi assurable que le prestataire a accumulées et du taux de chômage dans la région où il habite. Les prestations sont décrites plus en détail dans la section II, aux pages 5-10 à 5-13.

3. Administration

La Loi sur l'assurance-chômage porte que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est chargé de rendre compte du fonctionnement et de l'état du Régime d'assurance-chômage, tandis que la Commission et le Ministère s'occupent, avec Revenu Canada, Impôt, de l'administration du Régime. Ce dernier ministère assume toutefois seul la responsabilité de percevoir les cotisations, de rembourser des prestations d'assurance-chômage et de prendre des décisions en matière d'assurabilité en vertu de la Loi. Les frais d'administration de la Loi sont payés à même le Compte d'assurance-chômage, qu'alimentent les cotisations salariales et patronales.

4. Contributions de l'État

Le gouvernement fédéral contribue au Compte d'assurance-chômage. Il assume, en effet, le coût des prestations de prolongation fondée sur le taux régional de chômage (dans les régions où le taux de chômage dépasse 4 %), des prestations de prolongation versées en vertu de l'article 38 (création d'emplois) et de l'article 39 (formation) de la Loi sur l'assurance-chômage, ainsi que le montant net des prestations

(c'est-à-dire le montant des prestations moins celui des cotisations perçues) qui sont versées aux pêcheurs indépendants. Seules les contributions législatives de l'Etat au cours d'un exercice financier donné sont comprises dans les besoins ou dépenses budgétaires de la Commission et du Ministère. Toutefois, lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, des sommes suplémentaires, définies comme des avances, sont tirées du Trésor. Les avances sont remboursables à l'Etat et sont considérées comme des besoins non budgétaires de l'État au cours de l'exercice où elles ont été faites.

5. Versements de cotisations

La plupart des travailleurs ayant moins de soixante-cinq ans doivent cotiser au Régime d'assurance-chômage. Le montant des cotisations qui doit être versé dépend de la rémunération assurable du travailleur, c'est-à-dire du montant maximum établi par rapport à sa rémunération. Par ailleurs, le taux de la cotisation, ou, en d'autres termes, le pourcentage de la rémunération assurable du travailleur, est fixé chaque année par la Commission. La contribution de l'employeur représente 1.4 fois la cotisation de l'employé. Toutefois, les employeurs qui offrent un régime d'assurance-salaire approuvé peuvent bénéficier d'une réduction du taux de la cotisation, qu'ils doivent ensuite partager avec les travailleurs de leur entreprise.

B. État financier récapitulatif

Le tableau 1 offre un état financier récapitulatif du Compte d'assurance-chômage par année civile:

Tableau 1: État récapitulatif du Compte d'assurance-chômage (en millions de dollars) *

	1986	1985	Différence	1984
Service des prestations	10,230	10,227	3	9,986
Trop-payés et mandats annulés	(72)	(72)	-	(64)
Remboursement de prestations	(51)	(40)	(11)	(62)
Montant net des prestations	10,107	10,115	(8)	9,859
Administration	910	921	(11)	898
Créances irrécouvrables	6	8	(2)	11
Montant net des intérêts	478	522	(44)	453
Pénalités	(13)	(14)	1	(12)
Coût total	11,488	11,552	(64)	11,209
Moins:				
Contributions de l'État	2,837	2,963	(126)	2,890
Recettes tirées des cotisations	9,438	8,739	699	7,627
Surplus (déficit) actuel	787	150	637	(692)
Surplus (déficit) cumulatif	(3,609)	(4,396)	(787)	(4,546)

Nota: Étant donné que les chifres du présent tableau ont été arrondis séparément, la somme des colonnes et des rangées n'égale pas nécessairement le total inscrit.

C. Points saillants des différences sur le plan financier

Il est à prévoir que, sur le plan financier, les changements suivants se produiront en 1986:

- le montant des prestations versées en 1986 devrait rester à peu près le même qu'en 1985;
- les frais d'administration devraient diminuer de quelque 11 millions de dollars en 1986;
- les recettes tirées des cotisations devraient augmenter de 8 % en 1986, comparativement à 14 % en 1985;
- les contributions de l'État devraient diminuer de 4 % en 1986, en raison principalement des économies supplémentaires qui pourraient découler de changements administratifs;

- en 1986, le Compte aura un surplus pour l'année de 787 millions de dollars, ce qui permettra de ramener le déficit cumulatif à 3,609 millions de dollars d'ici à la fin de 1986.

D. Financement

Comme il est prévu dans la Loi sur l'assurance-chômage, le Régime d'assurance-chômage est conçu de telle sorte que les frais d'administration et le coût des prestations (exception faite des prestations dont l'État se charge) sont pris en charge au moyen des recettes provenant des cotisations perçues. Comme le coût des prestations varie de façon marquée d'une année à l'autre, la Commission doit, aux termes de la Loi, examiner la situation financière du Compte d'assurance-chômage de concert avec le ministre des Finances et, avec l'approbation du gouverneur en conseil, fixer chaque année le taux des cotisations.

Le taux des cotisations doit être établi d'après le coefficient, calculé sur une période de trois ans, du coût moyen et du total de la rémunération assurable, redressé pour combler ou réduire le déficit, ou encore pour diminuer ou éliminer le surplus du Compte d'assurance-chômage qui autrement se produirait. Pour 1986, on a établi ce coefficient à 2.57 % de la rémunération hebdomadaire assurable des travailleurs, ce qui représenterait une augmentation par rapport au taux de cotisation de 2.35 % en vigueur en 1985. Pour ne pas créer de fardeau inutile pour les travailleurs et les employeurs, et afin de laisser à la Commission d'enquête sur l'Assurance-chômage suffisamment de temps pour examiner le Régime en profondeur, le projet de loi C-52 a été adopté en Chambre pour faire en sorte que le taux de cotisation en 1986 demeure au même niveau qu'en 1985, soit à 2.35 % de la rémunération hebdomadaire assurable des travailleurs. La contribution de l'employeur, qui représente 1.4 fois la cotisation de l'employé, représentera pour sa part 3.29 % de la rémunération assurable du travailleur.

Le tableau 2 indique le taux de la cotisation de l'employé et le solde du Compte d'assurance-chômage.

Tableau 2: Surplus (déficit) et taux de la cotisation de l'employé

	1986	1985	1984	1983
Surplus (déficit) annuel (en millions de dollars)	787	150	(692)	(1,457)
Surplus (déficit) cumulatif (en millions de dollars)	(3,609)	(4,396)	(4,546)	(3,854)
Taux de la cotisation de l'employé (% de la rémunération assurable)	2.35	2.35	2.30	2.30

Section II
Prestations d'assurance-chômage

A. Introduction

Les prestations d'assurance-chômage sont versées aux travailleurs qui satisfont aux exigences précisées dans la Loi et le Règlement sur l'assurance-chômage. Les demandeurs doivent présenter un relevé d'emploi qui indique qu'ils ont eu un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines au cours de leur période de référence (depuis les 52 dernières semaines ou le début de leur dernière période de prestations, la plus courte de ces deux périodes étant retenue). Le nombre de semaines d'emploi assurable exigé variera suivant le genre de demande de prestations présentée (voir Description des prestations ci-dessous) et le taux de chômage régional.

Après avoir observé un délai de carence de deux semaines, les demandeurs recevront des prestations dont le montant équivaudra à 60 % de leur rémunération hebdomadaire assurable moyenne, jusqu'à concurrence du maximum fixé. (On calcule la rémunération moyenne à partir de la rémunération des 20 dernières semaines de travail de la période de référence ou d'après un nombre moindre de semaines si le prestataire n'a pas accumulé 20 semaines d'emploi assurable.) Les bénéficiaires de prestations ordinaires ont le droit de tirer un revenu d'un emploi sans que cela n'entraîne une réduction du montant des prestations, à condition qu'un tel revenu ne dépasse pas 25 % du montant des prestations. Toutefois, dans le cas des bénéficiaires de prestations de maladie, de maternité ou d'adoption, la rémunération tirée d'un emploi sera déduite à 100 % des prestations payables. Depuis le 1er avril 1985, toutes les sommes versées à la cessation d'emploi prenne valeur de rémunération aux fins de la détermination de l'admissibilité aux prestations sauf dans le cas des employés qui, le 31 décembre 1984, étaient liés par une entente patronale-syndicale officielle faisant état du versement d'une indemnité de cessation d'emploi. La disposition transitoire s'applique uniquement jusqu'à l'expiration de l'entente patronale-syndicale. Pour leur part, les pensions prennent valeur de rémunération depuis janvier 1986.

Les différents genres de prestations d'assurance-chômage, ainsi que les normes d'admissibilité et le nombre de prestations hebdomadaires payables, sont décrits ci-dessous.

B. Description des prestations

1. Prestations ordinaires

Normes d'admissibilité: Pour avoir droit à des prestations ordinaires, le demandeur doit avoir eu un emploi assurable pendant plus de 10 à 14 semaines durant la période de référence. Cette "norme variable d'admissibilité" dépend du taux de chômage dans la région où habite le demandeur.

Les normes d'admissibilité sont toutefois différentes pour les réitérants, c'est-à-dire les prestataires qui ont reçu plus de 10 à 14 prestations hebdomadaires au cours de leur période de référence. En effet, ils doivent avoir accumulé un nombre de semaines d'emploi assurable au moins équivalent à celui des prestations qu'ils ont reçues, jusqu'à concurrence de 6 semaines en sus des 10 à 14 semaines déjà requises. Si le taux de chômage régional dépasse 11.5 %, cette exigence ne s'applique pas aux réitérants.

Au nombre des autres catégories de prestataires figurent les personnes qui deviennent ou qui redeviennent membres de la population active. Entrent dans cette catégorie les personnes qui ont accumulé moins de 14 semaines d'emploi assurable ou qui ont touché moins de 14 prestations hebdomadaires au cours de la période de 52 semaines qui précède la période de référence. Ces demandeurs doivent avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable pour avoir droit à des prestations.

Tous les travailleurs sans emploi qui demandent des prestations ordinaires doivent non seulement être capables de travailler et disponibles à cette fin mais encore chercher activement un emploi.

Nombre de prestations hebdomadaires payables: Le nombre maximal de prestations hebdomadaires qui peut être versé à un prestataire est de 50. La période de prestations peut se diviser en 3 phases distinctes:

Phase initiale: Les prestataires ont droit à une prestation hebdomadaire initiale pour chaque semaine d'emploi assurable accumulée, jusqu'à concurrence de 25 prestations hebdomadaires.

Phase de prolongation fondée sur la durée d'emploi: Les prestataires qui ont accumulé plus de 26 semaines d'emploi assurable peuvent demander une prestation hebdomadaire de prolongation fondée sur la durée d'emploi pour chaque période de 2 semaines d'emploi assurable en sus des 25 premières semaines, jusqu'à concurrence de 13 prestations hebdomadaires. Par exemple, une personne qui a accumulé 27 semaines d'emploi peut demander une prestation hebdomadaire supplémentaire, tandis qu'une personne qui en aurait accumulé 29 peut demander 2 prestations hebdomadaires supplémentaires, et ainsi de suite.

Phase de prolongation fondée sur le taux de chômage régional: Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales et de prolongation fondée sur la durée d'emploi, les prestataires peuvent avoir droit à des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Ainsi, lorsque le taux de chômage régional dépasse 4 %, chaque tranche de 0.5 % en sus de ce taux donne droit à 2 prestations hebdomadaires supplémentaires, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

2. Prestations spéciales

En plus des prestations ordinaires, d'autres prestations peuvent être versées dans les cas de maladie, de maternité, d'adoption et de retraite. Les normes d'admissibilité aux prestations spéciales sont toutefois différentes des normes d'admissibilité aux prestations ordinaires: les prestataires doivent, en effet, avoir accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence.

Prestations de maladie, de maternité et d'adoption: Les demandeurs qui ont accumulé 20 semaines d'emploi assurable peuvent avoir droit, sur présentation d'un certificat médical ou d'une preuve d'adoption, à 15 prestations hebdomadaires de maladie, de maternité ou d'adoption. Les demandeurs qui ont accumulé moins de 20 semaines d'emploi assurable peuvent recevoir des prestations de maladie s'ils ne sont pas en chômage uniquement pour cause de maladie. Par ailleurs, les parents adoptifs peuvent demander jusqu'à concurrence de 15 prestations hebdomadaires. Toutefois, ces prestations viennent réduire le droit aux prestations ordinaires.

Prestation de retraite: Les cotisants au Régime d'assurance-chômage qui comptent 20 semaines d'emploi assurable ont droit, lorsqu'ils atteignent l'âge de soixante-cinq ans, à une prestation de retraite représentant 3 prestations hebdomadaires, et ce, sans devoir quitter leur emploi.

3. Prestations versées aux pêcheurs

Pour toucher des prestations, les pêcheurs indépendants doivent remplir les conditions énumérées ci-dessous.

Pêcheurs à longueur d'année: Les prestataires qui, ayant accumulé au moins 20 semaines d'emploi assurable à titre de pêcheurs et au moins 6 semaines de pêche assurable dans chacun des 3 trimestres civils consécutifs, ont exercé leur plus récent emploi comme pêcheur sur un bateau reconnu peuvent avoir droit à des prestations. Ils doivent de plus satisfaire aux mêmes conditions que les demandeurs de prestations ordinaires.

Pêcheurs saisonniers: Les prestataires qui ont accumulé entre 10 et 14 semaines d'emploi assurable au cours de leur période de référence, y compris 6 semaines au moins de pêche assurable, peuvent avoir droit à des prestations. Dans le cas des pêcheurs qui ont accumulé 15 semaines ou plus d'emploi assurable, le montant des

prestations versées équivaut à 60 % de la rémunération assurable moyenne des 10 meilleures semaines de pêche. Les pêcheurs ont droit à un nombre de prestations hebdomadaires correspondant aux 5/6 du nombre de semaines d'emploi assurable accumulées. Par exemple, s'ils ont accumulé 18 semaines d'emploi assurable, ils recevront 15 prestations hebdomadaires. Lorsqu'ils ont épuisé leurs prestations initiales, ils peuvent toucher des prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional. Les pêcheurs d'hiver peuvent demander des prestations de pêche du 1er mai au 15 novembre, tandis que les pêcheurs d'été peuvent demander de telles prestations du 1er novembre au 15 mai.

4. Prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation

Des prestations peuvent être versées aux demandeurs qui participent à des projets de travail partagé ou de création d'emplois, ou qui suivent des cours de formation. Pour ces 3 genres de prestations toutefois, un montant maximum est fixé, lequel est approuvé par le gouverneur en conseil.

Travail partagé: Les accords de travail partagé signés par la Commission et le Ministère et les employeurs ont pour but d'éviter les licenciements grâce au versement de prestations d'assurance-chômage à titre de soutien du revenu. Par exemple, une entreprise qui doit réduire sa production de 20 % prévoirait normalement licencier 1/5 de ses travailleurs. Grâce au travail partagé, l'entreprise pourra employer tout son effectif 4 jours par semaine. Le fait de passer de 40 à 32 heures par semaine permettra de réduire la production de l'entreprise de 20 % sans licencier des travailleurs. Ceux-ci toucheront leur salaire pour le nombre d'heures travaillées et recevront des prestations d'assurance-chômage pour la journée d'inactivité. Le délai de carence de 2 semaines est reporté dans le cas des prestataires qui participent à des projets de travail partagé et la rémunération tirée de l'emploi en travail partagé n'entraîne pas de réduction du montant des prestations, lequel se fonde sur le pourcentage du nombre d'heures de travail perdues.

Création d'emplois et formation: Les prestataires qui, d'une part, participent à des projets de création d'emplois ou au programme Intégration professionnelle, ou qui suivent des cours approuvés, et qui, d'autre part, n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour tenir pendant toute la durée de l'activité peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de 3 prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi.

Toutefois, la durée maximale de la période de prestations est de 58 semaines dans le cas des prestataires qui participent à un projet de création d'emplois et de 104 semaines dans celui des prestataires qui suivent des cours de formation. Les prestataires qui participent à un

projet de création d'emplois peuvent toucher jusqu'à $ 315 par semaine en 1986. Les prestataires inscrits au programme Initiatives-Secrétariat peuvent recevoir jusqu'à $ 60 de plus par semaine que le montant de leur prestation hebdomadaire. Dans le cas des prestataires qui suivent des cours approuvés de formation ou qui participent au programme Intégration professionnelle, le montant de la prestation hebdomadaire peut être fixé en fonction du montant de l'allocation de base établi en vertu de la Loi nationale sur la formation si le montant de l'allocation est plus élevé que celui des prestations.

C. Besoins financiers

Le tableau 3 indique les besoins financiers prévus suivant le genre de prestations.

Tableau 3: Besoins financiers prévus par genre de prestations (en millions de dollars)

	1986	1985	Différence	1984
Prestations ordinaires	8,859	8,975	(116)	8,825
Prestations de maladie	238	221	17	205
Prestations de maternité	481	433	48	396
Prestations d'adoption	4	4	-	3
Prestations de retraite	24	22	2	19
Prestations versées aux pêcheurs	204	180	24	163
Prestations de travail partagé (article 37)	35	25	10	32
Prestations de création d'emplois (article 38)	100	133	(33)	115
Prestations de formation (article 39)	285	235	50	227
	10,230	10,227	3	9,986

D. Contexte

La reprise devrait se poursuivre, mais seulement à un rythme plus modéré. En 1986, le taux de chômage ne devrait diminuer que légèrement. La baisse prévue du taux de chômage, jointe aux répercussions qu'auront les mesures visant à considérer les sommes versées à la cessation d'emploi et le revenu de pension comme une rémunération aux fins des prestations, entraîneront une diminution des sommes versées à titre de prestations ordinaires.

Toutefois, le montant des prestations d'assurance-chômage dépend aussi de la rémunération assurable des demandeurs, laquelle est liée directement à la rémunération tirée d'un emploi. C'est donc dire qu'une augmentation des salaires et de la prestation hebdomadaire

maximale entraînera une augmentation du montant des prestations versées. Le tableau 4 donne les montants des prestations hebdomadaires maximales et moyennes.

Tableau 4: Prestations hebdomadaires d'assurance-chômage (en dollars par semaine)

	1986	1985	1984
Prestations maximales	297	276	255
Prestations moyennes	179	169	160

L'augmentation des prestations spéciales, comme les prestations de maladie, de maternité, d'adoption et de retraite, fait surtout pendant à l'augmentation du nombre de demandes acceptées par suite de l'accroissement du nombre d'assurés, ainsi qu'à l'augmentation du montant des prestations hebdomadaires moyennes.

En ce qui concerne les prestations de travail partagé, de création d'emplois et de formation, les plafonds de dépenses annuelles autorisés par décret du gouverneur en conseil ont été utilisés dans les prévisions pour 1986.

Section III
Frais d'administration

A. Introduction

Les articles 63 et 135 de la Loi sur l'assurance-chômage portent que les frais d'administration de cette Loi doivent être imputés au Compte d'assurance-chômage et financés à même les cotisations des employés et des employeurs. Etant donné que la Commission et le Ministère exécutent des programmes différents, les frais d'administration de la Loi précitée doivent être déterminés séparément.

B. Méthode de calcul

Le calcul des frais d'administration de l'Assurance-chômage commence par la détermination du coût des activités de la Commission et du Ministère qui sont directement liées à la Loi sur l'assurance-chômage. Bien qu'ils ne soient pas imputables les frais d'administration du Programme d'immigration, du Programme des rentes sur l'Etat, du Service national de placement et des programmes de création d'emplois (mise en valeur des ressources humaines) sont inclus dans le calcul. Dans le cas des activités telles que Gestion du Programme et services conjoints, Gestion et administration centrales du Ministère, Gestion et administration de la Commission et Services communs, les frais d'administration de l'Assurance-chômage sont calculés proportionnellement.

Le tableau 5 indique les frais d'administration de l'Assurance-chômage pour 1986-1987 par rapport au total des frais d'administration de la Commission et du Ministère.

Tableau 5: Comparaison des frais d'administration de l'Assurance-chômage et du total des frais d'administration de la Commission et du Ministère pour 1986-1987 (en millions de dollars)

	Commission et Ministère	Assurance-chômage
Programmes et services communs		
Gestion et administration centrales du Ministère	20.0	14.5
Gestion et administration de la Commission	152.1	110.7
Administration de l'attribution des numéros d'assurance sociale	3.4	3.4
Administration des rentes sur l'État	3.6	-
Services communs	148.7	114.4
	327.8	243.0
Programme d'emploi et d'assurance		
Gestion du Programme et services conjoints	117.3	95.7
Services nationals de placement	234.8	234.8
Services des prestations d'assurance	335.5	335.5
Prestations d'adaptation de la main-d'oeuvre	0.3	-
Mise en valeur des ressources humaines	128.4	-
	816.4	666.1
Immigration	96.6	-
	1,240.8	909.1

Puisque le coût réel de la Commission et du Ministère est déterminé suivant l'exercice financier et que ce coût n'est connu que lorsque les Comptes publics sont établis de façon définitive, les frais d'administration pour l'année civile qui sont utilisés aux fins du Compte d'assurance-chômage équivalent à la somme des 9/12 du montant établi pour l'exercice financier et des 3/12 du montant fixé pour l'exercice financier précédent.

Toutefois, l'alinéa 132(2)b) de la Loi sur l'assurance-chômage précise que tous les montants perçus par la Commission pour la prestation de services doivent être crédités au Compte d'assurance-chômage. Aussi, chaque année, le montant des frais d'administration figurant dans les états financiers de l'Assurance-chômage représente-t-il le montant brut établi selon la méthode de calcul décrite ci-dessus moins les sommes recouvrées.

C. Besoins financiers

Le tableau 6 montre les sommes imputées au Compte d'assurance-chômage aux fins de l'administration de la Loi pour chacune des années civiles indiquées.

Tableau 6: Frais d'administration de l'Assurance-chômage (en millions de dollars)

	1986	1985	Différence	1984
Montant brut	915	927	(12)	903
Recouvrements	(5)	(6)	1	(5)
Montant net	910	921	(11)	898

Se fondant sur les besoins en ressources présentés dans le Budget des dépenses 1986-1987 et sur les prévisions établies pour 1985-1986, on s'attend que les frais d'administration de l'Assurance-chômage diminueront d'environ 11 millions de dollars en 1986. Les plans de dépenses du Programme des services généraux et spéciaux et du Programme d'emploi et d'assurance traitent dans le détail des besoins en ressources des activités et programmes précis.

Section IV
Contributions de l'État

A. Introduction

En vertu des articles 136 et 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral assume une partie du coût des prestations d'assurance-chômage. Il s'agit de la contribution de l'État au titre du Compte d'assurance-chômage et de la contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs, contributions précisées dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère. En 1984, les contributions de l'État s'élevaient à 2.9 milliards de dollars, ce qui représente 29 % du total des prestations payées.

B. Description des contributions de l'État

1. Contribution de l'État au titre du Compte d'assurance-chômage

L'État contribue au Compte d'assurance-chômage en vertu de l'article 136 de la Loi sur l'assurance-chômage, qui établit quel montant le gouvernement doit prendre en charge au titre des prestations de prolongation versées en vertu de l'article 35 et des paragraphes 38(8) et 39(3) de la Loi.

En vertu de l'article 35, les prestations de prolongation sont versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations initiales (et leurs prestations de prolongation fondée sur la durée d'emploi, s'ils y avaient droit) lorsque le taux de chômage régional dépasse 4 %. Chaque tranche de 0.5 % en sus du taux de chômage régional donne droit à 2 prestations hebdomadaires supplémentaires, jusqu'à concurrence de 32 prestations hebdomadaires.

En vertu des paragraphes 38(8) et 39(3) de la Loi, les prestataires qui, d'une part, participent à des projets de création d'emplois (article 38) ou qui suivent des cours de formation approuvés (article 39) et qui, d'autre part, n'ont pas droit à un nombre suffisant de prestations hebdomadaires pour tenir pendant toute la durée de l'activité, peuvent obtenir une prolongation de leur période de prestations jusqu'à la fin du projet ou des cours; ils peuvent en outre recevoir, lorsqu'une telle activité sera terminée, jusqu'à concurrence de 3 prestations hebdomadaires supplémentaires afin de chercher un emploi. Toutes ces prestations de prolongation figurent dans le calcul de la contribution de l'État.

2. Contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs

En vertu de l'article 146 de la Loi sur l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral doit financer toutes les prestations versées aux pêcheurs indépendants et percevoir toutes les cotisations versées par ces derniers et leur employeur désigné (acheteur). C'est le montant net des prestations versées aux pêcheurs qui, sous le nom de "contribution de l'État au titre des prestations versées aux pêcheurs", figure dans le Budget des dépenses de la Commission et du Ministère.

C. État financier récapitulatif

Le tableau 7 donne un état financier récapitulatif des deux contributions de l'État, établies pour un exercice financier et présentées à la Partie II du Budget des dépenses.

Tableau 7: État financier récapitulatif des contributions de l'État (en millions de dollars)

	Budget des dépenses 1986-1987	Prévu 1985-1986	Différence	1984-1985
Compte d'assurance-chômage	2,679	2,738	(59)	2,787.6
Prestations versées aux pêcheurs	201	180	21	158.8
Total	2,880	2,918	(38)	2,946.4

On s'attend à ce que le total des contributions de l'État, qui était estimé à 2,918 millions de dollars pour 1985-1986, baisse à 2,880 millions de dollars en 1986-1987. Comme l'indique le tableau 7, c'est surtout la contribution de l'État au titre du Compte d'assurance-chômage (prestations de prolongation fondée sur le taux de chômage régional) qui diminuera.

La légère diminution de la contribution de l'État est principalement le fait des économies supplémentaires qui devraient être réalisées en 1986-1987 par suite de l'application du programme de réduction des dépenses.

Les projections quant au montant des prestations versées aux pêcheurs et aux cotisations de ces derniers sont fondées sur l'augmentation moyenne du nombre de demandes présentées par des pêcheurs et de leurs contributions, ainsi que sur la moyenne de la rémunération assurable des quelques dernières années.

Section V
Recettes tirées des cotisations

A. Introduction

Les cotisations d'assurance-chômage qui doivent être payées par les travailleurs assujettis sont calculées en fonction de leur rémunération hebdomadaire assurable, laquelle correspond à leur salaire habituel jusqu'à concurrence d'un maximum. Les employeurs doivent verser une contribution équivalente à 1.4 fois la cotisation de leurs employés, à moins qu'ils n'offrent un régime approuvé d'assurance-salaire.

Les recettes tirées des cotisations de l'employé et de l'employeur sont perçues par Revenu Canada, Impôt, par l'intermédiaire des systèmes de perception de l'impôt sur le revenu. Le montant viré chaque année au Compte d'assurance-chômage correspond à une estimation des cotisations qui seront perçues au cours de l'année. Ce montant est mis à jour lorsque les déclarations d'impôt sur le revenu sont traitées, l'année suivante.

B. État financier récapitulatif

En 1986, les recettes tirées des cotisations pourraient totaliser 9,438 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 699 millions de dollars par rapport aux 8,739 millions de dollars reçus en 1985.

Tableau 8: État financier récapitulatif des recettes tirées des cotisations (en millions de dollars)

	1986	1985	Différence	1984
Recettes tirées des cotisations	9,438	8,739	699	7,627

C. Variables influant sur les recettes tirées des cotisations

Les raisons de l'augmentation des recettes tirées des cotisations en 1986 sont données ci-dessous.

1. Nombre de cotisants

Le nombre d'actifs en 1986 devrait augmenter d'environ 2.7 %. Le nombre de cotisants augmentera donc du même pourcentage en 1986.

2. Rémunération assurable moyenne

La rémunération hebdomadaire assurable moyenne devrait augmenter d'environ 6 % en 1986 pour les deux raisons suivantes. Premièrement, en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable doit être redressé annuellement suivant l'indice de rémunération applicable à l'année en question. En 1986, le maximum de la rémunération hebdomadaire assurable passera de $ 460 à $ 495. Cette augmentation touchera les travailleurs dont la rémunération correspond ou est supérieure au maximum. Deuxièmement, étant donné que la rémunération assurable est directement liée à la rémunération des travailleurs, les augmentations de salaire contribuent également à faire augmenter la rémunération hebdomadaire assurable moyenne. Cette augmentation touche les travailleurs dont la rémunération est inférieure au maximum.

3. Taux de cotisation

En 1986, le taux de cotisation des employés restera à 2.35 % de la rémunération assurable hebdomadaire. Le taux de la cotisation de l'employeur, qui correspond à 1.4 fois le taux de la cotisation de l'employé, équivaudra donc à 3.29 % de la rémunération assurable hebdomadaire des travailleurs.

4. Réduction du taux de cotisation

Les employeurs qui offrent un régime approuvé d'assurance-salaire sont admissibles à une réduction du taux de cotisation. Ils doivent cependant partager le montant de la réduction consentie avec leurs travailleurs. Le montant total des réductions du taux de la cotisation devrait passer, de 324 millions de dollars en 1985, à 359 millions de dollars en 1986.

Tableau 9: Taux de cotisation et rémunération assurable

	Taux de cotisation des employés	Taux de cotisation de l'employeur	Maximum de la rémunération hebdomadaire assurable	Maximum de la cotisation hebdomadaire	
				des employés	de l'employeur
1984	2.30 %	3.22 %	$ 425	$ 9.78	$ 13.69
1985	2.35 %	3.29 %	$ 460	$ 10.81	$ 15.13
1986	2.35 %	3.29 %	$ 495	$ 11.63	$ 16.28

Section VI
Résumé et solde du Compte

En résumé, les prestations versées en 1986 pourraient atteindre 10,230 millions de dollars. Le coût total, y compris les frais d'administration et les intérêts, pourrait être de quelque 11,488 millions de dollars.

Les contributions de l'État étant évaluées à 2,837 millions de dollars, et les recettes tirées des cotisations, à 9,438 millions de dollars, le surplus pour 1986 devrait être de 787 millions de dollars. Il sera ainsi possible de ramener le déficit cumulatif du Compte à 3,609 millions de dollars d'ici à la fin de 1986. Les avances nécessaires pour financer le déficit seront également ramenées à un montant total à rembourser de 2,986 millions de dollars à la fin de 1986. La différence entre le déficit cumulatif et les avances à rembourser correspond au montant des prestations non récupérées et à l'intérêt payable sur les avances à rembourser.